
DOF
CA1
YS
S26F



DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

VOLUME 28

CINQUIÈME SESSION DU DOUZIÈME PARLEMENT

DE LA

PUISSANCE DU CANADA

SESSION 1915



VOLUME L

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

DU

PARLEMENT DU CANADA

CINQUIÈME SESSION DU DOUZIEME PARLEMENT.

A

B

C

C

D

D

E

E

F

E

G

H

I

J

L

L

M

Mc

S

T

U

Voir aussi la liste alphabétique, page 1.

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

Arrangés par ordre numérique, avec les titres au long; les dates auxquelles ils ont été ordonnés et présentés aux deux Chambres du Parlement; le nom du sénateur ou du député qui a demandé chacun de ces documents, et si l'impression en a été ordonnée ou non.

VOLUME D.

Cinquième recensement du Canada, 1911, Agriculture, volume IV. Présenté par l'honorable M. Foster, le 8 février 1915. *Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

VOLUME 1.

(Ce volume est relié en trois parties.)

1. Rapport de l'Auditeur général pour l'exercise clos le 31 mars 1914. Volume I, parties A, B et A à L. Volume II, parties M à U. Volume III, parties V à Z. Présenté le 9 février 1915, par l'honorable M. White.
Imprimés pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 2.

2. Comptes publics du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 1914. Présentés le 9 février 1915, par l'honorable M. White.
Imprimés pour la distribution et les documents parlementaires.

3. Budget des sommes requises pour le service du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 1916. Présenté le 8 février 1915, par l'honorable M. White.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

4. Budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 1915. Présenté le 9 mars 1915, par l'honorable M. White.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

5. Budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 1915. Présenté le 27 mars 1915, par l'honorable M. White.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

5*a*. Autre budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada, pour l'exercice clos le 31 mars 1916. Présenté le 31 mars 1915, par l'honorable M. White.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 3.

6. Liste des actionnaires des banques chartrées du Canada, à la date du 31 décembre 1914. Présentée par l'honorable M. White, le 9 février 1915.
Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 4.

7. Rapports des chèques certifiés, des dividendes restant impayés, des soldes non réclamés et des traites et lettres de change impayées dans les banques chartées du Canada, pendant cinq ans et plus, avant le 31 décembre 1913. Présenté par l'honorable M. White, le 10 avril 1915.. .. ..*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

VOLUME 5.

(Ce volume est relié en deux parties.)

8. Rapport du surintendant des assurances pour l'année finissant le 31 décembre 1914. Présenté par l'honorable M. White, 1915.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

9. Relevé des états des compagnies d'assurance du Canada, pour l'année finissant le 31 décembre 1914. Présenté par l'honorable M. White, 1914.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 6.

10. Rapport du ministère du Commerce, pour l'exercice clos le 31 mars 1914. Partie I. Commerce du Canada. Présenté le 8 février 1915, par sir George Foster.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 7.

10*a*. Rapport du ministère du Commerce, pour l'exercice clos le 31 mars 1914. Partie II. Commerce du Canada (1) avec la France, (2) l'Allemagne, (3) le Royaume-Uni et (4) les Etats-Unis. Présenté le 8 février 1915, par sir George Foster.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

10*b*. Rapport du ministère du Commerce, pour l'exercice clos le 31 mars 1914 Partie III. Commerce du Canada avec les pays étrangers autres que la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les Etats-Unis. Présenté le 8 février, par sir George Foster.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

10*c*. Rapport du ministère du Commerce, pour l'exercice clos le 31 mars 1914. Partie IV. Renseignements divers. Présenté le 27 mars 1915, par sir George Foster.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

10*d*. Rapport de la Commission des grains. Statistiques des céréales, etc. Présenté par sir George Foster, le 4 juin 1914.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 8.

10*e*. Rapport du ministère du Commerce, pour l'exercice clos le 31 mars 1914. Partie VI. Services de paquebots subventionnés et statistique du trafic par paquebots jusqu'au 31 décembre 1914, et estimations pour l'exercice 1915-1916. Présenté par sir George Foster, 1915.. .. ..*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

10*f*. Rapport du ministère du Commerce, pour l'exercice clos le 31 mars 1914. Partie VII. Commerce des pays étrangers, et traités et conventions. Présenté par sir George Foster, 1915.. .. ..*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

VOLUME 9.

11. Rapport du ministère des Douanes, pour l'exercice clos le 31 mars 1914. Présenté le 11 février 1915, par l'honorable M. Reid.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 10.

12, 13, 14. Rapports, relevés et statistiques du Revenu de l'Intérieur du Canada, pour l'exercice clos le 31 mars 1914. (Partie I.—Accise.) (Partie II.—Inspection des poids et mesures, gaz et lumière électrique.) (Partie III.—Falsification des substances alimentaires.) Présentés le 1er mars 1915, par l'honorable M. Blondin.
Imprimés pour la distribution et les documents parlementaires.

15. Rapport du ministère de l'Agriculture du Canada, pour l'exercice clos le 31 mars 1914. Présenté le 8 février 1915, par l'honorable M. Burrell.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 11.

(Ce volume est relié en deux parties.)

15*a*. Rapport du Commissaire de la laiterie et des installations frigorifiques, pour l'exercice clos le 31 mars 1914. (Laiterie, fruits, extension des marchés et emmagasinage à froid.) Présenté par l'honorable M. Burrell, 1915.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 11—*Suite.*

15b. Rapport du directeur général vétérinaire, pour l'exercice clos le 31 mars 1915. Présenté par l'honorable M. Burrell, 1915.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

16. Rapport du directeur et des officiers des fermes expérimentales, pour l'exercice clos le 31 mars 1914. Présenté le 1er mars 1915, par l'honorable M. Burrell.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 12.

17. Statistiques criminelles, pour l'exercice terminé le 30 septembre 1913. (Annexe du rapport du ministère du Commerce, pour l'année 1913.) Présentées par sir George Foster, 1915.
Imprimées pour la distribution et les documents parlementaires.

18. Relevé des élections partielles (douzième parlement) de la Chambre des Communes, durant 1914. Présenté par l'honorable M. l'Orateur, le 12 mars 1915.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 13.

19. Rapport du ministre des Travaux publics, pour l'exercice clos le 31 mars 1914. Présenté le 8 février 1915, par l'honorable M. Rogers.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 14.

20. Rapport du ministère des Chemins de fer et des Canaux, pour l'exercice du 1er avril 1913 au 31 mars 1914. Présenté le 12 mars 1915, par l'honorable M. Cochrane.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

20a. Statistiques des canaux, pour la saison de navigation de 1914. Présentée par l'honorable M. Cochrane, le 9 avril 1915.
Imprimées pour la distribution et les documents parlementaires

20b. Statistique des chemins de fer du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1914. Présentée le 12 mars 1915, par l'honorable M. Cochrane.
Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 15.

20c. Le neuvième rapport du Bureau des commissaires des chemins de fer du Canada, pour l'année expirée le 31 mars 1914. Présenté le 8 février 1915, par l'honorable M. Cochrane.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

20d. Statistique des téléphones du Canada, pour l'exercice clos le 30 juin 1914. Présentée le 17 mars 1915, par l'honorable M. Cochrane.
Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

20e. Statistique des messageries du Canada, pour l'exercice clos le 30 juin 1914. Présentée par l'honorable M. Cochrane, 1915.
Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

20f. Statistique des télégraphes du Canada, pour l'exercice terminé le 30 juin 1914. Présentée le 17 mars 1915, par l'honorable M. Cochrane.
Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 16.

21. Quarante-septième rapport du ministère de la Marine et des Pêcheries, pour l'exercice 1913-1914. (Marine.) Présenté le 8 février 1915, par l'honorable M. Hazen.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

21b. Rapport et témoignages devant la Commission royale d'enquête su rle désastre de l'*Empress of Ireland.* Présentés par l'honorable M. Hazen, 1914.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 17.

22. Liste des navires publiée par le ministère de la Marine et des Pêcheries, étant une liste des navires inscrits sur les livres d'enregistrement du Canada le 31 décembre 1914. Présentée par l'honorable M. Hazen, 1915.
.Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

23. Supplément au quarante-septième rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries, de l'inspection des bateaux à vapeur, pour l'exercice 1913-14. Présenté par l'honorable M. Hazen, le 3 mars 1915.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 18.

24. Rapport du ministère des Postes, pour l'exercice clos le 31 mars 1914. Présenté le 8 février 1915, par l'honorable M. Casgrain.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 19.

(Ce volume est relié en deux parties.)

25. Rapport annuel du ministère de l'Intérieur, pour l'exercice clos le 31 mars 1914.—Volume I. Présenté le 8 mars 1915, par l'honorable M. Roche.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 20.

25*a*. Rapport de l'astronome en chef, ministère de l'Intérieur, pour l'exercice clos le 31 mars 1911. Présenté par l'honorable M. Roche, 1915.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

25*b*. Rapport annuel de la division des levés topographiques du ministère de l'Intérieur, 1912-13. Présenté par l'honorable M. Roche, 1914.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

25*c*. Rapport sur le jaugeage des cours d'eau, pour l'année civile de 1914. Présenté par l'honorable M. Roche, 1914.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 21.

25*d*. Treizième rapport de la Commission de géographie du Canada, pour l'exercice clos le 30 juin 1914. Présenté par l'honorable M. Roche, 1915.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

25*e*. Rapport sur les forces hydrauliques, etc., de la rivière à l'Arc, saisons de 1911-1913. Présenté par l'honorable M. Burrell, 1915.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

25*f*. Rapport sur le levé hydrographique de la Colombie-Britannique pour 1913. Présenté par l'honorable M. Burrell, 1915.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 22.

26. Rapport sommaire de la division de géologie du ministère des Mines, pour l'année civile de 1913. Présenté, 1915.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

26*a*. Rapport sommaire de la division des mines du ministère des Mines, pour l'année civile de 1913. Présenté, 1914. .*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

VOLUME 23.

27. Rapport du département des Affaires des Sauvages, pour l'exercice clos le 31 mars 1914. Présenté le 11 février 1915, par l'honorable M. Roche.

28. Rapport de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, 1914. Présenté le 8 février 1915, par l'honorable sir Robert Borden.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 24.

29. Rapport du secrétaire d'Etat du Canada, pour l'exercice clos le 31 mars 1914. Présenté le 9 février 1915, par l'honorable M. Coderre.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

29b. Rapport sur le travail de la division des Archives publiques, pour l'année 1913. Présenté, 1915.. .. ..*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

30. Liste du Service civil, 1914. Présentée le 9 février 1915, par l'honorable M. Coderre.
Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 25.

31. Sixième rapport annuel de la Commission du service civil du Canada, pour l'année finissant le 31 août 1914. Présenté le 19 mars 1915, par l'honorable M. Coderre.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

32. Rapport annuel du département de l'Imprimerie et de la Papeterie publiques, pour l'exercice clos le 31 mars 1914. Présenté le 6 avril 1915, par l'honorable M. Coderre.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

33. Rapport du secrétaire d'Etat pour les Affaires extérieures, pour l'exercice clos le 31 mars 1914. Présenté le 18 février, par sir Robert Borden.
Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

34. Rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'exercice clos le 31 mars 1914. Présenté, 1915.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

35. Rapport du conseil de la milice du Canada, pour l'exercice clos le 31 mars 1914. Présenté le 10 février 1915, par l'honorable M. Hughes.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 26.

36. Rapport du ministère du Travail, pour l'exercice clos le 31 mars 1914. Présenté le 8 février 1915, par l'honorable M. Crothers.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

36a. Septième rapport sur les procédures en vertu de la loi des enquêtes en matière de différends industriels, 1907, pour l'exercice clos le 31 mars 1914. Présenté le 8 février 1915, par l'honorable M. Crothers.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

37. Dixième rapport annuel des Commissaires du chemin de fer Transcontinental, pour l'exercice clos le 31 mars 1914. Présenté par l'honorable M. Cochrane, le 8 février 1915.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

37a. Rapport intérimaire des Commissaires du chemin de fer Transcontinental, pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1914. Présenté le 15 février 1915, par l'honorable M. Cochrane.. .. ..*Pas imprimé.*

38. Rapport du département du Service naval pour l'exercice clos le 31 mars 1914. Présenté le 8 février 1915, par l'honorable M. Hazen.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 27.

39. Quarante-septième rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries, 1913-14.—Pêcheries. Présenté le 8 février 1915, par l'honorable M. Hazen.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

39a. Enquête sur les pêcheries dans les baies d'Hudson et de James. Présentée par l'honorable M. Hazen, 1915.. .. ..*Imprimées pour la distribution et les documents parlementaires.*

39b. Supplément au 47e rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries (division des pêcheries)—Articles sur la biologie canadienne, 1911-14. Partie I—Biologie maritime. Présenté le 16 février 1915, par l'honorable M. Hazen.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 28.

40. Rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement. Présenté par l'honorable M. l'Orateur, le 4 février 1914. . . . . *Pas imprimé.*

41. Rapport de R. A. Pringle, C.R., commissaire chargé de faire une enquête sur le paiement de subventions à la Compagnie du chemin de fer de Southampton, ainsi que la preuve, etc., faite devant le commissaire. Présenté par l'honorable M. Cochrane, le 8 février 1915. . . . . *Pas imprimé.*

42. Règlement radiotélégraphique 106 concernant la portée de l'onde radiotélégraphique que devront adopter les stations de bord licenciées, durant la période des hostilités; et

Modification des règlements radiotélégraphiques n° 103 (stations de bord dans les eaux territoriales), et n° 104 (stations de bord dans les ports). Présenté par l'honorable M. Hazen, le 8 février 1915. . . . . *Pas imprimé.*

43. Copie du décret du conseil n° 260, du 3 février 1915, *re* constitution du rang de second dans la marine royale canadienne. Présentée par l'honorable M. [illegible] février 1915. [illegible]

43*a*. Copie de l'arrêté en conseil n° 304, du 18 février 1915, au sujet des pos[illegible] *Commander Engineer, Lieutenant Commander R.C.N.V.R.*, dans la mar[illegible] dienne, conformément à l'article 47, chap. 43, 9-10 Edouard VII. Présen[illegible] rable M. Hazen, le 11 mars 1915. . . . . *Pas imprimée.*

43*b*. Copie du décret du conseil n° 476, du 6 mars.—Règlements concernant la classification des ingénieurs officiers. Présentée par l'honorable M. Hazen, le 15 mars 1915.

44. Copie du décret du conseil n° 2175, du 21 août 1914, *re* supplément de solde pour service à bord des sous-marins.

Copie du décret du conseil n° 2251, *re* chiffre de la solde et [illegible]locations pour les sous-officiers et les marins prenant du service volontaire pour [illegible]ps de guerre.

Copie du décret du conseil n° 2960, *re* allocat[illegible]bres de la famille de ceux qui sont en service à bord des navires canadiens de Sa Majest[illegible]ésentées par l'honorable M. Hazen, le 8 février 1915. . . . . *Pas imprimées.*

45. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 avril 1914, pour copie de tous les documents, lettres, soumissions, etc., se rapportant à l'achat de voitures ou fourgons pour le chemin de fer Intercolonial au cours des années 1912 et 1913. Présentée le 9 février 1915.—*M. Macdonald*. . . . . *Pas imprimée.*

45*a*. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février 1915, pour copie de tous télégrammes, contrats, lettres et autres documents concernant l'achat de wagons pour le chemin de fer Intercolonial depuis le 1er juillet 1914. Présentée le 9 avril 1915.—*M. Macdonald*. . . . . *Pas imprimée.*

46. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 février 1914 pour état indiquant: 1. Quel a été le coût moyen par mille de la construction du chemin de fer du Pacifique-Canadien, depuis le commencement jusqu'à ce jour. 2. Quel en a été le coût moyen par mille durant les dix dernières années. 3. Quel prix moyen par mille la Compagnie du chemin de fer du Pacifique-Canadien paie en loyer pour les lignes qu'elle a louées, et quels sont les noms des lignes ainsi louées. 4. Quel loyer paie le Pacifique-Canadien au chemin de fer de *Toronto, Grey and Bruce*, entre Toronto et Owen-Sound. Présentée le 9 février 1915.—*M. Middlebro*. . . . . *Pas imprimée.*

47. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er juin 1914, pour état des revenus du fret expédié et reçu et des voyageurs aux stations suivantes de l'Intercolonial durant les exercices 1913 et 1914, en donnant séparément le montant pour chacune de ces stations: Drummondville, Rimouski, Sainte-Flavie, Matapédia, Campbellton et Bathurst. Présentée le 9 février 1915.—*M. Boulay*. *Pas imprimée.*

48. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er juin 1914, pour état donnant les noms du personnel employé dans les divers départements des bureaux généraux du chemin de fer Intercolonial à Moncton, avec leurs salaires respectifs au 1er avril 1914 Présentée le 9 février 1915.—*M. Emmerson*. . . . . *Pas imprimée.*

49. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mai 1914, pour relevé faisant connaître les noms des employés du chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard dont la nomination a été ordonnée entre le 1er janvier 1912 et le 1er mai 1914; les diverses fonctions qui leur ont été assignées, et le salaire ou les gages de chacun d'eux. Présentée le 9 février 1914.—*M. Hughes (King, I.-P.-E.)*. . . . . *Pas imprimée.*

49*a*. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mai 1914, pour relevé faisant connaître les noms et les adresses postales de toutes les personnes nommées à des emplois sur le chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard, entre le 1er octobre 1911 et le temps présent; avec énumération des emplois auxquels chacune de ces personnes a été nommée. Présentée le 22 mars 1915.—*M. Hughes (King, I.-P.-E.)*. . . . . *Pas imprimée.*

VOLUME 28—*Suite.*

50. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 février 1914, pour état indiquant les noms, le tonnage, le port d'enregistrement et le lieu de destination de tous les vaisseaux étrangers, tant à voiles qu'à vapeur, qui sont entrés dans le port de Sydney ou sont sortis de ce port pendant l'année terminée le 31 décembre 1913. Présentée le 9 février 1915.—*M. Sinclair*. . . . . *Pas imprimée.*

51. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er juin 1914, pour copie de toute la correspondance échangée entre le ministère de la Justice et le procureur général de Québec au sujet de la nomination de juges, depuis le premier jour de février 1913. Présentée le 9 février 1914.—*Sir Wilfrid Laurier*. . . . . *Pas imprimée.*

52. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 30 mars 1914, pour sommaire faisant connaître: 1. Les détails des inventeurs et de la valeur de la succession de feu George A. Montgomery, registrateur à Régina, dont la succession est revenue à la Couronne par [illegible] somme réalisée à Régina ou ailleurs, par la conversion en argent [illegible] succession. 3. Les frais payés ou autorisés, avec les noms des per[illegible] différentes sommes payées ou allouées, avant que le résidu ait été versé à [illegible]enne. 4. La somme définitive reçue par la Couronne. 5. Ce qui est advenu de [illegible]rnière somme, les noms des personnes à qui quelque argent a été payé et les [illegible]ants respectifs de ces paiements ainsi faits ou alloués depuis que la Couronne a reçu le résidu de la succession. 6. Un état indiquant la différence entre les rapports de l'ex-ministre et du ministre actuel de la Justice quant à la manière dont on a disposé de cette déshérence, et copie de la correspondance et des représentations qui ont été cause du changement. 7. La balance réelle maintenant en main, et comment on se propose d'en disposer. Présentée le 9 février 1915.—*M. Graham*. . . . *Pas imprimée.*

53. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 mars 1914, pour: 1. Relevé faisant connaître les noms de toutes les personnes des deux sexes qui ont été trouvées coupables d'offenses capita[illegible]da, dans chaque province, en chaque année depuis le 1er juillet [illegible] jusqu'au 2 février 1914, avec mention de l'offense, et si et comment la sentence a été exécutée, par l'application de la peine capitale ou autrement, et comprenant les noms des personnes trouvées coupables; les dates des sentences; les crimes dont elles étaient coupables; la nature des sentences; les noms des juges prononçant la sentence, et de quelle manière la sentence a été exécutée. 2. Relevé faisant connaître les personnes, de l'un ou l'autre sexe, trouvées coupables, et pour lesquelles il a été sursis à l'exécution de la peine capitale prononcée contre elles, au cours de la même période, y compris les noms de ces personnes; la date de la sentence; le crime commis; la nature de la sentence; les noms des juges qui ont prononcé la sentence, et les sentences commuées, et dans ce dernier cas, la nature de la commutation. 3. Relevé de toutes les personnes en Canada, et dans chaque province, au cours de la même période, trouvées coupables de meurtre ou d'homicide, dont les sentences ont été mitigées, ou qui ont obtenu le pardon absolu, avec mention des offenses dont elles ont été trouvées coupables, y compris les noms; la date de la sentence; la nature de l'offense; la nature de la sentence, et la nature et la date de la mitigation de la sentence. 4. Relevé de cas survenus au cours de la même période et dans lesquels appel a été porté par les personnes trouvées coupables de crime capital à Son Excellence le Gouverneur en conseil, demandant l'exercice de la prérogative royale du pardon ou de la mitigation de la sentence, y compris les noms de ces personnes; les dates des sentences et les endroits où elles ont été prononcées; le crime; la nature de la sentence; la date de l'appel et le résultat qui s'en est suivi. Présentée le 9 février 1915.—*M. Wilson (Laval)*. . . . . *Pas imprimée.*

54. Règlements et ordonnances générales de la cour de l'Echiquier du Canada édictés respectivement le 23 septembre 1914 et le 18 juin 1914. Présentés par l'honorable M. Coderre, le 9 février 1915. . . . . *Pas imprimés.*

54*a* Règlements et ordonnances générales de la cour de l'Echiquier édictés le 15 février 1915. Présentés par l'honorable M. Coderre, le 16 mars 1915. . . . . *Pas imprimés.*

55. Ordonnances du Territoire du Yukon passées par le Conseil du Yukon en 1914. Présentées par l'honorable M. Coderre, le 9 février 1915. . . . . *Pas imprimées.*

56. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mai 1914, pour état détaillé des sommes d'argent payées aux personnes suivantes: J. F. Farrington, $248.25; B. H. Smith, $469.50; et H. C. Dash, $182.40,—tel que mentionné dans les Débats de cette session, page 3071. Présentée le 9 février 1915.—*M. McLean (Halifax)*. . . . . *Pas imprimée.*

57. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 mars 1914, pour copie des instructions données à Charles Wm Flynn, avocat, chargé de s'enquérir des accusations portées contre des employés du ministère de la Marine et des Pêcheries dans le comté de Bonaventure, et aussi, copie des rapports faits à la suite de ces enquêtes. Présentée le 9 février 1914.—*M. Marcil (Bonaventure)*. . . . . *Pas imprimée.*

VOLUME 28—*Suite.*

58. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 avril 1914, pour copie de tous documents concernant la demande adressée au ministère de la Marine et des Pêcheries de destituer Ulric Dion, gardien du phare à Saint-Charles de Caplan, Québec, et de nommer à sa place Omer Arsenault, et aussi, concernant la décision prise par le ministère à ce sujet. Présentée le 9 février 1915.—*M. Marcil (Bonaventure)*.. .. ..*Pas imprimée.*

59. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 9 février 1914, pour copie de tous les arrangements faits et passés entre le ministère de la Marine et des Pêcheries, ou le gouvernement, et des compagnies de chemins de fer et de messageries, y compris l'Intercolonial, concernant le transport du poisson frais par train de fret rapide ou par messageries, depuis l'année 1906; aussi, copie de toutes garanties données à des compagnies de chemins de fer ou de messageries par le gouvernement ou quelqu'un de ses départements au sujet de ce transport, avec un état de tous déboursés faits par le département de la Marine et des Pêcheries, chaque année, aux termes des dits arrangements ou garanties, faisant la distinction entre les déboursés faits à compte du transport par train de fret rapide et les déboursés à compte du transport par messageries; aussi, état donnant le nombre de wagons-glacières, subordonnément à garantie par le ministère de la Marine et des Pêcheries, expédiés par train de fret rapide de Mulgrave ou Halifax à Montréal, chaque année civile depuis 1906, et le nombre de tonnes de marchandises transportées par ces wagons chaque année; aussi, le nombre de wagons-glacières de messageries expédiés de Mulgrave et Halifax à Montréal, jusqu'au 31 décembre 1913, aux termes d'un arrangement conclu depuis 1911 entre le ministère de la Marine et des Pêcheries et les compagnies de chemins de fer ou de messageries, ou les deux, aussi, le nombre de tonnes de poisson frais transportées par des compagnies de messageries avant le 31 décembre 1913, aux termes de l'arrangement en dernier lieu mentionné; aussi, le montant payé jusqu'au 31 décembre 1913 par le ministère de la Marine et des Pêcheries, aux termes de l'arrangement en dernier lieu mentionné; aussi, le nombre de tonnes de poisson frais transportées par des compagnies de messageries de Mulgrave et Halifax à des points dans l'ouest depuis 1906, dont le gouvernement a payé un tiers du transport, mais non conformément aux termes du dit arrangement conclu, comme il est dit ci-dessus, depuis 1911. Présentée le 9 février 1915.—*M. Sinclair.* *Pas imprimée.*

60. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 avril 1914, pour état indiquant tous les bureaux de poste dans les divers comtés de la province de la Nouvelle-Ecosse pour lesquels il est payé une redevance ou un loyer, et une allocation pour chauffage et éclairage, avec mention du montant de ces allocations dans chaque cas. Présentée le 9 février 1915.—*M. Chisholm (Antigonish)*.. .. ..*Pas imprimée.*

61. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 mars 1914, pour copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, etc., échangées en 1913 au sujet du transport des malles entre Grand-River-Falls et Grand-River, comté de Richmond, et de l'adjudication de l'entreprise à Malcolm McCuspic. Présentée le 9 février 1915.—*M. Kyte.* *Pas imprimée.*

62. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 mai 1914, pour copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et mémoires depuis le 1er novembre 1911, concernant le bureau de poste de Johnston, comté de Richmond, N.-E., les plaintes portées contre le maître de poste actuel et les recommandations faites pour sa destitution. Présentée le 9 février 1915.—*M. Kyte*.. .. ..*Pas imprimée.*

63. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 avril 1914, pour copie de tous télégrammes, papiers, lettres, pétitions, etc., concernant le changement du site du bureau de poste au village de Saint-Lazare, comté de Bellechasse, Québec. Présentée le 9 février 1915.—*M. Lemieux*.. .. ..*Pas imprimée.*

64. Sommaire des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement, imputables sur l'exercice financier 1914-1915. Présenté par l'honorable M. White, le 9 février 1915.. .. ..*Pas imprimé.*

65. Relevé des dépenses au chapitre des "Dépenses diverses imprévues", depuis le 18 août 1914 jusqu'au 4 février 1915, conformément à la loi des Subsides de 1914. Présenté par l'honorable M. White, le 9 février 1915.. .. ..*Pas imprimé.*

66. Relevé des sommes payées au cours de l'année terminée le 31 décembre 1914 pour pensions et retraites dans le service civil, et faisant connaître le nom, le grade, le salaire, le service, l'allocation et la cause de la fin d'emploi de chaque fonctionnaire mis à sa pension ou à sa retraite, et si la vacance a été remplie par promotion ou nouvelle nomination, et le salaire de tout fonctionnaire nouvellement nommé. Présenté par l'honorable M. White, le 9 février 1915.. .. ..*Pas imprimé.*

67. Relevé des recettes et des dépenses de la Commission d'embellissement d'Ottawa, au 31 mars 1914. Présenté par l'honorable M. White, le 9 février 1914.. .. .. ..*Pas imprimé.*

VOLUME 28—*Suite.*

68. Etat des affaires de la Société Royale du Canada, pour l'année expirée le 30 avril 1914. Présenté par l'honorable M. White, le 9 février 1915. . . . . *Pas imprimé.*

69. Tableau indiquant la moyenne des hommes employés dans la police fédérale pendant chaque mois de l'année 1914, aevc la liste de leur rémunération et frais de route, en vertu des Statuts revisés du Canada, chap. 91, sec. 6, par. 2. Présenté par l'honorable M. Doherty, le 10 février 1915. . . . . *Pas imprimé.*

70. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 16 janvier 1913, pour copie des plans, rapports, relevés des sondages, et toutes autres informations analogues sur les ports de Churchill et de Fort-Nelson venant du ministère des Chemins de fer et des Canaux.—(*Sénat*) . . . . *Pas imprimée.*

71. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 20 avril 1914, pour rapport indiquant: 1. Les titres de tous les livres, pamphlets et autres imprimés publiés par l'imprimeur du Roi pendant l'année expirée le 31 mars 1914. 2. Le nombre de chacun de ces livres, pamphlets et autres documents imprimés pendant la dite année, le nombre des exemplaires distribués ainsi que la date de distribution. 3. Le nombre de pages de chacun. 4. Le coût de chacun. 5. L'autorisation pour l'impression et la publication des dits livres, pamphlets et documents.—(*Sénat*) . . . . *Pas imprimée.*

72. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 30 avril 1914, pour propositions soumises au gouvernement relativement à la construction du canal Montréal-Ottawa-Baie-Georgienne, et de toute la correspondance s'y rapportant.—(*Sénat*) . . . . *Pas imprimée.*

72a. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 février 1914, pour copie de tous mémoires et pétitions provenant de corps commerciaux ou autres au sujet de la construction immédiate du canal de la baie Georgienne et de toute correspondance s'y rapportant depuis le 24 décembre 1914. Présentée le 4 mars 1915.—*Sir Wilfrid Laurier.* *Pas imprimée.*

73. Copie des ordres généraux de la milice émis entre le 25 novembre 1913 et le 24 décembre 1914.—(*Sénat*) . . . . *Pas imprimée.*

74. Copie de la correspondance concernant le contrôle de l'exportation du nickel. Présentée par sir Robert Borden, le 11 février 1915. . . . . *Pas imprimée.*

75. Mémoire sur les opérations du ministère de la Milice et de la Défense.—Guerre européenne, 1914-15. Présenté par l'honorable M. Hughes, le 11 février 1915. . . . . *Pas imprimé.*

76. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 avril 1914, pour copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, plaintes et documents de toute nature, reçus par le ministère du Commerce au cours des années 1913 et 1914 au sujet de la route suivie par les steamers à destination de Pictou, Mulgrave et Chéticamp. Présentée le 11 février 1915. —*M. Chisholm* (*Inverness*) . . . . *Pas imprimée.*

77. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 juin 1914, pour copie de tous documents concernant une demande ou des demandes faites au surintendant général des Affaires des sauvages ou au département pour un amendement à la loi des sauvages en vue de faciliter la vente de la réserve Sauvage de Restigouche, Québec,—ou concernant l'acquisition, d'une autre manière, de toute ou partie de la dite réserve pour fins industrielles ou autres, et de toutes réponses faites dans l'espèce. Présentée le 11 février 1915.—*M. Marcil* (*Bonaventure*) . . . . *Pas imprimée.*

78. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 février 1914, pour liste des noms des marins qui ont été employés sur l'*Eureka* durant les années 1910, 1911, 1912 et 1913. Présentée le 12 février 1915.—*M. Boulay* . . . . *Pas imprimée.*

79. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 avril 1914, pour relevé faisant connaître quel est le chiffre de l'émission totale des obligations de la *Canadian Northern Railway Company* et des compagnies affiliées; quel est, jusqu'à date, le coût total de la construction des lignes de chemins de fer composant le réseau du *Canadian Northern,* y compris les termini, voies de garage, etc. Présentée le 12 février 1915.—*M. Murphy.* *Pas imprimée.*

80. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mai 1914, pour copie de tous papiers, documents, rapports et preuve concernant la destitution ou la destitution projetée de W. A. Case, attaché au service de la quarantaine, à Halifax, N.-E. Présentée le 12 février 1915—*M. McLean* (*Halifax*) . . . . *Pas imprimée.*

81. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 février 1914, pour état indiquant: 1. Quels étaient les taux imposés en 1912 et 1913 pour le transport du blé des ports canadiens à des ports du Royaume-Uni par les lignes de steamers du Pacifique-Canadien, de la Compagnie Allan et du *Canadian Northern.* 2. Quels profits ont été réalisés par ces lignes de steamers qui transportaient seulement du blé, ou du blé avec d'autres produits. Présentée le 12 février 1915.—*Sir James Aikins*. . . . . *Pas imprimée.*

VOLUME 28—*Suite.*

82. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1914, pour copie de tous les rapports, requêtes, mémoires, lettres, télégrammes et autres documents concernant le déplacement, la suspension ou la destitution, par l'administration de l'Intercolonial, de Warren Carter et de Frederick Avard, employés dans le service du transport des marchandises, par l'Intercolonial, à Sackville, N.-B. ; et de tous les télégrammes, lettres et autre correspondance de record au ministère des Chemins de fer et Canaux, au dans les bureaux de ce chemin de fer à Moncton, ou dans l'un quelconque des départements de l'administration, adressés au ministre des Chemins de fer et des Canaux, ou à l'un ou l'autre des membres du gouvernement ou des fonctionnaires du ministère des Chemins de fer et des Canaux ou de l'Intercolonial, par qui que ce soit du comté de Westmoreland, N.-B., se rapportant en quelque manière que ce soit aux employés susnommés et à leur destitution ;—et notamment de toutes lettres envoyées à F. P. Brady, surintendant général de l'Intercolonial, par qui que ce soit de Sackville, N.-B., ou d'ailleurs, et de toute réponse aux documents susmentionnés. Présentée le 12 février 1915. —*M. Emmerson*. . . . . *Pas imprimée.*

83. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mars 1914, pour sommaire faisant connaître quelles enquêtes ou autres missions ont été confiées par le gouvernement ou l'un ou l'autre de ses départements, à G. Howard Ferguson, député du collège électoral de Grenville, dans l'assemblée législative d'Ontario ; quelle somme a été payée au dit G. Howard Ferguson par le gouvernement, ou l'un ou l'autre de ses départements, à titre d'honoraires ou pour déboursés, depuis le 21 septembre 1911, et quelle somme reste à lui payer ; quelle somme a été payée au dit G. Howard Ferguson par le gouvernement, ou l'un ou l'autre de ses départements, depuis le 21 septembre 1911, à quelque autre titre que ce soit. Présentée le 12 février 1915.—*M. Proulx*. . . . . *Pas imprimée.*

84. Autre réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 28 avril 1913, pour liste de tous les journaux en Canada dans lesquels ont été insérées des annonces par le gouvernement ou quelqu'un de ses ministres, officiers ou départements entre le 10 octobre 1911 jusqu'à date, avec un relevé du montant brut payé à cette fin, pendant la susdite période, à chacun de ces journaux ou à leurs propriétaires. Présentée le 12 février 1915. —*M. Sinclair*. . . . . *Pas imprimée.*

84*a*. Autre réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 30 avril 1913, pour état donnant la liste de tous les journaux en Canada dans lesquels ont été insérées des annonces par le gouvernement ou par quelqu'un de ses ministres, officiers ou départements entre le 10 octobre 1906 et le 10 octobre 1907, et entre les dites dates de chacune des années suivantes jusqu'au 10 octobre 1911 ; aussi, état du montant brut payé pour cet objet, pendant les années susdites à chacun des dits journaux ou à leurs propriétaires. Présentée le 12 février 1915.—*M. Thornton*. . . . . *Pas imprimée.*

85. Réponse partielle à un ordre de la Chambre, en date du 4 mars 1914, pour relevé faisant connaître combien d'employés du gouvernement fédéral du Canada à quelque titre que ce soit, et par l'un quelconque des départements, ont été destitués depuis le 10 octobre 1911 jusqu'à ce jour ; combien ont démissionné ; combien ont abandonné leur poste ; combien parmi les déserteurs ont été punis ; combien de nouveaux employés ont été nommés au cours de la période susdite. Présentée le 12 février 1915.—*M. Boivin.* *Pas imprimée.*

85*a*. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 mars 1914, pour relevé faisant connaître combien d'employés du gouvernement fédéral du Canada à quelque titre que ce soit, et par l'un quelconque des départements, ont été destitués depuis le 10 octobre 1911 jusqu'à ce jour ; combien ont démissionné ; combien ont abandonné leur poste ; combien parmi les déserteurs ont été punis ; combien de nouveaux employés ont été nommés au cours de la période susdite. Présentée le 4 mars 1915.—*M. Boivin* *Pas imprimée.*

85*b*. Autre réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 4 mars 1914, pour relevé faisant connaître combien d'employés du gouvernement fédéral du Canada, à quelque titre que ce soit, et par l'un quelconque des départements, ont été destitués depuis le 10 octobre 1911 jusqu'à ce jour ; combien ont démissionné ; combien ont abandonné leur poste ; combien parmi les déserteurs ont été punis ; combien de nouveaux employés ont été nommés au cours de la période susdite. Présentée le 12 mars 1915.—*M. Boivin*. . . . . *Pas imprimée.*

85*c*. Autre réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 4 mars 1914, pour relevé faisant connaître combien d'employés du gouvernement fédéral du Canada, à quelque titre que ce soit, et par l'un quelconque des départements, ont été destitués depuis le 10 octobre 1911 jusqu'à ce jour ; combien ont démissionné ; combien ont abandonné leur poste ; combien parmi les déserteurs ont été punis ; combien de nouveaux employés ont été nommés au cours de la période susdite . Présentée le 12 mars 1915.—*M. Boivin*. . . . . *Pas imprimée.*

85*d*. Autre réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 4 mars 1915, pour relevé faisant connaître combien d'employés du gouvernement fédéral du Canada, à quelque titre que ce soit, et par l'un quelconque des départements, ont été destitués

VOLUME 28—*Suite.*

depuis le 10 octobre 1911 jusqu'à ce jour; combien ont démissionné; combien ont abandonné leur poste; combien parmi les déserteurs ont été punis; combien de nouveaux employés ont été nommés au cours de la période susdite. Présentée le 7 avril 1915.—*M. Boivin*. . . . .*Pas imprimée.*

86. Autre réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 18 février 1914, pour copie de tous les mémoires, accusations, plaintes, correspondance et télégrammes, qui n'ont pas déjà été produits, relatifs aux fonctionnaires de l'un quelconque des départements de l'Etat renvoyés du service, dans la province de l'Ile-du-Prince-Edouard, depuis le 10 octobre 1911, y compris le nombre de ces fonctionnaires; copie des rapports des enquêtes tenues au sujet des accusations portées; relevé faisant connaître les dépenses entraînées par chaque enquête, les noms des personnes nommées aux postes devenus vacants, et la nature des recommandations produites en faveur des nouveaux titulaires. Présentée le 12 février 1915.—*M. Hughes (King)*. . . . .*Pas imprimée.*

87. Réponse partielle à un ordre de la Chambre, en date du 18 mai 1914, pour état indiquant tous les cas dans lesquels Charles Seager, de Goderich, a agi en qualité de commissaire du gouvernement pour s'enquérir de la conduite de fonctionnaires accusés d'ingérence politique ou autres méfaits depuis l'année 1896 jusqu'à l'année 1900, inclusivement, et donnant les noms de tous les fonctionnaires destitués à la suite des rapports du dit Seager, les emplois de ces fonctionnaires et la date des destitutions; aussi, copie de la preuve faite et des rapports des commissaires dans tous ces cas; aussi, relevé des honoraires payés au dit Charles Seager pour avoir conduit ces enquêtes. Présentée le 12 février 1915.—*M. Clark (Bruce)*. . . . .*Pas imprimée.*

88. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 mars 1914, pour copie de tous les documents, lettres, correspondance, télégrammes, plaintes, etc., touchant en quelque manière que ce soit à l'administration de la piscifacture du saumon à North-East-Margaree, et du vivier à Margaree-Harbour, depuis 1911 jusqu'à ce jour. Présentée le 15 février 1915.—*M. Chisholm (Inverness)*. . . . .*Pas imprimée.*

89. Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 11 mai 1911, pour copie de tous papiers, lettres, télégrammes, arrêtés du conseil, contrats, soumissions et autres documents en la possession du ministère des Travaux publics ou du ministère de la Milice et de la Défense, concernant la construction d'un arsenal à Amherst, N.-E. Présentée le 15 février 1915.—*M. Sinclair*. . . . .*Pas imprimée.*

90. Lettres de l'honorable Louis P. Pelletier, M.P., et l'honorable Wilfrid B. Nantel, M.P., donnant leur démission comme ministre des Postes et ministre du Revenu de l'Intérieur, respectivement, et lettres du premier ministre en accusant réception. Présentées par sir Robert Borden, le 15 février 1915. . . . .*Pas imprimées.*

91. Rapports des officiers enquêteurs sur les chaussures fournies au contingent canadien. Présenté par l'honorable M. Hughes, le 15 février 1915. . . . .*Pas imprimé.*

92. Règlements édictés sous l'empire de la loi des insectes destructeurs et autres fléaux. Présentés par l'honorable M. Burrell, le 16 février 7915. . . . .*Pas imprimés.*

93. Rapport sur les opérations de la loi d'instruction agricole, 1913, en conformité de l'article 8 de cette loi. Présenté par l'honorable M. Burrell, le 16 février 1915.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

93*a*. Réponse supplémentaire à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 9 février 1914, pour copie de tous arrangements entre le gouvernement et les diverses provinces aux termes de la loi sur l'instruction agricole. Présentée le 19 février 1915.—*Sir Wilfrid Laurier*. . . . .*Pas imprimée.*

93*b*. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 avril 1914, pour copie de tous documents, correspondance, lettres, requêtes, rapports, etc., échangés entre le Dr C. C. James, M. J. C. Chapais, et chacun des ministères d'agriculture provinciaux, se rapportant à la distribution et à l'administration du subside fédéral aux provinces pour l'agriculture, depuis l'octroi du dit subide. Présenté le 23 février 1915.—*M. Lapointe (Kamouraska)*. . . . .*Pas imprimée.*

94. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 février 1914, pour copie de tous télégrammes, correspondance, instructions, recommandations et autres documents échangés entre la Commission des pêcheries des crustacés de 1913 et le ministère de la Marine et des Pêcheries, à compter de la date de l'établissement de la dite commission jusqu'au 31 décembre 1913, excepté les documents qui ont été inclus dans le rapport imprimé de la février 1915.—*M .Chisholm (Inverness)*. . . . .*Pas imprimée.*

95. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 mars 1914, pour copie de tous les documents, correspondance, soumissions, télégrammes, plaintes, etc., se rapportant en quelmanière que ce soit au service de la cueillette du frai pour l'établissement d'élevage du homard à Margaree au cours des années 1911-12, 1912-13 et 1913-14. Présentée le 16 16 février 1915.—*M. Chisholm (Inverness)*. . . . .*Pas imprimée.*

VOLUME 28—*Suite.*

96. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1915, pour état indiquant la quantité de charbon importée des Etats-Unis en 1914 dans l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba, respectivement, et le montant des droits perçus dans chacune des dites provinces au cours de la dite année. Présentée le 16 février 1915.—*M. Buchanan.*
Pas imprimée.

97. Huitième rapport conjoint des commissaires chargés de tracer le méridien du 141me degré de longitude ouest. Présentée par l'honorable M. Roche, le 18 février 1915.
Pas imprimée.

98. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 avril 1914, pour copie de la convention intervenue entre le gouvernement du Canada et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique-Canadien à l'époque où a été fait l'octroi spécial de terres, en vertu de laquelle la dite compagnie a pu obtenir cet octroi de terres dans un seul bloc aux fins d'y établir son système actuel d'irrigation à l'est de Calgary, dans la province de l'Alberta. Présentée le 18 février 1915.—*M. Buchanan*. . . . . *Pas imprimée.*

99. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mars 1914, pour copie de tous télégrammes, lettres et autres documents se rattachant à la vente de tout bois quelconque sur l'île Parry, district de Parry-Sound, et des annonces, conventions d'achats et tous autres documents ayant trait à cette vente ou concession forestière à toutes personnes ou personne quelconque. Présentée le 18 février 1915.—*M. Arthurs* *Pas imprimée.*

100. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 février 1914, pour état faisant connaître les motifs de la destitution de M. Larivière, agent des terres fédérales à Grouard, les dates de sa nomination et de son renvoi et son salaire à l'époque de son renvoi; aussi, le nom de l'agent nommé à sa place, avec la date de sa nomination et son salaire. Présentée le 18 février 1915.—*M. Oliver*. . . . . *Pas imprimée.*

101. Rapport annuel concernant les unions ouvrières, en vertu du chapitre 125, S.R.C., 1906. Présenté par l'honorable M. Coderre, le 18 février 1915. . . . . *Pas imprimé.*

102. Etat détaillé de toutes les obligations et de tous les cautionnements enregistrés au département du secrétaire d'Etat du Canada depuis le dernier rapport (21 janvier 1914), soumis au Parlement du Canada en vertu de l'article 32 du chapitre 19 des Statuts revisés du Canada, 1906. Présenté par l'honorable M. Coderre, le 18 février 1915. . Pas imprimé.

103. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 9 février 1914, pour copie de toutes pétitions, mémoires, lettres, télégrammes, papiers et documents reçus par quelque département du gouvernement canadien ou quelqu'un des ministres de la part de quelque compagnie, corporation, personne ou personnes demandant l'enlèvement de tous droits de douane sur le blé ou ses produits importés en Canada, ou protestant contre toute diminution ou abolition des dits droits, et de toutes réponses faites dans l'espèce. Présentée le 18 février 1915.—*M. Maclean (Halifax)*. . . . . *Pas imprimée.*

104. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 avril 1914, pour copie de tous les documents, correspondance, lettres, etc., se rapportant à l'annulation de l'inspection faite par R. Bannatyne pour le ¼ N.-O. de la section 24, township 36, rang 18, à l'ouest du 2me méridien. Présentée le 19 février 1915.—*M. Neely*. . . . . *Pas imprimée.*

105. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1914, pour état donnant le nom du maître de poste de la paroisse de Saint-Romuald, dans le comté de Lévis, qui a été destitué après le mois de septembre 1911, les raisons de sa démission, la nature des plaintes portées contre lui, le nom des personnes qui ont porté ces plaintes, ainsi que copie de toutes correspondances et télégrammes s'y rapportant, le nom du commissaire enquêteur et rapport d'enquête, si enquête il y a eu, ainsi que de tous les témoignages entendus en l'enquête, la liste des noms des personnes qui ont recommandé le remplaçant, et le nom des personnes qui représentaient le gouvernement à cette enquête; aussi, état détaillé de tous les comptes et dépenses soldés ou à solder par tout département concernant les susdits renvoi et enquête, noms des personnes qui ont retiré quelque montant d'argent ou produit leur compte au sujet de cette enquête, avec indication du montant retiré ou réclamé par chacune d'elles. Présenée le 19 février 1915.—*M. Bourassa*. . . . . *Pas imprimée.*

106. Relevé faisant connaître la quantité de terres vendues par la Compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien, au cours de l'année terminée le 30 septembre 1914. Présenté par l'honorable M. Roche, le 19 février 1915. . . . . *Pas imprimé.*

107. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 juin 1914, pour état indiquant les sommes d'argent expédiées en dehors du Canada au cours des cinq dernières années par les bureaux de poste qui suivent, dans le comté de Cap-Breton: Glace-Bay, Caledonia-Mines, Dominion n° 4, New-Aberdeen, Bridgeport, Old-Bridgeport, New-Waterford, Reserve-Mines, Sydney, Whitney-Pier, Ashby, Sydney-Nord, Sydney-Mines, Florence, Dominion n° 6 et Port-Morien, et dans quels pays les diverses sommes ont été transmises. Présentée le 22 février 1915.—*M. Carroll*. . . . . *Pas imprimée.*

VOLUME 28—*Suite.*

108. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février 1915, pour copie de tous télégrammes, correspondançe et autres documents concernant la destitution de Brown Pipes et de A. R. Gibbons, employés de douane à Lethbridge, Alta. Présentée le 23 février 1915.—*M. Buchanan*.. .. ..*Pas imprimée.*

109. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février 1915, pour état donnant les noms de tous les transports nolisés depuis le 1er août 1914 pour expédier les troupes, chevaux, approvisionnements et matériaux en Angleterre, le nom de chaque propriétaire de navire, courtier ou autre personne par l'entremise desquels le navire a été nolisé ; le tonnage de chaque navire, sa vitesse, le taux payé par tonne par semaine ou par mois, la durée minimum du nolisement, la date du contrat, la date à laquelle le paiement a commencé et la date à laquelle il a pris fin et la somme totale payée par le gouvernement pour le nolisement des navires et autres dépenses. Présentée le 23 février 1915.—*M. Murphy*.. .. ..*Pas imprimée.*

110. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février 1915, pour état indiquant combien de fourgons de transport ont été achetés pour les deuxième et troisième contingents ; de qui ont-ils été achetés, et le nom de chaque particulier ou firme ; combien de ces fourgons ont été achetés de chaque particulier ou firme ; quel a été le prix de chaque fourgon ; si des soumissions ont été demandées ; s'il y a eu des soumissions reçues qui n'ont pas été acceptées ; et, s'il en est ainsi, quel était le chiffre de ces soumissions. Présentée le 23 février 1915.—*M. Nesbitt*.. .. ..*Pas imprimée.*

111. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 février 1915, pour état indiquant combien de prisonniers de guerre ont été faits au Canada depuis la déclaration de la guerre entre les alliés, l'Allemagne et l'Autriche ; où ils sont détenus ; le nombre dans chaque endroit et le nom de l'officier en charge de chaque endroit de détention. Présentée le 23 février 1915.—*M. Wilson (Laval)*.. .. ..*Pas imprimée.*

111*a*. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 février 1915, pour relevé faisant connaître en détail le nombre de prisonniers de guerre en ce pays ; le nombre de personnes libres sur parole ; le nombre de ceux qui sont gardés dans les champs de détention ; le nombre de camps de détention, leurs emplacements, les moyens de les atteindre, et le nombre de prisonniers dans chacun d'eux ; ce que coûte au Canada chacun de ces camps, respectivement, en fait de subsistance, de paie, d'habillement, de transport, de surveillance ; la nature du travail fait par les prisonniers et le valeur totale de leur ouvrage à ce jour. Présentée le 1er avril 1915.—*M. Clark (Red Deer)*.. .. .. *Pas imprimée.*

112. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février 1915, pour copie de tous télégrammes, lettres, rapports d'enquête et autres documents se rapportant à la destitution de James Brennan, contremaître sur l'Intercolonial, à Stellarton. Présentée le 25 février 1915.—*M. Macdonald*.. .. ..*Pas imprimée.*

113. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 février 1915, pour état indiquant si une déclaration officielle a été faite au nom de l'administration du chemin de fer Intercolonial à l'effet que les gages des employés du chemin de fer qui ont pris du service actif seraient payés pendant leur absence, et dans ce cas, quand et par qui ; si le ministère des Chemins de fer a donné ordre de pourvoir à ces paiements et quand cet ordre a été donné. Présentée le 23 février 1915.—*M .Macdonald*.. .. ..*Pas imprimée.*

114. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 9 février 1915, pour copie de tous papiers, télégrammes, pétitions, lettres et correspondance échangés entre la Chambre de Commerce de Québec et le ministère des Chemins de fer et Canaux au sujet de la circulation des trains sur la section du chemin de fer National Transcontinental entre Cochrane et la ville de Québec. Présentée le 23 février 1915.—*M. Lemieux*.. .*Pas imprimée.*

115. Etat (en tant que le ministère de l'Intérieur est concerné) donnant copies de tous les décrets du conseil, plans, documents et correspondance, qui doivent être soumis à la Chambre des Communes, en vertu d'une résolution adoptée le 20 février 1882, depuis la date de la dernière production de tels documents en vertu de cette résolution. Présenté par l'honorable M. Roche, le 24 février 1915.. .. ..*Pas imprimé.*

116. Réponse à un ordre,—Relevé faisant connaître qui sont les commissaires de la remonte pour le Canada ouest et le Canada est, respectivement. 2. Quand et par qui ils ont été nommés, et quelles sont les instructions générales qui leur ont été données. 3. Pourquoi on n'a pas suivi les ordres de mobilisation de 1913, et pourquoi des non-militaires ont été chargés des achats pour la remonte. 4. Quels sont les noms des acheteurs et inspecteurs vétérinaires nommés par le commissaire de la remonte du Canada est, dans les diverses divisions de remonte. 5. Si quelques-uns des acheteurs et des inspecteurs vétérinaires ont reçu instruction de ne plus faire d'achats, et, s'il en est ainsi, quels sont leurs noms, et quelles sont les raisons fournies par le commissaire de remonte à l'appui de cette décision. 6. Du 1er décembre au 31 janvier, combien de chevaux ont été achetés dans chaque division de remonte, dans le Canada est. 7. Quel a été le prix moyen des chevaux ; à combien revient le coût moyen par cheval dans chaque division

VOLUME 28—*Suite.*

de remonte, en y incluant les dépenses, la paie ou allocation, et tous les frais de voyage et autres débours, dans la période de temps plus haut mentionné. Présenté le 24 février 1915.—*M. Lemieux*. . . . . *Pas imprimée.*

117. Réponse à un ordre,—Relevé faisant connaître : 1. A combien de firmes le gouvernement a donné des commandes de bottines pour les différents corps expéditionnaires que l'on équipe actuellement pour le service. 2. Quels sont les noms de ces firmes. 3. Combien de bottines ont été commandées à chaque firme. 4. Combien de bottines ont été livrées, jusqu'à ce jour, par chaque firme. 5. Combien de bottines chaque firme a encore à livrer. 6. Quel prix chaque firme reçoit pour ces bottines. Présentée le 24 février 1915. —*M. Lemieux*. . . . . *Pas imprimée.*

118. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1915, pour copie de toute correspondance, recommandations, soumissions ou autres papiers, dans le ministère des Chemins de fer et des Canaux concernant la fourniture de glace pour l'Intercolonial à Mulgrave, pour l'année 1915. Présentée le 25 février 1915.—*M. Sinclair*. . . *Pas imprimée.*

119. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 février 1915, pour état indiquant : 1. Le nombre de camions-automobiles envoyés en Angleterre avec le premier corps expéditionnaire. 2. De qui ils ont été achetés, et par qui manufacturés. 3. Quelle était leur capacité. 4. Quel en a été le prix. 5. Si le gouvernement a retenu les services d'experts pour cet achat, et leurs noms. 6. Si le gouvernement a payé une commission à qui que ce soit en rapport avec cet achat. 7. Si les camions ont donné satisfaction en service, ou en quoi ils ont été trouvés défectueux. 8. Si une commission a été nommée par le ministère de la Milice en rapport avec l'achat de camions-automobiles pour le deuxième contingent et les autres corps expéditionnaires ; quels étaient les membres de cette commission et quelle était leur compétence spéciale. 9. Si un M. McQuarrie formait partie de cette commission, et s'il est vrai qu'il était et qu'il est encore un employé de la *Russell Motor Car Co.*, de Toronto. 10. Si un nommé Owen Thomas formait partie de cette commission à titre d'expert, combien lui a été payé, ou combien on doit lui payer, pour ses services, et durant combien de temps on a utilisé ses services. 11. Si M. Thomas reçoit une commission en rapport avec l'achat de camions-automobiles, soit du gouvernement, soit des manufactures. 12. Quelles recommandations ont été faites par la dite commission au ministère de la Milice ou au gouvernement au sujet des achats de camions-automobiles. 13. Si les camions-automobiles ont été achetés, en quel nombre, de qui et à quel prix. 14. S'il est vrai que ces camions ont été achetés de la Compagnie Kelly, de Springfield, Ohio, et dans l'affirmative, si l'on n'aurait pu acheter de manufacturiers canadiens des camions propres au service requis. 15. S'il est vrai que le gouvernement a décidé de s'engager dans la fabrication de camions-automobiles en donnant des commandes de pièces séparées à des fabricants canadiens, et en fournissant ces pièces à des manufacturiers, en Canada, chargés de faire l'assemblage et l'ajustage du camion, et, s'il en est ainsi, est-il vrai que la *Russell Motor Car Co.* a reçu ou reçoit des commandes pour ces camions. 16. Qui a recommandé M. Thomas au ministre de la Milice ou au gouvernement. Présentée le 25 février 1915.—*M. Copp.*
Pas imprimée.

120. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février 1915, pour état indiquant, si, depuis le 1er août dernier, il a été exporté des articles d'alimentation à des pays d'Europe autres que le Royaume-Uni, la France et la Belgique ; leur nature, et à quels pays. Présentée le 25 février 1915.—*M. Cockshutt*. . . . . *Pas imprimée.*

121. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 février 1915, pour copie de la pétition et des papiers, documents et lettres concernant la constitution en corporation de la *Dominion Trust Company*, par une loi spéciale adoptée par le Parlement du Canada en 1912, chapitre 89, 2 George V. Présentée le 25 février 1915.—*M. Proulx*. . *Pas imprimée.*

121*a*. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 février 1915, pour copie de toute correspondance échangée entre le ministère de la Justice et le gouvernement de la province de la Colombie-Britannique, ou quelqu'un de ses membres, au sujet d'une certaine loi adoptée par la législature de la dite province en 1913, chapitre 89, 3 George V, et intitulé : *"An Act respecting The Dominion Trust Company"*. Présentée le 4 mars 1915.—*M. Proulx*. . . . . *Pas imprimée.*

122. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 février 1915, pour copie de toute la correspondance échangée entre l'Auditeur général et le ministère de la Milice, ou tout autre ministère, touchant les dépenses faites sous l'opération de la loi des crédits de guerre, 1914. Présentée le 25 février 1915.—*M. Maclean (Halifax).*
Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

122*a*. Mémoire du chef de la comptabilité et paie-maître général et du directeur des contracts, du ministère de la Milice et de la Défense, au sujet de la correspondance échangée entre l'Auditeur général et le ministère de la Milice, touchant les dépenses faites sous l'empire de la loi des crédits de guerre. Présenté par l'honorable M. Hughes, le 11 mars 1915. . . . . *Pas imprimé.*

VOLUME 28—*Suite.*

123 Copie de toute la correspondance échangée entre le ministre des Finances et l'Auditeur général, depuis le 18 août jusqu'à ce jour, au sujet des achats pour les corps expéditionnaire destinés au service au delà des mers, des contrats pour l'armée, et autres achats pour dès fins militaires, ou sous l'empire de la loi du service de la marine, 1910, ou en vertu de décrets du conseil concernant les affaires militaires. Présentée par l'honorable M. White, le 25 février 19915.. .. ..*Pas imprimée.*

124. Copie certifiée d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Altesse Royale le Gouverneur général, le 23 janvier 1915, relativement à l'allocation de séparation à accorder aux personnes dont les soldats du premier corps expéditionnaire au delà des mers étaient les soutiens. Présentée par l'honorable M. Rogers, le 26 février 1915. *Pas imprimée.*

124*a*. Copie certifiée d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Altesse Royale le Gouverneur général, le 28 janvier 1915, relativement aux requêtes présentées par les soldats qui se sont enrôlés pour service actif au delà des mers à l'effet qu'il leur soit permis de se marier et de faire inscrire les noms de leurs femmes sur la liste des personnes ayant droit à l'allocation de séparation. Présentée par l'honorable M. Rogers, le 26 février 1915.. .. ..*Pas imprimée.*

125. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1914, pour copie de tous télégrammes, correspondance, requêtes et documents de toutes sortes se rapportant de quelque manière que ce soit, à la construction projetée d'une salle d'exercice ou arsenal dans la ville d'Inverness, Nouvelle-Ecosse. Présentée le 26 février 1915.—*M. Chisholm (Inverness)*.. .. ..*Pas imprimée.*

126. Etat détaillé des remises et remboursements de droits, sous l'autorité de l'article 92 de la loi du revenu consolidé et de l'audition fourni par le ministère du Commerce, pour l'année expirée le 31 mars 1914.—*(Sénat)*.. .. ..*Pas imprimé.*

127. Décrets du Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada,* entre le 1er décembre 1913 et le 11 janvier 1915, conformément aux dispositions de la loi des réserves forestières fédérales et des parcs, article 19, chapitre 10, 1-2 George V.—*(Sénat.)* *Pas imprimés.*

127*a*. Sommaire des décrets du conseil publiés dans l'*Officiel* du Canada entre le 16 mai et le 25 juillet 1914, en conformité de l'article 19 de la loi des réserves forestières et des parcs fédéraux, chapitre 10, 1-2 George V. Présenté par l'honorable M. Roche, le 12 mars 1915.. .. .. *Pas imprimé.*

128. Décrets du conseil publiés dans la *Gazette du Canada* entre le 1er décembre 1913 et le 15 janvier 1915, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi des arpentages fédéraux, chapitre 21, 7-8 Edouard VII.—*(Sénat)*.. .. ..*Pas imprimés.*

128*a*. Relevé des arrêtés en conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada,* entre le 1er décembre 1913 et le 15 janvier 1915, sous le régime de l'article 77 de la loi des terres fédérales, chapitre 20 des Statuts du Canada, 1908. Présenté par l'honorable M. Roche, le 12 mars 1915.. .. ..*Pas imprimé.*

128*b*. Décrets du conseil publiés dans la *Gazette du Canada* et la *Gazette de la Colombie-Britannique,* entre le 1er décembre 1913 et le 15 janvier 1915, sous le régime des dispositions du paragraphe (*b*) de l'article des Règlements concernant l'arpentage, l'administration, la disposition et la gérance des terres publiques du Canada dans la zone de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie-Britannique. Présentés par l'honorable M. Roche, le 12 mars 1915.. .. ..*Pas imprimés.*

128*c*. Décrets du conseil publiés dans la *Gazette du Canada* et la *Gazette de la Colombie-Britannique,* du 1er décembre 1913 au 15 janvier 1915, sous le régime des dispositions du paragraphe (*d*) de l'article 38 des Règlements concernant l'arpentage, l'administration, la disposition et la gérance des terres publiques du Canada dans la zone de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie-Britannique.—*(Sénat.)* *Pas imprimés.*

129. Décrets du conseil passés, règlements et formules prescrites entre le 1er décembre 1913 et le 15 janvier 1915, en vertu des dispositions de l'article 57 de la loi de l'irrigation, chapitre 61 des Statuts revisés du Canada, 1906, selon que modifiées par le chapitre 38, 7-8 Edouard VII.—*(Sénat)*.. .. ..*Pas imprimés.*

130. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 février 1915, pour relevé faisant connaître si le gouvernement a acheté de la *Canada Cycle and Motor Company* des pneus pour les automobiles destinés au premier contingent canadien, et, dans l'affirmative, quel prix a été payé pour chaque jeu de pneus, et quel nombre a été acheté; si le gouvernement a demandé des prix pour les pneus des camions-automobiles pour le second contingent, et dans l'affirmative, quel prix par jeu a été exigé. Présentée le 3 mars 1915.—*M. Gauvreau*.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME 28—*Suite.*

131. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février 1915, pour copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents concernant la nomination de A. H. McKeown dans le service d'immigration, à Lethbridge, Alta. Présentée le 3 mars 1915.—*M. Buchanan*.. .. ..*Pas imprimée.*

132. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février 1915, pour copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents concernant le renvoi d'office de A. E. Humphries, ci-devant inspecteur d'immigration, à Lehbridge, Alta. Présentée le 3 mars 1915.—*M. Buchanan*.. .. ..*Pas imprimée.*

133. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février 1914, pour sommaire faisant connaître qui a obtenu le contrat de la malle entre Armagh-Station et Mailloux, comté de Bellechasse, Qué.; combien de soumissions ont été reçues, et quels sont les noms des soumissionnaires et le chiffre de chaque soumission. Présentée le 3 mars 1915.—*M. Lemieux*.. .. ..*Pas imprimée.*

134. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 avril 1914, pour copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, plaintes et autres documents se rapportant en quelque manière à la demande de soumissions pour la route postale entre Low-Point et Creignish-Station au cours des années 1913-14. Présentée le 3 mars 1915.—*M. Chisholm (Inverness)*.. .. ..*Pas imprimée.*

135. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 avril 1914, pour copie de tous télégrammes, lettres et autres documents concernant le contrat pour le transport des malles entre New-Ross et le bureau de poste de Vaughan, Waterville, N.-E. Présentée le 3 mars 1915.—*M. Macdonald*.. .. ..*Pas imprimée.*

136. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mai 1914, pour copie de tous les documents, correspondance, télégrammes, lettres, soumissions, etc., de quelque nature que ce soit, en la possession du ministère des Postes, reçus depuis 1913 jusqu'à ce jour, et se rapportant en quoi que ce soit au contrat du transport de la malle entre Mabou et Whycocomagh. Présentée le 3 mars 1915.—*M. Chisholm (Inverness)*.. ..*Pas imprimée.*

137. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 février 1915, pour relevé faisant connaître le montant d'argent perçu par les sous-percepteurs de douane à Edmundston, Clair, St-Leonard et Green-River, province du Nouveau-Brunswick, au cours de chacun des cinq derniers exercices financiers, et quels ont été les salaires payés chaque année à chacun de ces ports. Présentée le 3 mars 1915.—*M. Michaud*.. .. .. ..*Pas imprimée.*

138. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1915, pour état indiquant la somme dépensée parmi les marchands de Medicine-Hat pour le compte des secours fournis par le gouvernement, à qui les paiements ont été faits et le montant total dans chaque cas. Présentée le 4 mars 1915.—*M. Buchanan*.. .. ..*Pas imprimée.*

139. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 février 1914, pour copie de tous les documents, lettres, correspondance, etc., au sujet de la destitution des personnes dont les noms suivent et qui occupaient les postes suivants dans le comté de Shelburne, N.-E.: J. V. Smith, sous-percepteur des douanes, à Lower-Wood-Harbour; John H. Lyons, gardien de phare, Barrington-Passage; William L. Smith, gardien de phare, Baccaro; E. D. Smith, surveillant des pêcheries, Shag-Harbour; J. A. Orechia, maître du havre, Wood-Harbour; J. C. Morrison, maître du havre, Shelburne, et Albert Mahaney, maître de poste, à Churchover. Présentée le 4 mars 1915.—*M. Maclean (Halifax).*
Pas imprimée.

139a. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1915, pour copie de tous papiers, lettres et documents concernant la destitution des fonctionnaires suivants, dans le comté de Shelburne, N.-E.; Wm L. Smith, gardien de phare, Baccaro, N.-E.; J. A. Arechia, maître de havre, Lower-Wood-Harbour, et J. E. Morrison, maître de havre à Shelburne, N.-E. Présentée le 16 mars 1915.—*M. Law* *Pas imprimée.*

140. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 9 mars 1914, pour relevé faisant connaître quelles ont été les sommes dépensées pour travaux publics dans le comté de Portneuf, depuis le 1er juillet 1896 au 21 septembre 1911; quelle a été la nature des travaux exécutés dans chaque paroisse, en quelle année ils ont été exécutés et quelle a été la somme dépensée pour chacun de ces travaux. Présentée le 4 mars 1915.—*M. Sévigny.*
Pas imprimée.

141. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1915, pour copie de tous papiers, requêtes, déclarations, serments ou prestations de serments, procédures, pétitions, jugements, certificats touchant la naturalisation de M. F. P. Gutelius, gérant général de l'Intercolonial, et tous autres documents s'y rapportant, de quelque nature qu'ils puissent être. Présentée le 4 mars 1915.—*M. Gauvreau*.. .. ..*Pas imprimée.*

142. Rapport des délégués nommés pour représenter le gouvernement du Canada au huitième congrès international dit *Purity Congress*, tenu sous les auspices de la *World's Purity League*, à Kansas City, Missouri, le 5-9 novembre 1914. Présenté par sir Robert Borden, le 4 mars 1915.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME 28—*Suite.*

143. Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 22 février 1915, pour copie de toutes les plaintes adressées au gouvernement à la suite de coups de feu tirés par des soldats de la milice canadienne sur deux citoyens américains, entraînant la mort de l'un d'eux, sur les eaux du lac Erié, et de toute la correspondance échangée à ce sujet entre l'ambassade britannique et les autorités des Etats-Unis. Présentée le 5 mars 1915.—*Sir Wilfrid Laurier*.. .. ..*Pas imprimée.*

144. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1915, pour état indiquant les montants en détail payés à Ward Fisher, de Shelburne, N.-E., inspecteur des pêcheries pour les années 1912 et 1913, à titre de salaire, frais de bureau, dépenses de voyage et toutes autres dépenses. Présentée le 5 mars 1915.—*M. Law*.. .. ..*Pas imprimée.*

145. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février 1915, pour état donnant les noms et adresses postales de toutes les personnes, dans le comté de Yarmouth, qui ont reçu la gratification accordée par la "Loi des gratifications aux volontaires lors des invasions fénianes"; aussi, donnant les noms et adresses postales de toutes personnes, dans le dit comté, dont les demandes ont été rejetées; et, aussi, donnant les noms et les adresses postales de tous les postulants dans le dit comté dont les demandes n'ont pas encore été prises en considération. Présentée le 5 mars 1915.—*M. Law*.. .. ..*Pas imprimée.*

146. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 février 1915, pour relevé faisant connaître les noms et les adresses postales de toutes les personnes du comté de Guysborough, N.-E., auxquelles ont été payées des primes en vertu de la loi accordant des primes aux volontaires qui ont servi dans les invasions fénianes; les noms et les adresses postales de toutes les personnes dont les demandes ont été rejetées, et la raison du refus;—aussi, les noms et les adresses postales de toutes les personnes dont les demandes ont été reçues, mais auxquelles les primes n'ont pas été payées, en faisant la distinction entre les personnes dont les demandes ont été reçues et admises, et celles dont les demandes ont été reçues sans qu'une décision ait encore été prise, s'il en est. Présentée le 5 mars 1915.—*M. Sinclair*.. .. ..*Pas imprimée.*

147. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 février 1915, pour état indiquant, depuis juin 1914, combien de demandes de grain de semence ont été reçues de la part de personnes résidant dans les trois provinces des prairies; combien de boisseaux de grain se trouvent compris dans ces demandes; combien d'acres de terre devaient être ensemencés de ce grain; combien de boisseaux de blé, d'avoine et d'orge, respectivement, se trouvaient à la disposition du gouvernement pour faire face à ces demandes; et si on a conclu avec les différents gouvernements provinciaux des arrangements en vue de parer aux besoins des colons en fait de grain de semence. Présentée le 8 mars 1915.—*M. McCraney*.. .. ..*Pas imprimée.*

148. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 février 1914, pour état indiquant le nombre de navires engagés depuis octobre 1911 par le gouvernement ou quelques-uns de ses départements, pour aller à la baie d'Hudson, ou à la baie James; le nom et le tonnage de chaque navire, et le nom et le domicile de chaque officier commandant; quel était le chargement de chaque navire, quelle partie de ce chargement a été débarquée et où, quelle partie a été perdue et où, et quelle partie a été rapportée, et quelle était la valeur dans chaque cas. Présentée le 8 mars 1915.—*M. Graham*.. .. ..*Pas imprimée.*

148*a*. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars 1915, pour état indiquant le nombre de navires employés par le ministre des Chemins de fer, le nombre d'hommes employés sur les navires et sur terre, et le montant dépensé pour approvisionnements, hommes et transport depuis le 30 mars 1914 jusqu'au 31 décembre 1914, en ce qui concerne le chemin de fer de la baie d'Hudson. Présentée le 22 mars 1915.—*M. Macdonald.*
Pas imprimée.

149. Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 9 février 1914, pour copie de toute correspondance depuis le 1er janvier dernier au sujet de la convocation d'une conférence impériale sur la défense navale. Présentée le 8 mars 1915.—*Sir Wilfrid Laurier*.. .. ..*Pas imprimée.*

150. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 février, pour état donnant les noms et adresses postales de toutes les personnes dans le comté d'Antigonish, qui ont reçu la gratification accordée par la "Loi des gratifications aux volontaires lors des invasions fénianes"; aussi, donnant les noms et adresses postales de toutes personnes dans le dit comté dont les demandes ont été rejetées; et aussi, donnant les noms et les adresses postales de tous les postulants dans le dit comté dont les demandes n'ont pas encore été prises en considération. Présentée le 8 mars 1915.—*M. Chisholm (Inverness).*
Pas imprimée.

151. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars 1915, pour sommaire faisant connaître quels étaient les officiers commissionnés du 17me régiment de la Nouvelle-Ecosse à Valcartier avant le départ pour l'Angleterre, et quels sont maintenant les officiers commissionnés de ce régiment. Présentée le 8 mars 1915.—*M. Macdonald*.*Pas imprimée.*

VOLUME 28—*Suite.*

152. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 9 février 1915, pour copie de tous comptes pour le déplacement du signal de tempête, à Shippigan, N.-B., et son installation sur le quai public, faisant connaître le coût du transfert pendant les mois d'octobre et novembre 1911. Présentée le 8 mars 1915.—*M. Turgeon*.. .. ..*Pas imprimée.*

153. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 mai 1914, pour copie de tous papiers, correspondance, télégrammes, pétitions, y compris les signatures, et tous autres documents en la possession du ministère du Commerce ou du ministre, ou en la possession du premier ministre concernant toute requête adressée entre le 1er novembre 1913 et la date actuelle par des personnes de la Nouvelle-Ecosse demandant l'aide du gouvernement pour le transport du poisson frais entre des ports de la Nouvelle-Ecosse et des Etats-Unis. Présentée le 9 mars 1915.—*M. Sinclair*.. .. ..*Pas imprimée.*

154. Déclaration de M. H. C. Crowell, correspondant du journal *Halifax Chronicle,* et la correspondance se rattachant aux énoncés publiés dans les journaux au sujet des prétendus mauvais traitements infligés au 17me régiment de la Nouvelle-Ecosse, dans les plaines de Salisbury. Présentée par sir Robert Borden, le 9 mars 1915.. .. .. ..*Pas imprimée.*

155. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars 1915, pour relevé faisant connaître le coût estimatif de l'aménagement de la propriété de la *Canadian Car and Foundry Company, Limited,* à Amherst, N.-E., pour des fins militaires; le loyer, ou autre rémunération qui est ou sera payé à cette compagnie pour l'usage de ses ateliers et dépendances; les personnes qui devront fournir l'approvisionnement militaire, y compris les substances alimentaires pour les hommes, le charbon pour le chauffage et la cuisson, le fourrage et autres provisions pour les chevaux, pour les détachements qui y auront leurs quartiers, et à quels prix; s'il est vrai que l'on ne peut se procurer des formules de soumissions pour ces différents services qu'en s'adressant au bureau du député du comté de Cumberland, et que, en plus d'une instance, de ces formules de soumissions ont été refusées à des personnes qui en demandaient; si le gouvernement sait que, en ce qui concerne la fourniture du foin, on a allégué que non seulement on n'a pas permis à des libéraux de présenter une soumission, mais qu'on a averti les amis du gouvernement qu'il ne leur serait adjugé aucune partie du contrat si une partie quelconque du foin à fournir était achetée d'un libéral. Présentée le 11 mars 1915.—*M. Copp.*
Pas imprimée.

156. Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur générale, en date du 1er mars 1915, pour copie de toute la correspondance échangée avec les autorités impériales au sujet de prêts par le trésor impérial au gouvernement canadien. Présentée le 11 mars 1915.—*M. Maclean (Halifax)*.. .. ..*Pas imprimée.*

157. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars 1915, pour copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et recommandations concernant la nomination de H. W. Ingraham en qualité de sous-registraire des aubains ennemis, à Sydney, N.-E., et sa révocation du dit emploi. Présentée le 12 mars 1915.—*M. Kyte*.. .. ..*Pas imprimée.*

158. Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 11 février 1915, pour copie de toute la correspondance relative à l'achat et au paiement, par le gouvernement, de deux sous-marins autorisés par le décret du conseil du 7 août 1914, et de tous autres décrets du conseil se rapportant au même sujet;—aussi, de tous rapports reçus par le gouvernement ou l'un ou l'autre de ses ministères touchant les dits sous-marins. Présentée le 12 mars 1915.—*M. Pugsley.*
Imprimée pour la distribution seulement.

158*a*. Réponse supplémentaire à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 11 février 1915, pour copie de toute la correspondance relative à l'achat et au paiement, par le gouvernement, de deux sous-marins autorisés par le décret du 7 août 1914, et de tous autres décrets se rapportant au même sujet,—aussi, de tous rapports reçus par le gouvernement ou l'un ou l'autre de ses ministères touchant les dits sous-marins. Présenté le 15 mars 1915.—*M. Pugsley.*
Imprimée pour la distribution seulement.

158*b*. Réponse supplémentaire additionnelle à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 11 février 1915, pour copie de toute la correspondance relative à l'achat et au paiement, par le gouvernement, de deux sous-marins autorisés par le décret du conseil du 7 août 1914, et de tous autres décrets du conseil se rapportant au même sujet,—aussi, de tous rapports reçus par le gouvernement ou l'un ou l'autre de ses ministères touchant les dits sous-marins. Présentée le 24 mars 1915.—*M. Pugsley.*
Imprimée pour la distribution seulement.

159. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 février 1915, pour copie de tous télégrammes, lettres, pétitions et autres documents se rapportant en quelque manière à la destitution de M. Mallet, capitaine du bateau de sauvetage à la station de Chéticamp, et à la nomination de son successeur.—*M. Chisholm (Inverness)*.. .. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME 28—*Suite.*

160. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars 1915, pour copie de tous papiers, lettres et autres documents concernant la révocation du docteur John McKenzie, officier de santé des sauvages du comté de Pictou, et la nomination du docteur Keith comme son successeur. Présentée le 12 mars 1915.—*M. Macdonald*.. .. ..*Pas imprimée.*

161. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février 1915, pour copie de tous télégrammes, rapports, correspondance, lettres, instructions et autres documents se rapportant à une demande faite par Udo F. Schraeder, d'un bail de terrain de pâturage dans les townships 40 et 41, rang 7, à l'ouest du 3me méridien, province de la Saskatchewan. Présentée le 12 mars 1915.—*M. McCraney*.. .. ..*Pas imprimée.*

162. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars 1915, pour état donnant les noms de tous les postulants du comté de Pictou qui n'ont pas encore reçu la gratification accordée pour services lors de l'invasion féniane. Présentée le 15 mars 1915.—*M. Macdonald*.. .. ..*Pas imprimée.*

162*a*. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 février 1915, pour état donnant les noms et adresses de toutes les personnes, dans le comté de Pictou, qui ont reçu la gratification accordée pour service lors de l'invasion féniane, et de toutes celles qui ont demandé cette gratification et qui ne l'ont pas encore reçue. Présentée le 15 mars 1915.—*M. Macdonald*.. .. ..*Pas imprimée.*

163. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 mars 1915, pour état indiquant: 1. De qui a été achetée la nourriture pour les hommes et les chevaux, ainsi que tous autres approvisionnements et effets d'équipement pour la batterie de campagne actuellement entraînée à Lethbridge. 2. Si c'est par soumissions, à quelle date elles ont été demandées. 3. Quand les soumissions ont été ouvertes et les contrats adjugés. 4. Quel sont les noms et adresses postales de tous ceux qui ont envoyé des soumissions. 5. Quels ont été les soumissionnaires heureux, et le montant mentionné dans chaque soumission. Présentée le 15 mars 1915.—*M. Buchanan*.. .. ..*Pas imprimée.*

164. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1915, pour copie de tous rapports, télégrammes, requêtes, recommandations, lettres et correspondance se rapportant au dragage dans le havre d'Antigonish, et à l'amélioration de l'accès au havre, reçus par le gouvernement ou par l'un ou l'autre de ses ministères depuis le 1er janvier 1912, et non déjà compris dans la réponse, présentée le 30 avril 1914, à l'ordre de la Chambre du 16 mars précédent. Présentée le 15 mars 1915.—*M. Chisholm (Inverness)* .*Pas imprimée.*

165. Copie d'un décret du conseil, en date du 9 mars 1915, à l'effet d'empêcher le transfert de navires britanniques. Présentée par l'honorable M. Hazen, le 16 mars 1915. *Pas imprimée.*

166. Rapport des commissaires chargés de s'enquérir du niveau de l'eau dans le fleuve Saint-Laurent à Montréal et en aval, ainsi qu'un court précis préparé par le principal hydrographe de la commission. Présentée par l'honorable M. Hazen, le 16 mars 1915. *Pas imprimé.*

167. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars 1915, pour copie de tous papiers, lettres, télégrammes et autres documents concernant le contrat actuel pour le service des malles entre Chance-Harbour et Trenton, comté de Pictou. Présentée le 18 mars 1915.—*M. Macdonald*.. .. ..*Pas imprimée.*

168. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 février 1915, pour copie de toute correspondance et de tous autres documents concernant l'adjudication du contrat pour le service des malles aux Caps-Maria, comté de Bonaventure, en 1914. Présentée le 18 mars 1915.—*M. Marcil*.. .. ..*Pas imprimée.*

169. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février 1915, pour copie de tous télégrammes, lettres et soumissions (y compris la première et la seconde demandes de soumissions) concernant la livraison de la malle rurale dans le township de Dundee, comté de Huntingdon. Présentée le 18 mars 1915.—*M. Robb*.. .. ..*Pas imprimée.*

170. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 février 1915, pour copie de tous télégrammes, pétitions, lettres et correspondance concernant un projet de service postal quotidien entre Lower-South-River et South-Side-Harbour, comté d'Antigonish, et l'amélioration du service postal pour les résidents du district en dernier lieu nommé. Présentée le 17 mars 1915.—*M. Chisholm (Antigonish)*.. .. ..*Pas imprimée.*

171. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1915, pour copie de tous documents, télégrammes, lettres, recommandations, requêtes et autres papiers reçus par le ministère des Postes, depuis le 1er janvier 1914, concernant le contrat pour le transport des malles entre Guysborough et Canso, N.-B. Présentée le 18 mai 1915.—*M. Sinclair.* *Pas imprimée.*

VOLUME 28—*Suite.*

172. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1915, pour relevé faisant connaître le nombre total des employés permanents et temporaires dans les bureaux de poste suivants: Montréal, Toronto, Winnipeg, Halifax, Québec, Saint-Jean, N.-B., et Vancouver; quel est le chiffre total des appointements payés dans chaque cas, et quel était le nombre total des employés et le chiffre des appointements payés dans les bureaux de poste ci-dessus à la date du 1er octobre 1911. Présentée le 18 mai 1915.—*M. Lemieux.* *Pas imprimée.*

173. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 février 1915, pour copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, pétitions et documents de toutes sortes se rapportant au changement projeté de la route postale entre Inverness-Station et Margaree-Harbour. Présentée le 18 mars 1915.—*M. Chisholm (Inverness)*. . . . . *Pas imprimée.*

174. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mars 1915, pour relevé faisant connaître à combien de firmes ou de particuliers le gouvernement ou l'un ou l'autre de ses ministères a donné des commandes d'uniformes pour les soldats, depuis le 1er juillet 1914. 2. Quels sont les noms de ces firmes. 3. Combien de ces uniformes ont été commandés à chaque firme. 4. Combien chaque firme en a livrés jusqu'à ce jour. 5. Combien chaque firme doit encore en livrer. 6. Quel prix chaque firme reçoit pour ces uniformes. Présentée le 18 mars 1915.—*M. Murphy*. . . . . *Pas imprimée.*

175. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mars 1915, pour état indiquant: 1. A combien de firmes ou particuliers le gouvernement ou l'un ou l'autre de ses ministères, a donné des commandes de l'équipement *Oliver* depuis le 1er juillet 1914. 2. Quels sont les noms de ces firmes. 3. Combien de ces équipements ont été commandées à chaque firme. 4. Combien chaque firme en a livrés jusqu'à ce jour. 5. Combien chaque firme doit encore en livrer. 6. Quel prix chaque firme reçoit. Présentée le 18 mars 1915.—*M. Murphy*. . . . . *Pas imprimée.*

176. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 mars 1915, pour copie de toutes lettres, correspondance, etc., concernant la nomination de William Gore Foster, de Dartmouth, N.-E., à la charge d'inspecteur des réserves sauvages. Présentée le 18 mars 1915.—*M. Carroll*. . . . . *Pas imprimée.*

177. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février 1915, pour copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, baux et autres documents concernant la coupe du bois, par B. F. Smith et autres, sur la réserve sauvage Tobique, dans la province du Nouveau-Brunswick, depuis le 12 mars 1914;—aussi, copie de toutes conventions, offres et promesses faites par le dit B. F. Smith ou par le département des Affaires des sauvages, au sujet de la vente ou disposition de quelque partie de la dite réserve sauvage de Tobique depuis la dite date, ou du bois abattu sur la dite réserve;—aussi, relevé de tout le bois abattu par le dit B. F. Smith sur la dite réserve, des droits de souche imposés, et des montants effectivement payés de ce chef, depuis le 1er janvier 1912 jusqu'à date actuelle. Présentée le 18 mars 1915.—*M. Carvell*. . . . . *Pas imprimée.*

178. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mars 1915, pour relevé faisant connaître: 1. Combien d'officiers de douane étaient employés au port douanier de Mansonville, Québec, le 20 septembre 1911. 2. Quels étaient les noms de ces officiers. 3. Quel salaire était payé à chacun d'eux. 4. Quel était le montant total des salaires payés aux officiers à ce port. 5. Combien d'officiers de douane sont employés à ce port à présent. 6. Quels sont leurs noms. 7. Quel salaire est reçu par chacun d'eux. 8. Quel est le montant total des salaires payés aux officiers à ce port. Présentée le 18 mars 1915.—M. *Kay*. . . . . *Pas imprimée.*

179. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mars 1915, pour relevé faisant connaître: 1. Combien d'officiers de douane étaient employés au port douanier de Abercorn, Québec, le 20 septembre 1911. 2. Quels étaient les noms de ces officiers. 3. Quel salaire était payé à chacun d'eux. 4. Quel était le montant total des salaires payés aux officiers à ce port. 5. Combien d'officiers de douane sont employés à ce port à présent. 6. Quels sont leurs noms. 7. Quel salaire est reçu par chacun d'eux. 8. Quel est le montant total des salaires payés aux officiers à ce port. Présentée le 18 mars 1915.—M. *Kay*. . . . . *Pas imprimée.*

180. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mars 1915, pour relevé faisant connaître: 1. Combien d'officiers de douane étaient employés au port douanier de Highwater, Québec, le 20 septembre 1911. 2. Quels étaient les noms de ces officiers. 3. Quel salaire était payé à chacun d'eux. 4. Quel était le montant total des salaires payés aux officiers à ce port. 5. Combien d'officiers de douane sont employés à ce port à présent. 6. Quels sont leurs noms. 7. Quel salaire est reçu par chacun d'eux. 8. Quel est le montant total des salaires payés aux officiers à ce port. Présentée le 18 mars 1915.—*M. Kay*. . . . . *Pas imprimée.*

181. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1915, pour copie de tous documents, requêtes, lettres, communications, etc., se rapportant à la destitution de Leonard Dutchinson, gardien-chef du pénitencier de Dorchester. Présentée le 18 mars 1915.—*M. Copp*. . . . . *Pas imprimée.*

VOLUME 28—*Suite.*

182. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1915, pour copie des lettres, télégrammes et documents en général au sujet de la construction d'un pont projeté entre l'île de Montréal et la terre ferme à Vaudreuil. Présentée le 18 mars 1915.—*M. Boyer.* *Pas imprimée.*

182*a*. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1915, pour copie de lettres, télégrammes et documents en général se rapportant à la construction d'un pont projeté entre l'île Perrot et la terre ferme à Vaudreuil. Présentée le 18 mars 1915.—*M. Boyer.* *Pas imprimée.*

183. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 février 1915, pour relevé faisant connaître quelles propriétés ont été acquises par le gouvernement dans la cité de Régina depuis le 21 septembre 1911; les descriptions de ces propriétés par mesures et bornes; pour quelles fins elles ont été acquises; de qui elles ont été achetées; quel a été le prix total, et le prix de revient par pied de chacune d'elles; si quelqu'une des propriétés a été acquise par voie d'expropriation, quel tribunal a déterminé le prix à payer pour chaque propriété ainsi expropriée, et à quelles dates ces propriétés ont été acquises. Présentée le 18 mars 1915.—*M. Martin (Régina)*.. .. ..*Pas imprimée.*

184. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 février 1915, pour copie de tous télégrammes, lettres, mémoires, bordereaux de paie, recommandations et autres documents se rattachant en quelque manière à la construction d'un quai à Lower-Burlington, dans le comté de Hants. Présentée le 18 mars 1915.—*M. Chisholm (Inverness).* *Pas imprimée.*

185. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1915, pour copie de toutes listes de paie, correspondance et pièces justificatives concernant les réparations au brise-lames de Jordan, comté de Shelburne, pour lesquelles Leander McKenzie était conducteur des travaux ou contremaître. Présentée le 18 mars 1915.—*M. Law*. .*Pas imprimée.*

186. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1915, pour copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et bordereaux de paie concernant la réparation et le rallongement du brise-lames à Bluff-Head, comté de Yarmouth, N.-E., en 1914. Présentée le 18 mars 1915.—*M. Law*.. .. ..*Pas imprimée.*

187. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1915, pour relevé faisant connaître les sommes dépensées par le ministère des Travaux publics, dans le comté d'Inverness, au cours de chaque année de 1896 à 1915. Présentée le 18 mars 1915.—*M. Chisholm (Inverness)*.. .. ..*Pas imprimée.*

188. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1915, pour copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et bordereaux de paie concernant les réparations et autres travaux au brise-lames de Sandford, comté de Yarmouth, N.-E., en 1914. Présentée le 18 mars 1915.—*M. Law*.. .. ..*Pas imprimée.*

189. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1915, pour copie de tous papiers, lettres, pétitions et autres documents concernant un contrat pour le transport des malles entre Whitby et la gare du Grand-Tronc conclu avec David D. Heard & Sons, ou avec John Gimblet, Whitby. Présentée le 19 mars 1915.—*M. Pardee*.. .. ..*Pas imprimée.*

190. Copies de rapports du comité du Conseil privé, approuvés par Son Altesse Royale le Gouverneur général, concernant certaines avances à la *Canadian Northern Railway* et à la *Grand Trunk Pacific Railway Company,* respectivement, avec copies des traités conclus entre les dites compagnies et Sa Majesté. Présentées par l'honorable M. White, le 19 mars 1915.. .. ..*Pas imprimées.*

191. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 février 1915, pour copie de toutes les soumissions reçues le 15 janvier écoulé, par le ministère des Postes pour le service de la malle entre Caraquet et Tracadie, comté de Gloucester, N.-B., avec les noms des soumissionnaires, le chiffre respectif des soumissions et le nom du nouvel entrepreneur. Présentée le 19 mars 1915.—*M. Loggie*.. .. ..*Pas imprimée.*

192. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mars 1915, pour relevé faisant connaître: 1. Quelles fractions de homesteads dans la Saskatchewan ont été vendues en 1914. 2. Quel était le nom de l'acheteur, et quel a été le prix d'achat dans chaque cas. Présentée le 22 mars 1915.—*M. Martin (Régina)*.. .. ..*Pas imprimée.*

193. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 février 1915, pour sommaire faisant connaître, en rapport avec la réponse faite le 15 février à la question posée le 9 février, page 161 des Débats non revisés—combien a coûté l'ameublement des bureaux du gouvernement dans chacun des dits édifices. Présentée le 22 mars 1915.—*M. Turriff.* *Pas imprimée.*

VOLUME 28—*Suite.*

194. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1915, pour état donnant le montant des subventions de chemins de fer dans le comté d'Inverness depuis 1896 jusqu'à présent, et les dates de ces paiements. Présentée le 22 mars 1915.—*M. Chisholm (Inverness)*.. .. .. *Pas imprimée.*

195. Réponse à un ordre de la Chambre, en date 1er mars 1915, pour copie de tous papiers, lettres, télégrammes et autres documents depuis janvier 1911 jusqu'à date, concernant l'achat ou l'affermage du chemin de fer entre New-Glasgow et Thorburn, comté de Pictou, connu sous le nom de *Vale Railway,* de la *Acadia Coal Company.* Présentée le 22 mars 1915.—*M. Macdonald*.. .. .. *Pas imprimée.*

196. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1915, pour copie de tous documents, lettres, messages, correspondance, contrats, etc., se rapportant à la vente ou au bail par le département des Chemins de fer à Joseph Meunier, du foin croissant sur le terrain de l'Intercolonial, dans la paroisse du Bic, comté de Rimouski, vis-à-vis les propriétés de Charles Lavoie, Cléophas Leclerc et Joseph Parent. Présentée le 22 mars 1915.—*M. Lapointe (Kamouraska)*.. .. .. *Pas imprimée.*

197. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars 1915, pour copie de tous papiers, lettres, télégrammes, témoignages d'enquêtes, rapports et autres documents concernant la suspension ou autre punition infligée à la suite de l'accusation d'ivrognerie portée contre Newton Hopper, chef de train sur l'Intercolonial, et sa réinstallation subséquente. Présentée le 22 mars 1915.—*M. Macdonald*.. .. .. *Pas imprimée.*

198. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1915, pour copie de tous télégrammes, lettres et autres papiers concernant la destitution de Bruce Wiswell, cantonnier sur l'Intercolonial, à Stellarton, N.-E. Présentée le 22 mars 1915.—*M. Macdonald.* *Pas imprimée.*

199. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1915, pour relevé faisant connaître quel nombre de tonnes de marchandises a été reçu et a été expédié aux stations de Loggieville, de Chatham et de Newcastle, respectivement, sur la ligne de l'Intercolonial, chaque mois de 1914, et pendant le mois de janvier 1915, avec mention séparée du charbon et autres approvisionnements de chemins de fer; quel a été le mouvement du trafic-passagers local et d'entier parcours à chacune des stations susdites, chaque mois de la période susmentionnée. Présentée le 22 mars 1915.—*M. Loggie*.. .. .. .. *Pas imprimée.*

200. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février 1915, pour copie de tous télégrammes, lettres et correspondance échangés avec Margaret Lynch, ou toute personne agissant en son nom, en rapport avec l'expropriation, par l'Intercolonial, d'un certain terrain appartenant à la dite Margaret Lynch, en la cité de Fredericton, N.-B.;—aussi, de tous télégrammes, lettres et correspondance échangés avec F. P. Gutelius ou tout autre fonctionnaire de l'Intercolonial en la matière. Présentée le 22 mars 1915.—*M. Carvell*.. .. .. *Pas imprimée.*

201. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars 1915, pour copie de tous documents concernant le paiement à C. R. Scoles, de New-Carlisle, Québec, en juillet 1914, du reliquat de subvention votée en faveur du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur, sur la recommandation du contrôleur financier. Présentée le 22 mars 1915.—*M. Marcil.* *Pas imprimée.*

202. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1915, pour copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et rapports concernant l'achat du chemin de fer *New Brunswick and Prince Edward Island,* entre Sackville et Cap-Tormentine, comté de Westmoreland. Présentée le 22 mars 1915.—*M. Copp*.. .. .. *Pas imprimée.*

203. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1915, pour copie des taux de transport de la farine, actuellement en vigueur sur les chemins de fer Québec Oriental et *Atlantic, Quebec and Western.* Présentée le 22 mars 1915.—*M. Marcil.Pas imprimée.*

204. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1915, pour copie de toutes pétitions, correspondance, plaintes, et de tous rapports et documents concernant la destitution de Alfred H. Bonnyman, maître de poste à Mattatall-Lake, comté de Colchester, N.-E. Présentée le 24 mars 1915.—*M. Sinclair*.. .. .. *Pas imprimée.*

205. Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 1er mars 1915, pour copie de tous documents, correspondance, plaintes, preuve, décisions et décrets du conseil au sujet de la destitution de John Thomas, maître de poste de Hammond's-Plains, comté de Halifax, N.-E. Présentée le 24 mars 1915.—*M. Maclean (Halifax).* *Pas imprimée.*

205*a*. Réponse supplémentaire à une adresse à Son Altesse Royale, en date du 1er mars 1915, pour copie de tous documents, correspondance, plaintes, preuve, décisions et décrets du conseil au sujet de la destitution de John Thomas, maître de poste de Hammond's-Plains, comté de Halifax, N.-E. Présentée le 8 avril 1915.—*M. Maclean (Halifax).* *Pas imprimée.*

VOLUME 28—*Suite.*

206. Copie certifiée d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Altesse Royale le Gouverneur général, concernant la question de procurer un secours adéquat sous forme de pension aux officiers et aux soldats devenus absolument ou partiellement invalides en service actif, ou aux personnes dépendant, pour leur soutien, de ces officiers et soldats qui seraient tués en service actif. Présentée par sir Robert Borden, le 24 mars 1915.. .. ..*Pas imprimée.*

207. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mars 1915, pour état indiquant: 1. Combien de firmes ou de particuliers ont reçu du gouvernement ou de quelqu'un des ministères des commandes pour des selles, depuis le 1er juillet 1914. 2. Quels sont les noms de ces firmes. 3. Combien de selles ont été commandées à chaque firme. 4. Combien de selles ont été livrées par chaque firme jusqu'à date. 5. Combien de selles chaque firme a encore à livrer. 6. Quel prix chaque firme reçoit pour ces selles. Présentée le 26 mars 1915.—*M. Murphy*.. .. ..*Pas imprimée.*

208. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mars 1915, pour copie de tous documents, correspondance, lettres, télégrammes, etc., se rapportant à la destitution de M. P. B. Hurlbert, maître de poste à Springdale, comté de Yarmouth, N.-E., et le déplacement du bureau. Présentée le 30 mars 1915.—*M. Law*.. .. ..*Pas imprimée.*

209. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mars 1915, pour copie de toutes lettres, requêtes, télégrammes et correspondance, entre l'honorable L. P. Pelletier, ministre des Postes, et toute personne du comté de Lévis, dans le courant du mois d'avril 1912, concernant la nomination de G. A. Marois à une position à la douane de Québec, et la nomination de J. E. Gingras comme maître de poste de Saint-Romuald et d'Etchemin. Présentée le 30 mars 1915.—*M. Bourassa*.. .. ..*Pas imprimée.*

210. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1915, pour copie de tous télégrammes, lettres, requêtes et documents de quelque nature que ce soit en la possession du ministère des Postes se rapportant en quoi que ce soit à la conduite du maître de poste à Grand-Etang depuis sa nomination jusqu'à ce jour. Présentée le 30 mars 1915. —*M. Chisholm (Inverness)*.. .. ..*Pas imprimée.*

211. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1915, pour copie de tous télégrammes, lettres, papiers, documents, preuve et rapports concernant la destitution de Charles H. Marshall, maître de poste à Nanton, Alta. Présentée le 30 mars 1915.—*M. Warwick*.. .. ..*Pas imprimée.*

212. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1915, pour copie du rapport du fonctionnaire en charge de l'établissement pour l'élevage du homard à Port-Daniel-Ouest, et du rapport de l'inspecteur qui en a été fait pour la saison de 1914. Présentée le 31 mars 1915.—*M. Marcil*.. .. ..*Pas imprimée.*

213. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1915, pour copie de tous documents, correspondance, pétitions, etc., concernant une requête de Donald Williams et autres au sujet de la réglementation des rets à trappe à Green-Harbour et les environs. Présentée le 31 mars 1915.—*M. Law*.. .. ..*Pas imprimée.*

214. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 9 février 1915, pour copie de toute la correspondance, des requêtes, recommandations départementales et autres documents en la possession du ministère de la Marine et des Pêcheries au sujet de la définition de l'expression *navigation de cabotage,* tel que défini par la loi de la marine marchande au Canada, depuis la revision des Statuts en 1886. Présentée le 1er avril 1915.—*M. Sinclair*.. .. ..*Pas imprimée.*

215. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1915, pour copie de tous documents, annonces, soumissions, contrats, pièces comptables et correspondance concernant l'établissement d'un service par bateaux traversiers entre Halifax et Dartmouth, N.-E., pour les employés du ministère de la Marine et des Pêcheries résidant à Halifax, N.-E. Présentée le 1er avril 1915.—*M. Maclean (Halifax)*.. .. ..*Pas imprimée.*

216. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 février 1915, pour copie de tous documents, listes de paie, pièces comptables détaillées et correspondance concernant les travaux publics suivants: brise-lames ou quai à East-Green-Harbour; hangar sur le quai public à Shelburne; et réparations au quai de Gunning-Cove. Présentée le 1er avril 1915.—*M. Law*.. .. ..*Pas imprimée.*

217. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1915, pour relevé faisant connaître: 1. Quelles propriétés ont été acquises par le gouvernement dans la cité de Régina depuis le 21 septembre 1911. 2. Les descriptions de ces propriétés par mesures et bornes. 3. Pour quelles fins elles ont été acquises. 4. De qui elles ont été achetées. 5. Quel a été le prix total et le prix de revient par pied de chacune d'elles. 6. Si quelqu'une des propriétés a été acquise par voie d'expropriation, quel tribunal a déterminé le prix à payer pour chaque propriété ainsi expropriée. 7. A quelles dates ces propriétés ont été acquises. Présentée le 1er avril 1915.—*M. Martin (Régina)*.. ..*Pas imprimée.*

VOLUME 28—*Suite.*

218. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 février 1915, pour copie de tous les documents, lettres, télégrammes, etc., se rapportant à l'achat de la propriété connue sous le nom de l'hôtel Carslake, à Montréal, pour les fins du ministère des Postes. Présentée le 1er avril 1915.—*M. Lemieux*. . . . .*Pas imprimée.*

219. Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 1er mars 1915, pour copie de tous télégrammes, lettres, rapports, recommandations, décrets du conseil, bordereaux de paie, liste de dépenses, liste des noms du contremaître et des surintendants et tous autres documents se rapportant en quelque manière à la construction et à l'entretien du brise-lames à Phinney's-Cove et Young's-Cove, comté d'Annapolis. Présentée le 1er avril 1915.—*M. Macdonald*. . . . .*Pas imprimée.*

220. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1915, pour copie de tous documents, correspondance et pétitions depuis le 31 octobre 1912, concernant le quai public projeté au havre de Lower-Wood. Présentée le 1er avril 1915.—*M. Law*. .*Pas imprimée.*

221. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1915, pour copie de tous documents, correspondance, annonces, soumissions, comptes et pièces comptables concernant le rallongement du brise-lames, à Prospect, comté d'Halifax, N.-E. Présentée le 1er avril 1915.—*M. Maclean (Halifax)*. . . . .*Pas imprimée.*

222. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1915, pour copie de tous télégrammes, lettres, pétitions, rapports, recommandations et documents de toute nature concernant l'achat d'un terrain pour un édifice public à Port-Hawkesbury, et l'érection d'un édifice public sur ce terrain. Présentée le 1er avril 1915.—*M. Chisholm (Inverness)*. . . . .*Pas imprimée.*

223. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mars 1915, pour état faisant connaître tous les montants d'argent dépensés pour travaux publics dans les comtés de Wright, Pontiac et Labelle, depuis octobre 1911 jusqu'à date. Présentée le 1er avril 1915.—*M. Devlin*. . . . .*Pas imprimée.*

224. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 mars 1915, pour copie du bordereau de paie du mois d'octobre 1914 concernant les réparations au brise-lames de Shippigan-Gully, comté de Gloucester. Présentée le 1er avril 1915.—*M. Turgeon*. . .*Pas imprimée.*

225. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mars 1915, pour état indiquant: 1. A combien de firmes ou de particuliers le gouvernement, ou l'un ou l'autre de ses ministères, a donné des commandes de bicycles, depuis le 1er juillet 1914. 2. Quels sont les noms de ces firmes. 3. Combien de bicycles ont été commandés à chaque firme. 4. Combien chaque firme en a livrés jusqu'à ce jour. 5. Combien chaque firme en a encore à livrer. 6. Quel prix chaque firme reçoit pour ces bicycles. Présentée le 1er avril 1915.—*M. Kyte*. . . . .*Pas imprimée.*

226. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1915, pour relevé faisant connaître les noms et les adresses de tous les vétérans dans le comté d'Inverness qui ont reçu la récompense décrétée en faveur des volontaires qui ont servi lors de l'invasion fénians, les noms et les adresses de ceux qui ne l'ont pas encore reçue, et les noms et les adresses de ceux dont les demandes ont été refusées. Présentée le 1er avril 1915.—*M. Chisholm (Inverness)*. . . . .*Pas imprimée.*

227. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mars 1915, pour relevé faisant connaître: 1. A combien de firmes ou de particuliers le gouvernement ou l'un ou l'autre de ses ministères, a donné des commandes de cycles automobiles, depuis le 1er juillet 1914. 2. Quels sont les noms de ces firmes. 3. Combien de cycles automobiles ont été commandés à chaque firme. 4. Combien chaque firme en a livrés jusqu'à ce jour. 5. Combien chaque firme doit encore en livrer. 6. Quel prix chaque firme reçoit pour ces cycles automobiles. Présentée le 1er avril 1915.—*M. Chisholm (Antigonish)*. . .*Pas imprimée.*

228. Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 19 février 1915, pour copie de tous décrets du conseil et de tous télégrammes et lettres échangés entre le gouvernement fédéral et les diverses provinces concernant le transfert projeté des pêcheries dans les eaux où la marée se fait sentir, du contrôle provincial à celui des autorités fédérales. Présentée le 1er avril 1915.—*M. Lemieux*. . . . . . .*Pas imprimée.*

229. Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 4 mars 1915, pour copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada ou l'un ou l'autre des ministres ou fonctionnaires de ces gouvernements concernant le contrôle des pêcheries dans la province de Québec; aussi, de tous documents se rapportant à cette question, avec la liste des permis accordés pour l'un ou l'autre de ces gouvernements au cours de la présente année. Présentée le 1er avril 1915.—*M. Marcil.*
Pas imprimée.

230. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1915, pour copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et pétitions concernant la nomination de Alfred Bishop,

VOLUME 28—*Suite.*

comme conducteur des travaux de ferme, ou en toute autre qualité, à la ferme expérimentale de Kentville, N.-E. Présentée le 1er avril 1915.—*M. Kyte*. . . . *Pas imprimée.*

231. Réponse à une adresse, en date du 10 mars 1915, pour copie de toute la correspondance, des télégrammes et autres documents échangés entre le ministère de la Marine et des Pêcheries, le ministère du Service naval et le département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries de la province de Québec, relativement à la rescision de la prohibition de la pêche au filet dans les eaux des lacs des Deux-Montagnes, Saint-François et Saint-Louis, conformément à l'arrêté ministériel (197) rendu à Ottawa, le jeudi, 28 janvier 1915.—*(Sénat)*. . . . . *Pas imprimée.*

232. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1915, pour copie de tous papiers, lettres, requêtes et autres documents se rapportant à l'établissement d'une route postale rurale entre River-John et Hedgeville, comté de Pictou. Présentée le 3 avril 1915.—*M. Macdonald*. . . . . *Pas imprimée.*

233. Une déclaration venant du consul général de Belgique en Canada touchant la protestation lancée par le gouvernement belge contre l'affirmation de la chancellerie germanique à l'effet que, même dès 1906, la Belgique avait agi à l'encontre de sa propre neutralité en concluant une convention avec la Grande-Bretagne. Présentée par sir Robert Borden, le 5 avril 1915. . . . . *Imprimée pour les documents parlementaires.*

234. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 11 mars 1915, pour un état indiquant: 1. Combien le gouvernement a-t-il acheté de blé, d'avoine et d'orge en 1914 pour semence à être distribuée dans l'Ouest, indiquant la quantité dans chaque cas. 2. Où ce grain est-il emmagasiné, et quel taux d'emmagasinage le gouvernement paie-t-il. 3. Combien le gouvernement a-t-il payé par boisseau pour l'avoine, l'orge et le blé achetés pour les dites provinces, et quand ce grain a-t-il été acheté. 4. Un contrat a-t-il été donné pour le nettoyage du dit grain, à qui a-t-il été donné et à quel prix.—*(Sénat)*. . *Pas imprimée.*

235. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 18 mars 1915, pour: 1. Un état des résultats obtenus, par qualité, de tous les grains entreposés par chacun des élévateurs de tête de ligne à Fort-William et Port-Arthur, du relevé annuel des opérations, pour chacune des années 1912, 1913 et 1914. 2. Un état des différences, soit en plus soit en moins, qui se sont produites en chaque qualité de grain, dans chaque élévateur, pour chacune des dites années 1912, 1913 et 1914. 3. Un état du résultat net des opérations de chacun des dits élévateurs, soit en plus, soit en moins, de chaque qualité de grain, durant ces trois années.—*(Sénat)*. . . . . *Pas imprimée.*

236. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mars 1915, pour état indiquant: 1. Quelles quantités de boissons spiritueuses (gallons de preuve), y compris l'ale, les vins et les bières, ont été sorties d'entrepôt à chaque port du Canada entre le 6 et le 21 août 1914. 2. Quelle quantité de cigares, de cigarettes et de tabac a été sortie d'entrepôt à chaque port du Canada, pendant la période précitée. Présentée le 7 avril 1915.—*M. Hughes (King, I.-P.-E.)*. . . . . *Pas imprimée.*

237. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mars 1915, pour état indiquant: 1. Combien de firmes ou de particuliers ont reçu du gouvernement ou de quelqu'un des ministères des commandes pour bonnets de police depuis le 1er juillet 1914. 2. Quels sont les noms de ces firmes. 3. Combien de bonnets de police ont été commandés à chaque firme. 4. Combien de bonnets de police ont été livrés par chaque firme jusqu'à date. 5. Combien de bonnets de police chaque firme a encore à livrer. 6. Quel prix chaque firme reçoit pour ces bonnets de police. Présentée le 7 avril 1915.—*M. Murphy.* *Pas imprimée.*

238. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 mars 1915, pour copie du rapport du Dr Wm Wakeman sur l'étendue des pertes subies dans la baie des Chaleurs et le golfe Saint-Laurent par suite de la tempête du 5 juin 1914 ; aussi,un relevé faisant connaître le nombre de réclamations reçues, le nombre de réclamations admises, les noms et adresses des réclamants, les sommes payées à chacun d'eux ; aussi, copie des autres documents se rapportant à ce sujet. Présentée le 7 avril 1915.—*M. Marcil*. . . . . *Pas imprimée.*

239. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1915, pour copie de tous télégrammes, lettres, rapports, recommandations, décrets du conseil et autres papiers et documents au sujet des récompenses aux officiers et équipages des steamers *John L. Can* et *Westport III* pour l'héroïsme dont ils ont fait preuve lors du sauvetage des passagers et de l'équipage du steamer *Cobequid* qui a fait naufrage sur le récif Trinity, le 13 janvier 1914. Présentée le 7 avril 1915.—*M. Law*. . . . . *Pas imprimée.*

240. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 mars 1915, pour copie de tous documents, lettres, télégrammes, rapports, etc., se rapportant à la démission de Alexandre Blais, de la ville de Lévis, comme officier de douane à Bradore-Bay, et à la nomination de son ou ses successeurs. Présentée le 7 avril 1915.—*M. Bourassa*. . . *Pas imprimée.*

VOLUME 28—*Suite.*

241. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 18 mars 1915, pour un état indiquant toutes les nominations faites au ministère de l'Intérieur dans l'étendue de terrain comprise actuellement dans les divisions de Medicine-Hat et Macleod, donnant les noms, la date de nomination, le mode de nomination, le salaire depuis 1896 jusqu'à cette date. Aussi, les vacances créées par décès, résignation ou démission, donnant les noms, le temps de service, la cause de renvoi dans chaque cas, pendant la même période.—(*Sénat*). *Pas imprimée.*

242. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1915, pour copie des accusations portées contre J. Herbert Sweetman, douanier à Port-Daniel-Ouest, Qué., et qui ont amené sa destitution; aussi, copie des accusations portées contre Velson Hone, gardien de phare à Port-Daniel-Ouest, Qué., et qui ont amené sa destitution. Présentée le 8 avril 1915.—*M. Marcil (Bonaventure)* . . . *Pas imprimée.*

243. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1915, pour copie de toutes correspondance, recommandations, pétitions et de tous contrats, soumissions et autres papiers et documents se rattachant en quelque manière à l'adjudication du contrat pour le transport des malles entre Guysborough et Erinville, N.-E. Présentée le 8 avril 1915. —*M. Sinclair* . . . *Pas imprimée.*

244. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1915, pour copie de tous rapports, pétitions, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de W. M. Thomson, maître de poste à Fort-Qu'Appelle, de toutes pétitions demandant sa réinstallation, et de toute correspondance à ce sujet. Présentée le 8 avril 1915.—*M. Thomson (Qu'Appelle)* . . . *Pas imprimée.*

245. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 mars 1915, pour copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et pétitions reçus par le ministère des Postes concernant la demande de soumissions pour le service des malles entre Antigonish et Sherbrooke, lesquelles soumissions ont été ouvertes, ou étaient dues, au ministère des Postes, le 11 décembre dernier; aussi, copie de toutes représentations ou requêtes recommandant la demande de nouvelles soumissions,—ce qui s'est fait au commencement de février dernier. Présentée le 8 avril 1915.—*M. Chisholm (Inverness)* . . . *Pas imprimée.*

246. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars 1915, pour copie de tous télégrammes, lettres, papiers et autres documents concernant l'établissement projeté d'un service de malle rurale entre Pictou et Saltsprings, comté de Pictou, et les arrangements pour le service actuel entre ces points. Présentée le 8 avril 1915. *M. Macdonald.* *Pas imprimée.*

247. Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 1er mars 1915, pour copie de tous télégrammes, lettres, rapports, recommandations, décrets du conseil et autres documents et papiers se rapportant en quelque manière à l'établissement de routes postales rurales et de livraisons de malles rurales entre Bridgetown et Granville-Ferry, comté d'Annapolis, et plus spécialement copie de tous télégrammes, lettres, rapports, recommandations et documents concernant la fermeture des bureaux de poste de Belle-Ile et d'Upper-Granville, et l'établissement du bureau de poste à Granville-Centre, tous dans le comté d'Annapolis. Présentée le 8 avril 1915.—*M. Macdonald.* *Pas imprimée.*

248. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1915, pour copie de tous télégrammes, lettres, rapports, requêtes et tous autres documents se rapportant en quoi que ce soit à la ligne de chemin de fer projetée entre Orangedale et Chéticamp. Présentée le 9 avril 1915.—*M. Chisholm (Inverness)* . . . *Pas imprimée.*

249. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 mars 1915, pour copie de tous les documents, enquêtes, rapports, correspondance, etc., se rapportant à l'incendie de certaines bâtisses appartenant à la *Trois Pistoles Pulp and Lumber Company,* et à André Leblond, près de la station Tobin, sur le chemin de fer Intercolonial. Présentée le 9 avril 1915.—*M. Lapointe (Kamouraska)* . . . *Pas imprimée.*

250. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mars 1915, pour relevé faisant connaître les noms de tous les fonctionnaires, assistants et commis, employés dans les bureaux du chemin de fer à Moncton, N.-B., et le salaire respectif de chacun d'eux; aussi, les noms des fonctionnaires antérieurement employés dans ces bureaux qui ont quitté le service et reçoivent une allocation de pension et le chiffre de la pension que chacun d'eux reçoit. Présentée le 9 avril 1915.—*M. Copp* . . . *Pas imprimée.*

251. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mars 1915, pour relevé faisant connaître les noms de toutes les personnes de qui ont été achetés des terrains ou propriétés pour des fins de droit de passage ou de stations en rapport avec l'embranchement de l'Intercolonial allant de Dartmouth à Dean-Settlement; la quantité de terrain ainsi acquise, et le prix versé,—depuis la date de la dernière réponse à ordre (n° 128) déposée devant la Chambre à sa dernière session régulière. Présentée le 9 avril 1915.—*M. Maclean (Halifax)* . . . *Pas imprimée.*

VOLUME 28—*Suite.*

252. Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 17 mars 1915, pour copie de tous décrets du conseil, arrangements, correspondance, lettres, etc., concernant l'affermage ou le transfert de l'embranchement Windsor, de l'Intercolonial, au chemin de fer du Pacifique-Canadien. Présentée le 9 avril 1915.—*M. Maclean (Halifax)*.. .. ..*Pas imprimée.*

253. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1915, pour copie de toutes pétitions et correspondance et de tous rapports d'ingénieurs ou autres personnes, en la possession du ministère des Chemins de fer et des Canaux, au sujet de la construction d'un chemin de fer dans le comté de Guysborough, N.-E. Présentée le 9 avril 1915.—*M. Sinclair*.. .. ..*Pas imprimée.*

254. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1915, pour copie de toutes lettres et correspondance, échangées entre D. McDonald, surintendant de l'Intercolonial, de Lévis, P. Brady, surintendant général, à Moncton, et autres officiers de la compagnie, et Théophile Bélanger, voyageur de commerce, de Montréal, et de tous rapports concernant la réclamation de ce dernier contre l'Intercolonial pour retard dans le transport de ses bagages de Drummondville à Matapédia en mai 1913. Présentée le 9 avril 1915.—*M. Ehteir*.. .. ..*Pas imprimée.*

255. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février 1915, pour copie de tous télégrammes, lettres, minutes d'enquête et autres documents concernant la destitution de Isaac Arbuckle, contremaître des charpentiers de l'Intercolonial, à Pictou, et la nomination de Alex. Talbot, à l'emploi vacant. Présentée le 9 avril 1915.—*M. Macdonald.* *Pas imprimée.*

256. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février 1915, pour copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, de la part de qui que ce soit, échangés avec le ministère des Chemins de fer et des Canaux, ou F. P. Gutelius, gérant général de l'Intercolonial, ou tout autre fonctionnaire de cette voie ferrée, au sujet des taux de transport de marchandises sur cette partie du Transcontinental dans la province du Nouveau-Brunswick;—aussi, en rapport avec l'enlèvement du raccordement en Y à Wapske, dans le comté de Victoria, entre le dit Transcontinental et le Pacifique-Canadien à cet endroit. Présentée le 9 avril 1915.—*M. Carvell*.. .. ..*Pas imprimée.*

257. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 janvier 1915, pour copie de tous télégrammes, contrats, lettres, correspondance et autres documents se rapportant à l'exploitation par l'Intercolonial du chemin de fer *St. John Valley,* ainsi qu'il est communément désigné, depuis le 1er juillet dernier,—et de toutes lettres, correspondance, etc., échangées avec le ministère des Chemins de fer et des Canaux, ou avec F. P. Gutelius ou tout autre fonctionnaire de l'Intercolonial. Présentée le 9 avril 1915.—*M. Macdonald.* *Pas imprimée.*

258. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1915, pour copie de tous mémoires, requêtes, lettres, télégrammes, communications et rapports touchant la construction d'une route conduisant au nouveau quai, à Sackville, N.-B.—aussi, concernant la construction d'un tronçon ou d'une voie subsidiaire, à Sackville, reliant l'Intercolonial et le dit quai. Présentée le 9 avril 1915.—*M. Copp*.. .. ..*Pas imprimée.*

259. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 mars 1915, pour copie de toute correspondance échangée entre le ministère ou un fonctionnaire quelconque du gouvernement ou toute autre personne au sujet de l'établissement de colons sur des homesteads de la réserve boisée de la Montagne-du-Canard, et aussi de la preuve faite dans l'enquête conduite par l'inspecteur Cuttle au sujet de l'octroi d'inscriptions de homesteads sur la dite réserve boisée. Présentée le 9 avril 1915.—*M. Martin (Régina)*.. ..*Pas imprimée.*

260. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mars 1915, pour relevé faisant connaître: 1. A combien de firmes ou de particuliers le gouvernement ou l'un ou l'autre de ses ministères, a donné des commandes de chemises de flanelle, depuis le 1er juillet 1914. 2. Quels sont les noms de ces firmes. 3. Combien de chemises de flanelle ont été commandées à chaque firme. 4. Combien chaque firme en a livrées jusqu'à ce jour. 5. Combien chaque firme doit encore en livrer. 6. Quel prix chaque firme reçoit pour ces chemises de flanelle. Présentée le 9 avril 1915.—*M. Carroll*.. .. .. ..*Pas imprimée.*

260*a*. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mars 1915, pour état indiquant: 1. A combien de firmes ou de particuliers le gouvernement ou l'un ou l'autre de ses ministères, a donné des commandes de chemises de coton, depuis le 1er juillet 1914. 2. Quels sont les noms de ces firmes. 3. Combien de chemises de coton ont été commandées à chaque firme. 4. Combien chaque firme en a livrées jusqu'à ce jour. 5. Combien chaque firme doit encore en livrer. 6. Quel prix chaque firme reçoit pour ces chemises de coton. Présentée le 9 avril 1915.—*M. Chisholm (Antigonish)*.. .. .. ..*Pas imprimée.*

260*b*. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mars 1915, pour relevé faisant connaître: 1. A combien de firmes ou de particuliers le gouvernement ou l'un ou l autre de

VOLUME 28—*Suite.*

ses ministères, a donné des commandes de chemises de service, depuis le 1er juillet 1914. 2. Quels sont les noms de ces firmes. 3. Combien de chemises de service ont été commandées à chaque firme. 4. Combien chaque firme en a livrées jusqu'à ce jour. 5. Combien chaque firme doit encore en livrer. 6. Quel prix chaque firme reçoit pour ces chemises de service. Présentée le 10 avril 1915.—*M. Carroll*.. .. ..*Pas imprimée.*

260c. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mars 1915, pour état indiquant: 1. A combien de firmes ou de particuliers le gouvernement ou l'un ou l'autre de ses ministères, a donné des commandes de chemises d'hiver, depuis le 1er juillet 1914. 2. Quels sont les noms de ces firmes. 3. Combien de chemises d'hiver ont été commandées à chaque firme. 4. Combien de firmes en a livrées jusqu'à ce jour. 5. Combien chaque firme doit encore en livrer. 6. Quel prix chaque firme reçoit pour ces chemises d'hiver. Présentée le 12 avril 1915.—*M. McKenzie*.. .. ..*Pas imprimée.*

261. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 mars 1915, pour état indiquant: 1. Quels médicaments ou autres articles ont été achetés depuis le 1er août par le gouvernement ou quelqu'un des ministères, de M. T. A. Brownlee, d'Ottawa. 2. Quelles quantités de ces articles ont été achetées de lui, et quels ont été les prix payés. 3. Si le gouvernement ou quelqu'un des ministères a préparé une liste de prix pour démontrer ce qui constitue un prix équitable et raisonnable pour les articles ainsi achetés. 4. Si on a contrôlé avec soin les articles achetés pour s'assurer qu'un prix honnête et raisonnable a été imposé. 5. Quelle est la valeur totale des articles livrés par M. T. A. Brownlee jusqu'à date. 6. Quelle est la valeur totale des articles commandés à M. T. A. Brownlee, mais qui jusqu'à présent n'ont pas été livrés. Présentée le 9 avril.—*M. Kyte.* *Pas imprimée.*

262. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mars 1915, pour relevé faisant connaître: 1. A combien de firmes ou particuliers le gouvernement ou quelqu'un des ministères a acheté des havresacs, depuis le 1er juillet 1914. 2. Quels sont leurs noms. 3. Combien de havresacs ont été commandés à chaque firme. 4. Quel nombre chaque firme a livré jusqu'à date. 5. Quel nombre chaque firme a encore à livrer. 6. Quel est le prix payé à chaque firme pour ces havresacs. Présentée le 9 avril 1915.—*M. Kyte*..*Pas imprimée.*

263. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 mars 1915, pour sommaire faisant connaître: 1. Quels sont les médicaments ou autres articles qui ont été achetés depuis le 1er août par le gouvernement ou quelqu'un des ministères, de M. S. J. Stevenson ou de la pharmacie Waverley. 2. Quelles quantités de ces articles ont été achetées de lui, et quels ont été les prix payés. 3. Si le gouvernement ou quelqu'un des ministères a préparé une liste de prix pour démontrer ce qui constitue un prix équitable et raisonnable pour les articles ainsi achetés. 4. Si on a contrôlé avec soin les articles achetés pour s'assurer qu'un prix honnête et raisonnable a été imposé. 5. Quelle est la valeur totale des articles livrés par M. Stevenson ou la pharmacie Waverley jusqu'à date. 6. Quelle est la valeur totale des articles commandés à M. S. J. Stevenson ou la pharmacie Waverley. Présentée le 9 avril 1915.—*M. Chisholm (Antigonish)*.. .. .. ..*Pas imprimée.*

264. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mars 1915, pour état indiquant: 1. A combien de firmes ou de particuliers le gouvernement ou l'un ou l'autre de ses ministères, a donné des commandes de sous-vêtements, depuis le 1er juillet 1914. 2. Quels sont les noms de ces firmes. 3. Combien de sous-vêtements ont été commandés à chaque firme. 4. Combien chaque firme en a livrés jusqu'à ce jour. 5. Combien chaque firme doit encore en livrer. 6. Quel prix chaque firme reçoit pour ces sous-vêtements. Présentée le 9 avril 1915.—*M. Law*.. .. ..*Pas imprimée.*

265. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 mars 1915, pour état indiquant: 1. Quels médicaments ou autres articles ont été achetés depuis le 1er août par le gouvernement ou quelqu'un des ministères, de M. W. B. McDonald, d'Ottawa. 2. Quelles quantités de ces articles ont été achetées de lui, et quels ont été les prix payés. 3. Si le gouvernement ou quelqu'un des ministères a préparé une liste de prix pour démontrer ce qui constitue un prix équitable et raisonnable pour les articles ainsi achetés. 4. Si on a contrôlé avec soin les articles achetés pour s'assurer qu'un prix honnête et raisonnable a été imposé. 5. Quelle est la valeur totale des articles livrés par M. W. B. McDonald jusqu'à date. 6. Quelle est la valeur totale des articles commandés à M. W. B. McDonald, mais qui jusqu'à présent n'ont pas été livrés. Présentée le 9 avril 1915.—*M. Carroll*.. .. ..*Pas imprimée.*

266. Rapport de Thomas R. Ferguson, commissaire chargé de s'enquérir de certaines questions touchant la réserve des Indiens du Sang et l'acquisition de certaines propriétés des sauvages par MM. James A. Smart, Frank Pedley et William J. White, ainsi que la preuve faite au cours de la dite enquête. Présentée par l'honorable M. Coderre, le 10 avril 1915.. .. ..*Pas imprimé.*

267. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 mars 1915, pour copie de toutes pétitions, lettres, documents, etc., échangés entre des personnes dans la province de la Nouvelle-Ecosse et le ministère du Commerce, depuis le 1er août dernier, concernant les taux exigés par des steamers subventionnés pour le transport des marchandises sur l'océan Atlantique. Présentée le 10 avril 1915.—*M. Maclean (Halifax)*..*Pas imprimée.*

VOLUME 28—*Suite.*

268. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1915, pour copie du rapport de l'enquête faite vers le 1er juin 1914 par R. T. Ferguson, à titre de commissaire spécial, sur la répartition des homesteads dans la région retranchée de la réserve forestière de la Montagne-du-Dauphin en 1908 ou vers cette époque.—Présentée le 10 avril 1915.—*M. Cruise*.. .. ..*Pas imprimée.*

269. Copie du décret du conseil, en date du 6 avril 1915, pour règlements concernant les chalutiers à vapeur quittant des ports sur le littoral atlantique du Canada. Présentée par l'honorable M. Hazen, le 10 avril 1915.. .. ..*Pas imprimée.*

270. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février 1915, pour copie de toutes soumissions se rapportant à la fourniture de bois de service au ministère de la Milice pour les camps d'entraînement à Medicine-Hat et à Calgary, et copie des factures des matériaux fournis. Présentée le 12 avril 1915.—*M. Buchanan*.. .. ..*Pas imprimée.*

271. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 mars 1915, pour copie de toute correspondance et de tous rapports concernant l'achat de 25,000 pelles d'un modèle spécial, mentionnées dans le décret du conseil n° 2302, en date du 4 septembre 1914, à la page 38 du mémoire relatif aux opérations du ministère de la Milice et de la Défense, et aussi concernant tous nouveaux achats des dites pelles. Présentée le 12 avril 1915.—*M. Hughes (King, I.-P.-E.)*.. .. ..*Pas imprimée.*

272. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 mars 1915, pour état donnant les noms des personnes qui ont acheté les chevaux vendus à l'enchère à Valcartier, et le prix payé pour chaque cheval. Présentée le 12 avril 1915.—*M. Kay*.. .. ..*Pas imprimée.*

273. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1915, pour sommaire faisant connaître si le gouvernement a, à une date quelconque, loué à la ville de Shelburne, N.-E., un terrain connu sous le nom de propriétés des casernes, et situé près de cette ville, et, s'il en est ainsi, quels sont la date, le prix de location et la durée du bail ; si ce bail est encore en vigueur ; si le gouvernement a vendu une partie du bois debout se trouvant sur ce terrain, et, s'il en est ainsi, quand, à qui et à quel prix ce bois a été vendu ; quel délai a été fixé à l'acquéreur pour débarrasser le terrain du bois ainsi acheté ; quelle est la moindre dimension à la souche de ce bois ; si le gouvernement a, à quelque époque que ce soit, fait faire une inspection suffisante par un inspecteur de bois de coupe compétent, et, s'il en est ainsi, qui a fait cette inspection, et quand elle a été faite ; si on a annoncé publiquement la vente du bois marchand qui se trouvait sur cette propriété, et si on a demandé des soumissions ; si on a donné aux autres personnes qui auraient pu désirer se porter acquéreurs de ce bois la moindre occasion favorable de le faire ; si on a reçu d'autres offres ; si, avant la vente, on a donné avis à la ville de Shelburne, et, dans l'affirmative, à quelle date ; quelle quantité de bois marchand le gouvernement comptait se trouver sur ce lopin de terre ; quelles mesures le gouvernement se propose de prendre en vue de s'assurer de la quantité de bois abattu sur cette propriété ; si le gouvernement sait que du bois est actuellement abattu sur cette propriété par une personne ou firme qui coupe du bois marchand sur une propriété privée contiguë à ce lopin de terre ; quelles mesures sont prises par le gouvernement afin de s'assurer que le bois abattu sur le lopin de terre en question soit séparé du bois abattu sur la propriété contiguë, afin de pouvoir connaître exactement les quantité et mesure du premier de ces bois, et si le gouvernement produira une copie de toute la correspondance, des rapports des inspecteurs de bois de coupe et des contrats en rapport avec la vente de ce bois. Présentée le 12 avril 1915.—*M. Law*.. .. ..*Pas imprimée.*

274. Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 11 février 1915, pour copie de tous télégrammes, correspondance, décrets du conseil, requêtes et tous autres documents, en rapport avec le renvoi d'office d'Edward N. Higginbotham, maître de poste à Lethbridge, Alta. Présentée le 13 août 1915.—*M. Buchanan.* *Pas imprimée.*

275. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1915, pour copie de toutes correspondances, requêtes et autres documents se rapportant à la destitution de Emile Cyr, comme maître de poste de Saint-Hermas, comté des Deux-Montagnes. Présentée le 13 avril 1915.—*M. Lapointe (Kamouraska)*.. .. ..*Pas imprimée.*

276. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 avril 1915, pour état indiquant: 1. Quels sont les courriers pour la malle rurale dans le comté de Chicoutimi et Saguenay. 2. Quels sont les salaires de chacun des dits courriers et le trajet qu'ils ont à parcourir. 3. Quels sont les courriers de malle rurale pour la paroisse de Saint-Prime et pour la paroisse de Saint-Louis de Metabetchouan, et leur salaire respectif. Présentée le 13 avril 1915.—*M. Lapointe (Kamouraska)*.. .. ..*Pas imprimée.*

277. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 mars 1915, pour copie de tous documents, lettres, télégrammes, rapports, etc., se rapportant à la réclamation de Télesphore Paradis, de la ville de Lévis, et résultant de l'incendie de ses quais et moulins qui aurait été allumé par une locomotive de l'Intercolonial. Présentée le 14 avril 1915.—*M. Bourassa*.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME 28—*Suite.*

278. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 avril 1915, pour état indiquant: 1. Le nombre d'employés en rapport avec l'administration des postes à Trois-Rivières, le 21 septembre 1911, et le montant des salaires payés par an, à cette date, pour ce service. 2. Le nombre d'employés en rapport avec l'administration des postes à Trois-Rivières, à cette date, et le montant des salaires payés par an pour ce service. 3. Le nombre d'employés au département des Douanes, pour le district de Trois-Rivières, le 21 septembre 1911, et le montant des salaires payés par an pour ce service. 4. Le nombre d'employés au département des Douanes, pour le district de Trois-Rivières, à cette date, et le montant des salaires actuellement payés par an pour ce service. 5. Le nombre d'employés au département du Revenu de l'Intérieur, pour le district de Trois-Rivières, le 21 septembre 1911, et le montant des salaires payés par an pour ce service. 6. Le nombre d'employés, à cette date, au département du Revenu de l'Intérieur, pour le district de Trois-Rivières, et le montant des salaires payés par an pour ce service. 7. Le nombre d'employés et le montant de salaires payés pour les travaux du Saint-Maurice, dans le comté de Champlain, en l'année 1911-1912. 8. Le nombre d'employés et le montant de salaires payés par an, pour les travaux sur le Saint-Maurice, dans le comté de Champlain, depuis 1911-1912. 9. Si les employés du gouvernement dont les noms suivent ont eu congé les 26 et 27 novembre 1914, et les 4 et 5 janvier 1915: Wildé Lavallée, Pierre Thivierge, Joseph Paquin, père, Joseph Paquin, fils, Athanase Gélinas, commis. 10. Dans ce cas, à la demande de qui et pour quelles raisons. 11. Si ces journées ont été retranchées du salaire de ces employés. Présentée le 13 avril 1915.—*M. Bureau.* *Pas imprimée.*

279. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 mars 1915, pour copie de tous les documents se rapportant au transfert, de Flat-Lands à New-Mills, N.-B., du vivier à saumon; aussi, de tous les rapports au sujet du maintien de ce vivier, avec un état détaillé des déboursés et frais encourus par ce transport, par l'installation et le maintien du nouveau vivier. Présentée le 13 avril 1915.—*M. Marcil*. . . . . *Pas imprimée.*

280. Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 3 février 1913, pour copie de tous arrêtés du conseil, lettres, télégrammes, rapports, pétitions et autres papiers et documents dans le département de la Marine et des Pêcheries ou tout autre département du gouvernement concernant l'octroi de licences pour la mise en conserve du homard et datées du 1er janvier 1912 jusqu'au 25 janvier 1913. Présentée le 13 avril 1913.—*M. Sinclair*. . . . . *Pas imprimée.*

281. Rapport de Thomas R. Ferguson, C.R., commissaire chargé de faire une enquête sur toutes les matières relatives, ou se rattachant à la demande (même si cette demande n'a pas été accordée ou est encore en instance) d'achat, de location, de concession, d'échange ou autre aliénation de quelque nature que ce soit, depuis le premier jour de juillet 1896, des: (*a*) terres fédérales; (*b*) terres à bois et à mines, droits et privilèges miniers, y compris terres et concessions minières de houille, de pétrole et de gaz, terrains et terres affectés à l'irrigation, et coupe de bois sur les terres de l'Etat; (*c*) forces et privilèges hydrauliques; (*d*) terres et réserves des sauvages; sous l'autorité directe ou présumée des lois des terres fédérales et de la loi de l'irrigation, ou d'autres lois du Parlement du Canada,—et sur les actes de toute personne ou corps incorporé par rapport aux matières ci-dessus mentionnées. Présenté par l'honorable M. Coderre, le 13 *Pas imprimé.*

282. Rapport et témoignages dans l'affaire connue sous la désignation de: "Concessions forestières 550½ et 528, Howard Douglas, R. E. A. Leech, D. J. McDonald et autres". Présentés par l'honorable M. Coderre, le 13 avril 1915. . . . . *Pas imprimés.*

283. Rapport et témoignages dans l'affaire connue sous la désignation de: "La *Kananaskis Coal Company, Limited,* Howard Douglas, George E. Hunter, Walter Garrett et autres". Présentés par l'honorable M. Coderre, le 13 avril 1915. . . . . *Pas imprimés.*

284. Rapport et témoignages dans l'affaire connue sous la désignation de: "Réserve des Gens-du-Sang et Frank Pedley". Présentés par l'honorable M. Coderre, le 13 avril 1915. *Pas imprimés.*

285. Rapport et preuve dans l'affaire connue sous la désignation de *Southern Alberta Land Co., Ltd.*, et *Grand Forks Cattle Co.*, J. D. McGregor, Arthur Hitchcock et autres. Présentés par l'honorable M. Coderre, le 13 avril 1915. . . . . *Pas imprimés.*

286. Rapport et preuve dans l'affaire connue sous la désignation de *The Bulletin Company, Ltd.*, l'honorable Frank Oliver et la *Grand Trunk Pacific Railway Company.* Présentés par l'honorable M. Coderre, le 13 avril 1915. . . . . *Pas imprimés.*

287. Rapport et preuve dans l'affaire connue sous la désignation de *Aylwin Irrigation Tract,* E. A. Robert et J. D. McGregor. Présentés par l'honorable M. Coderre, le 13 avril 1915. . . . . *Pas imprimés.*

288. Rapport et preuve dans l'affaire connue sous la désignation de *Timber Berths 1107 et 1108,* W. H. Nolan, A. W. Fraser et J. G. Turriff. Présentés par l'honorable M. Coderre, le 13 avril 1915. . . . . *Pas imprimés.*

VOLUME 28—*Suite.*

289. Rapport et preuve dans l'affaire connue sous la désignation de *Grazing Ranch No. 2422*, J. G. Turriff, A. J. Adamson et J. T. McGregor. Présentés par l'honorable M. Coderre, le 13 avril 1915 . . . . *Pas imprimés.*

290. Rapport et preuve dans l'affaire connue sous la désignation de Craven Dam, Walter Scott, lieutenant-gouverneur Brown et J. G. Turriff. Présentés par l'honorable M. Coderre, le 13 avril 1915 . . . . *Pas imprimés.*

291. Copies certifiées des rapports du comité du Conseil privé, nos 1109 et 1589, approuvés par Son Excellence l'Administrateur les 10 mai 1913 et 27 juin 1913, respectivement, *re* nomination de Thomas R. Ferguson, C.R., comme commissaire chargé de faire une enquête et rapport sur tout ce qui concerne l'aliénation, quelle qu'en soit la nature, depuis le premier jour de juillet 1896, des: (*a*) terres fédérales; (*b*) terres à bois et à mines, droits et privilèges miniers, y compris terres et concessions minières de houille, de pétrole et de gaz, terrains et terres affectés à l'irrigation, et coupe de bois sur les terres de l'Etat; (*c*) forces et privilèges hydrauliques; (*d*) terres et réserves des sauvages. Présentées par sir Robert Borden, le 13 avril 1915 . . . . *Pas imprimées.*

292. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 mars 1915, pour copie de tous documents, lettres, télégrammes, accusations, correspondance, etc., se rapportant à la destitution de Joseph Day, à Little-Bras-d'Or, dans les comtés de Cap-Breton-Nord et Victoria; témoignages entendus et rapports de l'enquête tenue par M. H. B. Duchemin en cette matière, et état détaillé des dépenses de cette enquête. Présentée le 14 avril 1915. *M. McKenzie* . . . . *Pas imprimée.*

293. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 30 mars 1915, pour la production des noms des compagnies fiduciaires qui se sont jusqu'à présent conformées aux prescriptions de l'article 69 de la loi des compagnies fiduciaires, 1914, et de toute correspondance s'y rapportant.—(*Sénat*) . . . . *Pas imprimée.*

294. Rapport de R. A. Pringle, C.R., commissaire nommé pour s'enquérir des accusations de corruption et de fraude dans le cas de contrats pour la construction de certaines salles d'exercice dans la province de l'Ontario, ainsi que la preuve faite à la dite enquête. Présenté par sir Robert Borden, le 14 avril 1915 . . . . *Pas imprimé.*

295. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1915, pour: 1. Relevé complet et description de tous les terrains dont le gouvernement a pris possession pour le camp de Valcartier. 2. Copie de tous les titres du gouvernement en ce qui concerne ces terrains, soit par voie d'expropriation, d'achat ou autrement. 3. Relevé détaillé de toutes les sommes réclamées et non encore soldées, soit pour terrains, soit pour dommages. 4. Relevé détaillé de toutes les sommes payées soit pour terrains, soit pour dommages. Présentée le 15 avril 1915.—*Sir Wilfrid Laurier* . . . . *Pas imprimée.*

296. Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, pour: 1. Un état indiquant toutes les nominations faites au ministère des Douanes dans l'étendue de terrain comprise actuellement dans les divisions de Medicine-Hat et Macleod, donnant les noms, la date de la nomination, le mode de nomination, le salaire depuis 1896 jusqu'à cette date. 2. Aussi, les vacances créées par décès, résignation ou démission, donnant les noms, le temps de service, la cause de renvoi dans chaque cas, pendant la même période.—(*Sénat*) . . . . *Pas imprimée.*

297. Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, pour faire produire copie de toutes lettres échangées entre le ministre de la Marine et des Pêcheries ou son département et l'inspecteur des pêcheries au Lac-au-Boulanger, province du Nouveau-Brunswick, ainsi que copie de toutes réclamations faites par cet inspecteur et des paiements auxquels ces réclamations ont donné lieu.—(*Sénat* . . . . *Pas imprimée.*

RAPPORT

CONCERNANT

LA LOI D'INSTRUCTION AGRICOLE

1913-1914

(Traduit de l'anglais.)

IMPRIME PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA
IMPRIMÉ PAR J. DE L. TACHÉ, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LE ROI
1916

[N° 93—1915.]

OTTAWA, 13 février 1915.

A l'honorable
MARTIN BURRELL,
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les opérations exercées par les provinces du Canada, grâce aux subventions fédérales octroyées par la "Loi d'Instruction agricole", pour l'exercice clos le 31 mars 1914.

Comme la dépense de la somme ainsi octroyée franchit la clôture de l'exercice du Canada, il était opportun de ne pas terminer le présent rapport avant que la plus grande partie des subventions ne fût dépensée.

Le présent rapport n'est pas pour l'exercice clos le 31 mars 1914; mais il embrasse la dépense des sommes disponibles ou payables aux provinces, au cours de l'exercice clos le 31 mars 1914. Quelques-unes des opérations visées par les accords sont encore en voie d'accomplissement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

C. C. JAMES,
Commissaire.

RAPPORT CONCERNANT "LA LOI D'INSTRUCTION AGRICOLE" 1913-14.

Classifié conformément à l'article 8 de la loi susmentionnée.

ARTICLE I—LA LOI, SA NATURE ET SON OBJET.

LOI D'INSTRUCTION AGRICOLE.

Le 6 juin 1913, la loi désignée sous le nom de Loi d'instruction agricole a été sanctionnée, et, sur ce, elle est entrée en vigueur. Ainsi que l'a fait observer le ministre de l'Agriculture, cette loi était destinée à remplir d'une manière prompte et complète une promesse faite par le premier ministre, et portant qu'il assurerait "l'octroi d'une aide généreuse aux provinces, dans le but de suppléer au service de l'instruction agricole, et d'accroître ce service, ainsi que dans le but d'améliorer l'agriculture".

En attendant l'adoption d'une ligne de conduite déterminée, et afin de permettre aux provinces d'augmenter leurs opérations ainsi que pour agrandir la base sur laquelle pourrait être exercée la politique fédérale future, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, le parlement a voté, en 1912, un crédit de $500,000 à être versé aux différentes provinces d'après le chiffre de la population déterminée par le dernier recensement. Il n'a pas été imposé de restrictions à la dépense de ces crédits, si ce n'est le consentement du ministre à l'égard des différents genres de dépense pour l'agriculture, ainsi qu'énoncé dans un accord approuvé par arrêté en conseil, tel que prescrit par la dite loi ayant pour objet d'aider à l'agriculture. Les subventions aux différentes provinces se répartissaient comme suit:—

Ontario	$175,733 32
Québec	139,482 40
Saskatchewan	34,296 29
Nouvelle-Ecosse	34,288 45
Manitoba	31,730 05
Colombie-Britannique	27,334 76
Alberta	26,094 95
Nouveau-Brunswick	24,509 93
Ile du Prince-Edouard	6,529 85
	$500,000 00

Les différentes provinces désiraient la plus grande partie de ce crédit de $500,000 pour des fins d'instruction, et elles l'ont dépensée à cette fin. Ceci a indiqué au prime abord que les fonctionnaires des provinces sentaient le besoin de fonds pour des fins d'éducation ou d'instruction, et ils savaient qu'en augmentant ce service nous "touchons à la base d'une heureuse production" et que nous contribuons en même temps au développement de meilleurs citoyens dans les centres ruraux. Par conséquent, la loi d'instruction agricole de 1912-13 était une suite naturelle de la loi ayant pour objet d'aider à l'agriculture, de 1911-12.

Donnons maintenant un résumé de la loi, qui, aux termes de l'article 3, avait pour objet "d'aider et de développer l'industrie agricole par l'enseignement de l'agriculture".

L'objet de la loi et les genres de dépense sont indiqués dans le préambule, dont voici les termes:—

"Considérant qu'il est désirable de donner de l'encouragement à l'agriculture dans toutes les provinces du Canada, et considérant que des avantages considérables et per-

manents seront le résultat de méthodes d'éducation, d'instruction et de démonstration poursuivies d'après un plan bien défini et d'une nature continue."

On constatera qu'en employant les trois mots "éducation, instruction et démonstration" on donne un objet assez généreux à l'emploi des fonds. On peut se demander quelle restriction il faudrait imposer aux provinces. La chose est prescrite à l'article 5. Cet article traite des conditions de paiement, et il renferme une disposition relative à un accord qui doit être approuvé par le Gouverneur en conseil. Il énonce que le ministre de l'Agriculture doit d'abord approuver les "termes, conditions et objets" avant que les subventions soient versées aux provinces.

En résumé, la méthode est la suivante: Les provinces, telles que représentées par les ministères de l'Agriculture et de l'Education, sont libres d'arrêter des systèmes de dépense des subventions. Elles connaissent, ou elles devraient connaître les besoins et les exigences; elles sont au fait de ce qui convint le mieux à leur population. Leurs projets sont soumis au ministre de l'Agriculture, et, lorsque ce dernier est convaincu de leur suffisance et de leur valeur, un accord formel est rédigé et soumis au Gouverneur en conseil. Après ratification par ce dernier, les fonds deviennent utilisables. En vertu de l'article 6 de la loi, le ministre est autorisé à nommer des fonctionnaires pour conférer avec les provinces, se consulter avec eux, inspecter les opérations et veiller à ce que les sommes soient dépensées conformément à l'esprit de la loi. On constatera que la loi n'est pas destinée à nuire à l'initiative, ni à la liberté des provinces, mais, en même temps, elle a pour objet de conférer au ministre fédéral le pouvoir de surveillance, et ce ministre est responsable envers le parlement du Canada.

Lors de la présentation du projet de loi à la Chambre des communes, le 17 janvier 1913, le ministre de l'Agriculture a énoncé dans les termes suivants l'objet général de la loi:—

> "Le projet de loi tend à fortifier toutes les branches du service d'instruction et d'éducation. Les recherches scientifiques du demi-siècle dernier ont révolutionné l'agriculture, mais tous les avantages de ces recherches n'ont pas atteint la grande multitude qui cultive aujourd'hui les champs au Canada. Nous sommes trop souvent témoins du spectacle pathétique et pitoyable d'un travail incessant, honnête et laborieux qui détermine une détresse intellectuelle et physique, et qui, même après de longues années, ne procure aucune récompense, uniquement et simplement à cause d'un manque de connaissances, et parce que l'énergie a été mal dirigée. On a très bien dit que:—
>
> > 'Lorsque l'esprit coopère avec les muscles, nous obtenons une nouvelle sorte d'homme, comparé au travailleur empirique qui creuse et creuse de son enfance à sa mort, sans l'idée de racheter son travail et sans l'espérance de réaliser le but de la vie. Le sol est un grand éducateur. Que les hommes connaissent la raison qui règle leurs efforts sur le sol, et chaque matin se lève plus brillant; une nouvelle force motrice illumine la vie, et la société atteint une plus haute destinée.'
>
> "Une aide accordée dans une direction éducationnelle ne signifiera pas seulement une meilleure culture, mais de meilleurs cultivateurs, ainsi que des femmes et des hommes meilleurs et plus heureux. La forme particulière que doit assumer cette aide peut varier avec les exigences et les conditions spéciales de chaque province. Elle embrassera l'augmentation de la valeur et de l'équipement de nos collèges agricoles; l'établissement d'écoles d'agriculture; d'écoles d'industrie laitière et d'horticulture, de cours abrégés d'agriculture; l'initiation de l'enseignement de l'agriculture dans les écoles publiques; ainsi que l'œuvre d'instructeurs compétents résidents ou voyageurs. Elle pourrait bien comprendre l'œuvre éducationnelle accomplie au moyen de nos trains de démonstration, l'instruction de professeurs dans l'étude de la nature, de même que l'inappréciable œuvre de la science domestique qui intéresse les femmes et les filles de nos centres, dont l'influence constituera toujours l'une des plus puissantes forces dans la solution des problèmes que nous étudions."

Dans la détermination que, en accordant une aide fédérale spéciale aux provinces pour les fins d'amélioration agricole, il faudrait encourager " l'éducation, l'instruction et la démonstration ", les points suivants ont été étudiés:—

(*a*) La vraie éducation est le meilleur moyen de rendre un homme apte à s'aider lui-même et à devenir un citoyen habile.

(*b*) Les pays agricoles les plus progressifs ont rapidement augmenté leur œuvre d'éducation, et il y a eu de nombreuses preuves que le progrès et l'éducation étaient intimement liés entre eux.

(*c*) Les provinces avaient dépensé pour des fins d'instruction la plus grande partie des subventions de 1912, et indiqué d'une manière très énergique qu'elles avaient besoin d'autres augmentations de crédits, auxquels elles feraient bon accueil.

(*d*) Les droits des provinces, tels qu'énoncés dans l'Acte de l'Amérique britannique du Nord seraient observés.

L'article 95 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord est conçu dans les termes suivants:—

> " Dans chaque province, la législature pourra faire des lois relatives à l'agriculture et à l'immigration dans cette province; et il est par le présent déclaré que le Parlement du Canada pourra de temps à autre faire des lois relatives à l'agriculture et à l'immigration dans toutes les provinces ou l'une quelconque d'elles en particulier; et toute loi de la législature d'une province relative à l'agriculture ou à l'immigration n'y aura effet qu'aussi longtemps et que tant qu'elle ne sera pas incompatible avec aucun des actes du Parlement du Canada."

L'article 93 traite de l'éducation:—

> " Dans chaque province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation, sujettes et conformes aux dispositions suivantes, etc."

D'après cette autorité, l'exécution des projets d'éducation est du ressort exclusif des provinces, tandis que, sous d'autres rapports, le service fédéral est suprême. Par conséquent, en prescrivant une aide spéciale aux provinces, il a semblé opportun d'accorder cette aide sur le plan que la loi réservait exclusivement aux provinces.

La loi a voté dix millions de dollars qui seront disponibles durant les dix ans qui se clôront le 31 mars 1923. Sur ce montant, $700,000 étaient disponibles pour l'année 1913-14; $800,000 pour 1914-15; $900,000 pour 1915-16; $1,000,000 pour 1916-17; $1,100,00 pour 1917-18, et pour chacune des cinq années subséquentes.

Nous arrivons maintenant à la répartition de ces crédits annuels, qui s'établissent comme suit:—

(1) $20,000 pour les collèges vétérinaires, indépendemment du ressort provincial.

(2) $20,000 pour chaque province, sans tenir compte de la publication, soit $180,000.

(3) Le reste des crédits annuels doit être réparti entre les provinces suivant le chiffre de la population.

Les montants, autres que les crédits affectés aux collèges vétérinaires, se répartissent comme suit:—

—	1913-14.	Augmentation annuelle.	1914-15.	1917 23
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Ontario	195,733 32	35,135 41	230,868 83	336,274 96
Québec	159,482 40	27,926 76	187,409 16	271,189 44
Saskatchewan	54,296 29	6,856 02	61,152 31	82,720 37
Nouvelle-Ecosse	54,288 45	6,856 00	61,144 45	81,712 45
Manitoba	51,730 05	6,345 40	58,075 45	77,111 65
Colombie-Britannique	47,334 76	5,464 72	52,799 38	69,193 64
Alberta	46,094 93	5,215 46	51,310 41	66,956 79
Nouveau-Brunswick	44,509 93	4,897 27	49,407 27	64,099 01
Ile-du-Prince-Edouard	26,529 85	1,302 96	27,832 81	31,741 69
Collèges vétérinaires	20,000 00	....	20,000 00	20,000 00
	700,000 00	....	800,000 00	1,100,000 00

COLLÈGES VÉTÉRINAIRES.

Etant donné la grande valeur des intérêts du bétail au Canada, il est très désirable que les collèges vétérinaires soient tenus sur un haut pied de suffisance. Le tableau suivant indique le chiffre du bétail au Canada pour les quatre dernières années. Les chiffres de 1911 sont ceux du recensement, ceux des années subséquentes sont des estimations basées sur le recensement et sur les rapports transmis par les correspondants. (Voir *Recensements et Statistiques mensuels,* décembre 1913, et décembre 1914.)

Bétail.	1911.	1912.	1913.	1914.
	Nombre.	Nombre.	Nombre.	Nombre.
Canada—				
Chevaux	2,595,912	2,692,357	2,866,008	2,947,738
Vaches laitières	2,594,179	2,604,488	2,740,434	2,673,286
Autre bétail	3,939,257	3,827,373	3,915,687	3,363,531
Moutons	2,175,302	2,082,381	2,128,531	2,058,045
Cochons	3,610,428	3,477,310	3,448,326	3,434,261

Les valeurs totales du bétail dans tout le Canada pour l'année 1913 s'établissaient comme suit, d'après le *Recensement et Statistiques mensuels,* janvier 1914:—

Chevaux	$420,079,250
Vaches laitières	115,369,294
Autre bétail	86,522,140
Moutons	10,672,803
Cochons	26,664,735
Total	$659,308,222

Deux genres de service généralement connus sous le nom "d'hygiène des animaux" et "d'inspection de la viande", sous la direction générale du directeur général vétérinaire. Dans l'accomplissement de ce service fédéral qui s'accroît chaque année, il faut des hommes qui ont reçu une instruction spéciale. Il est désirable que ces hommes soient instruits au Canada. Pour satisfaire ces demandes, il est nécessaire que nos collèges vétérinaires canadiens, soient munis d'un bon personnel et d'un équipement suffisant. Dans les premières années de l'activité administrative, les gradués des

collèges canadiens étaient obligés de suivre un cours supplémentaire d'un an dans des institutions des Etats-Unis. La plupart de ces gradués recevaient cette instruction supplémentaire à Chicago. On a aujourd'hui obvié à cet inconvénient en portant les cours canadiens de deux à trois ans, et en établissant au pays des cours spéciaux destinés à rendre les hommes aptes à effectuer le service fédéral. On constatera que le ministère de l'Agriculture du Canada est directement intéressé dans les collèges vétérinaires canadiens, et qu'il est justifié d'assumer une certaine responsabilité dans l'instruction des hommes en vue du service se rattachant à ces importants intérêts nationaux.

Dans l'exercice clos le 31 mars 1912, quatorze chirurgiens vétérinaires ont été nommés dans le personnel des inspecteurs vétérinaires affecté à la division des maladies contagieuses, et treize inspecteurs vétérinaires ont été nommés dans la division de l'Inspection de la viande. Dans cet exercice, le personnel préposé à l'inspection des viandes aux abattoirs et aux établissements de mise en conserves comprenait quatre-vingt-cinq inspecteurs vétérinaires et vingt et un inspecteurs non vétérinaires.

Dans l'exercice clos le 31 mars 1913, trente-six inspecteurs vétérinaires ont été nommés, vingt-deux pour les maladies contagieuses, et quatorze pour l'inspection des viandes. Pas moins de quatre-vingt-treize experts vétérinaires ont été occupés aux abattoirs et aux établissements de mises en conserves.

Il existe au Canada deux collèges vétérinaires qui donnent des cours et qui confèrent des degrés reconnus, savoir: *The Ontario Veterinary College* de Toronto, appartenant à la province d'Ontario et entretenu par elle, sous la surveillance du ministre de l'Agriculture d'Ontario, et affiliée à l'université de Toronto; et l'Ecole de science comparative, médicale et vétérinaire, de Montréal, qui est une faculté de l'université Laval, et qui est soutenue par des subventions annuelles de la législature de Québec.

La première institution procure l'instruction aux étudiants de langue anglaise de toutes les parties du Canada; la dernière instruit les étudiants de langue française provenant presque tous de la province de Québec.

Le tableau suivant indique le nombre d'étudiants inscrits à l'*Ontario Veterinary College,* depuis son acquisition par le gouvernement d'Ontario:—

—	1905-09.	1909-10.	1910-11.	1911-12.	1912-13.	1913-14.	1914-15.
Ontario	47	69	80	83	00	86	90
Autres provinces	40	64	76	68	85	98	77
Etats-Unis	110	142	113	92	87	73	51
Autres pays	9	13	12	15	12	14	11
	226	288	281	258	274	176	232

On constatera dans ce tableau que de 97 qu'il était en 1908 le nombre d'étudiants s'est élevé à 167 en 1914, et que ce collège a accompli autant pour les autres provinces canadiennes que pour Ontario. En venant en aide à une institution du genre de l'*Ontario Veterinary College,* le gouvernement fédéral aidera à l'instruction vétérinaire pour tout le Canada. L'assistance des étudiants d'origine britannique s'est constamment accru de 50 pour 100 en 1909 à 77 pour 100 en 1914.

Résumons maintenant:—

Le bétail canadien, qui constitue la plus grande et la plus importante industrie du Canada, a besoin de chirurgiens vétérinaires bien équipés et bien compétents.

(*b*) Il faut au ministère de l'Agriculture fédéral un certain nombre de vétérinaires instruits pour exercer chaque année le service d'hygiène des animaux et de l'inspection des viandes.

(*c*) L'œuvre des deux collèges provinciaux embrasse en réalité tout le Canada.

Pour ces raisons, on a jugé opportun et désirable de réserver une subvention annuelle de $20,000 pour suppléer aux subventions provinciales, dans le but d'augmenter et d'améliorer l'enseignement dans les écoles vétérinaires du Canada.

AGRICULTURE.

Afin que les petites provinces pussent avoir assez d'argent pour accuser un résultat substantiel et pour accomplir une œuvre efficace, on a décidé, suivant les prescriptions de la loi, d'octroyer $20,000 à chaque province, puis de répartir le reste entre les provinces d'après le chiffre de la population. Le tableau suivant indique pour les petites provinces les sommes versées en 1912 sous l'empire de la loi ayant pour objet d'aider à l'agriculture, alors que $500,000 ont été simplement répartis suivant la population, les montants payés en 1913 sous l'autorité de la loi d'instruction agricole, et les sommes qui auraient été versées en 1913, si les $700,000 (moins les $20,000 destinés aux collèges vétérinaires) avaient aussi entièrement été distribués d'après le chiffre de la population :—

—	1912.	Suivant la population seulement en 1913.	Sous le régime de la loi, 1913.
	$ c.	$ c.	$ c.
Ile-du-Prince-Edouard	6,529 85	8,880 80	26,529 85
Nouveau-Brunswick	24,509 93	33,333 60	44,509 93
Alberta	26,094 95	35,489 20	46,094 95
Colombie-Britannique	27,334 76	37,175 60	47,334 76
Manitoba	31,730 05	43,152 80	51,730 05
Nouvelle-Ecosse	34,288 45	46,634 40	54,288 45
Saskatchewan	34,296 29	46,641 20	54,296 29

Plus la province était petite, plus la disposition lui était avantageuse. Il va sans dire que les provinces ci-dessus mentionnées ont été très satisfaites de cette méthode de répartir la subvention. Il faudrait en même temps faire observer que les deux plus grandes provinces n'ont aucunement protesté ; mais, d'après les renseignements obtenus, elles sont prêtes à reconnaître que la répartition est équitable pour tous les intéressés, et que la loi est dans l'intérêt général. Sous beaucoup de rapports, nos provinces deviennent de plus en plus dépendantes les unes des autres. La prospérité des villes manufacturières de l'est réfléchit la prospérité agricole des trois provinces des prairies, et la prospérité des villes manufacturières de l'est procurent un marché local amélioré pour les produits agricoles locaux. Par exemple, la prospérité du cultivateur des prairies influence favorablement le cultivateur de l'Ontario.

L'autre point qu'il faut observer est qu'aucun des crédits ne reste sans emploi durant l'existence de la loi, et aucune province ne peut en " voler " une autre. L'article 3 est en partie conçu dans les termes suivants :—

> " Toute partie des dites sommes ci-dessus qui peut rester sans emploi ou non versée à l'expiration d'aucun des dits exercices antérieurs au dernier doit être reportée et rester disponible dans les limites de sa répartition pour les fins de la présente loi durant un ou plusieurs exercices qui suivront.

Un montant fixe est déterminé pour toute province chaque année. Si la province n'a pas droit à cette somme cette année-là, ce montant est disponible en tout temps postérieur. En outre, dans la dépense des crédits versés par le gouvernement fédéral, la province peut prendre son temps ; elle ne doit observer ni l'exercice fédéral, ni l'exercice financier provincial ; elle doit cependant observer les prescriptions énoncées dans l'accord.

La seule autre disposition qu'il faille mentionner est celle contenue à l'article 7. Si, pour une raison quelconque, une province néglige de profiter de cette loi, ou si elle désire que les autorités fédérales effectuent les dépenses et exécutent les opérations, dans ce cas, sur la résolution du lieutenant gouverneur en conseil de la province, le ministre de l'Agriculture du Canada peut pourvoir à l'exécution de ces opérations. Cette disposition porte seulement qu'aucune province ne doit être négligée, ni renoncer aux avantages procurés par la loi. Néanmoins, il est peu probable qu'une province soit contrainte à profiter de la mesure. Lorsqu'une province, après avoir reçu les fonds, néglige de faire la dépense suivant l'accord, le ministre pourrait être justifié à demander le consentement à dépenser les subventions futures.

GENRES DE DÉPENSES.

Les genres de dépenses doivent être soumis au ministre et approuvés par lui, puis ils doivent être insérés dans un accord. Il serait donc judicieux d'indiquer aux provinces les genres de dépense qui seraient approuvés. En conséquence, une liste de " genres suggérés " a été adressée au ministère de l'Agriculture de chaque province aux fins d'étude et pour sa gouverne. Cette liste a été adressée le 2 juin 1913, car, à cette époque-là, on s'est rendu compte que la loi recevrait l'approbation du parlement. On admettra, je pense, que cette liste de genres d'instruction suggérés reste dans l'esprit de la loi, et qu'elle permet en même temps un champ d'opérations assez vaste pour satisfaire les vues et les désirs de toutes nos provinces.

L'éducation et l'instruction de la classe agricole se résume à quatre genres d'opérations.

1. *Ecoles publiques.*—Dans ces écoles, garçons et filles devraient avoir développé l'amour de la nature—la nature des champs, des bois, des vergers, du jardin, et, grâce à un contact direct avec le sol, les plantes et les animaux, ils devraient apprendre les premiers principes des sciences qui se rattachent à l'agriculture.

2. *Ecoles et collèges agricoles.*—Ces écoles et collèges sont nécessaires afin de poursuivre l'œuvre commencée dans les écoles et pour instruire ceux qui, en acquérant de plus amples connaissances, deviendront professeurs, enquêteurs et chefs de cultivateurs.

3. *Œuvre de perfectionnement.*—Cette œuvre implique l'enseignement, au domicile des cultivateurs actifs, des meilleures méthodes, des meilleurs résultats des recherches scientifiques, dans le but de rendre bons les cultivateurs qui ne le sont pas, et pour améliorer ceux qui le sont déjà; afin qu'il puisse accusé une augmentation dans les produits de consommation, et pour que le travail des cultivateurs soit récompensé par de plus grands rendements.

4. *Existence des femmes.*—Le comité d'agriculture des Etats-Unis s'exprime dans les termes suivants:—

> " Les législateurs n'ont pas apprécié le labeur et le travail des femmes des cultivateurs, et on n'a pas jugé à sa juste valeur leur influence sur la vie rurale. Nos efforts ont jusqu'ici tendu à venir en aide au cultivateur, à ses chevaux, à son bétail et à ses cochons, mais on a négligé, à un degré presque criminel, sa femme et ses filles."

Comparant la générosité déployée dans l'octroi de subventions en vue de protection du bétail à la négligence manifestée dans l'éducation des garçons et des filles, ainsi que dans l'amélioration des femmes du pays, un sénateur d'esprit large, des Etats-Unis, a formulé cette observation mordante: " Pour obtenir de l'argent dans ce pays, il faut être pourceau! " Comme on le constatera plus loin dans le présent rapport, cette situation change rapidement.

Beaucoup de personnes feront ressortir la plus grande importance de quelques-uns des différents genres par rapport à d'autres. Un système complet et permanent d'instruction agricole comprendra tout le monde et ne négligera personne. Dans la direction de l'opération de la présente loi, nous avons tâché de n'oublier personne. Quelques-uns procureront des résultats plus immédiats que d'autres, et il y a danger de favoriser ceux-ci. Quelques-uns sont plus difficiles que d'autres et, par suite, il peut être éprouvé un retard dans leur mise en vigueur. Si, comme exemple, nous sommes sages, nous considérerons tout le monde et nous donnerons à chacun sa propre place et toute l'attention qu'il mérite.

Voici un relevé des genres de dépense suggérés adressé à tous les ministères des provinces:—

1. Equipement et entretien des—
   Collèges agricoles.
   Ecoles agricoles.
   Ecoles d'industrie laitière.
   Ecoles d'horticulture.
   Ecoles vétérinaires.

2. Aide dans l'établissement et l'entretien des filiales agricoles se rattachant aux écoles établies et entretenues par la bienfaisance privée.

3. Cours abrégés dans tous les genres d'opérations agricoles.

4. La nomination de fonctionnaires ou d'agents provinciaux dont les fonctions devront consister à instruire ou à inspecter suivant l'instruction agricole.

5. Aide dans l'enseignement de l'agriculture dans les écoles publiques comme suit:—

   (*a*) Nomination d'un directeur ou d'un surveillant d'enseignement agricole;

   (*b*) Cours d'instruction pour professeurs;

   (*c*) Services et dépenses de ces professeurs;

   (*d*) Impression et distribution de bulletins et brochures encourageant ce service et y venant en aide;

   (*e*) Inspection des opérations;

   (*f*) Toutes dépenses tendant directement à encourager l'entretien des jardins d'écoles, l'enseignement de l'étude de la nature, ou l'instruction agricole.

6. Service et frais—

   (*a*) Des professeurs d'agriculture dans les collèges ou *high schools;*

   (*b*) Des représentants, démonstrateurs, ou instructeurs locaux de comtés ou de districts, dont le service consiste à accorder de l'aide suivant les opérations agricoles;

   (*c*) Des instructeurs voyageurs d'agriculture.

7. (*a*) L'organisation de *Women's Institutes* ou d'autres associations ou cercles de femmes des parties rurales, ou des femmes occupées dans des recherches agricoles (horticulture, industrie laitière, aviculture, apiculture, etc.);

   (*b*) L'instruction des femmes dans la science domestique, ou dans tout autre genre d'opérations concernant la vie rurale ou une recherche agricole;

   (*c*) L'instruction de professeurs ou d'instructeurs en vue des opérations ci-dessus.

8. La dépense relative à tout genre de démonstration qui tend à encourager et à aider la population rurale à améliorer l'existence et à appliquer des méthodes d'opérations plus profitables.

Des fermes de démonstration,
Des trains de démonstration,
Des démonstrations sur des fermes ou des démonstrations agricoles,
" de drainage,
" de culture du sol,

Des démonstrations de production des récoltes,
" d'industrie laitière,
" d'horticulture,
" d'aviculture,
" sur le bétail,
" d'apiculture,
" de direction des fermes,
et toutes les autres branches de l'agriculture.

REMARQUE.—En ce qui concerne toute démonstration dans laquelle une concurrence est praticable et désirable, il peut être dépensé en prix ou récompenses une somme de pas plus de dix pour cent du montant total accordé pour la dite démonstration; néanmoins, les sommes sont utilisées en vue d'acquérir une plus ample instruction, ou bien elles sont dépensées au profit des concurrents heureux suivant la démonstration.

9. Divers: Dépenses casuelles relatives ou nécessaires à l'heureuse exécution d'un quelconque des genres de dépenses susmentionnés.

Avant de faire rapport sur les opérations exercées par les différentes provinces sous l'autorité de la loi, il peut être à propos de faire certaines remarques amplifiant ou démontrant les genres de dépenses qui viennent d'être mentionnés.

COLLÈGES ET ÉCOLES.

Ile-du-Prince-Edouard.—Avant l'adoption de cette loi, la seule instruction agricole donnée était procurée au collège Prince of Wales, à Charlottetown. M. Théodore Ross remplissait le double emploi de secrétaire d'agriculture de l'Ile et de professeur d'agriculture au collège. Les étudiants qui désiraient recevoir une plus ample instruction allaient au collège d'agriculture, à Truro, N.-E., le ministère de l'Agriculture accordant quelques faibles crédits dans le but de leur aider à payer leurs dépenses. Sous l'empire de la loi, deux professeurs d'agriculture ont été nommés, les professeurs Davidson et Reid, et l'enseignement de l'agriculture figure aujourd'hui parmi les autres branches d'étude au collège Prince of Wales.

Nouvelle-Ecosse.—Truro possède un collège d'agriculture provincial, avec lequel est venue se fusionner l'ancienne école d'horticulture. Ce collège donne un cours de deux ans sur le bétail, l'industrie laitière, l'horticulture et l'agriculture en général. Il est ouvert à tous les étudiants des Provinces maritimes. Le directeur est le professeur Melville Cumming, B.A., B.S.A. Ce dernier est aussi secrétaire de l'agriculture pour la province. En conséquence, il a entre les mains la direction de toutes les activités agricoles de la province, et toutes ces activités sont centralisées au collège à Truro.

Nouveau-Brunswick.—Une école d'industrie laitière avait pendant quelques années été tenue à Sussex. Il y a aujourd'hui une école d'agriculture à Woodstock, dans le comté de Carleton, et on a dressé des plans en vue de l'établissement de deux autres écoles, l'une à Sussex, et l'autre à Saint-Hilaire. Celle de Sussex est maintenant en voie de construction.

Québec.—Le collège Macdonald, situé près de Sainte-Anne de Bellevue, fondé, équipé et entretenu avec les fonds donnés à cette fin par sir William Macdonald de Montréal, donne des cours complets d'agriculture, ainsi que dans toutes les branches d'agriculture. Ce collège est aujourd'hui affilié à l'université McGill, et il est sous la direction de cette dernière. Le collège normal de McGill pour les professeurs est intimement associé à ce collège. Le Dr F. C. Harrison est le directeur du collège Macdonald.

Il existe deux collèges ou écoles destinés aux Canadiens français, et tous deux donnent des cours qui confèrent des degrés.

Ces institutions sont l'Ecole d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (comté de Kamouraska), affiliée à l'université Laval, Québec, et l'Institut agricole d'Oka, La Trappe, affilié à l'université Laval, Montréal.

A Saint-Hyacinthe se trouve une école provinciale d'industrie laitière.

L'enseignement vétérinaire se donne par l'Ecole de médecine comparée et de science vétérinaire de Montréal, laquelle institution est un des collèges de l'université Laval (Montréal).

Ontario.—Le Collège d'agriculture d'Ontario se trouve à Guelph et le Collège vétérinaire d'Ontario est à Toronto. Les deux sont tenus et dirigés par le gouvernement provincial et tous deux sont affiliés à l'université de Toronto pour la collation des degrés.

A Guelph et à Kingston on dirige des écoles d'industrie laitière.

Le docteur G. C. Creelman est président du collège d'agriculture et le docteur E. A. A. Grange est principal du collège vétérinaire.

Le collège d'agriculture accorde un diplôme de collège aux élèves qui ont terminé le cours de deux ans. A la fin de deux autres années d'études l'université confère le degré de bachelier ès science agricole, B.S.A.

Le collège de médecine vétérinaire confère le degré de chirurgien vétérinaire, C.V., à la fin d'un cours de trois ans. A un degré plus avancé l'université accorde le titre de bachelier ès science vétérinaire, B. sc. vét., et après d'autres études spéciales, elle confère le degré de docteur en science vétérinaire, D. sc. v. On doit bientôt porter à quatre années la durée du cours à suivre pour le degré universitaire.

Manitoba.—Le Collège d'agriculture du Manitoba se trouve près de Winnipeg. Ce collège est soutenu par la province et est administré par une commission se composant de dix membres, dont six sont nommés par le gouvernement et quatre sont élus par les sociétés agricoles. Le collège donne un cours de quatre ans et confère ses propres degrés. Le collège a débuté en novembre 1905 comme corps enseignant et jusqu'en 1912 était affilié à l'université de Manitoba. Pour la première fois, le 28 mars 1913, le collège conférait des degrés en agriculture. Le lieutenant gouverneur est chancelier honoraire du collège et le professeur W. J. Black, B.S.A., en est le président.

Saskatchewan.—Le collège d'agriculture de la Saskatchewan se trouve à Saskatoon. Ce collège est une des facultés de l'université de Saskatchewan, de la même ville.

"Avant l'organisation du collège d'agriculture de Saskatchewan l'enseignement agricole était dirigé par le ministère de l'Agriculture et constituait une part notable et importante des attributions de ce ministère. Avec la fondation du collège, on vit que cette institution était plus en état de se charger des nombreuses phases d'enseignement déjà en existence, de les étendre, de les développer et d'y ajouter au besoin et à l'occasion." (Rapport du ministère de l'Agriculture, 1910.)

Le sous-ministre de l'Agriculture, M. W. J. Rutherford, B.S.A., devint le doyen du collège et quatre autres fonctionnaires provinciaux du ministère constituèrent le personnel. A la suite de cette fondation une partie considérable des travaux dirigés directement par d'autres services d'agriculture de la province est maintenant confiée au collège de Saskatoon. C'est ce que l'on verra plus loin où il est question de la dépense du subside fédéral dans cette province.

Alberta.—L'université d'Alberta se trouve à Edmonton. On a pourvu à l'établissement d'un collège d'agriculture à titre de l'une de ses facultés, et ce collège sera probablement inauguré en 1915. Dans l'intervalle, on a jugé à propos de créer des écoles d'agriculture. Six fermes de démonstration ont été établis à Medicine-Hat, Claresholm, Olds, Sedgewick, Vermillion et Stony-Plain. En 1912 on décida de diriger une école d'agriculture à chacune de ces fermes. Dans la même année on construisit des édifices scolaires à Claresholm. Olds et Vermillion pour y enseigner l'agriculture et la science ménagère. A la fin de leurs cours on a décerné des diplômes

aux élèves. Ceux de ces élèves qui suivent encore pendant deux ans les cours du collège d'Edmonton, recevront leur degré de bachelier ès science agricole.

Colombie-Britannique.—Il n'y a pas encore de collège ou d'école d'agriculture dans la Colombie-Britannique. Cependant, un grand nombre d'élèves de cette province suivent les cours des collèges d'autres provinces. On est actuellement à donner suite à un projet pour la création d'une université provinciale dont l'agriculture sera une des principales facultés. Un doyen d'agriculture, le professeur L.S. Klinck a été nommé et s'occupe de l'établissement d'un collège d'agriculture. Avant sa nomination, le doyen Klinck, a été pendant plusieurs années professeur d'économie rurale externe et surintendant de ferme au collège Macdonald de Québec.

ASSISTANCE FÉDÉRALE AUX COLLÈGES.

La loi concernant l'enseignement agricole stipule l'aide à donner aux écoles et aux collèges, et l'on verra, par les rapports qui suivent sur les déboursés dans les diverses provinces, que l'on a su profiter de cette disposition. En voici un exposé sommaire:—

Ile-du-Prince-Edouard.—On a fondé des cours d'agriculture au collège *Prince of Wales.*

Nouvelle-Ecosse.—On a agrandi les édifices des collèges pour des fins d'enseignement et on a ajouté à leur ameublement; on a payé une partie des traitements des membres du personnel et on a pourvu à la nomination de deux autres instructeurs.

Nouveau-Brunswick.—On a aménagé une école d'agriculture et prélevé les fonds pour l'érection d'une autre, actuellement en cours de construction. Toutes les dépenses du personnel enseignant sont prises à même la subvention fédérale.

Québec.—A l'Institut agricole d'Oka et à l'Ecole d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière on a agrandi les bâtiments et augmenté l'outillage de ces établissements. On a avancé les deniers pour des nouveaux instructeurs comme suit: quatre à Oka; trois à Sainte-Anne-de-la-Pocatière et huit au collège Macdonald. C'est grâce à cette loi que l'on s'est procuré l'outillage du collège de médecine vétérinaire à Montréal.

Ontario.—Au collège d'agriculture d'Ontario on a construit, jusqu'à date, de nouveaux bâtiments pour $90,000 et on a augmenté le personnel de cinq nouveaux instructeurs.

Saskatchewan.—On a ajouté onze instructeurs pour l'enseignement perfectionné au personnel du collège d'agriculture de Saskatoon, et on doit en engager d'autres aussitôt qu'on pourra se les procurer.

Alberta.—La loi concernant l'enseignement agricole a prévu à une partie de l'équipement des trois écoles d'agriculture, et il en a été de même pour tous les traitements et les frais d'entretien des écoles de cette province.

Des notices sur les collèges et les écoles d'agriculture du Canada ont été spécialement préparées pour la *Gazette agricole.* Ces esquisses donnent l'historique de l'institution, son organisation et un aperçu de ses travaux. Des gravures ajoutent à l'intérêt de ces articles. Les dates sont celles du numéro dans lequel elles ont paru:—

Février,	le Collège d'agriculture de la Nouvelle-Ecosse.
Mars,	le Collège d'agriculture du Manitoba.
Avril,	le Collège d'agriculture de la Saskatchewan.
Juin,	l'Ecole d'agriculture du Nouveau-Brunswick.
Juin,	l'Ecole d'agriculture d'Alberta.
Juillet,	le Collège Macdonald, Québec.
Septembre,	le Collège d'agriculture d'Ontario.
Octobre,	l'Ecole d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.
Novembre,	l'Institut agricole d'Oka.

L'AGRICULTURE DANS LES ÉCOLES INDÉPENDANTES.

Il peut y avoir des écoles maintenues par l'initiative particulière et où l'on devrait encourager l'enseignement de l'agriculture aux élèves. Une seule province a su mettre à profit cette disposition. A même de subside fédéral, Québec a donné $400 à l'Orphelinat Notre-Dame-des-Champs, Paspébiac, comté de Bonaventure et 700 à l'Orphelinat agricole de Vauvert, Lac Saint-Jean.

Il est peut-être à propos de faire ici l'exposé de ce qu'aux Etats-Unis le gouvernement fédéral a fait pour répandre dans chaque état l'enseignement agricole. Là aussi, on a reconnu l'avantage des mesures que prendrait le congrès pour favoriser et populariser l'enseignement agricole dans les divers Etats, bien que les méthodes y diffèrent quelque-peu de celles prescrites par la loi canadienne.

Déjà en 1862, le gouvernement fédéral des Etats-Unis mettait de côté de vastes étendues de terres publiques dans le but de procurer aux états les deniers nécessaires pour l'établissement de collèges où l'on enseignerait l'agriculture et les arts mécaniques. Des lois modificatives portèrent à $50,000 le montant destiné à chaque état. D'autres lois suivirent qui prescrivirent $30,000 à chaque état pour des stations expérimentales attachées à ces collèges. En 1914, on vota des nouveaux crédits pour l'enseignement plus avancé à ces collèges. Bien que ce rapport soit en préparation, il y a actuellement devant le Congrès un projet de loi portant de généreuses subventions aux états pour l'enseignement agricole dans les écoles d'état. On en trouvera un exposé plus détaillé à l'annexe de ce rapport. La loi concernant l'enseignement agricole embrasse toutes les dispositions énoncées dans ces diverses lois du Congrès. En 1911-12, lorsque le projet de loi Page fut soumis au Congrès certains des états émirent des opinions bien tranchées sur son fonctionnement, protestant contre les " règlements arbitraires " et insistant pour que l'on " conserve aux états leur autonomie ". Les diverses provinces du Canada ont pris la même attitude en 1910 lorsque la question de l'aide fédéral en faveur de l'enseignement technique est venue sur le tapis. Tout en venant en aide aux collèges et aux écoles d'agriculture au moyen de subventions fédérales, personne ne songeait à exercer de coercition ou de pression. Aussi en est-il résulté une coopération cordiale entre le ministère fédéral de l'Agriculture et les diverses institutions provinciales.

COURS ABRÉGÉS.

Tous les jeunes gens des fermes ne peuvent fréquenter les écoles ou les collèges d'agriculture. Parmi les plus âgés, il en est un grand nombre qui aimeraient et profiteraient à suivre les leçons que donnent des professeurs d'agriculture et des cultivateurs d'expérience. On peut fort bien mettre à leur portée l'enseignement des écoles où l'on peut prendre des mesures pour donner des cours spéciaux aux collèges. Ces cours varient en durée d'une journée à quatre semaines. Règle générale, ce sont des cours spécialisés, ne portant que sur certaines matières, comme les graines pures, le bétail, l'industrie laitière, l'horticulture, l'aviculture. Le but visé est de rendre les leçons aussi pratiques que possible, et le concours de cultivateurs prospères d'expérience dans ces diverses branches est, constate-t-on, des plus précieux.

Chaque province consacre une partie de la subvention fédérale à des cours abrégés, comme suit:—

Ile-du-Prince-Edouard	$3,500
Nouvelle-Ecosse	4,400
Nouveau-Brunswick	1,000
Québec	2,000
Ontario	7,500
Manitoba	7,000
Saskatchewan	5,000
Alberta	3,000
Colombie-Britannique	5,000
	$38,400

En maints cas, en sus de ce qui précède les montants votés pour diverses branches d'enseignement ou de démonstration servent aussi à la convocation de réunions qui revêtent le caractère de cours abrégés.

L'AGRICULTURE DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES.

De tous les problèmes que suscite l'édification d'un système d'enseignement pour tous les pays progressifs, c'est ici l'un des plus difficiles à résoudre. Tout le monde admet que l'on devrait instruire les gens pour en faire des hommes et des femmes supérieurs, pour en faire de loyaux citoyens et qu'on devrait aussi les préparer pour les diverses carrières qui serviront à leur faire gnagner leur subsistance. Une éducation bien soignée et complète doit comporter le développement intellèctuel, moral et physique en même temps que l'acquisition de connaissances utiles. En réunissant ces divers éléments dans l'enseignement scolaire, on aurait un système d'enseignement idéal. Un pays dont le progrès matériel repose sur l'agriculture et dont la moitié de la population vit sur la ferme, faillit à son devoir et se soustrait à ses responsabilités s'il ne façonne pas son système d'enseignement de manière à procurer aux garçons et aux filles qui se destinent à la vie des champs un entraînement préliminaire ou des notions élémentaires sur les travaux de la ferme ou sur les principes fondamentaux de l'agriculture et de la vie à la campagne. Tout importante et avantageuse que soit l'instruction des cultivateurs d'âge mûr, il importe encore beaucoup plus d'assurer aux garçons et aux filles un enseignement aussi pratique que possible, à une époque de la vie où ils sont en état de s'assimiler cet enseignement. C'est une chose dont les pays agricoles progressifs d'Europe ont reconnu la nécessité depuis longtemps. En ce pays plus nouveau, où les richesses naturelles sont en abondance et d'accès immédiat, nous n'avons pas encore abordé la solution du problème avec toute la gravité et dans toute l'acception que la chose mérite. Dans la préparation de cette loi, et dans l'étude de son fonctionnement, nous avons tenté d'insister sur ce point et nous sommes heureux de voir que l'on aborde la question avec un intérêt tout nouveau. On doit se bien pénétrer du fait que l'on ne saurait emprunter d'aucun autre pays un système quelconque pour l'imposer ou le greffier au Canada sans y apporter de changement ou de modification. Parce que le Danemark ou la Belgique ont réussi à enseigner l'agriculture aux garçons et aux filles selon certains procédés il ne s'ensuit pas que tout ce que l'on a à faire est d'adopter leurs méthodes. Ces méthodes diffèrent quelque peu en ces pays. Le Canada, comme pays, diffère de ces contrées et les traits caractéristiques de la race chez les Canadiens ne sont pas les mêmes que chez les Danois, les Belges ou les Suédois. Il nous faudra élaborer un système propre au Canada; de fait, il nous faudra élaborer des systèmes appropriés aux différentes provinces. Nous devrions étudier à fond les méthodes en usage dans les autres pays, ce qui nous aiderait et nous suggérerait des idées. Nous adopterions les méthodes qui nous conviennent, en ayant soin d'éliminer celles qui ne diraient rien qui vaille à nos gens ou seraient inutiles dans notre cas.

Plusieurs provinces ont déjà confié la direction de ce mouvement à des personnes qui mèneront à bonne fin les projets conçus à la suite de nombreuses années d'expérimentation et d'essai.

Les provinces suivantes ont nommé des fonctionnaires spéciaux à cette fin:—

Nouvelle-Ecosse..............L. A. De Wolfe, B.A., Truro.
Nouveau-Brunswick..........R. P. Steeves, B.A., Sussex.
Québec (jardins scolaires)...Abbé Martin, Sainte-Anne-de-la-Pocatière.
Ontario.....................Prof. S. B. McCready, B.A., Toronto.
Manitoba....................H. W. Watson, B.A., Winnipeg.
Colombie-Britannique........J. W. Gibson, B.A., Victoria.

Dans l'Ile-du-Prince-Edouard, les travaux sont sous la direction de M. H. H. Campbell, surintendant de l'éducation; dans la Saskatchewan, ils sont dirigés par M. A. H. Ball, sous-ministre de l'Education, et dans l'Alberta, le docteur J. H. Miller,

directeur de l'enseignement technique administre ce département. Dans la province de Québec, le ministre de l'Agriculture a nommé dernièrement l'abbé Martin à la surveillance et à la direction des jardins scolaires, et il est probable qu'avant que ce rapport aille sous presse la Saskatchewan aura nommé un directeur de l'enseignement agricole.

C'est déjà un commencement et un bon commencement pour une province que d'avoir choisi une personne compétente pour prendre la direction de ce mouvement, se mettre au courant de la situation, organiser des cours pour la formation de professeurs et pour favoriser l'exécution du programme arrêté.

L'entraînement des instituteurs est une chose essentielle. Règle générale, au Canada, l'école rurale est dirigée par une jeune fille de 16 à 25 ans. Cette jeune fille peut avoir été élevée sur une ferme aussi bien qu'ailleurs, et ce qu'elle connaît de la vie des champs et des travaux de la ferme se monte peut-être à peu de chose. Son intention est peut-être de n'enseigner que pendant un certain temps, pendant quelques années jusqu'à ce qu'elle trouve du travail à la ville où encore qu'elle réalise le rêve d'un si grand nombre, c'est-à-dire prendre mari. Dans ses études antérieures, l'agriculture n'a pas occupé le premier rang ni a-t-elle été l'objet de quelque préférence. Quelle formation doit-elle recevoir pour qu'elle puisse enseigner d'une manière profitable et convenable les principes les plus élémentaires de l'agriculture? Dans les vieux pays d'Europe le professeur de l'école rurale est fort souvent un homme marié, demeurant à l'école, et qui fait de l'enseignement la carrière de toute sa vie. C'est un homme qui a les aptitudes, l'expérience, la formation et l'habitude de la vie en plein air, en un mot tout ce qu'il faut pour bien enseigner l'agriculture. C'est ici que nous sommes en face d'un véritable problème.

Le ministère de l'Education d'Ontario a publié, en 1914, un "rapport concernant l'instruction des professeurs et autres choses", par M. J. J. Tilley, ancien inspecteur des écoles modèles. Ce rapport contient un plaidoyer intéressant en faveur des écoles de centralisation et discute le sujet au point de vue de l'enseignement de l'agriculture et des arts domestiques.

La *Gazette agricole* de juin 1914 a un article sur la "centralisation des écoles au Manitoba", par M. Chas. K. Newcombe; et dans le numéro de juillet il y a une série d'article sur les écoles centralisées dans les diverses provinces.

Nous avons pensé qu'il serait très à propos de consacrer une partie de ces deniers fédéraux à instruire les professeurs pour les rendre aptes à ce service important. Quiconque est au courant de la situation au Canada au point de vue des écoles rurales et du personnel enseignant, comprendra immédiatement pourquoi, en prévoyant à l'enseignement de l'agriculture dans nos écoles publiques, nous devons affecter également les fonds votés à l'étude des sciences naturelles et à l'entretien de jardins scolaires.

Comme nous l'avons déjà dit, la manière de résoudre ce problème varie selon les diverses provinces où il se présente. Le Manitoba nous offre un exemple très utile dans son système de centralisation des écoles. Ce système, qui se recommande à notre attention, sous plus d'un rapport consiste à réunir les écoliers de toute une vaste région dans une école commune centrale où l'on classe les élèves par ordre d'avancement et où il y a en permanence un personnel d'instituteurs dont l'un est un agronome expert. C'est ainsi qu'à Roblin, sept petites écoles desservant 115 sections de terres ont été réunies en une seule école de gradation de six professeurs. En 1913-14, cette école comptait 260 élèves. De ce nombre 185 élèves venaient à l'école dans quatorze charrettes dont l'une faisait un trajet de neuf milles. L'assistance moyenne était de 77 pour 100 du nombre d'inscrits. Il y avait trente étudiants âgés de 16 à 21 ans. Onze élèves suivaient les cours de la classe agricole. (Voir le rapport sur les écoles centralisées, publié par le ministère de l'Education, Winnipeg, ainsi que l'annexe jointe à ce rapport.)

Les crédits fédéraux suivants ont été votés en 1913-14 pour l'enseignement agricole dans les écoles publiques, y compris les jardins scolaires:—

	Subventions.
Ile-du-Prince-Edouard	$ 5,529 85
Nouvelle-Ecosse	7,500 00
Nouveau-Brunswick	6,000 00
Québec	3,000 00
Ontario	10,000 00

Ces crédits, qui sont dépensés par l'intermédiaire des ministères de l'Education, peuvent paraître peu considérables, et semblent peut-être tout à fait insuffisants aux exigences d'un système complet et général, mais tel n'est pas le but visé. Ce que l'on s'est proposé avant tout, c'est de s'assurer des fonds pour le point de départ d'un tel système, dans l'espérance qu'une fois bien lancé, on ne tarderait pas à reconnaître qu'il doit nécessairement faire partie d'un système complet d'enseignement dans les écoles publiques et que l'on doit voter des deniers pour cet enseignement particulier tout comme on le fait d'ordinaire pour les autres sujets de nos programmes d'enseignement. On devrait s'occuper tout spécialement de ce que l'on fait dans les clubs de garçons et de filles pour populariser l'instruction parmi eux. Comme on le verra en consultant les rapports des diverses provinces, ce mouvement s'accentue et il y a lieu d'espérer qu'il contribuera puissamment à intéresser les garçons et les filles à de meilleures méthodes de culture. Cette œuvre est en partie soutenue par les deniers votés par cette loi.

Nouvelle-Ecosse.—On distribue des couvées et à l'automne il y a des concours en aviculture sur les légumes et les conserves.

Québec.—Le département d'aviculture du collège Macdonald a organisé des clubs de garçons et de filles, et tous les mois, il publie un bulletin pour stimuler l'intérêt des membres et les instruire.

Ontario.—En 1914, il y a eu 148 expositions, représentant 1,391 écoles avec 75,602 entrées et une assistance de 93,510.

Manitoba.—La subvention de cette province a été de $2,000, et d'après les renseignements reçus, les résultats sont des plus satisfaisants.

Bien que cette loi ne leur accorde aucune subvention, on peut dire un mot des clubs de pommes de terre des comtés de Carleton et Russell, Ontario, dont l'existence est due à la générosité de M. R. B. Whyte, d'Ottawa. Ces clubs existent depuis trois ans et ont du succès. M. Whyte vient justement d'inaugurer et soutient un concours semblable pour les filles en horticulture, jardinage et fabrication de conserves domestiques. Les fonctionnaires des ministères d'agriculture fédéral et provinciaux ont aidé à ces concours. Les fonctionnaires provinciaux qui s'intéressent à cette œuvre devraient se mettre en communication avec M. L. H. Newman, secrétaire de la *Canadian Seed Growers' Association, Ottawa.* Un rapport sur les travaux accomplis en 1913 a été publié dans la *Gazette Agricole* de février 1914. Une œuvre comme celle-là ne devrait pas être laissée entièrement à l'initiative des ministères de gouvernements. Il se rencontrera des citoyens animés d'esprit public qui trouveront les fonds nécessaires à une œuvre aussi utile pour le peuple et aussi intéressante pour eux-mêmes.

Les départements provinciaux pourraient aussi songer à l'avantage qu'il y aurait de publier une revue mensuelle pour les garçons et les filles, dans le genre du Bulletin du collège Macdonald, mais dans un cadre plus restreint et traitant de matières à la portée des garçons et des filles.

On trouvera dans le dixième rapport annuel, 1914, de la *Canadian Seed Growers' Association,* un article fort intéressant sur ce que l'on doit faire dans les écoles publiques et par l'intermédiaire des clubs de garçons et de filles. Cet article est dû à la plume du professeur S. B. McCready et s'appuie sur son expérience dans l'Ontario. Il a pour titre "*What can the Rural Schools do to promote an active interest in the production of pure seed in Canada?*". Le travail a en réalité une portée plus vaste que ne

l'indique le sujet traité. Voici ce que l'auteur conclut au sujet du travail pratique des clubs d'écoles rurales:—

> " C'est en introduisant un mouvement de ce genre dans les écoles rurales, quelque chose qui captivera l'attention des gens et les convaincra des avantages de l'instruction, que l'on peut espérer avoir de meilleures écoles rurales et un enseignement supérieur pour les gens de la campagne."

INSTRUCTEURS AGRICOLES.

Ce chapitre porte sur l'engagement d'instructeurs en agriculture dans les collèges et les écoles et d'instructeurs populaires à qui l'on assignerait une étendue déterminée comme un comté ou à qui l'on donnerait un district ou que l'on chargerait de toute une province.

Prenons, par exemple, une province de 2,500,000 dont la moitié des gens sont cultivateurs. Cette province a un collège d'agriculture. Or, si l'on pouvait en envoyer 2,500 s'instruire au collège, cela ne représenterait qu'un cinquième de 1 pour 100; ou encore supposons ceci: il y a, disons, 175,000 familles de cultivateurs comptant 350,000 garçons et filles en âge de devenir étudiants à ces collèges. Moins d'un pour cent vont au collège. Il faudrait plusieurs collèges d'agriculture dans chaque comté pour donner une instruction de collège aux garçons et filles de tous les cultivateurs. Puisque les garçons et les filles, les hommes et les femmes ne peuvent aller au collège pour s'instruire, peut-on mettre l'enseignement d'un collège d'agriculture à leur portée? C'est là le problème. Nous l'avons résolu, dans une certaine mesure, en déléguant des instructeurs dans les comtés, les townships, chez les cultivateurs eux-mêmes, pour les instruire et les conseiller, et ce aussi près que possible de leurs demeures. Plus vous rapprocherez d'eux le siège de l'enseignement pratique plus cet enseignement sera approprié et efficace. La France a agi en ce sens, il y a maintes années, lorsqu'elle nomma pour chaque district un agronome auquel était confié le soin des travaux ainsi que la formation des professeurs et la direction des cultivateurs de ce district. La Belgique a aussi adopté cette méthode. Dans son ouvrage intitulé "*Land and Labour. Lessons from Belgium*", (McMillan & Co., 1911) M. B. Seebohm Browntree consacre un chapitre au système d'enseignement agricole en Belgique. On donnait des cours complets d'agriculture au collège d'Etat ou institut agricole de Gembloux et à l'université de Louvain. En sus de cela, il y avait le magnifique collège vétérinaire de Bruxelles. Cinq écoles d'agriculture particulières et quinze écoles secondaires recevaient des subventions pour l'avancement des cours d'agriculture et d'économie domestique. De plus, dans toutes les écoles primaires on enseignait l'agriculture et on y donnait des cours du soir pour ceux qui étaient retenus à la maison durant le jour. Il y avait également des écoles ambulantes qui séjournaient trois mois à un seul endroit. " Tout avantageux que soit cet enseignement pour les jeunes gens, la phase la plus importante du système d'enseignement agricole adopté en Belgique est sans contredit celle qui relève directement des agronomes de l'Etat, lesquels sont au nombre de vingt-sept, avec huit assistants. Trois ou quatre sont attachés au bureau du ministère de l'Agriculture à Bruxelles; les autres sont répartis par tout le pays et ont chacun leur district attitré, où ils mettent tout en œuvre pour promouvoir les intérêts de la classe agricole, et fournissent en même temps au ministre de l'Agriculture tous les renseignements particuliers à leur district dont il peut avoir besoin ".

Comme l'agriculture en Belgique a atteint un degré de supériorité qui peut être égalée mais que rien ne surpasse en Europe, il n'est pas hors de propos d'en parler plus au long, d'autant plus qu'en Belgique, on a fait sur une plus grande échelle que partout ailleurs en Europe l'expérience d'un développement systématique par les représentants des provinces ou de districts. Il est peut-être opportun et intéressant pour ceux qui étudient l'histoire de nos jours de se renseigner un peu sur l'un des systèmes agricoles les plus perfectionnés de l'univers anéanti d'une façon si impitoyable, et c'est dans ce but que j'ai donné quelques renseignements à ce sujet dans l'annexe de ce rapport.

Les observations qui suivent concernant l'établissement de bureaux agricoles et la création de missionnaires agricoles de comté nous arrivent précisément du collège d'Agriculture de l'Etat du Connecticut. On sera intéressé de savoir que M. C. D. Jarvis est un Canadien, un diplômé du collège d'Agriculture d'Ontario:—

> " L'avènement du missionnaire agricole marque un progrès signalé pour la classe des cultivateurs. Tout en ayant été à l'œuvre depuis plusieurs années dans les états du Sud, il n'a guère été en évidence dans le Nord que depuis les deux dernières années. Etant donné son utilité reconnue, on peut en toute sécurité le considérer comme une institution permanente. Le Connecticut ne saurait rester stationnaire dans la voie du progrès et il est à souhaiter qu'avant la reprise de travaux agricoles à l'automne chaque comté de l'état aura un missionnaire compétent. Le comté de New-London a fait le premier pas dans ce nouveau mouvement progressif, et pendant toute l'année dernière a eu son missionnaire en campagne. Les comtés de Hartford, New-Haven et Litchfield se préparent à suivre cet exemple dans un avenir rapproché.
>
> " Pour que le mouvement réussisse il est essentiel que l'on organise une société représentative de tout le comté et que l'on établisse un bureau agricole pour faire le travail nécessaire. Le service de propagation du Collège d'agriculture du Connecticut et le ministère fédéral de l'Agriculture sont prêts à accorder l'appui financier nécessaire et prendre la direction du mouvement. Les comtés qui demandent de l'aide pécuniaire en recevront dans l'ordre de réception de leur demande. C. D. Jarvis, directeur du service de propagation."

En certains états ce mouvement a été inauguré par des hommes d'affaires, des industriels et des banquiers qui se sont rendus compte du fait que de la prospérité agricole dépendait le succès de leur affaires. Toutefois, au Canada ce mouvement est dû entièrement à l'initiative des ministères de l'agriculture des provinces, lesquels en ont aussi la direction, et c'est là, à mon avis, la meilleure méthode à suivre. Dans ces travaux il faut que la coopération la plus étroite existe avec le collège d'agriculture provincial. C'est ici que se présente l'occasion la plus favorable au citoyen de la ville qui veut agir de concert avec la population des campagnes. Pourquoi, dans un comté où ce mouvement a été lancé par le ministère provincial, les hommes d'affaires de ce comté ou même le conseil d'une ville ou village ne fourniraient-ils pas les fonds nécessaires à l'expansion de ce mouvement. En ouvrant un bureau de comté et en confiant le travail de ce comté à un homme de la compétence voulue, on pourrait avantageusement employer de quatre à dix hommes dans l'enseignement. Supposons que l'on prélève une somme de dix mille dollars par année en sus des subventions ordinaires du gouverneent, il en résulterait, au point de vue agricole, un développement qui étonnerait les gens. Je ne vois pas comment on pourrait s'y prendre autrement pour atteindre des résultats équivalents à ceux que l'on obtiendrait par une campagne générale de développement. On se servirait aussi des mêmes deniers pour avoir en permanence des cours d'économie domestique à l'intention des populations rurales. Quel autre placement de fonds donnerait un revenu direct rémunérateur pour tout le pays.

Dans ce rapport on trouvera de plus amples renseignements sur le travail des représentants de districts dans l'Ontario:—

> Le but général de ce mouvement est de mettre les meilleures méthodes d'agriculture à la portée du cultivateur, de s'attirer sa sympathie, de l'intéresser et de le pousser à adopter de meilleurs systèmes de culture. Lorsqu'on choisit un homme pour s'occuper d'un comté, on lui demande d'étudier ses gens, leurs conditions et leurs besoins et de se tracer un programme en conséquence. On lui donne plus ou moins de latitude, tout en le maintenant, naturellement, en relation étroite avec le ministère et toutes ses divisions. Comme

premier résultat on constate que les cultivateurs s'intéressent de plus près au mouvement. Pour la première fois peut-être, ils se rendent compte que cette organisation gouvernementale compliquée a été créée pour un but particulier, et ce but c'est d'aider le cultivateur à améliorer sa situation, et lui assurer le succès. Une fois cette idée répandue, l'application en devient facile et c'est alors que toute l'organisation agricole entre en scène et devient utile. Cet homme, toujours sur les lieux, fait bénéficier son comté de tous les avantages du service organisé du gouvernement, organisation dont le cultivateur avait quelque notion confuse mais dont il avait mis en doute l'utilité. Pour lui, les professeurs et les experts lui apparaissent alors sous un vrai jour, tout comme lui-même, et non pas comme des gens qui posent en êtres à part qui émargent au budget, mais qui sont en mesure de leur être utiles et ne demandent que cela.

Les considérations d'ordre général sont intéressantes, mais des exemples particuliers de résultats obtenus entraînent mieux la conviction. On trouvera dans la *Gazette agricole* de mai 1914, un rapport préparé à notre demande par M. C. F. Bailey, sous-ministre adjoint de l'Agriculture, sur certains résultats obtenus dans l'Ontario par des représentants de district.

LES "WOMEN'S INSTITUTES" ET L'ÉCONOMIE DOMESTIQUE.

Tout système complet d'enseignement agricole doit également s'intéresser aux femmes et aux filles de cultivateurs. Au Canada, le foyer agricole est le centre de la vie du cultivateur. L'épouse du cultivateur est son associée dans ses travaux. C'est elle qui dirige les travaux domestiques, qui lui aide à l'entretien de la laiterie, des volailles et du jardin, lorsqu'elle ne s'en charge pas entièrement. Le temps n'est pas encore bien éloigné où elle était en quelque sorte son associée dans les travaux de la moisson. Elle se mêle de près à tous les travaux de la ferme. S'en désintéresser ou l'ignorer serait commettre une injustice et un mauvais calcul, et pour cette raison, nous sommes en faveur de l'emploi d'une partie de cette subvention au développement des "women's institutes" et à l'enseignement des arts ménagers. Dans certaines provinces la chose n'a pu se faire que depuis l'octroi de la subvention fédérale; ailleurs cette subvention a servi à agrandir le champ d'action. Suit un état des subventions fédérales et des directeurs ou directrices de ce mouvement dans les diverses provinces:—

		Subvention fédérale.
Ile-du-Prince-Edouard. . . .	Mme A. E. Dumbrack.	$3,000
Nouvelle-Ecosse.	Mlle Jennie A. Fraser.	2,000
Nouveau-Brunswick	Mlle Hazel W. Winter.	2,400
Québeec (Collège Macdonald).	Mlle Frederica Campbell.	2,000
Ontario.	Geo. A. Putnam.	6,500
Manitoba.	Mlle H. M. Gowsell.	4,500
Saskatchewan.	Mlle Abbie DeLury.	2,500
Alberta.	Mlle G. G. Stivin.	2,000
Colombie-Britannique.	Wm. E. Scott.	2,500

Et les résultats? Les *Women's Institutes* et les *Homemakers' Clubs* font-ils du bien pour la peine? A la suite des trois grandes conventions annuelles des *Ontario Women's Institutes* tenues à London, Ottawa et Toronto, le rédacteur de *The Canadian Farm* écrit ce qui suit dans le numéro du 27 novembre 1914:—

"Rendons hommage aux femmes de cultivateurs de ce pays qui ont si vaillamment soutenu l'organisation des *Women's Institutes.* Cette organisation est devenue l'un des facteurs les plus actifs et les plus puissants qui de nos jours contribuent à l'amélioration des conditions sociales dans nos campagnes. C'est grâce à cette organisation si les femmes de cultivateurs se soustraient peu à peu

à une large part de l'esclavage et de la monotonie de la vie à la campagne. Le *Women's Institute* aborde aujourd'hui une phase de la vie agricole qui depuis nombre d'années était entièrement laissée à elle-même. On se souvient encore de l'époque où la seule distraction sur laquelle pouvait compter la femme d'un cultivateur était la fréquentation de l'église le dimanche, une journée de sortie à la foire d'automne ou la visite chez les voisins. Cependant, le *Women's Institute* n'a pas remplacé par autre chose son église, sa visite à l'exposition ou la visite chez le voisin. Il s'est agi tout simplement d'aborder le problème de la vie sur la ferme et de le résoudre en laissant entrevoir à la femme du cultivateur la vie sous un jour plus agréable, ce qui a affermi le rang auquel elle avait droit dans l'église comme dans la vie sociale des environs. Depuis l'établissement de l'institut la vie sur la ferme revêt une toute autre signification pour une foule de femmes. Non pas que ces dernières éprouvent moins d'attrait pour leur foyer et les travaux de la ferme, mais parce qu'elles s'y intéressent davantage. Au début du mouvement il y a bien eu quelques pessimistes du côté du sexe fort qui ont murmuré et qui craignaient qu'en organisant ainsi des clubs de femmes de cultivateurs, ces dernières négligeraient le soin de leur ménage et les nombreuses obligations qui incombent aux ménagères. En effet, les bruits ont commencé à circuler que le repas du midi ne serait pas prêt à la minute et qu'au lieu de la nourriture abondante qu'il recevait tous les jours, le cultivateur devrait se contenter d'une maigre pitance, et ainsi de suite. On est allé même jusqu'à laisser entendre que, de temps à autre, les maris seraient obligés de se tirer d'affaires comme ils le pourraient aux heures des repas (ce qui, entre parenthèses, ne leur ferait guère de mal). Mais il n'est arrivé rien de tout cela. C'est précisément le contraire que l'on a constaté. A mesure que leurs femmes se familiarisaient avec le programme de l'institut, le cultivateur a constaté que son foyer lui offrait plus de confort que jamais."

DÉMONSTRATIONS.

Un petit nombre des fils de cultivateurs iront au collège agricole, les cultivateurs les plus prospères liront les journaux d'agriculture, et quelques-uns même achèteront les manuels les plus récents. Les rapports agricoles et les bulletins vont affecter une partie du groupe des cultivateurs. Mais pour atteindre la masse de la société rurale, pour impressionner et influencer le cultivateur indifférent, il faut faire quelque chose qui produise des résultats chez lui, pour lui-même, et si possible, sur sa propre ferme.

Le grand espoir qu'on a d'améliorer la condition de la moyenne des cultivateurs consiste non pas à leur envoyer un rapport ou une circulaire, non pas à leur parler à une assemblée agricole, non pas à faire quelque chose pour eux sur une ferme d'expérimentation, mais à les aider, à les diriger et à les stimuler à travailler pour eux-mêmes sur leurs propres fermes où ils obtiennent de meilleurs résultats financiers par leurs propres efforts. Il faut que des démonstrations auxquelles le cultivateur ne peut pas se désintéresser soient des moyens heureux d'enseignement.

A part les trains de démonstrations, pour lesquels on a réservé environ $10,000 dans le Nouveau-Brunswick, le Québec et le Manitoba, on a voté les crédits suivants pour des travaux de démonstrations sur les sols (la culture et le drainage), les récoltes, l'horticulture et les bestiaux:—

Ile-du-Prince-Edouard	$ 1,500 00
Nouvelle-Ecosse	11,300 00
Nouveau-Brunswick	4,500 00
Québec	23,000 00
Ontario	18,000 00
Manitoba	16,000 00
Saskatchewan	10,700 00
Alberta	8,000 00
Colombie-Britannique	20,000 00
Total	$93,000 00

FORMULE DE CONTRAT EN VERTU DE LA LOI DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

MÉMOIRE D'UN CONTRAT fait et passé par et entre l'honorable Martin Burrell, ministre de l'Agriculture du Canada, autorisé à ceci par ordre de Son Excellence l'administrateur en conseil, portant la date du jour de , 1913, d'une part,

et

le gouvernement de la province de
représenté ici par
le commissaire agricole de ladite province, à ceci autorisé par Son Honneur le lieutenant gouverneur de ladite province en conseil, portant la date du jour de , 1913, partie de la

ATTENDU, qu'en vertu des clauses de la loi de l'enseignement agricole dans le but d'aider et de promouvoir l'industrie agricole par l'enseignement agricole, il sera payé à même le fonds du revenu consolidé du Canada à ladite province pendant l'exercice terminé le 31 mars 1914 la somme de $ et,

ATTENDU que la loi stipule que le paiement de cet argent sera limité par le contrat passé entre le ministre de l'Agriculture et le gouvernement de ladite province en ce qui concerne les conditions et les usages dans les limites de ladite loi, et pour lesquels le paiement de cet argent doit être fait et appliqué.

IL EST RÉSOLU que lesdites parties ont mutuellement consenti à ce que ladite somme soit payée aux conditions et sera appliquée aux usages exposés ci-après, à savoir:—

1. Ladite première partie paiera la moitié de ladite somme à ladite deuxième partie sur l'exécution de ces présentes.

2. Ladite première partie paiera le reste de ladite somme à ladite deuxième partie de temps en temps, cette dernière étant convaincue qu'on dépense et qu'on a dépensé cet argent régulièrement pour la fin pour laquelle on a voté cet argent comme stipulé ci-après.

3. Ladite première partie aura en tout temps le droit par l'intermédiaire de tels fonctionnaires de son ministère ou d'autres personnes qu'elle peut désigner ou nommer afin d'inspecter les travaux exécutés avec l'aide de cet argent, et peut suspendre tout paiement ultérieur à ce compte si elle croit qu'on ne remplit pas les conditions du contrat.

4. On dépensera et on appliquera cet argent aux fins suivantes, la somme devant être dépensée pour chacune étant citée vis-à-vis celle-ci, à savoir:—

....$
....$
....$

5. S'il était déterminé dans aucun temps dans la suite qu'aucun des montants stipulés plus haut pour aucun des usages exposés plus haut peut être varié avec avantage, alors il sera varié en conséquence sur le consentement mutuel des parties à ce contrat.

6. La deuxième partie rendra à la première partie tel état des déboursés de ladite somme, que ladite première partie exigera.

7. Il est entendu que l'argent accordé sous le couvert de ce contrat est destiné à suppléer aux montants consacrés à l'agriculture par la province elle-même, et ne doit aucunement être employé dans le but de diminuer le déboursé usuel par la province pour venir en aide à l'agriculture.

EN FOI DE QUOI ladite première partie y a apposé sa signature et le sceau dudit ministère de l'Agriculture dans la ville d'Ottawa ce jour de , 1913.

ET EN FOI DE QUOI ladite deuxième partie y a apposé sa signature et le sceau de ladite province dans la ville de dans ladite province, ce jour de . 1913.

Il faut observer trois conditions énoncées dans le contrat exposé ci-dessus en faisant rapport sur les travaux accomplis en vertu de cette loi.

Premièrement.—Que l'argent voté est dépensé ou a été dépensé suivant les fins exposées dans l'article 4.

Deuxièmement.—Que les déboursés sont conformes aux fins ou buts de la loi.

Troisièmement.—Que la province ne s'est pas servie de ces subventions dans le but de diminuer le déboursé usuel de la province pour venir en aide à l'agriculture.

On a toujours strictement eu ces conditions dans l'idée lorsqu'on a consulté les fonctionnaires des diverses provinces, dans l'examen de leurs travaux, dans les recherches à ce sujet, et dans la préparation de ce rapport. La plupart des entretiens avec les fonctionnaires et les consultations au sujet des genres de travaux ont eu lieu par entrevue personnelle. On a permis une interprétation libérale de "l'enseignement", et on a reconnu l'habileté des fonctionnaires provinciaux de juger les besoins de leurs gens. Bien qu'on ait accordé librement les avis et les suggestions, on n'a pas tenté la coercition ou la restriction inutile.

Nous avons maintenu fermement en même temps que les déboursés doivent se faire en conformité avec la loi. Nous avons prétendu que la loi restreint d'une manière spécifique les crédits à l'éducation, à la démonstration, et à l'enseignement" et que le ministre encore moins ses fonctionnaires, n'a pas le pouvoir de dépasser la loi ou de permettre des déboursés suivant des méthodes autres que celles prescrites.

Lorsque le ministre de l'Agriculture a présenté cette loi dans la Chambre des communes, il a démontré clairement qu'il était désirable, de fait qu'il fallait que le ministère fédéral et les divers ministères provinciaux coopérassent si on voulait obtenir des résultats que les déboursés justifieraient. Ceci est mieux exposé dans les termes dont s'est servi le ministre:—

"Nous avons dans l'idée une conférence générale chaque année avec les représentants des provinces afin que les travaux soient coordonnés, et éviter ainsi la duplication entre les ministères fédéral et provinciaux. Nous avons aussi dans l'idée le développement d'un bureau de publications par le moyen duquel les gens du Canada se renseigneront continuellement en ce qui concerne les travaux agricoles en voie d'exécution dans toutes les parties du pays. On obtiendra par ce moyen un semblant de coopération réelle entre le gouvernement fédéral et les provinces, les droits des provinces seront sauvegardés, et ce gouvernement exercera un contrôle suffisant sur les subventions fédérales. Comme nous désirons sérieusement traiter toute cette question à un point de vue économique et national, en éliminant la politique de parti et l'avantage de parti, nous nous attendons aussi à ce que les gouvernements des provinces suivent la même ligne de conduite et travaillent avec le même but en vue. Il est évident que le succès de tout le projet dépend de l'esprit avec lequel on l'abordera et on l'appliquera."

La loi renferme une clause pour l'inspection des travaux en voie d'exécution, et pour les rapports les concernant. On verra donc qu'on devait trois choses dans l'accomplissement des fins de la loi, telles qu'exposées dans le discours du ministre:—

Premièrement.—L'inspection des travaux par des fonctionnaires du ministère fédéral.

Deuxièmement.—La création d'un bureau de publications.

Troisièmement.—Une conférence générale des fonctionnaires provinciaux intéressés à cette loi.

Un mot à leur sujet sera de mise.

INSPECTIONS.

En ma qualité de commissaire, j'ai visité les diverses provinces de temps en temps, j'ai consulté les fonctionnaires, j'ai donné tous les conseils que j'ai pu, et j'ai dirigé et surveillé les travaux en général, avec une exception cependant, jusqu'ici, dans le cas de la province de Québec, pour laquelle on a nommé sous-commissaire, M. Chapais, de Saint-Denis, comté de Kamouraska. Les travaux agricoles dans la province de Québec sont très familiers à M. Chapais, et en sa qualité de Canadien-français parlant le français, il a pu visiter les diverses parties de la province et s'entretenir avec ceux qui donnent les différents genres d'enseignement.

Je pourrais dire que les rapports que j'ai eus avec les fonctionnaires des provinces ont démontré qu'ils sont prêts à appliquer la loi et très désireux de l'appliquer dans l'esprit indiqué dans la demande du ministre auquel il est fait allusion plus haut. M. W. Dawson, B.S.A., a été nommé de bonne heure en 1914, et il a consacré jusqu'ici tout son temps à aider à réunir et à préparer les matériaux ayant trait à l'enseignement agricole, employés dans la *Gazette agricole.* M. J. B. Spencer, l'éditeur de la *Gazette,* a complété mes travaux au cours de l'année dernière en visitant tous les départements des provinces, en examinant les travaux, en réunissant les informations et en examinant les archives.

PUBLICATIONS.

On a établi en janvier 1914, une publication officielle, connue sous le nom de *La Gazette agricole du Canada,* qu'on a publiée tous les mois avec M. J. B. Spencer, éditeur, lequel a été pendant quelque temps chef de la division des publications du ministère. La *Gazette* n'a nullement été fondée dans le but de la lancer dans la sphère du journalisme agricole. On a l'intention de la faire circuler gratuitement parmi les fonctionnaires, et elle a pour but de donner les renseignements spéciaux en ce qui concerne les travaux exécutés par le gouvernement fédéral et par les divisions provinciales. On l'a fondée afin d'aider le développement des travaux du gouvernement dans toutes les parties du Canada, et on espère qu'elle pourra être de quelque valeur à la presse agricole en lui donnant des informations avant les rapports annuels. Elle est d'une valeur particulière en ce qui concerne la loi de l'Enseignement agricole. Il paraît de mois en mois des rapports des travaux exécutés dans les diverses provinces avec les crédits fédéraux. Les fonctionnaires de toute les provinces ont librement et cordialement signifié leur approbation et leur appréciation de l'établissement de cette *Gazette,* et ils y ont écrit des articles régulièrement.

Outre les rapports réguliers mensuels sur les travaux des divisions fédérales et des divisions provinciales, les descriptions des collèges et des écoles auxquels on a déjà fait allusion, les esquisses historiques de tous les ministères de l'Agriculture au Canada, fédéral et provinciaux, on peut mentionner la série d'articles suivants traitant des travaux accomplis dans toutes les parties du Canada. Les dates indiquent les numéros de la *Gazette* où on peut les trouver:—

Avril .... Luzerne.
Mai .... Coopération.
                     Drainage agricole.
Juin .... Protection des oiseaux.
                     Le problème des mauvaises herbes.
                     L'industrie porcine.

Juillet ....La centralisation des écoles.
L'industrie ovine.
Août...............L'apiculture.
Septembre.........Les trains d'enseignement agricole.
Démonstration dans l'emballage des fruits.
Octobre............Le contrôle des insectes nuisibles.
Législation entomologique provinciale.
Jardins scolaires.
Novembre..........La conservation de l'humidité du sol.
Décembre..........Les foires d'automne.
Les bibliothèques ambulantes.

LA CONFÉRENCE.

Les représentants de tous les ministères de l'Agriculture provinciaux et de l'Education se sont réunis pour se consulter. Des fonctionnaires du ministère fédéral avaient visité tous les ministères provinciaux, et un grand nombre d'entre eux étaient venus de temps à autre à Ottawa. Cependant le ministre a cru que, comme on inaugurait un plan général d'enseignement il serait expédient qu'ils se rencontrassent tous afin de se connaître, et d'être mieux renseignés en ce qui concerne le fonctionnement de la loi. Le ministre a donc lancé des invitations aux ministères de l'Agriculture et de l'Education d'envoyer des représentants pour se réunir à Ottawa les 24 et 25 mars 1914.

Les représentants des provinces suivantes ont répondu à l'appel:—

Ile-du-Prince-Edouard—
L'hon. Murdoch McKinnon, commissaire de l'agriculture.
Robert H. Campbell, surintendant de l'éducation.

Nouvelle-Ecosse—
Le professeur M. Cumming, secrétaire agricole et principal du collège d'agriculture de la Nouvelle-Ecosse.
L. A. de Wolfe, directeur de l'éducation rurale.
Graham Creighton, P.S., inspecteur, ministère de l'Education.

Nouveau-Brunswick—
J. B. Daggett, secrétaire de l'agriculture.
R. P. Steeves, directeur de l'enseignement agricole élémentaire.

Québec—
L'hon. J. E. Caron, ministre de l'Agriculture.
G. A. Gigault, sous-ministre de l'Agriculture.
Lionel Bergeron, sous-secrétaire du département de l'Instruction publique.
Le docteur F. C. Harrison, principal du collège Macdonald.
Le révérend chanoine Dauth, vice-recteur de l'université Laval.
Le frère Liguori, secrétaire du collège d'agriculture d'Oka.
Le révérend abbé O. Martin, directeur de l'école d'agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière.
Le docteur G. A. Dauth, du collège vétérinaire de Montréal.
Le docteur F. T. Daubigny, du collège vétérinaire de Montréal.

Ontario—
W. B. Roadhouse, sous-ministre de l'Agriculture.
C. F. Bailey, sous-ministre-adjoint de l'Agriculture.
Le professeur S. B. McCready, directeur de l'enseignement agricole élémentaire.
Le docteur Geo. C. Creelman, président du collège d'agriculture de l'Ontario.

Manitoba—
L'hon. George Lawrence, ministre de l'Agriculture.
S. A. Bedford, sous-ministre de l'Agriculture.
Robert Fletcher, sous-ministre de l'Education.
Le professeur S. C. Lee, du collège d'agriculture du Manitoba.

Saskatchewan—
L'hon. W. R. Motherwell, ministre de l'Agriculture.
A. G. Mantle, sous-ministre de l'Agriculutre.
Le docteur Walter Murray, président de l'université de la Saskatchewan.
Le professeur W. J. Rutherford, doyen du collège d'agriculture.
Augustus Ball, sous-ministre de l'Education.

Alberta—
L'hon. Duncan Marshall, ministre de l'Agriculture.
Geo. Harcourt, sous-ministre de l'Agriculture.
Le docteur Jas. C. Miller, directeur de l'enseignement technique.

Colombie-Britannique—
W. E. Scott, sous-ministre de l'Agriculture.
Geo. H. Deane, sous-surintendant de l'éducation.

Un certain nombre de fonctionnaires fédéraux se sont enregistrés, ont assisté aux séances, et ont écouté les délibérations. On verra qu'il y avait cinq ministres et huit sous-ministres présents. Chaque ministère de l'Education et chaque collège d'agriculture était représenté.

On a exécuté le programme suivant:—

Mardi, le 24 mars 1914.

Matin, 10 heures—
Discours—L'hon. Martin Burrell.
La loi d'enseignement agricole.
Les travaux fédéraux et provinciaux—La coopération.
La *Gazette* agricole.

Après-midi, 2.30 heures—
Travaux de démonstration.
Représentants de district.

Mercredi, le 25 mars.

Matin, 10 heures—
L'enseignement agricole dans les écoles.
Les travaux des ministères de l'Education.
La science domestique.

Après-midi, 2.30 heures—
Les collèges d'agriculture.
Les cours de science vétérinaire.
Les collèges d'agriculture.
Les cours abrégé en agriculture.

Soir, 6.30 heures—
Les cours abrégés en agriculture.

Un rapport de cette conférence a paru dans la *Gazette agricole* en avril 1914. Les rapports des travaux dans les différentes provinces vont traiter d'un grand nombre

des questions auxquelles il a été fait allusion. Peut-être n'est-il pas déplacé de reproduire le petit discours prononcé par Son Altesse Royale le Gouverneur général qui a honoré l'une des séances de la conférence de sa présence:—

"Je crains de ne pas pouvoir dire que je suis très au fait des questions agricoles et botaniques, mais je peux dire que j'y porte l'intérêt le plus profond et que je reconnais quel rôle important elles jouent dans le bien-être d'un pays et peut-être dans aucun pays plus qu'au Canada. Il faut que le Canada soit d'abord un pays agricole. Je pense que la plupart des gens sont d'accord sur ce point. Vous avez les avantages naturels de grandes richesses minérales et de puissantes forces hydrauliques. Toutes profitent à l'agriculture et peuvent être employées avec profit à des fins agricoles. Je pense en effet que c'est là un signe du profond intérêt reconnu dans tout le Canada, que vous êtes venu ici à Ottawa, un grand nombre parmi vous, non sans de nombreux inconvénients, et après avoir fait de longs voyages. Je dois vous féliciter de vous être réunis ici pour appuyer le ministre de l'Agriculture dans ses efforts. Je suis certain que l'union de vos connaissances et de votre expérience vont compter pour beaucoup.

"J'espère que les résultats de ce congrès vont être la plus grande source d'avantages pour le Canada; que vous qui vous êtes réunis ici, venant des différentes parties du Canada, où le climat et les circonstances diffèrent dans une grande mesure, profiterez des discussions que vous avez eues les uns avec les autres; que vous vous en retournerez chacun dans votre province croyant qu'il y a eu un progrès de fait; et que les perspectives de l'agriculture sont très améliorées, particulièrement en ce qui concerne l'intérêt profond qu'y portent nos agriculteurs les plus importants et ceux qui emploient de la main-d'œuvre."

On a adopté la résolution suivante à la fin de la conférence:—

"Que cette conférence désire faire connaître son appréciation de la mesure prise par l'honorable ministre de l'Agriculture du Canada, pour avoir passé la loi de l'enseignement agricole et pour avoir réuni cette première conférence des représentants des provinces du Canada qui s'occupent de travaux agricoles de toutes sortes."

SECTION 2—ILE-DU-PRINCE-EDOUARD.

L'île du Prince-Edouard a reçu pour sa part des $500,000 votées aux provinces en 1912, en vertu de la loi de l'aide à l'agriculture d'après la base de la population, la somme de $6,529.85. Cette somme a été répartie comme suit:—

1. Achat d'un bâtiment agricole à Charlottetown, pour les classes et les réunions agricoles, et les réparations à y être effectuées	$ 4,000 00
2. Enseignement dans l'économie rurale appliquée aux animaux	264 80
3. Travaux de démonstration dans l'horticulture	144 93
4. Pour tenir des cours abrégés en agriculture	1,951 47
	$ 6,529 85

En vertu de la loi de l'enseignement agricole chaque province a reçu en 1913 exactement $20,000 de plus qu'en vertu de la loi de l'année précédente. La répartition pour 1913-14 a été la suivante:—

1. Enseignement agricole en rapport avec le collège du Prince de Galles	$ 4,000 00
2. Cours abrégé en agriculture	3,306 55
3. Classes de jugement de bestiaux	1,000 00
4. Travaux de démonstration dans l'horticulture et dans l'économie rurale appliquée aux moutons et aux volailles	1,500 00
5. Construction d'une aile au pavillon de l'agriculture	4,014 96
6. Travail du représentant de district	4,000 00
7. Collèges pour les femmes	2,178 49
8. Aide dans le bureau	1,000 00
9. Introduction de l'étude de la nature dans les écoles publiques	5,529 85
	$26,529 85

On a transféré en 1912 le terme de l'exercice financier provincial, du 30 septembre au 31 décembre. Les comptes de cette année-là couvrent par conséquent une période de quinze mois à partir du 1er octobre 1911, jusqu'au 31 décembre 1912. Dans cette période, le total des déboursés bruts par l'île du Prince-Edouard pour des fins agricoles s'est élevé à $20,550.72. Le revenu agricole a été de $5,036.71, dont on a obtenu $4,119.59 de subventions fédérales. Le débours net de la province s'est donc élevé à $15,514.01. Le plus gros débouré s'est élevé à $6,640 pour les expositions. Les autres item ont été $1,415.52 pour des sociétés (de bestiaux, fruitières et laitières, $1,984.04 pour les *Farmer's Institutes,* et $890.72 pour des expositions de graines; on a consacré une sommes de $870 pour des bourses afin de défrayer les dépenses des étudiants de l'Ile-du-Prince-Edouard, à Truro, N.-E. On n'a pratiquement rien dépensé sur l'île pour des travaux d'enseignement directs en agriculture. Pour la première fois les subventions en vertu de la loi de l'enseignement agricole ont permis d'entreprendre ces travaux. Comme le commissaire de l'agriculture l'a déclaré dans son rapport: "La réception de cette subvention a placé le ministère de l'Agriculture dans une position entièrement différente." On remarquera que le principal item dans la subvention de 1912 a été $4,000 pour un pavillon agricole. La première chose nécessaire afin de donner un enseignement était un bâtiment dans lequel on pouvait donner des cours. Il est arrivé qu'il y avait alors à Charlottetown un grand bâtiment en bois disponible qui était enciennement un patinoir. On a acheté ce bâtiment pour $2,250, et on a dépensé la somme de $1,692.34 en réparations et changements de manière à le rendre

convenable pour y tenir des cours abrégé. On a réservé une chambre pour y tenir des assemblées agricoles. Elle convenait aussi à des leçons dans la manière d'emballer les pommes et travaux semblables. La principale partie du bâtiment convenait admirablement à l'examen des bestiaux.

Nous en venons maintenant aux travaux de 1913-14.

N° 1—Collège du Prince de Galles—$4,000.

On a établi une branche de l'enseignement agricole en 1913 au collège du Prince de Galles. On a nommé M. Wilfred Davison, B.S.A., en août comme professeur. Il a enseigné la botanique agricole aux élèves de la première et de la deuxième année à partir du 1er septembre jusqu'à la fin de l'année. A partir du mois de janvier jusqu'à la fin du cours au mois de mai, il a enseigné l'agriculture, particulièrement les récoltes des champs. M. W. J. Reid, B.S., a été nommé professeur des soins à donner aux bestiaux, le 1er janvier 1914, et il a donné aux élèves de la deuxième année un cours dans les soins à donner aux bestiaux de janvier à mai.

Le cours complet en agriculture vient sous la rubrique de l'enseignement agricole en rapport avec le collège du Prince de Galles. Il a ouvert ses portes vers le 15 septembre, et on y a donné les cours pendant le mois expirant aux vacances de Noël. Il a rouvert de nouveau ses portes le 5 janvier jusqu'au 3 avril. Le professeur Reid a donné des leçons d'économie rurale appliquée aux animaux, le professeur Davison d'économie rurale appliquée aux récoltes, M. F. T. Morrow d'industrie laitière (particulièrement l'épreuve et la séparation du lait), M. T. A. Benson a donné des leçons d'économie rurale appliquée aux volailles, le professeur Blanchard, du collège de Prince de Galles, a enseigné l'arithmétique et l'anglais. Le professeur Ross a enseigné l'anglais et la rhétorique. Onze élèves ont terminé le cours complet, et sept autres ont fréquenté les classes pour des périodes variant de cinq à quinze semaines. On s'est servi du pavillon agricole pour tous les travaux pratiques concernant les élèves du collège du Prince de Galles, et pour presque tout le cours complet.

On a donné les cours de sciences domestiques pour les femmes des cultivateurs et pour leurs filles dans le collège du Prince de Galles. Le premier cours est ouvert le 5 janvier et il s'est continué pendant deux semaines. On a donné trois cours dans la suite qu'on a terminés à la fin de février. Mlle Katherine James, qui était alors surveillante des *Wowen's Institutes,* a été l'institutrice, ainsi que Mme A. E. Dunbrack, M. F. T. Morrow et autres professeurs. Le nombre total des élèves a été de quatre-vingt-dix. A part les sujets de sciences domestiques ordinaires, on a donné des leçons sur la manière d'éprouver le lait, de jardinage, et de la culture des fruits. On a aussi donné des cours de sciences domestiques en juin dans le collège du Prince de Galles pour les femmes de la ville. Mlle Grance Dutcher les dirigeait. Le nombre des élèves a été de quatre-vingt-deux.

Le débours total, jusqu'au 1er octobre 1914 sous cette rubrique, a été de $3,977.,94 composé comme suit:—

Salaires des professeurs	$1,888 00
Travaux de réparations du pavillon agricole	532 78
Assurance du pavillon	100 00
Divers	698 80
Eclairage, chauffage et eau	500 90
Bourses	257 90
	$3,977 94

Une grande partie des déboursés ci-dessus viendrait aussi sous l'item n° 2 " Cours abrégés ". Il est impossible d'établir clairement la différence entre les cours complets et les cours abrégés. Il aurait peut-être valu mieux accorder une seule subvention aux deux cours.

N° 2—COURS ABRÉGÉS—$3,306.55.

Avant 1913, les cultivateurs et les fils de cultivateurs qui désiraient suivre des cours abrégés en agriculture étaient obligés d'aller à Truro, N.-E. On a réservé à même ce crédit fédéral une somme pour l'établissement de cours abrégés en janvier 1913 et en janvier 1914. Avant 1913, la province n'avait pas eu de spécialistes en agriculture à part le secrétaire pour l'agriculture. Le nombre des élèves a été considérable et les travaux ont été très instructifs et très encourageants.

Ces cours ont été donnés à Charlottetown, dans le pavillon agricole et dans le collège du Prince de Galles. Ils comprenaient des cours sur la manière de juger les bestiaux, l'économie rurale appliquée aux animaux, l'économie rurale appliquée aux récoltes, l'industrie laitière, l'économie rurale appliquée aux volailles, et l'emballage des pommes. Ces cours ont commencé le 5 janvier, et ils se sont continués pendant trois semaines. Le nombre des élèves a été de 250. Le personnel régulier provincial a donné des leçons d'agriculture, le personnel fédéral résidant dans la province, et M. A. E. Dewar, M. F. T. Morrow et M. Duncan Anderson.

Les déboursés pour le cours abrégé jusqu'au 14 octobre 1914, ont été comme suit:—

Services de professeurs supplémentaires	$ 820 00
Bâtiment	375 40
Bourses et dépenses des élèves	1,049 84
Divers	405 88
	$2,651 12

N° 3—EXAMEN DES BESTIAUX—$1,000.

A part les travaux au collège du Prince de Galles le professeur Reid s'est dévoué à l'enseignement des soins à donner aux bestiaux, dans toute l'île. Il a donné des cours sur la manière de juger les bestiaux pendant l'été de 1913, ayant été aidé par M. Robert Robertson et quelques éleveurs et engraisseurs de bestiaux bien qualifiés. Le nombre des élèves s'est élevé à 100 environ.

On a ouvert des classes aux endroits suivants: Calvin, Brookfield, Winsloe, Cascumpec, Peakes, Avondale, Wood-Islands, Lower-Montague, Victoria-Cross, North-Bedeque et Georgetown. On a donné une journée entière aux cultivateurs et à leurs familles à Brookfield et à Calvin, un piqne-nique général complétant l'enseignement de l'après-midi.

On nous a rapporté que l'assistance à ces cours avait été de 250 et de 400.

Les déboursés jusqu'au 1er octobre 1914 ont été de $996.83 comme suit:—

Services des professeurs	$ 450 00
Equipement	73 83
Dépenses de voyage	96 10
Divers	376 90
	$ 996 83

N° 4—DÉMONSTRATIONS DE BESTIAUX, DE VOLAILLES ET D'HORTICULTURE—$1,500.

On a mené à bien des démonstrations de lavage de moutons à cinquante-six endroits durant les mois de juin et juillet. On a lavé 10,347 moutons à ces endroits. Comme résultat de ces démonstrations on a formé quinze organisations coopératives, et on a acheté des équipements. On en a organisé d'autres, mais on n'a pas pu alors se procurer les équipements.

Le ministère provincial a coopéré avec M. T. A. Benson, représentant de la division des volailles de la division des bestiaux du Dominion, à établir des minques aux œufs et à enseigner l'engraissement et la vente des volailles.

On n'a fait que peu de travaux de démonstration en horticulture. Les dépenses ont été comme suit jusqu'au 1er mars 1914:—

Services	$ 256 39
Fournitures pour les volailles	928 38
Fournitures pour laver les moutons	133 00
Divers	182 23
	$1,500 00

N° 5—PAVILLON AGRICOLE—$4,014.96.

On avait besoin d'une autre classe et d'un local convenable pour les bestiaux. On a construit en conséquence une aile en arrière du bâtiment agricole mentionné plus haut comme ayant été acheté en 1912. On a équipé le rez-de-chaussée de cette aile afin qu'elle serve d'étable. On y a réservé une vaste chambre pour l'examen des bestiaux. Le plancher supérieur sert pour les classes et les réunions agricoles. On a trouvé que la grande partie à ciel ouvert de la bâtisse principale convenait bien aux réunions d'été, mais qu'il était difficile et dispendieux de la chauffer en hiver. Cette aile est employée maintenant pour les travaux d'hiver. L'aile du bâtiment construite en 1913 a coûté comme suit: Terrain, $450; bâtiment, $3,541.33; assurance, $23.63; total, $4,014.96.

N° 6—TRAVAUX DU REPRÉSENTANT DE DISTRICT—$4,000.

On a engagé W. J. Reid, B.S.A., comme professeur d'économie rurale appliquée aux animaux. Il a consacré une partie de son temps aux cours complet d'agriculture, et à l'enseignement des élèves mâles de deuxième année dans le collège du Prince de Galles. Il a été représentant de district pendant quatre mois dans le comté de Prince. Le premier travail auquel il s'est occupé a été d'organiser des associations d'éleveurs de bestiaux, de visiter les cultivateurs chez eux, et de discuter avec eux l'amélioration des bestiaux. M. Robert Robertson s'est acquitté des mêmes fonctions dans le comté de Kings pendant six mois et demi. Il n'a pas consacré tout son temps à la question des bestiaux, mais il a discuté la succession des récoltes et autres travaux de ce genre. M. Leslie Tennant a agi en qualité de représentant de district pendant quatre mois dans le comté de Queens. Le docteur James McMillan, chirurgien vétérinaire, venant de Charlottetown, a pris comme matières d'enseignement l'amélioration des bâtiments agricoles, les meilleurs soins à donner aux bestiaux, et les soins des bestiaux en général. Il a aussi appliqué l'épreuve de la tuberculine dans différentes parties de la province pour la société des éleveurs de bestiaux. Tous avaient leur bureau chef à Charlottetown, y venant à la fin de la semaine et en partant au commencement de la semaine suivante.

Jusqu'au 1er octobre, les déboursés ont été comme suit:—

Salaires	$3,220 84
Dépenses de voyage	765 49
	$3,986 33

N° 7—WOMEN'S INSTITUTES—$2,178.49.

On a nommé, en mars 1912, Mme A. E. Dunbrack juge aux expositions de sciences domestiques. Elle a porté la parole à quelques assemblées tenues relativement à ces expositions, et elle a parlé des travaux accomplis par les *Women's Institutes* dans tout l'Ontario et dans les autres provinces. Comme résultat de l'intérêt suscité, on a pensé qu'il était expédient de l'engager pour porter la parole à des assemblées dans diverses parties de la province. On a employé le 1er avril Mlle Katharine James, comme surveillante des *Women's Institutes* pour l'île du Prince-Edouard. Mme Dunbrack a travaillé avec elle jusqu'à la fin de mars, après quoi Mlle James a continué les travaux d'organisation jusqu'à ce qu'elle eut organisé un groupe de vingt-deux *institutes*, presque tous dans l'ouest du comté de Queens.

Mlle James a organisé les cours abrégés en sciences domestiques qu'on a tenus en janvier et en février de 1914. Elle a quitté le service du ministère à la fin de février. On a engagé Mme Dunbrack afin d'aider Mlle James à donner le cours abrégé pendant janvier et février. Elle a été nommée surveillante des *Women's Institutes* lorsque Mlle James s'est retirée. Mlle Helena McDonald a été nommée adjointe de la surveillante en mars 1914. On s'attendait à ce que les *Women's Institutes* se réunissent dans les écoles des districts, et déjà ils ont accompli beaucoup de bien.

Plusieurs écoles ont été soigneusement nettoyées et réparées. Dans presque tous les districts dans lesquels on a organisé des *Women's Institutes,* les édifices et les terrains scolaires ont été améliorés, et on s'est intéressé davantage à l'œuvre éducationnelle des écoles.

Jusqu'au 1er octobre 1914, les dépenses ont été comme suit:—

Subventions aux instituts, 1913, 20 à $5	$ 100 00
" " 1914, 20 à $5	100 00
Service et frais de déplacement	1,771 13
Autres dépenses	207 36
	$2,178 49

N° 8—Personnel de bureau—$1,000.

La nomination de professeurs permanents et l'inauguration de nouveaux cours, rendues possibles par la subvention fédérale, ont nécessité une augmentation du personnel du bureau chef. Cette allocation a été accordée pour payer ce travail supplémentaire de commis. Jusqu'au 31 mars 1914, on avait dépensé $916.67, et avant le 1er octobre, la somme entière avait été dépensée.

N° 9—Enseignement agricole dans les écoles publiques—$5,529.85.

Afin d'introduire avec succès l'étude de l'histoire naturelle dans les écoles publiques, on a pensé que les professeurs eux-mêmes devaient recevoir une formation dans cette matière d'enseignement. Ce cours est maintenant donné sur une grande échelle au collège du Prince de Galles, et afin de répondre aux besoins des professeurs déjà occupés dans les écoles publiques, on a pourvu à l'organisation d'un cours d'été pour les professeurs. Ce cours s'est ouvert le 20 juillet et a duré deux semaines. Outre les personnels des ministères de l'Instruction publique et de l'Agriculture, on a aussi nommé les professeurs suivants: F. G. Morehouse, Frederick F. Smith, H. N. Loomis, F. E. Heald, Morris D. Jones, D. W. Hamilton et Julia E. Ives.

Le cours a été préparé par M. Robert E. Campbell, surintendant de l'instruction publique. Aux professeurs qui ont complété le cours, on a payé les frais de déplacement et la somme de $5 pour les frais de pension; 273 professeurs ont suivi les cours et ont reçu cette aide pécuniaire à même le montant voté, formant un total de $1,500. Tous les professeurs ont signé un engagement par lequel ils doivent enseigner dans l'île du Prince-Edouard pendant au moins une année à partir du 1er juillet 1913.

La circulaire suivante indique le but et la nature des travaux.

Aux professeurs:

> Le ministère de l'Agriculture a décidé de consacrer une partie de la subvention agricole du Dominion à l'encouragement de l'enseignement de l'agriculture élémentaire et de l'histoire naturelle dans les écoles de cette province et à l'amélioration de l'enseignement rural en général. Comme premier pas vers ce but, on a décidé d'établir à Charlottetown un " cours d'été pour les professeurs " lequel s'ouvrira le 28 juillet et durera deux semaines; la première séance s'ouvrira dans la salle du collège du Prince de Galles, à deux heures de l'après-midi le lundi, 28 juillet.

Cette année, le travail du cours d'été se rapportera surtout à "l'agriculture élémentaire et histoire naturelle de la Grande-Bretagne," livre récemment prescrit pour l'usage des écoles de cette province; on essayera de démontrer comment doit être enseigné le sujet dans nos écoles de manière à obtenir les meilleurs résultats éducationnels. Le dessin et la direction des écoles formeront une partie importante du cours, et il est probable que l'on organisera des classes de chant et de culture physique. Pour chaque sujet, on retiendra les services des meilleurs professeurs disponibles, et on n'épargnera aucun effort pour rendre le cours intéressant et pratique.

Les professeurs qui désirent suivre ce cours doivent en faire la demande sur la formule ci-jointe, laquelle doit être reçue au bureau de l'enseignement pas plus tard que le samedi, 19 juillet.

On a conclu des arrangements pour obtenir sur les chemins de fer un billet simple de première classe, bon pour aller du 26 au 28 juillet et pour retourner jusqu'au 13 août. Le ministère de l'Agriculture fera remise du prix de ce billet simple de première classe, de la station la plus rapprochée, et accordera de plus une allocation de $5 à tout professeur dont le travail à l'école d'été aura été satisfaisant.

Comme le travail fait à cette école peut avoir une influence considérable sur les primes qui seront accordées à l'avenir, chaque professeur devrait se faire un devoir d'y assister.

ROBERT E. CAMPBELL,
Surintendant de l'enseignement.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
CHARLOTTETOWN, 6 juin 1913.

Au 31 mars 1914, les dépenses avaient été de $3,340.31, laissant une balance de $2,189.54 pour le travail de l'été de 1914. Depuis cette date, ce montant a été dépensé en entier et on a tirer sur la subvention de 1914-15.

Les principaux item de dépenses sont comme suit:—

Services des professeurs.	$1,015 32
Dépenses des professeurs en formation.	1,500 00

On a fait les nominations permanentes suivantes en vertu de l'Acte d'enseignement agricole:—

M. Wilfred Davison, B.S.A., professeur d'agriculture au collège du Prince de Galles.

M. W. J. Reid, B.S.A., instructeur provincial sur l'élevage des animaux.

M. Leslie Tennant, B.S.A., représentant de district.

Mme A. E. Dunbrack, surintendante des *Women's Institutes;* Mlle Helena McDonald, sous-surintendante des *Women's Institutes.*

LÉGISLATURE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-EDOUARD.

"L'augmentation de la subvention reçue en vertu de la Loi d'aide à l'agriculture" a permis au gouvernement de travailler à l'organisation d'un système complet d'enseignement agricole en corrélation avec le système général. On a établi des cours élémentaires d'enseignement ménager au collège du Prince de Galles. On a aussi préparé des cours abrégés et des cours complets d'enseignement agricole dont une partie est donnée au collège du Prince de Galles, et on a pourvu à l'instruction agricole pratique de ceux qui se préparent à enseigner dans nos écoles publiques. De plus, on a organisé un cours de sciences pour les professeurs qui sont maintenant en charge de nos écoles et on a pris des mesures pour que les *Women's Institutes,* dirigés par des dames compétentes, travaillent de concert avec les écoles à l'amélioration des conditions rurales.

Pour accomplir ce travail, on a construit un édifice additionnel à la salle d'agriculture, lequel est en même temps très utile pour les diverses réunions agricoles. En complétant plus tard ces différents cours qui viennent d'être organisés, nous aurons bientôt un système complet d'enseignement qui répondra aux besoins d'une province agricole.

"Le gouvernement a étudié sérieusement le problème de donner aux professeurs une formation professionnelle complète. Comme premier pas vers la solution de ce problème, un cours d'été, qui a eu un grand succès, a été donné au collège du Prince de Galles pendant les vacances. On s'est procuré les services des meilleurs professeurs disponibles, et pendant deux semaines, la moitié des professeurs de la province ont travaillé assidûment à se perfectionner dans leur profession. Il est facile de voir les avantages de ce cours concis dans l'amélioration du travail de plusieurs des professeurs des écoles rurales. Le gouvernement a l'intention de développer davantage ce cours."—Extrait du discours du Trône, ouverture de la législature de l'Ile-du-Prince-Edouard, 11 mars 1914.

SECTION 3—NOUVELLE-ECOSSE.

L'état suivant indique la manière dont on a disposé de la subvention de $54,288.15, payée à la province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1914, comme l'établit l'entente entre le ministère de l'Agriculture du Dominion et l'honorable Geo. H. Murray, commissaire agricole de la Nouvelle-Ecosse. Comme le permet cette entente, cette liste contient certains changements faits de temps à autre pour répondre aux besoins du travail provincial. Par exemple, on a cru bon de porter la subvention affectée au travail du collège d'agriculture de $10,000 à $12,000, et la subvention pour compléter les édifices du collège, de $9,000 à $10,000. La multiplication des insectes et des maladies des plantes demandaient une instruction plus complète sur ces deux fléaux, et la subvention accordée à cette fin a été portée de $6,000 à $8,500. On a pourvu à ces changements, et à d'autres moins importants, en réduisant l'item n° 4, de $10,000 à $3,900.

1. Augmentation du personnel et des moyens d'efficacité du Collège d'agriculture	$12,000 00
2. Balance due sur les édifices construits à même la subvention de 1912	10,000 00
3. Enseignement agricole dans les écoles rurales, y compris l'organisation d'un cours d'été pour les professeurs, à Truro l'allocation de primes supplémentaires aux professeurs qui ont des jardins scolaires, et l'aide aux commissions scolaires pour l'établissement de jardins scolaires et l'emploi d'un directeur d'enseignement rural	6,700 00
4. Emploi d'hommes pour donner des leçons pratiques à la campagne et aux expositions d'automne, ainsi que pour les instruments nécessaires à cette fin (y compris l'achat d'une machine à creuser les fossés)	3,900 00
5. Enquête sur l'entomologie et sur l'arboriculture et leçons pratiques	8,500 00
6. Enseignement de l'industrie laitière, y compris le salaire et les dépenses de l'instructeur et les frais des réunions	3,000 00
7. Leçons pratiques d'aviculture	500 00
8. Aide à la publication des bulletins, des feuillets, etc., à l'usage des cultivateurs	500 00
9. Leçons sur les engrais chimiques, sur la pierre calcaire moulue surtout, laquelle a déjà été employée dans la province	300 00
10. Organisation des *Women's Institutes*	2,000 00
11. Cours abrégés pendant l'hiver de 1913-14	4,400 00
12. Leçons pratiques spéciales sur la rénovation des vieux vergers	1,000 00
13. Imprévus nécessaires de toutes sortes se rapportant à l'exécution des travaux ci-dessus	1,488 45
Total	$54,288 45

On verra qu'une partie considérable de la subvention a été dépensée au collège d'agriculture et relativement à cette institution laquelle est située à Truro. Il serait bon de donner quelques mots d'explication sous ce rapport. En 1885, un professeur d'agriculture a été nommé pour faire partie du personnel de l'école normale provinciale de Truro. Trois ans plus tard on a acheté des terrains à Truro et on a construit des édifices pour les travaux de ce que l'on appelait alors l'Ecole d'Agriculture de la Nouvelle-Ecosse, les deux écoles de Truro étant affiliées. En 1905, les cours donnés à Wolfville, à l'école d'horticulture, furent transférés à Truro, et la nouvelle institution fut connue sous le nom de Collège d'Agriculture de la Nouvelle-Ecosse. Le directeur du collège, Melville Cumming, B.A., B.S.A., est aussi secrétaire de l'agriculture de la province. Par conséquent, tout le travail agricole de la province a son centre à Truro, d'où

il reçoit sa direction. Outre le personnel du collège, le surintendant des sociétés agricoles, le surintendant provincial de l'industrie laitière, l'entomologiste provincial et le directeur de l'enseignement rural demeurent ici. Il y a un rapport intime entre le travail du collège et le travail provincial des divers fonctionnaires des ministères. Par conséquent, l'argent dépensé à Truro pour des édifices, pour l'outillage et le personnel, sert à la double fin d'augmenter l'efficacité du collège et de fournir au personnel provincial ce qui est nécessaire à un travail plus complet et plus utile.

En 1912, la Nouvelle-Ecosse a reçu, en vertu de la loi d'aide à l'agriculture, la somme de $34,288.45. On n'avait pas établi de restrictions spéciales relativement à la subvention de cette année. Le ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Ecosse consacra $3,000 de cet argent à aider les sociétés agricoles à acheter des animaux par sang. Le reste de la subvention, $31,288.45, fut dépensé pour les édifices et l'outillage du collège. Parlant de cette dépense, dans son rapport de 1912, le directeur Cumming écrit ce qui suit:—

> "Cette contribution de la province de la Nouvelle-Ecosse est arrivée au moment le plus opportun de l'histoire du collège. Nous avions dépassé nos accommodations et nous n'avions pas d'espace même pour établir des classes pour le nombre grandissant des élèves. A part le fait que cette contribution est venue au moment le plus opportun, la faculté du collège apprécie cet autre fait qu'en consacrant la plus grande partie de la subvention à des constructions au collège d'agriculture, le gouvernement fédéral a approuvé les efforts que nous faisons à Truro pour promouvoir l'enseignement agricole dans l'est."

Il n'est pas déplacé de dire que le collège d'Agriculture de la Nouvelle-Ecosse, à Truro, est ouvert aux élèves du Nouveau-Brunswick et de l'Ile-du-Prince-Edouard, et, indirectement, ces deux provinces ont participé, jusqu'à un certain degré, à l'emploi de la subvention fédérale à cet endroit. Les édifices dont on parle ici, lesquels ont été construits en 1912 et en 1913, sont au nombre de deux: (1) Une addition à l'édifice principal du collège, et (2) un édifice d'horticulture séparé, avec serres contiguës. L'édifice additionnel a 80 pieds par 60, deux étages de hauteur, avec sous-sol. Il comprend une salle de réunions, d'une capacité de 750 sièges. Je pourrais dire que j'ai eu le plaisir de prendre part à l'inauguration officielle de cette salle, à la clôture du terme collégial, le 16 avril 1914.

Les registres publics de la province donnent les dépenses suivantes sur ces constructions:—

En 1912	$ 1,402 80
En 1913	39,636 78
En 1914	999 98
Coût total	$42,039 56

On a pourvu comme suit au paiement de ces dépenses:—

Loi d'aide à l'agriculture, 1912	$31,288 45
Loi d'enseignement agricole, 1913	10,000 00
Dépenses imprévues	751 13
	$42,039 58

Les chiffres ci-dessus, par conséquent, sont ceux qui se rapportent au second item de la liste, et aussi à une partie de l'item 13. Pour expliquer les dépenses d'une manière satisfaisante, il nous fallait remonter à l'année 1912, et ayant traité l'item n° 2, nous pouvons maintenant prendre l'item n° 1.

ITEM N° 1—COLLÈGE D'AGRICULTURE—$12,000.

Cette somme a été ajoutée à la subvention provinciale régulière pour le maintien du collège et de la ferme. Dans la Nouvelle-Ecosse l'exercice financier se termine le 30 septembre. Les dépenses, pour l'exercice allant du 1er octobre 1911 au 30 septembre 1912, ont été de $32,886.65.

Les dépenses pour l'exercice allant du 1er octobre 1912 au 30 septembre 1913, ont été de $43,924.66.

De ce dernier montant, la somme de $34,000 provenait de la province, et $9,-924.66, de la subvention fédérale. Ceci laissait la somme de $2,075.34, reportée à l'exercice financier suivant de la province; cette somme a été dépensée et paraîtra dans les registres de la provinces pour l'exercice se terminant le 30 septembre 1914.

Cette somme de $12,000 a été dépensée comme suit:—

(*a*) Augmentation du salaire de certains membres du personnel.
(*b*) Professeurs additionnels.
(*c*) Entretien des laboratoires.
(*d*) Travail d'expérimentation, en horticulture surtout.

Le ministre de l'Agriculture a conseillé aux divers ministères provinciaux de se procurer de bons hommes, les meilleurs hommes. Les dépenses les plus efficaces et les plus avantageuses sont celles qu'entraînent l'emploi et le maintien de bons hommes. Dans l'est du Canada, les salaires des professeurs et des instructeurs n'ont pas été bien élevés. Ceci a eu pour résultat, de porter quelques-uns des meilleurs hommes de l'est à cause des salaires plus élevés, à se rendre dans l'ouest ou aux Etats-Unis. Un des bienfaits de la subvention fédérale a été de permettre aux provinces de retenir les services de bons hommes. Il y a quelques années, plusieurs de nos professeurs d'agriculture qui promettaient le plus sont partis pour les Etats-Unis. Avec ces subventions fédérales, plusieurs Canadiens sont revenus au Canada et se consacrent maintenant à l'enseignement agricole. Je puis mentionner un cas de la Nouvelle-Ecosse. La position de directeur de la ferme et d'instructeur sur l'élevage des animaux devint vacante. Un Canadien de haute renommée et de grandes connaissances demeurant aux Etats-Unis était disponible, mais non au salaire que l'on accordait à même le fonds régulier. On s'adressa à nous. Approuverions-nous de prendre la somme de $1,000 sur la subvention fédérale pour l'ajouter au salaire régulier afin de retenir les services de cet homme. Non seulement nous avons approuvé, mais nous l'avons recommandé avec force. Le résultat a été que la Nouvelle-Ecosse a ramené à son service un homme des Provinces maritimes, le professeur Trueman, et a pu retenir les services d'autres hommes qui font un excellent travail dans la province. La même chose s'est produite dans d'autres provinces, et bien que nous n'encourageons pas l'extravagance, nous recommandons toujours avec force, aux divers ministères provinciaux, d'employer les meilleurs hommes et de leur payer des salaires convenables. Au moyen de cette subvention, on a pu se procurer l'aide d'assistants pour l'enseignement de l'élevage des animaux, de l'horticulture, de l'entomologie, de l'industrie laitière et de l'aviculture, ce qui a porté le nombre du personnel enseignant à quinze.

Jusqu'en 1913, le seul travail d'horticulture fait au collège consistait en un cours de conférences et en très peu de travail exécuté au jardin et au verger. En 1913, la province a pourvu à l'achat de 30 acres de terrain pour le travail d'expérimentation. On a construit et outillé un magnifique édifice d'horticulture à même la subvention fédérale on a complété le cours d'enseignement, entrepris des travaux pratiques, et organisé un vrai département d'horticulture, travail des plus importants pour une province qui offre de si grandes chances de succès pour les produits des vergers et des jardins, et où chaque année on a à résoudre des problèmes difficiles. L'inscription des élèves au collège, pour l'année 1913-14, s'est faite comme suit:—

—	Cours régulier de deux ans.	Cours élémentaire.
Nouvelle-Ecosse	54	155
Nouveau-Brunswick	27	54
Ile-du-Prince-Edouard	8	3
Autres provinces	13	11
	102	223

Les chiffres ci-dessus de l'assistance au cours élémentaire sont ceux de janvier 1913; le cours élémentaire donné au mois de janvier 1914 a été suivi par 351 élèves, ce qui est le chiffre le plus élevé dans les annales du collège. Ce dernier donne un cours de deux ans et accorde un diplôme aux candidats heureux. Ceux qui désirent obtenir un degré universitaire en agriculture sont admis au cours de troisième année dans les collèges de l'ouest, tels que le collège Macdonald, Québec, ou le collège d'Agriculture d'Ontario, à Guelph.

Dans son rapport de 1913, le principal du collège fait le commentaire suivant:—

> "Je crois que quiconque compare notre outillage actuel avec celui d'il y a deux ans, et qui étudie le caractère du travail qui se fait, reconnaîtra que le public a retiré de grands avantages de l'aide si hautement appréciée qu'a fournie le gouvernement fédéral d'Ottawa."

N° 3—L'AGRICULTURE DANS LES ÉCOLES RURALES—$6,700.

Le ministère de l'Instruction publique a eu la direction de ce travail et des sommes d'argent qu'a payées le ministère de l'Agriculture sur la recommandation de ce premier ministère.

Le but était de donner aux professeurs des écoles publiques une formation et un outillage qui leur permettraient d'enseigner l'agriculture élémentaire et l'histoire naturelle aux élèves de leurs écoles.

Naturellement, ce cours a été organisé à Truro, à l'Ecole Normale provinciale, où on pouvait aussi obtenir les services du personnel et utiliser l'outillage du collège d'Agriculture. D'abord, M. L. A. DeWolfe, B.A., fut nommé directeur de l'enseignement rural. C'est un gradué de l'Université Dalhousie, il a eu de l'expérience comme professeur à l'académie Colchester Truro, et à Saint-Louis, Etats-Unis, et est connu comme un étudiant enthousiaste de la nature. Comme son titre l'indique, il dirige tout le travail à Truro, surveille la manière dont l'enseignement est donné dans la province et coopère avec les inspecteurs d'écoles à l'inspection de l'enseignement dans les écoles. Il a été nommé en octobre 1913. M. C. L. Moore, conférencier en biologie à l'Université Dalhousie, Halifax, a été nommé principal de l'Ecole de science rurale à Truro. Il est employé du 1er mai jusqu'à la mi-août. Pendant deux mois, il donne l'enseignement aux professeurs en formation, et vers le commencement de juillet jusqu'à la mi-août, il dirige le cours d'été, l'Ecole de science rurale, comme on l'appelle, auquel assiste les professeurs pendant les vacances. A la fin de chaque cours d'été, on accorde un certificat temporaire, et après trois années d'assistance au cours, on accorde un diplôme régulier. Les professeurs qui assistent au cours reçoivent environ $15 chacun pour aider à payer les frais de déplacement et de pension. Les professeurs qui obtiennent dûment le certificat et qui enseignent l'histoire naturelle et l'agriculture dans leurs écoles, reçoivent, sur la recommandation des inspecteurs de comté, des primes variant de $30 à $90. Ces allocations et ces primes sont payées partie à même la subvention fédérale et partie à même le fonds provincial. M. DeWolfe a employé une faible partie du fonds à encourager les élèves à l'organisation

de clubs scolaires et d'expositions d'automne où les produits de leurs propres jardins et de leurs propres poulaillers peuvent être exposés. Pour chaque exposition, on a accordé environ $25 sur cette subvention, le reste des fonds nécessaires étant réuni par souscriptions privées ou fourni par les sociétés agricoles. La valeur de l'exposition ne se trouve pas, naturellement dans le simple fait de gagner un prix ou dans le concours du jour, mais dans le travail bien dirigé et bien surveillé pendant tout l'été en vue de l'exposition des produits à l'automne.

La " constitution et les règlements " qui suivent indiquent le rapport intime qui existe entre ce travail et le progrès en agriculture:—

" CONSTITUTION.

" *I. Nom.*—Ce club sera connu sous le nom de " Club des enfants d'écoles de (*nom de la région*) pour la culture de (*nom du produit*).

" *II. But.*—Le but de ce club est: de rendre la vie au grand air plus attrayante, d'augmenter notre connaissance de la nature sous toutes ses formes, d'obtenir les meilleurs produits maraîchers, d'acquérir de l'expérience sur le choix des graines de semences pour les jardins, sur l'emploi des engrais chimiques et sur la culture du sol; bref, de travailler à notre avancement personnel, à l'amélioration de nos maisons, de nos écoles et de notre ville, de toutes les manières possibles.

" *III. Membres.*—Tout élève âgé de plus de 10 ans peut devenir membre. Ceux qui ont moins de 10 ans et qui ont atteint le grade V sont éligibles.

" *IV. Officiers.*—Les officiers de ce club comprendront un président, un vice-président, et un secrétaire. Le professeur aura la direction générale du travail du club. Les officiers seront élus semi-annuellement.

" *V. Rapports.*—Le secrétaire devra faire rapport pas plus tard que le 1er décembre de chaque année au directeur de l'Ecole de sciences rurales de Truro, Nouvelle-Ecosse.

" *VI. Réunions.*—Le club se réunira tous les quinze jours, ou aussi souvent que le suggérera le professeur. Il est bon que les parents assistent aux réunions du club.

" RÈGLEMENTS.

" 1. Les membres du club doivent se comporter convenablement en tout temps; ils doivent lire les ouvrages propres à les aider dans leur travail.

" 2. Les membres ont le privilège de choisir les couleurs du club et de confectionner des petits pavillons qu'ils déploieront à leurs réunions, aux expositions, et partout où le professeur le jugera à propos.

" 3. En concourant pour les prix accordés sur les produits du jardin, le produit et le terrain doivent être mesurés par l'élève et certifiés par deux personnes désintéressées.

" 4. Aucun élève ne peut gagner plus de deux prix jusqu'à ce que chaque concurrent ait reçu un prix.

" 5. En faisant l'évaluation des profits, on chargera deux piastres par acre pour le loyer du terrain. Le travail de l'enfant sera compté à raison de 10 cents l'heure Le fumier sera évalué à une piastre la charretée. L'emploi d'un cheval sera aussi calculé à raison de 10 cents l'heure. Les graines de semence et les engrais chimiques seront évalués à leur coût réel. L'usure des outils à main sera évaluée chaque année à raison de un dixième de leur coût. (Avec du soin, ils devraient durer dix ans.)

"6. Les prix seront accordés sur la base suivante:—

	Points.
Plus grand rendement par acre	20
Meilleur produit exposé	20
Jardin le mieux entretenu	20
Meilleur essai sur le travail accompli	20
Meilleur profit sur le placement	20
Total	100

N° 4—Leçons pratiques—$3,900.

Ce montant était d'abord de $10,000, parce que l'on avait l'intention d'acheter une machine à creuser les fossés et d'employer un certain nombre d'hommes à donner, dans les diverses parties de la province, des leçons pratiques sur le drainage et sur d'autres travaux agricoles. On a cru plus avantageux, cependant, d'étendre l'enseignement à d'autres branches de l'agriculture, et on a, par conséquent, réduit ce montant. Ce dernier a servi surtout à payer les frais d'une série complète de leçons pratiques sur la culture des navets et de l'enseignement de l'assolement dans les comtés du Cap-Breton. De plus, on a donné des leçons pratiques d'arboriculture à l'automne de 1913 et au printemps de 1914. Un instructeur a passé trois mois dans les comtés de Lunenburg et de Queen, et un autre a passé trois mois également dans les comtés de Digby, Cumberland et Cap-Breton. Tous les arboriculteurs peuvent demander leurs services. On remarquera que cet enseignement avait pour but de venir en aide aux arboriculteurs en dehors de la vallée de l'Annapolis.

N° 5—Travail d'arboriculture et d'entomologie—$8,500.

En premier lieu, cette subvention a servi à former le personnel de l'entomologiste provincial, de quatre à six aides étant employés pendant une partie de l'année, parcourant les régions où se fait la culture des fruits, enseignant la manière de découvrir et de reconnaître les cicindèles San-José et les aleyrodes et de les détruire.

On a parlé de la construction de l'édifice d'horticulture à même la subvention fédérale. Pour le compléter et le rendre propre au travail entomologique, il a été nécessaire de construire des serres et de se procurer des appareils et l'outillage entomologiques. On a consacré la plus grande partie pour les fins de cet enseignement et, de plus, les moyens de faire des études sur ces insectes et autres fléaux. Ce montant a été dépensé comme suit:—

Salaires et dépenses de l'entomologiste provincial et de son personnel de campagne	$3,966 29
Construction et outillage des édifices d'entomologie	4,507 71
Divers	26 00
	$8,500 00

Les aides dont on a parlé plus haut étaient tous des gradués du collège, ayant reçu une formation pratique en horticulture, et le secrétaire de l'agriculture rapporte que l'on a retiré de grands avantages de leur travail de campagne, allant de ferme en ferme et donnant des leçons sur place. Il dit: "Ce travail a été des plus effectifs".

N° 6—Enseignement de l'industrie laitière—$3,000.

A même ce montant, le ministère a payé la moitié du salaire du directeur provincial de l'industrie laitière et a pu employer un aide qui a consacré son temps à visiter les crèmeries et les fromageries et à instruire les fabricants. Le directeur provincial de l'industrie laitière s'est dévoué à l'organisation de nouvelles crèmeries. Depuis 1912,

sept ont été organisées, six par la coopération des fermiers et une dans le Cap-Breton, par le ministère provincial. Ce montant, par conséquent, a servi comme suit:—

(*a*) A payer la moitié du salaire du directeur provincial de l'industrie laitière.
(*b*) Le salaire de son aide, et
(*c*) Leurs dépenses de voyage, d'organisation et de réunions.

N° 7—AVICULTURE—$500.

Cette allocation était petite mais elle démontre le travail considérable que l'on peut faire avec une faible allocation additionnelle lorsque la province a déjà pourvu à l'organisation ou à l'achat des appareils nécessaires. L'aviculteur provincial est en même temps conférencier au collège, son salaire étant payé la moitié à même le fonds général et la moitié par le collège. A même la subvention fédérale, on a consacré une somme de $500 à ce que l'on pourrait appeler le travail de vulgarisation organisant des concours de ponte et donnant des leçons pratiques aux expositions d'automne. Une courte remarque de l'aviculteur, M. J. P. Landry, indiquera la nature du travail:—

"La somme placée à ma disposition a aidé considérablement à poursuivre le travail d'organisation et d'instruction inauguré il y a quelques années. On a acheté deux cents nouvelles cages à volailles pour les expositions, et on a fabriqué des modèles de poulaillers, de nids-trappes, etc., que l'on a transportés aux expositions d'automne et aux expositions de volailles pendant l'hiver. Ces modèles m'ont permis d'enseigner d'une manière très simple et très claire aux personnes intéressées la manière de construire les poulaillers les meilleurs et les plus perfectionnés, etc."

N° 8—BULLETINS, ETC.—$500.

Ce crédit a servi à l'impression et à la distribution de bulletin et de feuillets sur diverses questions agricoles.

N° 9—ENGRAIS CHIMIQUES—$300.

Ce crédit a été employé à la démonstration dans diverses parties de la province du bon effet de la pierre calcaire moulue sur les différents sols, et sur la production de diverses récoltes. Jusqu'à présent, les résultats ont été d'une valeur considérable.

N° 10—WOMAN'S INSTITUTES—$2,000.

Cet octroi couvre le salaire et les dépenses de la surintendance des *Women's Institutes*, Mlle Fraser, les honoraires des conférenciers aux réunions locales, et les dépenses de la convention annuelle. Le premier pas vers l'organisation et l'instruction des femmes de la campagne dans la Nouvelle-Ecosse, a été fait en 1913, et l'inauguration et l'exécution de ce travail n'ont été possible, pour la première fois, qu'avec la première subvention fédérale en vertu de la Loi d'enseignement agricole.

Mlle Jennie A. Fraser a été nommée surintendante en 1913. Au mois de juillet de cette année, elle a commencé le travail d'organisation des instituts locaux. Accompagnée de Mme Laura Rose Stephen, qui avait acquis de l'expérience sur le travail d'enseignement dans l'Ontario, elle a visité les comtés de Pictou, de Colchester, et de Cumberland et, comme résultat, huit instituts ont été organisés. En septembre, accompagnée de Mlle Susie Campbell, du personnel des *Women's Institutes* de l'Ontario, elle a visité les comtés de Hants de Kings et d'Annapolis, et six nouveaux instituts furent organisés.

La convention annuelle fut tenue à Truro, en janvier 1914. A l'époque des cours abrégés donnés au collège, vingt-sept déléguées des instituts locaux y assistèrent. On y a tenu cinq réunions et préparé le travail d'expansion. Mlle Fraser s'exprima ainsi:—

"Je considère que le travail accompli au cours de ces quelques mois n'est rien moins que merveilleux, et justifie certainement ce qu'a fait le ministère."

Dix-sept instituts en tout ont été organisés, et comptent en moyenne vingt-cinq membres. La dépense de $2,000 de la subvention fédérale semble avoir été pleinement justifiée; elle a jeté la base de ce qui promet de devenir avec le temps une œuvre très répandue et des plus importantes. Le secrétaire de l'agriculture parlant de cette œuvre, a dit: "L'allocation du Dominion est arrivée à un moment opportun."

N° 11—Cours abrégés—$4,400.

Cet argent a été dépensé au cours de l'hiver de 1913-14.

Afin de pouvoir donner, dans les diverses parties de la province, un enseignement semblable à celui qui se donne à Truro, il a fallu, d'abord, trouver l'accommodation. On a conclu des arrangements avec les sociétés agricoles dans le but d'obtenir des édifices permanents à Yarmouth (comté de Yarmouth), à Bridgewater (comté de Lunenburg), à Musquodoboit (comté d'Halifax), et à Shubenacadie (comté de Hants).

On a construit des édifices séparés, ou réservé des quartiers spéciaux, on a pourvu au chauffage, on s'est procuré des sièges, et on a préparé toutes choses de manière à pouvoir donner l'enseignement pendant les mois d'hiver. Les sommes dépensées à même la subvention fédérale ont été comme suit:—

Yarmouth	$ 750 00
Shubenacadie	653 84
Bridgewater	925 00
Musquodoboit	600 00
	$2,428 84

Ces montants furent payés à la société d'agriculture et cette dernière a fourni ou recueilli les montants nécessaires pour compléter les édifices. Le coût approximatif des édifices dans l'ordre susmentionné a été à peu près comme suit: $1,500, $1,000, $2,000, $700. Ces édifices ont été construits dans des localités convenables et ont aussi servi aux fins d'exposition pendant l'exposition de l'automne. Un examen que j'ai fait de l'édifice Musquodoboit a démontré qu'il convenait admirablement bien à l'organisation des cours.

Les premiers cours donnés à ces quatre endroits ont duré trois jours. Le personnel du collège d'agriculture a donné des leçons sur l'élevage des animaux, sur les grains de semence purs, sur la culture du sol, ainsi qu'en horticulture, en aviculture et en science vétérinaire.

Suit le rapport officiel sur l'assistance:—

"On n'avait jamais donné de cours pratiques aux endroits où ces cours ont été tenus, et il est évident qu'on les a appréciés si on en juge par le fait que l'assistance a augmenté de jour en jour. On a constaté qu'une personne qui assistait à un cours, peu importe le motif qui l'y conduisait, s'y intéressait et assistait aux autres cours. Ceci avait invariablement pour résultat d'augmenter l'assistance et de maintenir l'intérêt du premier au dernier jour du cours. Le cours de Yarmouth, par exemple, s'est ouvert avec 122 élèves, et ce nombre augmenta jusqu'à ce qu'il atteignit le chiffre de 170. Le cours de Bridgewater s'est ouvert avec une assistance de 67 élèves, mais le nombre atteignit bientôt le chiffre de 85 malgré que le thermomètre marqua de 15 à 20 degrés au-dessous de zéro.

Au début le cours de Musquodoboit comptait 60 élèves, et 160 à la fin en dépit d'une forte tempête qui avait rempli les chemins la veille de l'ouverture et rendu le trajet extrêmement difficile. A Shubenacadie les cours se sont ouverts avec une assistance de 37 et se sont terminés avec une assistance de 92, bien qu'ils furent tenus lorsque les premiers beaux chemins de la saison permettaient aux cultivateurs de transporter leur bois de construction et leur bois de chauffage.

" Les chiffres précités indiquent quelle a été l'assistance actuelle à un cours. Le nombre total de noms inscrits dépassait quelque peu les 200 à Yarmouth, 120 à Bridgewater, 175 à Musquodoboit, et 100 à Shubenacadie."

Il est bon de faire remarquer que durant les cours de Musquodoboit, l'inspecteur d'école, M. Creighton, réunit à ce même endroit les instituteurs de son comté et, avec la coopération de M. DeWolfe, traça un programme qui comprenait le jardinage et l'aviculture. Les produits ont été exhibés à la foire tenue au mois de septembre, à laquelle j'ai assisté.

En plus des quatre cours précités, on a tenu un cours sur l'empaquetage des pommes à Kentville au cours du mois de février. Il était dirigé par M. P. J. Carey, de la division fédérale d'arboriculture, assisté de M. W. S. Blair, surintendant de la ferme expérimentale de Kentville, de l'aide de ce dernier, M. J. H. Robinson, et du professeur Brittain, du collège d'agriculture de Truro. Plus de 100 élèves ont fréquenté ces cours. On a grandement apprécié ce travail, et on a demandé que des cours semblables et de plus longue durée soient tenus, non seulement à Kentville, mais à d'autres endroits dans les districts où l'on s'occupe de la culture des fruits.

On a tenu le cours élémentaire habituel au collège de Truro du 6 au 16 janvier 1914.

N° 12—Vieux vergers—$1,000.

Ce travail, qui est semblable à celui que l'on donne dans les autres provinces, consiste à instruire directement les fermiers sur la manière d'améliorer les vieux vergers qui ont été négligés, en leur aidant à les cultiver, à les tailler, et à les arroser. On ne montre pas aux fermiers ce que d'autres peuvent faire, mais ce qu'eux-mêmes peuvent faire dans leurs propres vergers en mettant en pratique les meilleures méthodes. On ne fait pas le travail pour eux, mais on leur indique comment le faire. Cette forme de démonstration et d'enseignement est des plus efficace et a pour résultat de stimuler tous les genres de travaux agricoles.

N° 13—Dépenses imprévues—$1,488.45.

Tel qu'exposé dans la convention, le restant de cet octroi devait servir à augmenter aucun des octrois précédents en cas d'imprévues de toutes sortes nécessaires ou se rapportant à l'exécution des travaux ci-dessus. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, on a employé $751.13 de ce crédit pour construire des édifices tel qu'il est stipulé dans l'item n° 1.

Tous les crédits ci-dessus ont été dépensés antérieurement au premier septembre 1914, d'après les rapports officiels de la province, et on a fait ces déboursés conformément aux dispositions de la convention.

Suit un état des déboursés faits avec l'octroi fédéral par la province de la Nouvelle-Ecosse relativement aux salaires des professeurs. Dans certains cas l'année entière n'était pas écoulée au moment où l'on a fait enquête et rapport.

Ecole de science agricole :—		
2 professeurs permanents, année entière	$ 3,000 00	
8 " " partie d'année	800 00	
		$ 3,800 00
Recherches entomologiques :—		
2 professeurs permanents, année entière	$ 1,275 00	
13 " temporaires, partie entière	1,715 59	
		2,990 59
Industrie laitière : —		
1 professeur permanent, année entière	$ 523 33	
1 " " moitié d'année	875 00	
2 " temporaires, partie d'année	238 00	
		1,636 33
Women's Institutes :—		
1 professeur permanent, année entière	$ 250 00	
2 " temporaires, "	200 00	
		450 00
Leçons pratiques d'agriculture :—		
3 professeurs permanents, année entière	$ 483 32	
4 " temporaires, "	904 69	
		1,388 01
Total		$10,264 93

On peut résumer l'emploi de l'octroi de l'année de la manière suivante :—

Salaires	$10,264 93
Edifices	16,936 55
Divers	27,086 97
Total	$54,288 45

La convention stipulait que cet octroi ne devait diminuer en rien les dépenses faites par la province pour l'agriculture. L'état suivant tiré des rapports officiels de la province indique qu'on s'est conformé à cette disposition de la loi :—

	Année finissant le 30 sept. 1912	Année finissant le 30 sept. 1913
	$	$
Collège d'agriculture et ferme	32,886 65	34,000 00
Expositions	11,588 05	12,457 84
Sociétés agricoles	10,314 85	13,080 99
Inspection entomologique	4,544 85	3,582 27
Drainage	2,395 92	1,534 01
Amélioration du bétail	1,520 55	898 57
Vergers modèles	910 66	983 31
Industrie laitière	835 62	926 16
Assemblées	445 55	621 84
Grande culture	298 50	870 18
Impressions et publicité	204 26	134 35
Divers	3,322 46	1,816 24
Salaires	6,718 79	7,051 96
Total	75,986 71	78,577 84
Frais de premier établissement	9,433 17	7,153 36

Les comptes publics de la Nouvelle-Ecosse pour l'année terminée le 30 septembre 1913 démontrent que l'on a déboursé $101,236.98 pour l'agriculture. L'emploi que l'on a fait des crédits votés en vertu de la "Loi d'aide fédérale" est indiqué dans des rapports distincts, sauf dans le cas du collège d'agriculture, où le montant est simplement ajouté à l'octroi provincial de $34.000; et ces crédits s'élèvent à la somme de $12,734.48. On a dépensé en tout $43,924.66 pour le collège d'agriculture, et de cette somme $9,924.66 venait du trésor fédéral. Suit l'état des déboursés :—

Total des déboursés agricoles		$101.236 98
Octrois fédéraux—comptes spéciaux	$12.734 48	
" collège	9.924 66	22.659 14
Total des déboursés provinciaux		$ 78.577 84

La somme ci-dessus de $22,659.14 ne représente que cette partie de l'octroi fédéral qui avait été dépensé au 30 septembre 1913; le restant a été dépensé depuis.

Il serait très à propos, je crois, de clore ce rapport sur la Nouvelle-Ecosse en reproduisant certaines parties du discours du Trône et du discours du premier ministre à l'ouverture de la législature de la Nouvelle-Ecosse en 1914.

> " On remarque par toute la province que l'enseignement agricole produit ses effets, car les méthodes de culture sont beaucoup améliorées. L'assistance de plus en plus nombreuse des jeunes gens aux cours élémentaires donnés au collège agricole est une preuve qu'on apprécie les efforts faits dans le but de développer les industries agricoles. L'augmentation du nombre des crèmeries et de leur production indique que le principe de la coopération dans l'industrie laitière gagne du terrain, et que l'on profite des récentes lois passées dans le but de favoriser le développement de cette industrie. On réussit à vulgariser l'enseignement agricole au moyen de terrains de démonstration et de cours abrégés sur l'agriculture dans les différents centres de la province. Le travail de l'organisation des *Women's Institutes* au cours de l'an dernier a reçu un accueil favorable, et je suis certain qu'elles joueront un grand rôle dans nos centres ruraux. Les octrois reçus du ministère de l'Agriculture du Dominion ont permis à cette province de s'occuper davantage de cette industrie." (Du discours du Trône.)
>
> " Il y a un point de juridiction relativement à l'agriculture entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. On ne peut certainement pas s'opposer à ce que le gouvernement fédéral dépense de l'argent dans la province pour le développement de l'agriculture. Tout ce que l'on demande c'est qu'il y ait coopération jusqu'à un certain point entre les deux gouvernements. On désire entreprendre un certain nouveau travail; on veut faire quelque chose qui n'a pas été fait jusqu'à présent. C'est une politique très sage et, en ce qui concerne les questions constitutionnelles, il ne peut pas y avoir conflit de juridiction, parce que le gouvernement à Ottawa a le pouvoir de dépenser de l'argent dans la province pour des fins agricoles de la manière qu'il l'entend sans consulter le gouvernement provincial à cet effet." (Du discours du premier ministre Murray, commissaire de l'agriculture.)

SECTION 4—NOUVEAU-BRUNSWICK.

Suit un état de la répartition de l'octroi de $44,509.93 fait à la province du Nouveau-Brunswick pour l'année terminée le 31 mars 1914:—

1. Outillage et maintien des écoles d'agriculture..	$ 6,000 00
2. Outillage et maintien des écoles d'industrie laitière.	2,000 00
3. Cours abrégés d'agriculture..	1,000 00
4. Officiers provinciaux chargés de l'enseignement ou de l'instruction agricole..	2,000 00
5. Directeur de l'agriculture élémentaire et des déboursés.. ..	1,500 00
6. Impression et distribution des bulletins..	1,500 00
7. Cours d'entraînement pour les professeurs..	500 00
8. Outillage et maintien des jardins d'école..	1,500 00
9. Professeurs dans les écoles d'agriculture..	4,000 00
10. Instructeurs ambulants..	14,000 00
11. Organisation des *Women's Institutes* ou autres associations de femmes dans les campagnes..	2,000 00
12. Cours de science ménagère..	200 00
13. Entraînement des professeurs de science ménagère..	200 00
14. Trains de démonstration..	2,400 00
15. Travail pratique de drainage, de culture de sol et de production de récoltes..	4,500 00
16. Apiculture..	500 00
17. Dépenses imprévues de toutes sortes nécessaires ou se rapportant à l'exécution des travaux ci-dessus..	509 93
Total..	$44,509 93

Un examen des documents officiels de la province nous indique que l'on avait tout dépensé cet argent antérieurement au premier septembre 1914, sauf les sommes suivantes, qui à cette date restaient au crédit des diverses entreprises:—

N° 6. Impression et distribution des bulletins..	$ 592 17
N° 9. Professeurs dans les écoles d'agriculture..	2,137 74
N° 12. Cours de science ménagère..	155 60
N° 13. Entraînement des professeurs de science ménagère.. ..	177 80
N° 16. Apiculture..	349 44
N° 17. Dépenses imprévues..	66 50
Total de l'argent non déboursé..	$ 3,479 25

D'après la première convention on avait mis $6,000 de côté pour couvrir les frais des instructeurs ambulants. Cependant, on a constaté qu'il nous fallait plus d'argent si nous voulions étendre la portée de ce travail. Le 2 avril 1914, le ministre de l'Agriculture, conformément aux pouvoirs que lui confère la convention, donna la permission d'augmenter cette somme. On a pris les $8,200 supplémentaires sur la part des autres. On a préparé l'état précédent des déboursés après que ces changements eurent été faits. L'exercice financier du Nouveau-Brunswick se termine le trente et unième jour d'octobre. On a accordé les octrois pour l'exercice se terminant le 31 mars 1914. Ils ne périment pas, mais ils sont disponibles jusqu'à ce qu'ils soient entièrement déboursés.

N° 1—Outillage et maintien des écoles d'agriculture—$6,000.

Lors de ma première visite au Nouveau-Brunswick, au cours de l'été 1912, le premier ministre, l'honorable J. K. Fleming m'apprit que l'exécuteur de la succession L. P. Fisher, de Woodstock, comté de Carleton, tenait certains fonds à la disposition

des autorités pour la diffusion de l'enseignement technique et agricole. On me demanda d'aller m'entendre avec eux. Il ne se donnait pas alors d'enseignement agricole dans la province. Les élèves qui désiraient suivre des cours d'agriculture étaient envoyés au collège d'agriculture de Truro, pour le cours de deux ans et pour les cours abrégés. Il nous sembla qu'il serait bon d'établir une école d'agriculture au Nouveau-Brunswick, où l'on donnerait des cours abrégés et où l'on ferait le travail préliminaire d'un collège d'agriculture. En discutant cette question avec le premier ministre, M. Fleming, et M. A. B. Connell, un des exécuteurs, je leur fit remarquer que si la succession Fisher fournissait un édifice convenable, que le gouvernement provincial pourrait employer une partie de l'octroi fédéral pour outiller et maintenir cette école et pour payer les professeurs. On se procura les plans des écoles d'agriculture de l'Alberta pour servir de guide ou de références. Au cours de discussions tenues, de temps à autres, avec les membres du gouvernement sur la question des écoles d'agriculture on a fait remarquer qu'on satisferait entièrement aux besoins d'enseignement agricole de la province en établissant une école à Woodstock, une autre à Sussex, et une troisième dans la partie nord de la province, vu que le collège de Truro était à la disposition des trois provinces maritimes. On a suggéré qu'il serait à l'avantage des trois provinces, au point de vue économique, que le Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Edouard se construisent des écoles d'agriculture, et que trois provinces unissent leurs forces et établissent un collège maritime à Truro, dont le cours serait de quatre ans et qui serait ouvert aux élèves des trois provinces aux mêmes conditions. Les bâtisses qui existent déjà à Truro, et celles que l'on construit en ce moment, fourniraient un assez bon local. Les principales nouvelles dépenses ne comprendraient que les salaires des professeurs supplémentaires. On pourrait surmonter cette difficulté en faisant payer ces professeurs par le Nouveau-Brunswick et l'Ile-du Prince-Edouard, et ceux-ci travailleraient à répandre l'enseignement agricole dans ces deux provinces durant la moitié de l'année. Ce serait une chose appropriée et convenable si, à même les crédits votés d'après la Loi de l'enseignement agricole, on pouvait mettre un tel projet à exécution, et doter les Provinces maritimes d'un collège d'agriculture qui répondraient à tous les besoins.

L'école professionnelle Fisher de Woodstock a été terminée au cours de l'hiver 1913-14 et présentée au ministère provincial de l'agriculture. La description suivante nous a été donnée par M. R. Newton, B.S.A., directeur de l'enseignement agricole. Nous l'avons comprise dans ce rapport parce que la construction de cet édifice résulte directement de l'octroi fédéral, et que cette école fait partie de l'outillage provincial:—

> "*L'édifice et son outillage.*—C'est une construction très solide en brique. Elle a 53 pieds par 102 pieds, et est très bien finie à l'intérieur en cyprès, couleur naturelle. On trouve au premier étage deux jolis bureaux, quelques petites salles d'emmagasinage, et quatre salles de classe, où l'on enseigne actuellement la cuisine, la couture, le blanchissage, les travaux en bois, et le dessin. Il y a trois bureaux au deuxième étage; une salle qui peut servir de musée et de bibliothèque, et quatre salles de classe, dont l'une sert de laboratoire pour les grandes cultures, une autre de laboratoire d'horticulture, et une troisième de salle de cours; cette dernière est munie de bancs et peut loger 70 élèves. La quatrième n'est pas encore outillée, mais on en fera probablement un laboratoire de biologie.
>
> "Nous trouvons dans le sous-sol, en plus de la chambre de la fournaise et des salles de toilette, une salle de démonstration de 34 pieds carrés, avec plancher en béton et murs en brique. Elle sert de salle de classe lorsqu'on manie de la terre ou d'autres matériaux, qui briseraient le vernis des bancs des salles de classe. On trouve également au sous-sol la salle ou l'on examine le bétail. C'est une salle de 34 pieds par 50 pieds, avec une estrade à une extrémité, et des sièges placés en rangée d'un côté et à l'autre extrémité de la salle pour plus de cent élèves. Au centre il y a un grand espace libre où l'on introduit le bétail

lorsqu'il y a des concours. Cette salle peut servir de salle de réunion lorsqu'il y a de grandes assemblées, en plaçant des chaises pliantes dans le grand espace du centre. De cette manière on peut facilement loger 300 personnes dans cette salle."

Des $6,000, on en a consacré $4,394.86 à l'achat du mobilier et des appareils de l'école de Woodstock. On a consacré le restant à l'école de Sussex.

N° 9—Professeurs dans les écoles d'agriculture—$4,000.

Ce crédit suit logiquement l'item n° 1. M. Robert Newton, B.S.A., un gradué du collège Macdonald, a été nommé directeur du travail des écoles d'agriculture le 1er janvier 1914, à un salaire de $1,800 par année, et au mois de juin de la même année, on a nommé M. B. T. Reid, B.S.A., au poste d'adjoint. M. Newton commença le travail à Woodstock en donnant un cours de trois semaines au mois de mars 1914. Son personnel se composait de tous les membres du département provincial, dont les salaires sont payés à même le crédit n° 10 (instructeurs ambulants), du professeur Boving, et de MM. O. E. Wetmore et Andrew Elliott.

Horticulture, MM. Turney, Gorham et Flewelling.
Apiculture, M. H. B. Durost.
Grande culture, MM. Newton, Boving et Mac.
Entretien du sol, MM. Newton, Durost et Wetmore.
Bétail, M. Andrew Elliott.
Industrie laitière, M. C. W. McDougall.
Aviculture, M. Seth Jones.

" *Le premier cours abrégé.*—On a ouvert l'école en donnant un cours de trois semaines qui commença le 9 mars. On consacra la première semaine à l'horticulture et à l'apiculture, la seconde aux grandes cultures et à l'entretien du sol, et la troisième au bétail, à l'industrie laitière et à l'aviculture. On encouragea les élèves à rester pour toute la durée du cours, mais on disposa le programme de manière à permettre à ceux qui ne pouvaient rester qu'une semaine de compléter une partie du cours en ce temps, et un grand nombre profitèrent de ce plan.

" On disposa le programme de manière à répondre aux besoins des cultivateurs en général, et à résoudre les problèmes de la culture ordinaire. Des travaux pratiques et des conférences illustrées ont été les points saillants du cours.

" L'assistance moyenne aux cours du jour a été d'environ 40 durant la première semaine, de 50 durant la deuxième semaine, et de 80 durant la troisième semaine. L'assistance aux cours du soir a été beaucoup plus considérable, elle atteignit le chiffre de 350. Un certain nombre de citadins fréquentèrent ces cours, en plus du grand nombre de cultivateurs des environs qui ne pouvaient pas venir le jour. Comme c'était le premier cours abrégé d'agriculture donné au Nouveau-Brunswick, l'assistance a été très encourageante. Il est à remarquer que l'assistance augmenta continuellement à mesure que le cours avançait; ceux qui se rendaient à un cours revenaient pour tous les autres, si la chose était possible."

Lorsque le directeur des écoles d'agriculture et son aide ne sont pas occupés à donner des cours, ils vont instruire les fermiers chez eux.

Comme ces nominations n'ont été faites qu'en 1914, on n'a dépensé qu'une partie de ce crédit antérieurement au premier septembre. Le restant servira à continuer le travail au cours de 1914-15.

N° 2—Ecoles d'industrie laitière—$2,000.

Le ministère provincial s'occupe depuis quelques années de l'industrie laitière à Sussex. Il a construit la laiterie qui est exploitée par la *Sussex Dairy Company.* On y a donné des cours élémentaires durant ces dernières années. On construit un nouvel édifice à Sussex tout près de l'ancien. La soumission pour la construction de cette bâtisse est de $28,500. On a l'intention d'émettre des obligations du gouvernement pour couvrir ce déboursé, et de rembourser celles-ci à même les octrois annuels accordés en vertu de la loi d'enseignement agricole. On installera les meilleurs appareils d'industrie laitière dans cette bâtisse, et on y donnera des cours élémentaires comme à Woodstock. Lorsqu'on n'y donnera pas de cours, la *Sussex Dairy Company* se servira de la bâtisse.

On est à organiser une école d'industrie laitière à Saint-Hilaire, comté de Madawaska, pour répondre aux besoins du district nord où une grande partie de la population est d'origine canadienne-française. On a groupé treize stations où l'on recevait la crème en une seule connue sous le nom de *Madawaska Dairy Company.* Cette compagnie doit construire une bâtisse, le ministère provincial doit l'outiller, et la division fédérale de l'industrie laitière l'exploitera pendant cinq ans. Le ministère provincial conduira une école d'industrie laitière à cet endroit en vertu de la loi d'enseignement agricole.

En groupant les crédits nos 1 et 2 nous constatons qu'on a fait les déboursés suivants au 1er septembre 1914:—

Woodstock, outillage	$ 4,394 86
Sussex, édifice	3,982 50
Sussex et Saint-Hilaire, outillage	3,610 82
	$11,988 18
Crédits de 1913-14	8,000 00

Ainsi on verra qu'au 1er septembre 1914, on avait dépensé toute la somme votée pour 1913-14, et $3,988.18 des crédits de 1914-15.

N° 3—Cours abrégés—$1,000.

Ce crédit a servi à défrayer les frais des cours abrégés tenus à Woodstock et à Fredericton. On trouvera sous le titre " Crédit n° 1 " quelques notes sur les cours donnés à Woodstock. Ce crédit sert à payer les salaires des instructeurs qui ne font pas partie du personnel régulier du ministère. Au 15 juillet, les déboursés s'élevaient à la somme de $1,297.39. Ceci comprend tout l'argent voté pour 1913-14, le restant, $297.39, étant payé à même les crédits de 1914-15.

N° 4—Enseignement—$2,000.

La récolte des pommes de terre est une des plus importantes parmi les produits agricoles du Nouveau-Brunswick. Au cours des deux dernières années on a consacré beaucoup de temps à la conservation de cette récolte, car on en exporte de grandes quantités. L'embargo des Etats-Unis l'an dernier, sur cette récolte a augmenté l'attention qu'on y a portée. Au cours de 1914, le ministère a employé de huit à dix hommes d'expérience qui allaient de ferme en ferme pour donner des renseignements sur cette récolte, et sur les maladies qui l'attaquent. On donnait $2 par jour à ces hommes en plus de leurs dépenses. Du 8 décembre 1913 au 17 septembre 1914, ces déboursés se sont élevés à la somme de $2,605.47, ce qui comprend entièrement les $2,000 votés pour cette fin.

N° 5—DIRECTEUR D'AGRICULTURE ÉLÉMENTAIRE—$1,500.

M. R. P. Steeves, B.A., a été nommé à cette position au mois d'août 1913, avec un traitement initial de $1,500 par année, et une augmentation annuelle de $100 jusqu'à ce qu'il ait atteint la somme de $1,800. M. Steeves avait très bien réussi en sa qualité d'inspecteur d'écoles. Il a ses quartiers à Sussex. Son travail consiste à encourager l'enseignement de l'histoire naturelle et de l'agriculture dans les écoles, à inspecter les jardins d'école, à établir des cours de formation pour les professeurs, et à faire une campagne dans le but d'intéresser le public à l'enseignement de l'agriculture dans les écoles publiques. Ce mouvement est encouragé dans toutes les provinces du Canada par la loi d'enseignement agricole, et nous espérons que dans une année ou deux nous aurons une division bien organisée dans chaque province. Ce qu'il y a de plus important dans la mise à exécution de ce projet c'est d'avoir des professeurs qualifiés. On donne des cours spéciaux aux écoles normales et aux écoles de science. En 1913, treize professeurs du Nouveau-Brunswick fréquentèrent les cours de l'école d'agriculture de Truro, N.-E., cours qui commencèrent le 8 juillet. En 1914 le directeur Steeves donna des cours d'été sur l'agriculture aux professeurs à l'école professionnelle Fisher, Woodstook, N.-B., du 8 juillet au 5 ooût. On était préparé à recevoir 90 professeurs et 64 se présentèrent, représentant toute la province. On donna des cours sur les quatre sujets suivants: (1) la vie végétale, (2) la vie animale, (3) le sol et l'air, (4) la mécanique agricole (pour les hommes) et l'économie domestique rurale (pour les femmes).

On a accordé une petite gratification à tous les professeurs qui ont suivi ces cours pour défrayer leurs frais de voyage. Le cours entier, qui donne droit à un certificat, comprend deux cours d'été et un cours de lecture durant les mois intermédiaires. Le directeur Steeves fait partie du personnel du ministère provincial de l'agriculture, il est reconnu par le ministère de l'instruction publique et coopère avec lui.

Il faut tenir compte des trois item suivants dans l'exercice de ses fonctions:—

N° 6. $1,500—Bulletins.
N° 7. $500—Professeurs.
N° 8. $1,500—Jardins d'école.

Au 1er septembre 1914, on avait dépensé la somme de $1,717.83 pour bulletins. Ainsi on avait dépensé toute la somme votée à cet effet en 1913 et une partie de celle de 1914-15.

Suit une liste des bulletins publiés avec ces fonds:—

Perspectives de l'aviculture au Nouveau-Brunswick.
Fattening and Marketting Poultry, par Seth Jones.
Construction de poulailler.
Le jeune poulet.
Bee-keeping, par H. B. Durost.
Field Crops and Soil Management, par R. Newton.
Powdery Scab of the Potato, par R. P. Graham.
School Gardens, Instructions to Teachers, par R. P. Steeves, M.A.
The Uses of Fruits in the Household, par Ethel Dunbrack.
Homes, par Hazel E. Winter.
A Little Talk with the Baby's Mother, par Mme Laura J. Winter.
Home Economics as applied to the Choice and Preparation of Food, par Jean B. Peacock.
Food and Diet, par Jean B. Peacock.

On a eu besoin de $300 pour engager des professeurs supplémentaires pour les écoles d'été, relativement aux cours d'entraînement des instituteurs. En tout, on

avait dépensé $1,686.09 au premier septembre 1914, ce qui comprenait les $500 de l'octroi de 1913-14 et une partie de l'octroi de 1914-15. On a accordé environ $15 à chaque professeur pour leurs déboursés.

On a fait servir l'octroi accordé pour les jardins d'école à deux fins: D'abord, on a accordé des primes de $10 à $25 à tous les professeurs qui sont qualifiés comme le demande la loi, le montant varie selon l'état de leurs jardins d'école; et en second lieu, on a accordé un octroi de $10 à $15 aux commissaires afin de leur aider à acheter les graines de semence et les outils nécessaires.

Au mois d'avril 1914, la législature du Nouveau-Brunswick, modifia la loi des écoles, pourvoyant à la nomination d'un directeur d'enseignement élémentaire agricole, à la qualification des professeurs, au paiement des primes aux instituteurs, et à l'exécution du projet d'enseignement agricole à même les fonds accordés en vertu de la loi d'enseignement agricole. Il serait peut-être bon de citer la clause traitant de la nomination du directeur, car elle définit ses pouvoirs et indique quelles sont ses relations avec le gouvernement:—

> "(*h*) Le directeur de l'enseignement élémentaire agricole sera soumis à la direction générale du ministre de l'Agriculture; mais en tant que son travail se rapporte aux écoles publiques de la province, il sera soumis à la direction du surintendant en chef de l'instruction publique, faisant, de temps en temps, les rapports qui lui seront demandés par le ministère de l'Agriculture; et dans le but d'aider au travail mentionné dans ce paragraphe il préparera des expériences et des leçons pratiques, et fournira des cartes, des feuilles d'instruction, des bulletins, des feuillets, des rapports sur les concours de récoltes, des graines de semence, et toutes ces autres choses propres à rendre ledit travail plus efficace dans toutes ses divisions."

Le Bureau de l'Instruction publique a accordé les octrois suivants:—

Aux commissions scolaires—	
Première année pour outillage et maintien..........	$50 00
Tous les ans après cela..........	30 00
Aux professeurs—	
Détenteurs de certificats de compétence, tous les ans..........	$50 00
Ceux qui ont suivi les cours d'été de l'école de science agricole pendant une session..........	30 00

N° 10—INSTRUCTEURS AMBULANTS—$14,200.

Ce crédit, qui est le plus considérable, comprend les salaires et les frais de voyage de tous les instructeurs permanents de la province sur l'agriculture. Suit la liste de 1913-14:—

A. J. Turney..........	Horticulture.
R. P. Gorham..........	"
D. P. Flewelling..........	"
H. B. Durost..........	Fertilisants, sols, apiculture.
W. D. Ford..........	Bétail.
C. W. McDougall..........	Industrie laitière.
L. C. D'Aigle..........	"
N. W. Eveleigh..........	"
Wm McIntosh..........	Entomologie.

En plus de ceux-ci, qui sont des employés permanents du ministère, les salaires et les déboursés des instructeurs temporaires sont portés au compte de ce crédit.

Ces professeurs donnèrent des renseignements et des leçons pratiques sur la partie de l'agriculture qu'ils traitaient. Suit une liste des sujets traités:—

HORTICULTURE.

(*a*) On a maintenu trois vergers modèles, on a noté tout ce qui s'y rapportait, et on a publié ces renseignements.

(*b*) On a examiné 28 vergers d'expérimentation. La différence entre ceux-ci et les vergers modèles c'est qu'on se contente de les inspecter, et d'indiquer aux propriétaires la meilleure manière de les diriger.

(*c*) Au cours de 1914 on n'a pas visité moins de 314 vergers (230 pour la seconde fois) et on a donné des renseignements et des conseils aux propriétaires. On a rendu visite aux cultivateurs, on leur a indiqué les endroits les plus propres à la plantation, les variétés d'arbres les plus appropriés au sol, la manière de planter les arbres, et le soin à leur donner après les avoir plantés. Par exemple, au mois de mai de 1913, nous avons aidé à planter 25 vergers.

(*d*) On a tenu des assemblées dans les vergers et des démonstrations y furent données. On a aussi fait des démonstrations touchant l'émondage, le greffage et l'arrosage des arbres fruitiers; ces démonstrations ont été données surtout aux arboriculteurs-fruitiers présents.

(*e*) Dans divers centres de la province on a donné des cours de petite durée touchant la culture fruitière. Chacun de ces cours a duré, en général, deux jours; on y donnait des renseignements au sujet des ennemis du verger, du choix des arbres fruitiers et du soin à donner au verger; on y a aussi donné des leçons d'empaquetage de fruits en boîtes et en barils, ainsi que de concours d'appréciation des fruits.

(*f*) La préparation des bulletins sur le travail au verger et la distribution des fruits.

ENGRAIS CHIMIQUES, SOLS ET APICULTURE.

De toutes les provinces du Canada, et d'après sa population agricole, c'est le Nouveau-Brunswick qui fait l'usage le plus considérable d'engrais chimiques, sa culture principale étant celle de la pomme de terre qui demande beaucoup de cet engrais. Le directeur de cette division s'occupe de donner aux cultivateurs des renseignements touchant la préparation du sol, l'emploi d'engrais chimiques et la composition à la ferme de divers engrais artificiels.

INDUSTRIE DU BÉTAIL.

Cette division n'a été organisée que tout récemment. Le directeur est prêt à donner aux cultivateurs des cours d'enseignement touchant ce qui regarde l'industrie du bétail sous toutes ses formes; il a prêté le concours de ses connaissances à l'enseignement donné au cours de l'année.

INDUSTRIE LAITIÈRE.

On peut résumer ainsi le travail accompli par le personnel de la division de l'Industrie laitière:—

(*a*) La direction des écoles d'industrie laitière à Sussex et dans le comté de Madawaska.

(*b*) Instruction en industrie laitière donnée à tous les cours abrégés.

(*c*) Une campagne d'instruction dans la culture de la luzerne pour servir d'aliments aux vaches laitières.

(*d*) L'établissement ou l'amalgamation de treize beurreries dans le comté de Madawaska en une seule beurrerie centrale.

(*e*) Instructions générales aux laitiers ou fabricants de beurre ou de fromage de tous les centres de la province au moyen d'assemblées, de rapports ou de visites individuelles aux cultivateurs.

AVICULTURE.

Le travail fait dans cette division se résume comme suit:—

(*a*) Direction des concours de ponte.
(*b*) Etablissement et surveillance des stations pour l'engraissement des volailles.
(c) Organisation et direction des minques aux œufs.
(*d*) Préparation des articles et bulletins concernant le maniement économique des volailles et de leurs produits.

ENTOMOLOGIE.

M. Wm McIntosh, du musée d'histoire naturelle, de Saint-Jean, N.-B., a fait une campagne d'instruction touchant surtout les chenilles égyptiennes. Il a réussi à intéresser à cette étude un grand nombre d'enfants d'école; ce travail est d'une importance capitale pour la province du Nouveau-Brunswick.

N° 11—"WOMEN'S INSTITUTES"—$2,000.

Cette organisation a été commencée au mois de juin 1911, alors que deux dames furent envoyées sur la route en vue de l'organisation définitive. Comme résultat de leur travail, on a organisé seize *Women's Institutes* ou organisations féminines. Ce nombre était porté à vingt-cinq au mois d'août 1912. A l'automne de 1913 l'étendue du travail de ces organisations était augmentée au moyen d'un crédit voté par le gouvernement fédéral. Quatre intructrices et organisatrices visitèrent tous les centres de la province, et le nombre de ces organisations était porté à quarante et un. L'entreprise est sous la direction de Mlle Hazel E. Winter, qui fut nommée directrice du mouvement au mois de janvier 1913. On donne de l'assistance aux différentes succursales, des instructeurs spéciaux sont fournis, une convention annuelle est tenue et un rapport considérable touchant le travail de chacune des succursales est publié.

Le résumé suivant indique l'étendue du travail accompli:—

> "En septembre 1913, on a fourni à l'exposition de Fredericton pour les "*Women's Institutes*", quatre salles comprenant une cuisine modèle, une salle à manger, une chambre à coucher et un boudoir pour femmes. A chaque jour on y a donné des démonstrations touchant le soin des malades et les arts domestiques et culinaires. Des bulletins concernant l'art de rendre les foyers attrayants ont été distribués parmi les membres; des renseignements précieux ont été donnés touchant le soin à donner aux malades; l'emploi des fruits à la maison et le soin des enfants. Dans le but d'encourager les différentes succursales à se former une bibliothèque, le département a fait cadeau de six volumes à chaque succursale, et s'est engagé à payer la moitié du prix de tous les livres achetés par ces différentes succursales."

Les *Women's Institutes* du Nouveau-Brunswick sont des organisations actives et leur influence se répand de plus en plus. Les frais d'entretien sont entièrement payés à même un octroi fédéral. En 1913-14, un crédit de $2,000 a été affecté à cette entreprise, et en 1914-15 un crédit de $3,000 a été voté et mis à la disposition de l'organisation. Jusqu'au 1er septembre, les dépenses totales ont été de 2,810.61, ce qui rend compte de l'emploi du premier crédit voté.

N° 12—ART DOMESTIQUE—$200.

Au 1er septembre 1914 la somme de $44.40 seulement, de ce petit crédit consacré à l'avancement de l'art domestique, avait été dépensée, les demandes pour ce genre d'instruction ayant été moins considérables qu'on ne l'avait pensé au début de l'entreprise.

N° 13—Formation des professeurs d'art ménager—$200.

On s'était proposé tout d'abord d'aider quelques personnes à payer leurs honoraires d'enseignement au collège Macdonald, P.Q., ou à l'institut Macdonald de Guelph, Ont., en vue de les préparer à l'enseignement de l'art ménager au Nouveau-Brunswick. Il n'y a eu qu'une seule demande, et, en conséquence, la somme de $22.20 seulement a été dépensée du crédit voté à cet effet.

N° 14—Convois de démonstration—$2,400.

En 1912 on avait fait circuler à travers la province un train-école spécial qui avait donné tellement de satisfaction qu'on s'est décidé à répéter ce genre d'instruction au cours de l'année 1913. En conséquence, un octroi fédéral de $2,400 fut affecté à cette entreprise. Deux wagons à bagage furent outillés et fournis par la Compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien; un de ces wagons contenait des bestiaux-spécimens devant servir à la démonstration; des chevaux, des vaches laitières et des bestiaux de boucherie, des volailles, des pourceaux et des moutons. Dans le second wagon, on trouvait divers matériaux servant de modèles propres à la démonstration, tels que graines, mauvaises herbes, insectes, et des appareils servant à l'horticulture, à l'industrie laitière et l'élevage des volailles, à la distributions des fertilisants et à des travaux de drainage.

Les instructeurs qui accompagnaient ce train-école avaient été choisis parmi les inspecteurs-voyageurs de la province (n° 10). Ce train spécial quittait Fredericton le 16 juillet pour y retourner le 9 août 1913, après avoir visité vingt-quatre centres en tout. En général, on faisait un arrêt de 24 heures à chaque endroit, et on donnait aux cultivateurs et à leurs femmes toute la chance possible d'inspecter les diverses pièces et de se faire renseigner sur bien des questions touchant la science agricole. Les dépenses totales furent de $3,360.06 couvrant, en conséquence, l'octroi de $2,400 affecté à ce mouvement. Le reste de ces déboursés furent payés à même l'octroi de $1,000 accordé en 1914-15.

N° 15—Drainage et culture du sol—$4,500.

L'achat principal fait à même cet octroi a été celui d'un appareil servant à creuser les fossés pour drainage, au prix de $3,000 et destiné à des fins de démonstration. La méthode qui sert à ces démonstrations est comme suit:—La machine est livrée port payé à la ferme où l'on se propose de faire des démonstrations; le département se charge d'annoncer l'assemblée ou le cours ainsi donné; le cultivateur paye les frais de fonctionnement de l'appareil; on ne doit pas creuser plus de dix acres sur aucune ferme. Les instructions consistent à voir comment le travail se fait et à constater les améliorations dans les récoltes qui en résultent. En 1913, on a fait des démonstrations à la ferme expérimentale de Fredericton, à la ferme du C.C.P. à Fredericton-Junction, sur deux fermes dans le comté de Carleton, et sur cinq fermes dans le comté de Westmorland. Au 26 septembre, on avait déboursé dans ce travail de démonstration la somme de $6,529.02 en tout, couvrant nécessairement l'octroi de $4,500 accordé en 1913-14 et inscrivant le reste au compte de l'octroi de 1914-15.

La formule de contrat avec conditions est donnée dans la livraison du mois d'août 1914 de l'*Agricultural Gazette,* pages 659 et 660.

N° 16—Apiculture—$500.

Les déboursés de $150.56 faits à même ce crédit ont été pour payer les dépenses des démonstrations en apiculture données à toutes les expositions d'automne de la province.

N° 17—Dépenses imprévues—$509.93.

Les rapports de la province montrent qu'au 26 septembre 1914, on avait dépensé à même ce fonds la somme de $443.43 à diverses fins, y compris du travail sténographique spécial dans les différentes divisions de cette entreprise.

On donne ici un état des déboursés faits à même les crédits votés par la province et affectés à des fins agricoles, pour les années 1912 et 1913; ces notes sont prises des rapports officiels du gouvernement de la province.

—	1912.	1913.
	$ c.	$ c.
Traitements des employés du département	5,012 50	5,499 98
Frais de voyage	891 60	999 70
Aux associations agricoles	13,985 31	16,000 00
Au Surintendant des Associations agricoles	....	867 66
Aux beurreries et aux fromageries	250 00	300 00
Industrie laitière	4,490 74	3,792 28
Ecole d'industrie laitière	402 80	537 03
Farmer's Institute	2,921 61	1,048 96
Horticulture	5,494 17	4,155 67
Réfrigération	750 00	750 00
Aide aux étudiants en sciences agricoles	981 05	
Elevage des volailles	2,107 40	1,984 94
Association des Eleveurs de bétail	800 00	800 00
Elevage du bétail	680 16	150 45
Concours de récoltes, exhibitions de grains de semence	636 10	1,809 44
Déboursés divers	443 32	309 59
Destruction des vers et chenilles	1,988 93	999 51
Total	41,745 69	40,005 21

Après quelques recherches, on a découvert que certains déboursés faits au cours de l'année 1913 n'avaient pas été inscrits au compte de l'année. Un seul de ces déboursés, affecté à l'école d'industrie laitière, se chiffrait à $2,500. Y compris ces frais, les dépenses de l'année 1913 étaient plus élevées que celles de l'année précédente. Les déboursés affectés à la destruction des vers et chenilles nuisibles ne sont pas des dépenses régulières, car la somme des dépenses nécessaires dépend beaucoup de la quantité d'insectes à détruire. Il est donc impossible de contrôler cette dépense. La diminution de $500 dans l'achat de bestiaux de race s'explique par le fait qu'en 1910 et 1911 on a fait des importations spéciales de bestiaux de race pure, et par les achats considérables faits l'année précédente. En laissant de côté les comptes qui n'ont pas été donnés dans le rapport de 1913, on peut dire qu'il n'y a pas eu de réduction dans la somme des déboursés de 1913 comparativement à ceux de 1912.

En plus, le crédit voté par le gouvernement provincial pour l'année 1914 était de $58,200 à comparer avec celui de 1913 qui était de $49,300. Au Nouveau-Brunswick, l'année financière pour le gouvernement se termine le 31 octobre, de sorte qu'elle ne correspond pas avec celle pour laquelle l'octroi fédéral est destiné. En comparant les déboursés faits pour cette division en 1913 avec ceux de 1912, ainsi que le crédit voté pour l'année 1914 avec celui de 1913, on peut conclure que les octrois accordés en vertu de la loi touchant l'enseignement agricole n'étaient pas destinés à diminuer les dépenses régulières de la province affectées à l'avancement de l'agriculture.

Le discours du Trône, à l'ouverture de la session provinciale de 1913, fait l'allusion suivante au sujet de cette entreprise:—

"Dans la plupart des districts, les associations agricoles font un travail d'une grande utilité; on assiste aux assemblées en plus grand nombre qu'auparavant, et partout le désir d'adopter des meilleures méthodes agricoles est évi-

dent. L'octroi reçu du gouvernement fédéral pour des fins agricoles a permis au département de l'Agriculture de poursuivre sa tâche avec plus d'activité que par le passé. Je suis heureux d'avoir à noter qu'au cours de cette session le parlement aura à adopter une loi par laquelle on pourra seconder considérablement l'assistance qui nous est donnée par le parlement fédéral dans le but d'encourager l'agriculture et surtout de stimuler l'enseignement agricole."

SECTION 5—QUEBEC.

L'état suivant donne les détails de la répartition de l'octroi fédéral accordé à la province de Québec et tel qu'indiqué au contrat, avec quelques petits changements approuvés par le ministre suivant le progrès de l'entreprise.

1. Culture des fruits	$ 15,919 24
2. Industrie du bacon	10,000 00
3. Elevage des volailles	17,000 00
4. Ecoles d'agriculture	59,850 00
5. Enseignement agricole dans les académies, écoles rurales et écoles normales	3,000 00
6. Aux représentants de district	10,000 00
7. Union des fermes expérimentales	2,000 00
8. Démonstrations avec la luzerne et le trèfle	4,039 32
9. Démonstrations, choix des graines et récolte sur pied	1,190 54
10. Apiculture	5,000 00
11. Industrie du tabac	3,000 00
12. Industrie laitière	7,000 00
13. Démonstrations en drainage souterrain	8,000 00
14. Les sciences domestiques	7,000 00
15. Industrie du sucre d'érable	4,090 00
16. Conférences et train-école spécial	2,482 40
	$159,482 40

Le contrat était daté du 24 juillet 1913, et les dépenses totales d'après le rapport détaillé étaient comme suit: Le 31 décembre 1913, $47,587.81; le 30 juin 1914, $109,-348.82; le 31 octobre 1914, $148,449.65; le 30 novembre 1914, $150,786.66.

Les octrois accordés à la province de Québec étaient destinés à couvrir toutes les branches de l'agriculture, et les déboursés faits à même ces octrois ont été distribués par toute la province. On a assisté un grand nombre d'institutions de science agricole. Vu qu'il fallait inspecter le travail fait dans les divers centres de la province, nous avons cru qu'il était désirable de nommer un inspecteur connaissant bien le terrain à parcourir ainsi que les travaux agricoles et capable de parler la langue française. On a nommé à ce poste M. J. C. Chapais, de Saint-Denis, comté de Kamouraska, et on a tout lieu de croire qu'il sait intéresser les cultivateurs à l'avancement général de l'agriculture dans cette province.

Le rapport suivant a été préparé en grande partie d'après les renseignements fournis par M. Chapais qui a fait un grand nombre de visites aux institutions agricoles de Oka et de Sainte-Anne de la Pocatière et aux écoles d'industrie du sucre d'érable, et qui s'est tenu en relations constantes avec les diverses organisations de la province.

N° 1—Culture des fruits—$15,919.24.

Ce travail a été effectué de trois manières différentes:—

(*a*) Vergers d'expérimentation ou de démonstration.
(*b*) Stations fruitières expérimentales.
(*c*) Conférences et instruction spéciale.

(*a*) Sous la surveillance de M. Peter Reid, secrétaire de la Société pomologique de Québec, le travail d'expérimentation s'est fait dans sept vergers différents, loués à des sociétés agricoles et de coopération des endroits suivants:—

Saint-Valier, comté de Bellechasse.

Sainte-Anne de la Pocatière, comté de Kamouraska.

Saint-Joseph du Lac, comté des Deux-Montagnes.

Abbotsford, comté de Rouville.

Saint-Hilaire, comté de Rouville.

Rougemont, comté de Rouville.

Covey-Hill, comté de Huntingdon.

Les deux premiers de ces vergers sont nouveaux, et le travail qu'on y a fait était plutôt de drainage et de la plantation des espèces choisies. Les cinq autres sont de vieux vergers et on y a fait des démonstrations touchant l'application de l'engrais aux arbres fruitiers, l'émondage et l'arrosage.

(*b*) Sous la surveillance de M. Auguste Dupuis, membre du conseil agricole de Québec, pépiniériste et directeur des stations expérimentales, des travaux d'expérimentation agricoles furent exécutés dans trente-sept stations dans les comtés suivants:—

Arthabaska,	Kamouraska,	Lac Saint-Jean.
Bagot,	L'Islet,	Nicolet,
Beauce,	Lotbinière,	Portneuf,
Bellechasse,	Matane,	Québec,
Bonaventure,	Maskinongé,	Rimouski,
Champlain,	Mégantic,	Terrebonne,
Chicoutimi,	Montmagny,	Deux-Montagnes.
Dorchester,	Montmorency,	

Ces vergers d'expérimentation, dont le nombre sera augmenté chaque année à l'avenir, servent à démontrer aux cultivateurs des divers comtés les meilleures méthodes à suivre dans la culture des fruits, les variétés à choisir la préparation à donner au sol, le soin des arbres et le maniement des fruits.

(c) Il y a à l'heure actuelle dans Québec quatorze sociétés d'horticulture et de pomologie. M. Solyme Roy, pépiniériste en chef, assiste ces sociétés au moyen de l'enseignement; M. l'abbé V. A. Huard, entomologiste provincial, leur donne également des cours d'enseignement. Un des résultats les plus frappants de ce travail est le fait qu'on pratique aujourd'hui l'arrosage plus considérablement qu'on ne le faisait par le passé. Le département aide dans l'achat des pompes d'arrosage. Le révérend Père Léopold, de l'institut agricole d'Oka, a préparé sur la culture des fruits un manuel qui a été distribué gratuitement par le département de l'Agriculture provincial à tous ceux qui s'intéressent à l'arboriculture. On a organisé une division des fruits dans le département de l'Agriculture à Québec, et on en a nommé chef M. J. H. Lavoie. Cette division est tenue de donner des renseignements pratiques sur la plantation des arbres fruitiers et le soin à donner au verger; d'établir des vergers d'expérimentation et des vergers de démonstration; d'assister dans l'organisation des sociétés coopératives de pomologie et de diriger les expositions de fruits. Le 31 octobre, cet octroi avait été complètement dépensé. Une grande partie de cette somme avait été affectée à l'achat de jeunes arbres fruitiers pour les vergers d'expérimentation ou de démonstration et au soin à donner à la direction de ces vergers.

Cet octroi a de plus fourni le coût de la préparation de ce manuel sur la culture des fruits, ainsi que les salaires et les frais de voyage des représentants suivants:—

Rév. V. A. Huard, entomologiste provincial.

M. J. H. Lajoie, directeur de la division des fruits.

M. Peter Reid, surintendant des vergers de démonstration.

La loi touchant l'enseignement agricole pourvoit, en conséquence, aux matières suivantes concernant l'industrie fruitière:—

(*a*) L'établissement d'une division provinciale pour l'industrie fruitière.
(*b*) L'établissement d'un bureau d'entomologie provincial.
(*c*) L'augmentation du nombre de vergers d'expérimentation ou de démonstration.
(*d*) L'expansion de l'enseignement en industrie fruitière.

On trouvera de plus amples détails au sujet de ces travaux dans le rapport du département de l'Agriculture de Québec pour l'année 1913.

On trouvera également dans la *Gazette agricole,* livraison de septembre 1914, aux pages 732-3, un résumé de la tâche que se propose la nouvelle division fruitière de Québec; cette étude est de M. J. H. Lavoie, et nous en extrayons le passage suivant:—

"L'honorable ministre de l'Agriculture a établi une division d'industrie fruitière dont le personnel se compose d'instructeurs, et de gradués de nos meilleures institutions agricoles. Les devoirs de cette division sont les suivants: (1) de fournir des renseignements pratiques touchant l'administration des vergers; cela est fait au moyen de publications, circulaires, conférences et démonstrations; (2) d'établir des centres d'expérimentation, des stations fruitières dans les districts où l'on ne cultive pas les fruits, en vue d'y faire connaître les espèces qui s'adaptent le mieux aux différents sols ou à différents climats; d'établir des vergers de démonstration dans les districts où cette industrie est pratiquée avec plus ou moins de succès; d'organiser tous ces postes d'expérimentation et de les placer sous une surveillance et une direction sage et compétente; (3) d'assister dans la formation des associations d'industrie fruitière coopérative; de donner à ces associations tous les renseignements nécessaires touchant leurs travaux, y compris le classement, l'empaquetage et la mise en conserves des fruits; (4) de diriger l'organisation des expositions de fruits."

N° 2—Industrie du bacon—$10,000.

Dans le but d'encourager l'industrie du bétail dans la province de Québec, le ministère provincial de l'Agriculture a engagé M. Hensen, un Danois expert dans la production du bacon et qui demeure à l'Institut agricole de Oka. Ses démonstrations touchant le fumage du bacon se font à l'institut ainsi qu'à l'école d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Chacune de ces institutions possède un abattoir. De nouveaux abattoirs seront construits dans la suite si cette industrie réussit. La principale difficulté est de trouver des commerçants qui se chargeraient de mettre sur le marché de nouveaux genres de bacon. M. Hansen a comme adjoint M. Alfred Saint-Pierre. Ces experts assistent aux assemblées, donnent des avis sur la manière de nourrir les pourceaux et donnent des démonstrations pratiques aux deux écoles. Ils préparent aussi des plans et donnent des renseignements au sujet de la construction des porcheries. Par leur activité, une société coopérative a été organisée à Mont-Laurier, dans le comté de Labelle. Cet octroi sert au paiement des salaires et des frais de voyage de ces deux employés experts et permanents. Le salaire de M. Hansen est de $3,000 par année et celui de son aide, M. Saint-Pierre, est de $900 par année. Les dépenses jusqu'au 31 octobre 1914 étaient comme suit:—

Salaire du prof. Hansen, pour sept mois	$1,750 00
Dépenses de voyage du prof. Hansen	222 52
Salaire de A. C. St-Pierre, pour 14 mois	1,050 00
Dépenses de voyage de A. C. St-Pierre, 14 mois	1,580 35
Achat du terrain et les plans de l'abattoir de Saint-Valier	305 28
2 pompes à saumure pour Oka et Sainte-Anne-de-la-Pocatière	222 96
Divers	662 43
	$5,793 54

N° 3—AVICULTURE—$17,000.

Les démonstrations en aviculture ont été confiées au révérend frère Liguori, aviculteur à l'institut agricole de Oka, qui fut nommé en même temps surintendant provincial de l'aviculture; le salaire attaché à cette position étant fourni aussi à même l'octroi provincial.

On a établi dix-sept centres de démonstration dans les comtés de Beauce, Stanstead, Dorchester, L'Islet, Témiscouata, Lotbinière, Gaspé, Wolf, Arthabaska, Chambly, Brome, Kamouraska, Lévis, Saint-Hyacinthe et Bellechasse. On a fourni chacun de ces centres d'un troupeau de volailles, d'un poulailler modèle muni d'un outillage tout à fait moderne et le travail d'enseignement y est fait d'après les méthodes modernes. On a aussi pourvu au paiement d'un salaire raisonnable pour le régisseur. M. Léon Picard a été nommé assistant du frère Liguori. Ce M. Picard est gradué de l'institut agricole de Grignon, France, et a été, pendant un certain nombre d'années, attaché à la direction de la ferme de M. Menier de l'île d'Anticosti. En plus des stations d'expérimentation nommées plus haut, on a enseigné dans toutes les institutions agricoles de la province la manière d'engraisser les volailles; cet enseignement a été donné en même temps que des cours d'art ménager, soit une quarantaine en tout. Dans différentes centres de la province, on a fait fonctionner à titre de démonstration quatre incubateurs d'une capacité de 1,200 œufs.

Une agence centrale de perception et de vente a été établie à Montréal, et par cela on s'est assuré un marché pour les œufs garantis et marqués.

Le département provincial d'Agriculture a fait préparer et publier des bulletins touchant "l'élevage des volailles" et "l'engraissement des volailles" et les fait distribuer par toute la province. Toute l'administration des travaux dont il est question plus haut a été payée à même les octrois accordés par le gouvernement fédéral. Ainsi, on verra que la loi pourvoyait comme suit aux salaires des fonctionnaires permanents:—

Surintendant provincial de l'aviculture, Frère Liguori....	$ 960 00
Surintendant provincial adjoint, Léon Picard, et quatre instructeurs-voyageurs..	1,200 00

Un grand nombre de démonstrations et un travail d'enseignement considérable a été fait parmi les cultivateurs et dans les institutions agricoles de la province. D'autres frais ont été faits pour la publication et la distribution des bulletins, ainsi que pour les démonstrations et les expositions tenues à Sherbrooke et à Québec.

Le tableau suivant donne les détails de ces déboursés:—

Service d'aviculture à l'Institut d'Oka..	$ 3,298 11
Rév. Frère Liguori, salaire et dépenses..	1,501 57
Léon Picard..	642 40
J. G. Morgan, de Montréal..	1,303 93
Quatre instructeurs-voyageurs..	667 63
Bulletins et impressions..	2,274 45
Collège de Macdonald, distribution des œufs..	250 00
Expositions, Sherbrooke et Québec..	906 86
Stations de démonstration en aviculture..	3,442 85
Quatre incubateurs..	964 00
Dépenses diverses..	1,741 11
	$16,992 91

N° 4—INSTITUTIONS DE SCIENCE AGRICOLE—$59,850.

La répartition de cet octroi a été comme suit:—

1. Collège Macdonald..	$	20,000
2. Institut agricole d'Oka..		19,500
3. Ecole d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière..		19,250
4. Orphelinat, Notre-Dame-des-Champs à Paspébiac, Bonaventure..		400
5. Orphelinat agricole de Saint-Joseph, à Vauvert, Lac-Saint-Jean..		700
	$	59,850

Outre les deux octrois, se chiffrant à $1,100, destinés à fournir l'enseignement agricole aux élèves des deux derniers orphelinats, on remarquera que l'octroi a été à peu près également divisé entre les trois institutions agricoles, dont le premier, le collège Macdonald, est affilié à l'université McGill; les deux autres sont affiliés à l'université Laval, de Montréal et Québec.

(1) COLLÈGE MACDONALD—$20,000.

Cette institution située à Sainte-Anne de Bellevue, près de Montréal, a été construite, outillée et dotée par sir William Macdonald, de Montréal, au coût de près de $7,000,000. Elle se compose de trois écoles: l'école d'enseignement agricole, l'école d'entraînement pédagogique en matière d'enseignement agricole et l'école d'art ménager. La propriété comprend 786 acres. La *Gazette Agricole,* livraison de juillet 1914, publiait un article élaboré, par le Dr F. C. Harrison, directeur du collège, sur le travail accompli par cette institution. Ce collège a été établi dans le but d'enseigner les matières de la science agricole surtout aux canadiens de langue anglaise de la province de Québec. Son personnel se compose de vingt-quatre membres. L'octroi de $20,000 accordé par le gouvernement fédéral a été employé pour ajouter au personnel enseignant et pour la propagande de l'œuvre de cette institution.

Les nominations suivantes ont été faites pour ajouter au personnel, et l'état actuel de l'institution est clairement donné dans les prospectus de l'année:—

Employés en vertu de la loi de 1913 touchant l'enseignement agricole (Canada).

P. A. Boving, cand. phil., cand. agr., en charge des enquêtes touchant la culture des légumes.
A. Savage, B.S.A., en charge de la division de l'art vétérinaire.
A. A. McMillan, en charge de la division de l'élevage du mouton.
E. M. DuPorte, B.S.A., biologiste adjoint.
G. Fenoulhet, S.E.A.C., horticulteur adjoint.
J. V. Dupré, A.C.G.L., professeur de physique adjoint.
N. C. McFarlane, B.A., professeur de chimie adjoint.
Mlle Frederica Campbell, préposée à la démonstration, clubs d'art ménager de Québec.

En plus des salaires des ci-haut mentionnés (ou de leurs prédécesseurs) et des dépenses affectées aux divers travaux du ministère, on a pourvu au paiement des sommes suivantes:—

Exhibits aux diverses expositions de la province..	$ 500
Ecole pour instituteurs, centralisation de l'enseignement des écoles rurales, et instructeur..	1,500
Cours abrégés dans la province..	1,000
Publications..	700

On a fait également des enquêtes au sujet du sol, des récoltes de légumes, de la fabrication du sucre d'érable, et l'approvisionnement de lait de la ville de Montréal, et des rapports importants ont été publiés qui sont actuellement à la disposition des demandeurs, au collège, dont l'adresse postale est: Collège Macdonald, Québec.

Des démonstrations ont été faites sur les branches suivantes: élevage et alimentation des moutons, arboriculture et élevage des volailles. A même l'octroi consacré à la publication des bulletins, le collège publie une revue mensuelle illustrée pour les associations de filles et de garçons dans la province de Québec.

Les cours abrégés dont il est question plus haut ont été donnés comme suit, du 6 au 24 janvier:—

Shawville, assistance	1,032	Cowansville, assistance	895
Lachute "	1,783	Waterloo "	875
Huntingdon "	330	Cookshire "	1,155

Il y a eu quatre cours, à savoir: sur l'industrie laitière, récoltes sur pied, le foyer à la ferme et l'aviculture. En tout on a tenu vingt assemblées.

Une partie de l'octroi a été employée à assister dans la tâche des représentants de district ou démonstrateurs du collège Macdonald. Voici la liste de ces officiers:—

Démonstrateurs du collège Macdonald.

J. K. King, B.S.A.	Shawville, P.Q.
L. D. McClintock, B.S.A.	Cowansville, P.Q.
A. E. Raymond, B.S.A.	Cookshire, P.Q.
A. F. Emberley, B.S.A.	Lennoxville, P.Q.
R. E. Husk, B.S.A.	Huntingdon, P.Q.
C. H. Hodge, B.S.A.	Richmond, P.Q.

Le rapport suivant du principal Harrison donne de plus amples renseignements au sujet du travail rendu possible et accompli de fait grâce à l'octroi fédéral de $20,000:—

" On a payé à même ces fonds le salaire complet des employés. Ces personnes comprennent P. A. Boving, sur la culture des légumes; A. Savage, vétérinaire; A. A. McMillan, en charge de l'élevage des moutons; E. M. DuPorte, professeur-adjoint en biologie; G. Fenoulhet, professeur-adjoint en horticulture; J. V. Dupré, professeur-adjoint de physique; N. C. McFarlane, professeur-adjoint de chimie; Mlle Frederica Campbell, démonstratrice aux clubs d'art ménager de Québec; J. E. McQuat, instructeur agricole dans les écoles publiques. Toutes ces personnes, outre le travail de propagande, donnent des conférences et s'occupent des travaux généraux de l'institution. M. Boving visite les différents centres de la province et donne des instructions sur la culture des légumes. M. Savage s'occupe de l'enseignement à la classe. M. A. A. McMillan visite les éleveurs de moutons, explique les méthodes du tondage, du lavage par immersion, etc., des moutons, et a pris une part active dans l'organisation des associations de l'industrie laitière, par exemple à Shawville, dans le comté de Pontiac, P.Q. M. Fenoulhet s'occupe des produits jardiniers destinés au marché, y compris l'épreuve des grains de semence, les produits des plantes, etc., au collège Macdonald. M. Dupré étudie les sols au point de vue physique, et prête son concours au professeur Lougheed dans l'étude des insectes et les enquêtes touchant les mauvaises herbes. M. McFarlane a fait des travaux spéciaux sous la direction du Dr. Snell, dans l'enquête sur le sucre d'érable. Le docteur Harrison s'est occupé de travaux bactériologistes dans l'enquête touchant la nature du lait fourni à la ville de Montréal. Son rapport sera publié en temps et lieux. Mlle Campbell fait le rapprochement et l'accord dans le travail entre les sociétés d'art ménager et l'école d'art ménager du collège. On a fondé quinze ou seize associa-

tions. Dans son travail de propagande elle se sert de bibliothèques ambulantes; ces bibliothèques consistent d'imprimés traitant de l'art ménager. Les livres sont portés dans des caisses convenables et sont laissés entre les mains des membres de chaque association pour un délai raisonnable. On permet à un membre de l'association de retenir un livre pendant une semaine.

" Chaque représentant de district est chargé de faire fonctionner un poulailler modèle dans un but de démonstration. Ce travail est sous la direction du professeur Jull. On organise des sociétés d'aviculture pour les enfants; d'autres associations ont été fondées intéressant les industries du blé d'Inde et des pommes de terre. On fournit aux membres de ces associations des œufs des " Barred Rock",—poules P. Rocks barrées— et des graines de blé d'Inde et de pomme de terre; ces membres sont tenus de montrer leurs produits à l'exposition scolaire de l'automne. Un bulletin mensuel publié par le collège est distribué à tous les membres de ces diverses associations.

" Le professeur Lynde forme des experts en drainage; quatre de ceux-ci travaillent à faire des essais dans les différentes parties anglaises de la province. Ces ingénieurs expédient leurs levés, premier-jet, au collège où des cartes de ces levés sont adressées. On emploie un homme constamment à faire ces cartes. Les experts en drainage, soit pour la section anglaise ou la section française de la province, reçoivent leur entraînement au collège."

(2) L'Institut agricole de Oka—$19,500.

Tout d'abord, l'institution avait besoin d'être agrandie de manière à offrir plus de logement. On a calculé qu'avec la somme de $40,000, on pourrait construire un nouveau pensionnat, et que le montant de $10,000 suffirait à l'agrandissement du vieux collège que l'on disposerait en salles de classe, musées et laboratoires. Une entente fut conclue avec les autorités provinciales par laquelle celles-ci accordèrent à l'institut la somme de $5,000 par année pendant dix années et cela payable à même les octrois fédéraux.

Plus tard on fit des arrangements pour ajouter au personnel enseignant trois professeurs et trois adjoints. Les salaires de ces professeurs et ceux de deux autres assistants appartenant au collège représentaient la somme de $6,600.

L'année précédente, l'institut avait reçu $4,500 en vertu de la loi touchant l'avancement de l'enseignement agricole; cette somme avait été dépensée par le paiement des salaires de quatre professeurs supplémentaires. Ces professeurs furent maintenus à l'enseignement, et leurs salaires payés en partie—soit jusqu'au montant de $3,260—à même le fonds autorisé par la loi touchant l'enseignement agricole. Outre la somme de $1,800 ajoutée à l'octroi provincial pour la pension des étudiants, et les $5,000 de frais sur capital et dont il est fait mention plus haut, presque tout le montant accordé en octroi a été employé en paiement des salaires aux membres du personnel. On doit faire remarquer que l'Institut d'Oka reçoit aussi sa part de plusieurs autres octrois. Là se trouvent les quartiers généraux de certains travaux du domaine provincial. L'union expérimentale travaille sous la direction d'Oka. On donne, à Oka, comme à ailleurs, des enseignements pratiques sur différents sujets. Le professeur Anders Hansen fait partie du personnel (voir l'item du bacon). Les $19,500 que lui a remis le gouvernement provincial représente seulement une partie des bénéfices que cette institution doit retirer en vertu de la loi touchant l'enseignement agricole.

La *Gazette Agricole* publiait, au mois de novembre 1914, une étude intéressante au sujet de cette institution, et un rapport détaillé de ses travaux, d'une année à l'autre, est publié dans le rapport du ministre de l'Agriculture de la province de Québec. On ne parle ici que des travaux qui donnent droit à l'octroi fédéral.

On a inauguré à Oka un cours de quatre ans. Pendant l'année 1913-14, cependant, un cours de trois ans seulement était suivi avec l'assistance suivante: Première année, 47; deuxième année, 11; troisième année, 7; total, 65. Avec l'argent reçu du gouver-

nement fédéral pour l'enseignement, l'Institut Agricole d'Oka a ajouté à son personnel les personnes suivantes:

Le professeur N. Walch, docteur ès-sciences de l'université de Genève, Suisse, professeur de chimie, bactériologie, physique et météorologie.

Le professeur F. Nagant, ingénieur forestier et agricole de l'université de Louvain, Belgique.

Le professeur Anders Hansen, de la division de l'élevage des porcs et de la production du bacon, gradué de l'Institut Agricole Royale, Copenhague, Danemark.

Le professeur M. N. Savoie, B.S.A., professeur de drainage en tuiles.

La *Gazette Agricole* du mois de novembre 1914, publiait une étude de six pages sur l'Institut Agricole d'Oka, due à la plume de son secrétaire, le Frère Liguori, et dont on peut donner quelques extraits.

L'école, qui appartient aux Révérends Pères Trappistes, est située sur le lac des Deux-Montagnes, à environ 30 milles de Montréal. Le bureau de poste est appelé "La Trappe". La propriété comprend environ 2,000 acres, dont la moitié n'est pas cultivée, renfermant des coteaux de sable et des collines couvertes de forêts. En fait d'animaux la ferme possède: 100 vaches, principalement canadiennes et Ayrshire; 250 porcs, Yorkshire, Berkshire, et Tamworth; 100 moutons Shropshire, 30 chevaux, en grande partie des percherons. Il y a 100 ruches d'abeilles; et un département de volailles qui produisent tous les ans de 3,000 à 5,000 poulets, et 1,000 jeunes canards.

L'édifice principal loge soixante-quinze étudiants, mais la nouvelle bâtisse pourra en loger le double. L'installation comprend: une fromagerie, une crèmerie, une cave à cidre, une forge, une scierie, une menuiserie, une savonnerie, une boulangerie, une cordonnerie et une sellerie.

Le verger et la pépinière couvrent 44 acres. On y cultive la luzerne depuis plus de trente ans, et il y en a maintenant de 30 à 40 acres en culture.

Pendant l'automne de 1914, 148 nouveaux étudiants demandèrent leur admission, mais à cause du manque de logement, on n'a pu en recevoir que 47.

Jusqu'à présent le cours était de trois ans; mais cette année on l'a porté à quatre ans, conduisant au diplôme de B.S.A. (bachelier en science agricole) conféré par l'université Laval (Montréal).

ENREGISTREMENT AU COURS RÉGULIER.

—	1911-12.	1912-13.	1913-14.	1914-15.
1ère année	36	64	47	52
2ème "	8	16	11	22
3ème "	6	9	7	7
4ème "	....	....	....	6
Total	50	89	65	87

(3) LE COLLÈGE AGRICOLE DE SAINTE-ANNE DE LA POCATIÈRE—$19,500.

Le collège agricole, situé dans le comté de Kamouraska, est la plus vieille institution du genre au Canada; de fait l'une des plus vieilles de l'Amérique du Nord. Elle fut fondée en 1859. L'octroi fédéral de $19,500 a été dépensé de la manière suivante:—

Addition aux bâtisses du collège	$ 5,000 00
Aide accordée aux étudiants	1,200 00
Salaire des instructeurs	2,800 00
Terrains de démonstration	1,800 00
Division laitière	1,300 00
Volailles	500 00
Apiculture	450 00
Culture du trêfle (enseignement)	1,500 00
Arboriculture	1,000 00
Entrepôt frigorifique	1,200 00
Industrie du bacon	1,000 00
Drainage	450 00
Divers	1,050 00
	$19,500 00

Le collège qui avait été d'abord construit en 1859 répondit à tous les besoins jusqu'en 1910, alors qu'il fut remplacé par une construction plus grande. La vie nouvelle déterminée par les octrois fédéraux qui commencèrent en 1912, eut pour effet d'exiger plus de logement pour les élèves et pour les instructeurs. Les $5,000 que l'on voit dans le tableau qui précède ont été dépensées pour agrandir le collège. Une entente, semblable à celle qui fut acceptée à Oka, fut conclue, en vertu de laquelle le ministère provincial met de côté, à même l'octroi fédéral, $5,000, pendant dix ans, pour les premiers frais d'établissement.

La coutume a toujours existé au ministère provincial d'Agriculture, d'accorder tous les mois une certaine somme, dans le but de les aider dans leurs dépenses, à tous les étudiants qui fréquentent les trois collèges, ou écoles agricoles. Ainsi que nous l'avons dit $1,800 de l'octroi fédéral ont été dépensées de cette manière pour les élèves de l'institut d'Oka. A Sainte-Anne de la Pocatière cette somme s'éleva à $1,200.

La province donne à chaque étudiant $7 par mois, et on ajoute à cette somme, pour les élèves de chaque institution, $2 provenant de l'octroi fédéral.

Les salaires suivants sont payés:—

P. Boulet, assistant chef de pratique	$ 500
L'abbé A. Letourneau, régent	400
L. D. Huguenin, jardinier	400
N. Savoie, choix du drainage et des graines	1,000
A. Jalbert, arboriculteur	500
	$2,800

Le collège donne un cours d'enseignement de trois années et il est affilié à l'université Laval (Québec), qui confère le degré de B.S.A.—bachelier en science agricole. L'enrôlement au cours régulier, pour 1913-14, était comme suit: 1ère année, 49; 2e année, 19; 3e année, 9; total, 77. Il faut ajouter à ceux-là les étudiants particuliers qui suivirent des cours abrégés donnés au collège. Pendant l'hiver de 1913-14, l'abbé Bois donna des cours abrégés dans les comtés de Beauce, Lotbinière et Portneuf. L'enrôlement au cours régulier du collège, en 1912-13, était de 42, 20, et 9—un total de 71.

Les rapports détaillés des travaux accomplis à ce collège sont publiés dans le rapport du ministère de l'Agriculture de la province. Une étude sur cette institution, écrite par le révérend abbé Olivier Martin, parut dans la *Gazette agricole* du mois d'octobre 1914. L'abbé Martin, qui était directeur du collège a été nommé récemment surintendant des Jardins Scolaires de la province de Québec sous la direction du ministère provincial de l'Agriculture.

N° 5—ENSEIGNEMENT AGRICOLE DANS LES ACADÉMIES, ETC.—$3,000.

Pendant l'été de 1913 il y avait des jardins scolaires à 234 écoles, dans 53 comtés, et 7,700 élèves reçurent des récompenses du ministère provincial de l'Agriculture pour leurs travaux dans ces jardins. M. Dalaire, de Saint-Hyacinthe avait la direction générale de ces travaux. Au mois de septembre 1913, le ministre de l'Agriculture appela en assemblée, à Québec, tous les principaux des écoles normales, et les supérieurs des écoles de science domestique et d'autres intéressés, dans le but de discuter cette question. M. Chapais y assistait en qualité de représentant de la puissance. On en vint à la décision d'introduire l'enseignement agricole dans les écoles normales, et d'établir dans chacune de ces dernières une petite station d'expérimentation, ou de démonstration, comprenant un jardin d'école, un verger, un poulailler, des ruches d'abeilles, et une étable avec deux vaches. Avec ces moyens il est possible de donner un enseignement pratique en horticulture, culture des fruits, élevage des volailles, apiculture, et la production hygiénique du lait. A une autre assemblée, tenue au mois d'octobre, d'un sous-comité du conseil de l'agriculture, dont M. Chapais faisait partie, il fut décidé que des jardins scolaires seraient établis dans toutes les écoles rurales sous le patronage du conseil d'agriculture, et du ministère provincial de l'Agriculture.

Pendant l'année, des conférenciers visitèrent plusieurs académies et écoles pour y donner des lectures sur l'agriculture, et trois prêtres du diocèse de Québec, les révérends P. Grondin, Adolphe Michaud et Olivier Martin, ont été nommés pour donner des lectures sur l'agriculture, dans les écoles normales, aux cercles de cultivateurs, et aux écoles de science domestique. Les inspecteurs des écoles publiques et les représentants de district ont aussi coopéré à ce travail. On a dépensé $300 pour acheter des cartes illustrant des sujets agricoles afin de les pendre aux murs des écoles. Jusqu'au 31 octobre 1914, on avait dépensé $2,978.80, dont la plus grande partie a servi à payer les dépenses d'enseignement des personnes nommées précédemment.

DÉPENSES.

Dépenses de voyage des inspecteurs d'écoles	$ 975 40
O. E. Dalaire, dépenses	100 00
Rév. M. A. Michaud, salaire et dépenses	569 30
Rév. M. O. Martin, salaire et dépenses	128 08
Cartes, bulletins, etc	615 42
Divers	590 80
	$2,978 80

N° 6—REPRÉSENTANTS DE DISTRICT—$10,000.

A la conférence tenue à Québec au mois de septembre, et dont il est parlé plus haut, on a recommandé de faire nommer des représentants de district pour chaque comté aussi rapidement qu'il serait possible de trouver des personnes qualifiées. On a décidé que ces personnes devraient être graduées de l'une des trois écoles: Le collège MacDonald, l'institut d'Oka, ou l'école Sainte-Anne-de-la-Pocatière. En 1913 cinq furent nommés, et un autre en 1914. Voici leurs noms:—

Rouville et Sherville, Henri Cloutier, B.S.A. (Institut d'Oka).
Portneuf et Champlain, J. C. Magnan, B.S.A. (Institut d'Oka).
Bellechasse et Dorchester, Abel Raymond, B.S.A. (Institut d'Oka).
Bagot et Drummond, R. A. Rousseau, B.S.A. (Institut d'Oka).
Montmorency et Québec, Alphonse Roy, B.S.A. (Institut d'Oka).
Abitibi, J. M. Ledaire, B.S.A. (Collège Macdonald).

A ce sujet nous pouvons dire que le collège MacDonald se charge de la formation du personnel destiné aux districts de langue anglaise.

Ces employés du ministère sont en permanence dans les comtés que nous venons de nommer. Ils adressent la parole à des assemblées de cultivateurs, organisent les jardins scolaires; donne des démonstrations de drainage, des soins à donner aux vergers, à l'empaquetage des fruits, à l'apiculture, aux volailles, et autres sujets du genre. Ils rendent visite aux cultivateurs à qui ils donnent personnellement des conseils au sujet de leurs travaux. Ils organisent des excursions pour visiter l'institut, ou l'école agricole; s'occupent de la correspondance; distribuent des circulaires et des bulletins. Les représentants de district encouragent tous les genres de travaux agricoles, et tiennent les cultivateurs individuellement en relation avec les collèges, et les ministères provinciaux de l'Agriculture. Un de ces représentants de district mentionne dans son rapport qu'il a rendu 1,000 visites aux cultivateurs, écrit 792 lettres, et présidé 54 démonstrations.

Un autre fait rapport à M. Chapais qu'il est responsable des arrangements pris en vue de l'enseignement agricole pratique au collège des Frères des Ecoles Chrétiennes, à Saint-Casimir. Le salaire payé est de $800 pour la première année, augmentant à $850 à la deuxième. Jusqu'au 31 octobre, 1914, on avait dépensé $8,837.80, ce qui comprenait les salaires, les dépenses de voyage, l'équipement de bureau et l'entretien.

N° 7—L'union expérimentale—$2,000.

Cette organisation dont le but est d'encourager les cultivateurs de la province à poursuivre des travaux d'expérimentation en coopération avec les expériences faites dans les collèges, a ses quartiers généraux à l'institut d'Oka. M. G. Reynaud, d'Acton Vale, en est le président, et le Frère Liguori, d'Oka, en est le secrétaire. En plus des graines et des plantes qu'elle distribue à ses membres pour en faire l'essai, l'union maintient une petite ferme expérimentale appelée la " Métairie Laval " à l'école Normale Laval, de Québec. Le but de l'union est d'introduire des graines et des plantes nouvelles et améliorées, et d'encourager les cultivateurs à suivre les meilleures méthodes en agriculture.

N° 8—Démonstrations pour la culture de l'alfalfa et du trèfle—$4,039.32.

En 1912 le ministère provincial utilisa une partie de l'octroi fédéral en vertu de la loi de l'encouragement à l'agriculture afin d'aider les cultivateurs des différents districts à acheter des machines pour battre le trèfle. Vingt-cinq furent achetées, et le ministère en paya la moitié. Sous le régime de la loi de l'instruction agricole, la méthode d'encourager la culture du trèfle et de l'alfalfa, a été changée de manière à répondre aux stipulations de la nouvelle loi. On a choisi vingt lopins de terre ayant environ un acre chacun; on a donné les engrais, et les semences; et enseigné la manière de cultiver et surveiller ces lopins de terre. Un instructeur faisait l'inspection de chaque lopin deux ou trois fois par année. A l'automne, ou pendant l'hiver, on amène sur la ferme une batteuse appartenant au département pour battre les graines. On donne de $20 à $35 au propriétaire de la ferme pour la peine qu'il se donne en cultivant ce lopin de terre. Ces terrains de démonstration existaient dans les comtés suivants: Arthabaska, Bonaventure, Champlain, Kamouraska, Lac Saint-Jean, Laval, L'Islet, Montmorency, Portneuf. Le but est de donner de l'encouragement à la culture plus intensive du trèfle et de l'alfalfa. Il y a quelques années toute la graine de trèfle semée dans la province était importée, et maintenant on en exporte beaucoup.

Jusqu'au 31 octobre 1914, on avait dépensé $3,157.53, principalement pour les fins suivantes: achat des semences, aide aux cultivateurs pour l'entretien des terrains, salaires et dépenses des instructeurs.

N° 9—Choix des semences et démonstrations des récoltes sur le champ—$1,190.54.

De cette somme, on ne dépensa, à venir au 31 octobre 1914, que la somme de $691.70. La dépense principale était de $297 pour une trieuse à crible, achetée pour des fins de

démonstration. Le seul travail qui nous ait été rapporté, jusqu'à présent, en fait de nettoyage de graines de semences, a été accompli par la société coopérative du comté de Rimouski. On a commencé un concours pour la production des récoltes de grains de meilleure qualité.

N° 10—Apiculture—$5,000.

On a retenu les services de dix instructeurs en apiculture qui tiennent des assemblées dans le but d'augmenter l'intérêt dans l'apiculture, et d'enseigner les meilleures méthodes à suivre. Ils firent l'inspection des ruchers, et enseignèrent comment se débarrasser des mauvaises lignées. Excepté la somme de $150 allant à payer les frais de notre participation aux expositions de Sherbrooke et de Québec, tout ce montant était dépensé le 30 septembre 1913, pour payer les salaires et les dépenses des inspecteurs et des instructeurs.

Voici le tableau complet des dépenses:—

L. J. Camiré, Yamaska-ouest, Yamaska	$ 917 34
J. H. Comiré, Montréal	297 50
L. J. A. Dupuis, Village des Aulnaies, L'Islet	698 35
D. Rochefort, Bécancour, Nicolet	192 50
Elz. Girard, Sainte-Monique, Nicolet	516 50
P. A. Dupuis, Village des Aulnaies, L'Islet	312 90
O. Comiré, Saint-François-du-Lac, Yamaska	209 90
Hector Béland, Louiseville, Maskinongé	996 26
L. F. Béland, Grand-Pré, Maskinongé	334 75
Edm. Brissette, Saint-Barthélemi, Berthier	364 00
Expositions	150 00
	$5,000 00

N° 11—Tabac—$3,000.

La station de démonstration était à Saint-Césaire, dans le comté de Rouville, où il y a une société coopérative des planteurs de tabac. On y a conduit des expériences sur la culture du tabac à l'abri. M. Joseph Gagné a donné des lectures aux cultivateurs sur la manière de cultiver, et le département provincial a préparé un bulletin et l'a distribué gratuitement aux cultivateurs. Afin d'aider à leur créer une demande, on a exposé les produits de la province de Québec aux expositions de Toronto et de Winnipeg.

Voici le tableau des dépenses jusqu'au 31 octobre 1914:—

Dépenses d'exposition	$ 502 36
Bulletins, "La Culture du Tabac"	2,000 00
Jos. Gagné, salaire de mai, juin, juillet 1914	225 00
Autres dépenses	218 95
Total	$2,946 31

N° 12—Industrie laitière—$7,000.

En 1912 une loi a été passée enjoignant aux gérants des fabriques de produits laitiers de posséder un diplôme de qualification de l'Ecole laitière de Saint-Hyacinthe. Pendant l'hiver 1913-14, on a donné des cours à l'école, et nommé des instructeurs spéciaux. En plus de ces cours, en vue d'y traiter de l'industrie laitière, on convoqua des assemblées à différents endroits de la province. Les dépenses mentionnées plus haut ont été payées avec l'octroi fédéral, ainsi que les salaires des instructeurs et des inspecteurs supplémentaires. Jusqu'au 31 octobre 1914 on avait dépensé $6,994.17; mais la plus grande partie de ce montant servit à payer treize nouveaux instructeurs pendant les mois de septembre et d'octobre 1913. Autrefois les syndics nommaient les inspecteurs et le ministère payait la moitié de leur salaire. Maintenant le ministère nomme ces inspecteurs et les paye entièrement; et il exerce un plein contrôle sur les travaux.

N° 13—Drainage souterrain—$8,000.

Le but de cet octroi est de démontrer les avantages du drainage souterrain du sol, et d'encourager les cultivateurs à le pratiquer. On a préparé un bulletin sur le "drainage pratique" et on l'a distribué gratuitement; 10,000 copies ont été imprimées et mises au compte de l'octroi fédéral ($607.07).

En 1912 on a fait l'achat de deux machines à creuser les fossés. Sous le régime de la loi de l'encouragement à l'agriculture, et afin de faire une démonstration on prit des arrangements pour faire creuser le long d'une ferme des fossés d'écoulement pour égoutter cinq acres de terrain, les frais de ces travaux devant être payés à même cette subvention. Les élèves du collège Macdonald, et de l'école agricole de Sainte-Anne-de-la Pocatière, sous la direction générale du Dr C. J. Lynde, professeur de physique au collège Macdonald, préparèrent les tracés ou les plans de ces travaux.

On procéda pour les travaux de démonstration dans l'ordre suivant:—

En 1913—

L'Islet (comté de L'Islet). Ferme de J. Arthur Talbot.
Cap-Rouge (comté de Québec). Ferme expérimentale de la Puissance.
Québec. Terrains de l'exposition de Québec pendant l'exposition.
Saint-Césaire (comté de Rouville). Fermes de Nap. Ouimet, J. B. Saurette, Adélard Saltry, Dosylvé Leduc.
Marieville (comté de Rouville). Ferme de Hubert Hubert.

En 1914—

Saint-Bruno (comté de Chambly). Ferme des Pères Jésuites.
Shawville (comté de Pontiac). Fermes de Jos. Bromby, Alex. Smart, T. Smeeby, Andrew Sly, W. H. Barr, W. Hossefield, et John Smaly.
L'Ancienne-Lorette (comté de Québec). Fermes d'Onésime Paquet et de Pierre Beaumont.
Sainte-Anne-de-la-Pocatière (comté de Kamouraska). Ferme de l'école agricole.

En plus, et à la suite de ces travaux, on organisa des arpentages pour faire des démonstrations de drainage, et on prépara, gratuitement, des plans pour les cultivateurs qui en faisaient la demande, en autant qu'il nous était possible de le faire.

Sous la direction du Dr Lynde, quatre étudiants du collège Macdonald, et cinq de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, travaillèrent à ces arpentages pendant cinq mois, de mai à septembre. Ils reçurent $50 par mois et leurs dépenses de voyage. La dépense totale au 31 octobre 1914, s'élevait à $6,756.33.

N° 14—Science d'économie domestique—$7,000.

Il y a dans la province cinq écoles d'économie domestique, à Roberval, au collège Macdonald, à Saint-Pascal, Sutton et Montréal. Celle de Roberval existe depuis vingt-deux ans. A part ces grandes écoles spéciales, quarante-cinq écoles et couvents, situés dans trente-deux comtés, donnent des cours spéciaux d'économie domestique. Pendant les vacances d'été il se donne des cours pour les instituteurs à Saint-Pascal, et à Roberval. A ces cours d'été on confère des diplômes qui autorisent les porteurs à enseigner ce sujet dans les maisons d'éducation.

Vingt écoles ont reçu un octroi de $300 à part les montants de $500 qui ont été payés pour les cours d'été donnés à Roberval et à Saint-Pascal. Les écoles suivantes (écoles ménagères) ont reçu des subventions: Sainte-Marie (Beauce) (1912-13), Bonaventure (1912-13), Saint-François du Lac, Victoriaville, Saint-Gervais (Bellechasse), Drummondville, Grande-Rivière, Mont-Joli, Hâvre-auxMaisons, Sainte-Marie (Beauce), Saint-Georges (Beauce), Chicoutimi, Saint-Isidore (Dorchester), Sainte-Anne des Monts (Gaspé), Saint-Louis (Lotbinière), Charlesbourg, Académie Saint-Louis (Québec), Marieville (1912-13).

La dépense totale au 31 octobre 1914, s'éleva à $6,968.48.

N° 15—Sucre d'érable—$4,000.90.

Cet octroi permit de fonder trois écoles consacrées à l'enseignement de la fabrication du sucre d'érable dans la province de Québec, à Beauceville (comté de Beauce), Sainte-Louise (comté de L'Islet) et La Minerve (comté de Labelle). Les directeurs de ces écoles destinées à l'enseignement des méthodes de la fabrication du sirop d'érable et du sucre d'érable, étaient les suivants: Alexandre Bolduc, Beauceville; L. J. A. Dupuis, village des Aulnaies, et le Dr J. H. Lefebvre, Waterloo.

Le tableau suivant démontre l'étendue des travaux:—

—	Beauceville, Beauce.	Ste-Louise, L'Islet.	La Minerve, Labelle.
Nombre d'arbres	3,000	5,000	3,100
Elèves réguliers	5	5	7
Visiteurs	1,132	368	73
Produits—			
Sirop, gallons	512	335	345
Sucre, livres	....	145	410
Cire de sucre, livres	....	600	....

Les lectures sur la manière de faire le sucre ont été données dans différentes parties de la province. Le tableau suivant en donne les dépenses:—

Ecole de Beauceville	$1,772 75
Ecole Sainte-Louise	1,675 10
Ecole La Minerve	548 05
Divers	45 00
Total	$4,000 00

N° 16—Lectures et trains de démonstration.

Aux mois d'août et de septembre, 1913, le ministère provincial de l'Agriculture, en coopération avec la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien, organisa une démonstration spéciale sur un train devant traverser la province, afin de démontrer les meilleures méthodes de culture, et de donner des renseignements d'une manière pratique. La compagnie du Pacifique-Canadien offrit ses wagons, et la transportation, à titre gratuit. On remplit deux wagons de produits à exposer. C'et étalage a été fourni, et mis en place, par le Collège Agricole Macdonald. Il consistait d'animaux sur pieds, d'instruments agricoles et de produits agricoles de première qualité. Des professeurs des trois collèges agricoles et des experts envoyés par le ministère provincial accompagnaient le convoi, et donnaient des cours. Le coût de la préparation, et de la mise en circulation de ce train de démonstration a été payé avec l'argent de l'octroi fédéral. Le convoi stoppa à trente-neuf endroits tel que prévu au programme, et des cours furent donnés sur l'industrie laitière, l'ensilage, les volailles, la culture du tabac, la construction des chemins, la nourriture du bétail, etc.

Dépenses provinciales.—Le ministre provincial de l'Agriculture, l'honorable J. E. Caron, dit dans son rapport de l'année 1913, p. xx:—

> "Depuis 1901-02, les dépenses faites pour l'agriculture ont augmenté de $217,358.69 à $436,133.64. A ces crédits il faut ajouter les argents votés par le parlement fédéral, en vue d'encourager l'agriculture dans les provinces."

Le total des dépenses encourues par la province en 1911-12 s'élevait à $426,057.54. Les tableaux suivants pour les années 1912-13 et 1913-14 démontrent que les dépenses

provinciales pour l'agriculture n'ont pas diminué. La subvention fédérale a servi à créer de nouvelles positions, à donner une direction nouvelle à l'enseignement, et à accorder une aide importante aux écoles et collèges agricoles.

Tableau des dépenses encourues par le ministère de l'Agriculture de la province de Québec, pour des fins agricoles: fonds provinciaux. L'exercice finit le 30 juin:—

---	1912-13.	1913-14.
	$ c.	$ c.
Sociétés agricoles	120,614 08	164,551 98
Expositions	32,000 00	32,000 00
Ecoles et collèges agricoles	20,208 39	18,534 99
Ecole agricole: Ste-Anne-de-la-Pocatière, entretien	10,000 00	10,000 00
" " bâtisses	10,000 00	...
Instruction vétérinaire	5,994 96	5,500 00
Ecoles d'économie domestique	10,000 00	18,500 00
Cercles de cultivateurs	90,851 83	99,650 00
Journal de l'Agriculture	29,000 00	29,000 00
Conseil de l'Agriculture	4,529 03	3,665 83
Industrie laitière—		
Octrois à des syndicats et inspection	31,000 00	32,000 00
Ecole laitière, St-Hyacinthe	8,991 56	10,000 00
Association laitière	1,951 82	2,000 00
Travail général d'encouragement	32,498 12	32,000 00
Elevage de volailles	3,000 00	3,00 00
Culture d'arbres fruitiers	11,856 29	10,865 48
Conférences sur l'agriculture	6,537 56	7,029 44
Mérite agricole provincial	4,000 00	2,607 65
Laboratoire officiel	2,000 00	1,540 24
Société d'agriculture et d'horticulture	500 00	500 00
Société pomologique	500 00	500 00
Jour des arbres	100 00	100 00
Total	436,133 64	483,545 61

SECTION 6—ONTARIO.

Le tableau suivant fait voir comment a été dépensée la subvention fédérale dans la province d'Ontario pendant l'année 1913-14. Dans l'accord intervenu d'abord, il y avait une somme de $5,000 destinées à l'achat d'un terrain additionnel pour le collège vétérinaire d'Ontario. Cette somme, a été, avec le consentement du ministre, soustraite à sa première destination, et appliquée à l'item n° 5: Bâtiments du collège agricole d'Ontario. L'item n° 14 a été augmenté de $360, cette somme étant réduite du n° 8. Le tableau fait voir aussi les sommes dépensées pour chaque item jusqu'au 31 octobre, 1914, le dernier jour de l'exercice de la province:—

—		Crédit.	Dépensé au 31 oct. 1914.
		$ cts.	$ cts.
1 Représentant de district		80,000 00	80,000 00
2 Cours sommaire, C. A. d'O., dépenses de voyage et pension des candidats heureux au concours des meilleurs profits obtenus par acre		15,500 00	799 35
3 Pour l'encouragement à l'agriculture dans les écoles publiques, en disponibilité pour octrois, dépenses de voyage et pension des instituteurs assistant aux cours sommaires, ou autres réunions dans un but scientifique, en plus des dépenses pour salaires et équipement, et payables sur la recommendation du ministère de l'Education		10,000 00	10,000 00
4 Enseignement touchant les méthodes de faire vendre les produits de la ferme, y compris l'organisation des sociétés coopératives, la collection, l'impression et la distribution des renseignements sur les prix courants, et les méthodes de trouver un marché		5,500 00	3,496 77
5 Edifices au collège d'agriculture d'Ontario		56,500 00	56,476 61
Bâtiment pour les volailles: administration, classes et laboratoire	$30,000		
Pour terminer et équiper la bâtisse de l'économie rurale externe	21,000		
Pour renouveler et équiper le département bactériologique	2,500		
Agrandissement et équipement des étables à vaches laitières	3,000		
	$56,500		
6 Appréciation des animaux et des semences, cours sommaires et conférences dans les collèges		7,500 00	7,500 00
7 Women's Institute, travaux, cours de cuisine, de couture, etc.		6,500 00	3,887 23
8 Cours sommaires donnés aux juges des expositions d'automne et des moissons sur le champ, y compris les dépenses de voyage et de pension		5,140 00	5,140 00
9 Travaux de drainage		5,000 00	5,000 00
10 Démonstrations et instruction, culture des légumes		2,500 00	2,500 00
11 Démonstration, nature du sol		2,500 00	2,500 00
12 Démonstration et instruction, animaux et volailles		4,000 00	2,587 20
13 Démonstration, arrosage, taille, empaquetage des fruits		3,000 00	3,000 00
14 Démonstration, apiculture		1,360 00	1,360 00
15 Lectures sur l'horticulture		500 00	475 65
16 Divers		4,233 32	1,652 91
Total		195,733 32	

N° 1—Représentants de district.

On a commencé à nommer des représentants de district, ou de comtés, dans la province d'Ontario, en 1907. L'organisation de ces districts s'est faite d'après un mémoire que l'auteur de ce rapport présenta au ministre de l'Agriculture de la province, en 1906, et que l'on trouve au complet dans le rapport de l'Union Expérimentale d'Ontario pour l'année 1907.

"L'organisation idéale pour le ministère serait d'avoir un spécialiste—un agent, un agronome d'expérience dans le comté, ou district, de la province, payé par le ministère qui consacrerait tout son temps aux devoirs de sa charge pour le bénéfice de ce comté ou district. Ce représentant local serait la tête dirigeante de toute organisation agricole; il aiderait aux cultivateurs, prenant la direction de tout mouvement spécial en vue du progrès, agissant comme inspecteur, instructeur, aviseur; il rapporterait la venue de toute nouvelle peste ou maladie; il se renseignerait pour être en mesure de répondre à toutes les questions que pourraient lui poser les fermiers; il tiendrait ces derniers au courant de toutes les conditions agricoles, et serait le lien direct entre les cultivateurs, le collège agronomique et le ministère."

Le surintendant de l'instruction publique a recommandé en même temps que les *high-schools* donnent un cours d'agriculture qui aurait comme professeurs des diplômés du collège agronomique. En conséquence de ces recommandations les deux départements se sont aidés mutuellement, et au cours de 1907 six diplômés ont été envoyés dans six comtés pour y enseigner les principes de l'agronomie à tous les étudiants des *high-schools* qui voulaient suivre ce cours, et pour faire le travail du ministère mentionné plus haut. Peu ou point d'étudiants dans les *high-schools* voulaient une instruction agricole. Ce cours a donc tombé graduellement et le temps des experts a été consacré à instruire les cultivateurs et à donner quelques conférences dans différentes localitées du comté.

Le ministère de l'instruction publique a payé les traitements ($1,200 au début, avec augmentation jusqu'à $1,500), le ministère de l'Agriculture a pourvu à tous les autres frais (bureaux, voyages, outillage, etc.) et le comté, de par la loi, donnait $500 chaque année.

Le tableau suivant montre le progrès de ce travail, et prouve assez bien son efficacité:—

——	1907.	1911.	1912–13.	1913–14.
Nombre de comtés desservis	6	20	31	37
Octroi provincial	$ 6,000	$ 44,400	$ 65,800	$ 76,800
" fédéral	....	....	22,500	80,000

L'on remarquera que ce travail a fait un saut en avant durant 1912 lorsque, pour la première fois, on a touché l'octroi fédéral: un plus grand nombre de comtés ont été desservis; l'on a employé plus d'instructeurs auxiliaires, et en outre on a ouvert quelques bureaux temporaires. Un résumé intéressant au sujet de l'étendue de ce travail et des bienfaits qui en résultent a été publié dans *The Agricultural Gazette* de mai 1914, pp. 382-5. Il avait pour auteur M. C. F. Bailey, sous-ministre adjoint de l'Agriculture dans l'Ontario, qui a la surveillance générale de ce travail, aujourd'hui d'une étendue considérable.

Les allocations ci-dessus, provinciales et fédérales, pour 1912 et 1913, n'ont pas servi à exactement la même période; celle de la province sont pour l'exercice clos le 31 octobre, tandis que celles provenant de l'octroi fédéral sont pour l'exercice qui termine le 31 mars. A les additionner toutes deux l'on voit que pour un comté ce travail coûte en moyenne à peu près $4,000. Ce montant comprend le traitement du représentant local, de ses adjoints, de ses sténographes, les frais de bureau, de voyage, et un grand nombre de dépenses variées.

Peu à peu d'autres provinces adoptent cette méthode d'instruction, la modifiant pour convenir à leurs besoins. Ainsi dans la province de Québec comme nous avons vu,

le ministère de l'Agriculture a entrepris de placer des représentants de district dans les comtés de langue française tandis que le Collège Macdonald est chargé des régions anglaises. En 1913-14 il y avait en tout 12 représentants.

Au printemps de 1914 trois autres comtés ont reçu des officiers permanents de sorte qu'au 1er novembre 1914 il y avait en tout quarante représentants de district avec trente adjoints. Si possible on nommerait d'autres adjoints. Sans exception les représentants de district sont des diplômés de l'*Ontario Agricultural College,* avec le titre de B.S.A. Règle générale, les adjoints sont des hommes qui ont terminé leur deuxième ou leur troisième année au collège; ils prennent ce travail d'adjoint pour un an ou deux et retournent ensuite au collège pour finir leur cours, après quoi ils sont qualifiés pour remplir eux-mêmes la position de représentantt de district. Les frais par comté sont en moyenne $4,000 par année. L'on remarquera que dans la loi concernant l'enseignement agronomique il est fait provision pour vingt comtés de l'Ontario.

On peut mentionner un genre de travail que fait le représentant de district, travail qui croît rapidement et qui commence à être fort étendu. Il commence à jouer un rôle très important dans l'instruction rurale; à savoir, les foires d'écoles rurales. En 1914, ces expositions pour les enfants ont été tenues dans trente-sept comtés, et le tableau suivant est un sommaire du résultat, donnant la comparaison avec 1913:—

	1914.	1913.
Nombre d'expositions tenues..	148	69
Nombre d'écoles représentées..	1,391	531
Nombre de couvées..	4,074	.....
Nombre de lopins..	23,872	.....
Nombre d'exhibiteurs aux expositions..	75,602	18,652
Assistance aux expositions..	95,310	33,375

Ce travail augmente si rapidement et devient si important qu'un extrait du rapport de M. C. F. Bailey, sous-ministre de l'Agriculture ne sera pas sans quelque intérêt:—

"Comme par les années passées, on a donné aux enfants la matière à semence et une circulaire d'instructions imprimée pour le plantage et la culture. La nature des graines était quelque peu variée, selon la localité où l'exposition était tenue; mais toujours l'on n'a distribué qu'une semence de première qualité; et l'on a tenté particulièrement d'introduire des variétés nouvelles dont on reconnaissait la valeur. L'avoine—O.A.C. 72 d'origine récente au collège de Guelph, a été largement distribuée par toute la province. Les enfants, filles et garçons, trouvent fort attrayante la section de ces expositions d'écoles qui traitent de la volaille. A l'exception de quelques endroits ou d'autres races de volaille prédominent le ministère a cherché à introduire les poules *Barred Rock* dressées à la ponte, qui doivent leur origine au collège de Guelph. Plus de 48,000 de ces œufs furent distribués cette année, et à plusieurs de ces expositions on voyait jusqu'à 400 oiseaux.

"A chacune de ces expositions d'écoles on trouve des étalages de grains, de racines, de légumes, qui doivent provenir de la semence fournie, et croître sous la direction du représentant de district; des volailles qu'on doit également aux œufs fournis par le ministère; des collections d'insectes et de mauvaises herbes; des appareils commodes pour la maison; des montres de travaux de cuisine et de couture; des dissertations. L'on encourage les enfants également de mettre en exposition les veaux ou les poulains, mais plus de considération est donnée à l'influence qu'a l'enfant sur l'animal qu'à la qualité de ce dernier. Chaque animal doit être tenu par le licou, et mené par l'enfant lui-même. La valeur de cette idée nous frappe lorsqu'on voit quelques-uns des tours que font les enfants avec ces jeunes animaux. A nombre de foires cette année on a initié une nouveauté: un concours de plumée; ceci a éprouvé l'habileté des enfants et

nous a fourni un spectacle très intéressant. Un concours très intéressant et d'une valeur indubitable pour ceux qui y prenaient part était le concours oratoire, tenu à plusieurs foires. A chacun de ces concours on obtenait les compétiteurs facilement et les efforts des enfants ont été admirables. L'on ferait bien d'entrer ce concours sur la liste des prix à chaque exposition d'école.

" Une des choses importantes dans ce mouvement des expositions d'écoles est l'inspection des jardins des enfants durant la saison de culture. Tout spécialement pour encourager les enfants à suivre les instructions du ministère l'on donne des prix pour les jardins les mieux entretenus.

" Cette inspection permet à l'inspecteur de se maintenir en contact intime avec le travail de l'enfant et de lui rendre une aide à propos, dans la lutte contre les parasites et les maladies des plantes. Cette inspection procure égalemeent à l'inspecteur l'occasion d'intéresser les parents dans les nouvelles méthodes. L'étendue de cette partie du travail apparaît du fait que durant l'été de 1914 on a fait l'inspection de 24,000 jardins cultivés par les enfants.

" Jusqu'à présent les expositions des écoles rurales ont été entièrement redevables à des souscriptions locales pour leurs prix. Les comtés et les townships ont fait des contributions libérales. L'on demande à chaque commission d'école de fournir de $3 à $5; les *Women's Institutes*, les cercles agricoles et les particuliers ont aussi aidé d'une façon généreuse. Toutes les autres dépenses sont payées par le ministère de l'Agriculture. A une exception près, aucun changement n'a été fait l'an dernier dans l'organisation et la méthode de ces expositions.

" Le ministère s'est efforcé de faire considérer l'exposition d'école par les enfants comme un événement propre aux enfants mêmes; en conséquence il a décidé de tenir ces expositions distinctement des expositions agricoles du township ou du comté. Lorsque ces foires d'enfants ont été tenues conjointement avec d'autres expositions, les montres des enfants ont sans doute attiré beaucoup d'attention, mais l'intérêt qu'y ont montré les enfants n'est pas à comparer avec celui qu'ils ont dans l'exposition où ils sentent qu'ils sont eux-mêmes responsables du succès de l'entreprise (sous la direction du représentant du district).

" Un rapport sur le travail des expositions des écoles dans l'Ontario ne serait pas complet sans mention de la très bonne et très cordiale coopération, non seulement des enfants eux-mêmes, mais des parents, des commissaires d'écoles, des inspecteurs et des instituteurs."

N° 2—Cours abrégés et concours pour la culture d'un acre—$1,500.

Le bulletin suivant sur l'instruction donnée grâce à cette allocation a été présenté par le sous-ministre M. W. B. Roadhouse:—

" Apparemment le concours dans le travail agricole n'a pas de fin. Depuis les premiers jours de l'organisation du travail agricole le concours a été une méthode favorite de stimulation à l'effort; et il va sans dire que ce principe ne s'applique pas uniquement à l'agriculture. Dans presque toutes les divisions de l'agriculture il y a des concours de quelque sorte mais au cours de l'été dernier le ministère de l'Agriculture d'Ontario a tenu un concours très intéressant qui diffère, d'une manière importante de tous ceux qui se sont tenus jusqu'ici. C'est l'allocation fédérale à l'aide de l'instruction agricole qui a rendu cela possible; sans aucun doute c'est ce concours qui rapporte le plus pour la plus minime dépense. Au lieu d'insister sur la qualité de la semence, de la culture ou même de la récolte, l'on a décidé de récompenser surtout le profit net, ce qui, somme toute, est l'épreuve finale du succès agricole. L'on admettra généralement que les méthodes qui produisent le plus grand profit net sont, à parler d'une façon générale, les meilleures méthodes.

"C'est le ministère qui, par ses représentants de district, a fait tenir ce concours. Chaque année ces représentants donnent deux cours d'économie, de six semaines chacun, dans l'endroit où ils sont postés. L'on a donc décidé de restreindre ce concours aux jeunes gens qui avaient suivi le cours. Le choix de la récolte était laissé aux concurrents pour leur permettre de choisir le produit qui convenait le mieux à leur district. Ce concours a eu lieu dans vingt-six comtés et districts, avec plus de 200 compétiteurs. Comme il apparaît dans la table ci-dessous la nature des récoltes était très variée. L'on a tout fait pour faire subir le concours dans les conditions réelles du métier agricole, ainsi que pour obtenir l'uniformité et l'exactitude. L'on fournissait à chaque concurrent un blanc où il devait noter en détail les différents item des dépenses et les différentes méthodes de culture qu'il avait suivies. Pour les dépenses on allouait $5 l'acre pour le loyer du terrain, 10 cents l'heure pour le travail d'hommes ou de chevaux; 50 cents pour une charge de fumier; et le prix de revient de la semence, de l'engrais chimique, des préparations insecticides, etc. Dans le calcul des résultats l'on se servait uniquement du cours actuel du marché, et il n'y avait aucune occasion d'obtenir des prix élevés pour une petite quantité. Il n'y a pas de doute que, dans certains cas, la qualité du produit était assez bonne pour justifier une hausse dans les prix courants; mais afin d'être absolument impartial à l'égard de tous, chaque récolte était évaluée selont les prix courants du marché, même si, en conséquence, quelques-unes avaient une évaluation moindre que leur mérite. On s'est servi des chiffres suivants:—

Avoine..	$0.34	le boisseau.
Son..	0.15	"
Pommes de terre..	0.60	"
Maïs en silo..	2.75	la tonne.
Blé de semence..	1.00	le boisseau.
Orge..	0.60	"

"Au cours de l'été l'inspecteur du district a visité les lopins; les blancs ont été remplis et signés par les compétiteurs en présence de deux voisins désintéressés. Dans bien des cas la terre était près d'une grand'route et servaient d'excellentes démontrations à bien d'autres que les amis des concurrents.

"Le ministère a donné un seul prix; il a payé tous les frais de voyage et de pension pour le cours abrégé sur le bétail et la semence à l'*Ontario Agricultural College* de Guelph. La dépense moyenne serait d'environ $25, bien que, naturellement, ceux qui vivaient à une longue distance de Guelph encourraient une dépense plus grande. De cette manière le coût total du concours pour les vingt-six hommes serait à peu près de mille dollars. L'idée était de rendre ce concours aussi instructif que possible en montrant que le profit qui résulte de l'application des meilleures méthodes agricoles. Les résultats ont justifié cette attente, et l'expérience de deux semaines au cours abrégé de Guelph devraient faire ressortir encore plus cet aspect de la question. A la conclusion de ce cours au collège l'on faisait un autre concours pour déterminer quel membre de la classe était le plus habile dans l'évaluation du bétail et des semences. Comme prix de ce concours on donnait une montre d'or présentée par le sous-ministre et le sous-ministre adjoint de l'Agriculture. Le candidat heureux fut M. W. E. Dickson, de Sault-Sainte-Marie, Ont., qui a obtenu 486 points sur un maximum de 650 sur cinq classifications de bétail, de semences et de graines d'herbes nocives. M. C. W. Marchant, de Lloydtown, Ont., était deuxième avec 470 points."

A venir jusqu'au 31 octobre 1914 on avait dépensé $799.35 de cette allocation.

N° 3—L'AGRICULTURE DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES—$10,000.

1912—En vertu de la loi concernant l'aide aux cultivateurs.	$10,000
1913—En vertu de la Loi concernant l'enseignement agronomique	$10,000
1914—En vertu de la Loi concernant l'enseignement agronomique	$13,000

Bien que ce rapport ne traite que du placement des $10,000 alloués en vertu de la Loi concernant l'enseignement agronomique, en 1913, le travail des trois années est si intimement lié qu'on ne peut les séparer distinctement. Suit un tableau des dépenses payées par le ministère de l'Instruction publique dans l'Ontario:—

L'exercice clos le 31 octobre 1912........	....
L'exercice clos le 31 octobre 1913........	$ 8,471 92
L'exercice clos le 31 octobre 1914........	12,800 00
	$21,271 92

L'on remarquera que la computation de ces dépenses est tardive: elles arrivent après toutes les autres dépenses provinciales, car, en grande partie, elles sont le paiement de travaux échelonnés le long de périodes étendues d'enseignement. Le fait que l'allocation de 1912 n'avait pas été entamée jusqu'après le 31 octobre de cette année-là a retardé les dépenses des deux années suivantes.

M. S. B. McCready, comme professeur de botanique et d'histoire naturelle dans l'*Ontario Agricultural College,* avait graduellement intéressé les instituteurs des écoles publiques de la campagne dans l'étude de l'histoire naturelle, et avait initié un mouvement qui semblait plein de promesse au ministère de l'Instruction publique.

Le professeur McCready fut nommé directeur de l'enseignement agronomique élémentaire, étant ainsi attaché au ministère de l'Instruction publique, mais sans quitter le collège agronomique. Les montants d'argent mentionnés plus haut ont été alloués au ministère de l'Instruction et sont dépensés par lui dant le but de faire avancer le travail dont le professeur McCready a la direction. Ce dernier nous a donné la déclaration suivante pour insertion dans ce bulletin. Nous la donnons en entier, car l'Ontario a plus fait en ceci qu'aucune autre province:—

"L'introduction de l'agriculture comme sujet d'étude dans les écoles publiques s'est faite et se fait lentement. Depuis l'année 1845, où le *Canadian Agricultural Reader* fut publié à Niagara pour l'usage des écoles, jusqu'au temps présent, l'Ontario a toujours cherché, avec plus ou moins de constance, à établir l'agriculture comme sujet d'étude dans les écoles, à l'égalité des autres sujets. L'on a fait plus de progrès dans les derniers dix ans que dans aucune autre période, parce que cette tentative est devenue universelle par tout le globe, et partout les gouvernements lui ont accordé leur appui actif. Les efforts de l'Ontario en cette affaire ont été bien encouragée par la *Loi concernant l'enseignement agronomique,* passé en 1913. Voici les différentes divisions du travail qui ont reçu cette aide:—

"*Dans les écoles publiques.*—Les grands progrès de ce travail se préparaient depuis 1903 par l'octroi d'allocations spéciales aux commissaires et aux instituteurs, et par un séjour éducateur que faisaient au collège agronomique les instituteurs des écoles publiques. Le progrès a été bien plus rapide encore depuis deux ans, grâce aux allocations fédérales qui viennent s'ajouter aux crédits de la province. Les item de dépense de ces fonds ont été des plus variés. Le ministère payait les frais de voyage de ces instituteurs qui désiraient

assister à l'école d'été; et ils ont encouragé l'assistance de ceux qui vivent loin de Guelph aussi bien que des autres; par toute la province l'on a envoyé des agents voyageurs pour faire de la propagande en faveur de l'instruction agricole; les inspecteurs d'écoles, qui étaient plus de quatre-vingts ont tenu une réunion d'une semaine dans le collège agronomique, au mois d'août 1913, pour une conférence spéciale sur l'instruction dans les écoles rurales; des étalages concernant l'amélioration des écoles rurales ont été faits à l'exposition provinciale de fruits et de miel, à Toronto; à la foire d'hiver, Guelph; à l'*Ontario Educational Association,* dans l'université de Toronto; aux expositions de Toronto, d'Ottawa, de London, de Chatham, de Lindsay, de Stratford, de Walkerton, de New-Hamburg et au *Dufferin County Trustees Association,* à Orangeville et Grand-Valley; l'on a obtenu les services de Mme H. B. Miller comme directeur adjoint de l'instruction agricole, depuis le mois d'avril 1913 jusqu'au mois d'août 1914; dans la première semaine d'août fut tenue une conférence des instituteurs des écoles de campagne, où sont venus les instituteurs ruraux choisis comme les plus progressistes de la province par les *Teacher's Associations;* la distribution des semences aux écoles et aux élèves s'est faite plus grandement, sous la direction de la division des écoles de l'union expérimentale; il y a eu des progrès également dans le travail de l'amélioration des terrains d'écoles sous le professeur Hutt, du département de l'enseignement paysagiste; l'allocation du gouvernement fédéral a aidé également à la propagande faite au moyen de l'instruction agricole, de bulletins, de feuillets de renseignements, etc.

"*Dans les high-schools.*—C'est en 1913 qu'est né le projet d'introduire l'étude de l'agriculture dans le cours des *high-schools* et de donner au collège *agronomique* des cours spéciaux pour les professeurs de sciences dans ces *high-schools.* Correspondant au cours de deux ans (école d'été) pour les instituteurs des écoles publiques qui procure le certificat élémentaire d'agronomie, un cours de deux ans pour les professeurs des *high-schools* procure le certificat intermédiaire d'agronomie. Déjà quarante instituteurs environ ont suivi ces cours et les écoles à Essex, Exeter, Clinton, Niagara-Falls sud, Oakville, Drayton, Bowmanville, Picton et Vankleek-Hill commencent à donner leur attention à ce travail. Ce sujet est à l'état de bonus dans les examens élémentaires et intermédiaires pour les certificats d'enseignement, étant ainsi à l'égal du latin, de l'art, de l'entraînement manuel et de la science domestique. Aux examens de juillet 1914 plus de cent candidats ont répondu aux questions sur l'enseignements de l'agriculture dans les écoles primaires. L'année prochaine on préparera des questions pour les écoles secondaires aussi, car deux des écoles donnent l'instruction en trois ans de l'agriculture des *high-schools.*

"L'on accorde des allocation spéciales et aux commissions scolaires et aux instituteurs tant qu'ils concourent à ce travail, et l'on paie les frais de voyage, jusqu'à Guelph et retour, des élèves-maîtres. Les représentants agricoles ou leurs adjoints peuvent également profiter de ces allocations spéciales, mais leurs devoirs ne leur permettent pas généralement d'entreprendre un service d'école qui nécessiterait leur présence à des heures fixes plusieurs fois la semaine. Ce travail est supporté par les fonds du gouvernement fédéral.

"A part ce premier projet pour l'instruction des instituteurs, les universités de Toronto, McMaster et Queens en ont un autre. D'après ce plan les étudiants qui, les deux premières années suivent un certain cours de science peuvent prendre une troisième et une quatrième année dans les sciences agricoles, et recevoir le titre de B.Sc. (Agr.). Ce titre est accepté par le ministère de l'Instruction publique comme une qualification non professionnelle pour le double certificat des sciences et de l'agronomie. Jusqu'ici un seul étudiant a suivi ce cours à Guelph, mais d'autres s'y préparent dans les universités. Une fois l'entraînement technique reçu ces instituteurs seront à la tête, dans les

high-schools, de départements projetés d'agronomie. Des bourses scolaires libérales sont offertes pour persuader les candidats à suivre les cours au collège agronomique; aussi, donne-t-on de généreuses allocations aux instituteurs et aux commissaires là où ces divisions d'agronomie sont établies.

" *Agents voyageurs.*—Le travail des agents voyageurs méritent un mot d'explication car sans aucun doute ils ont fait beaucoup pour promouvoir l'intérêt dans l'enseignement agricole, surtout chez les instituteurs et les commissaires. En 1913, on a choisi six hommes; et en 1914, à cause des progrès de ce mouvement, le nombre en fut augmenté de deux. Ces agents étaient de jeunes hommes qui avaient reçu l'instruction technique donnée aux instituteurs et l'expérience pratique de l'enseignement dans les écoles rurales. Ils étaient tous nés à la campagne et suivaient au collège agronomique, le cours qui mène au titre de B.S.A. Ils se préparaient à ce service par une semaine d'entraînement spécial. Ils étaient employés durant les cinq mois d'été.

La province était partagée en districts et un agent posté dans chaque district. Dans leurs visites aux écoles ils coopéraient par tous les moyens possibles avec les inspecteurs d'écoles et les représentants agronomes. Leur premier devoir était de visiter les écoles qui retiraient des primes spéciales parce qu'elles enseignaient l'agronomie. Il faisait sur chaque inspection un rapport spécial dont une copie était envoyée aux commissaires par le ministère de l'Instruction publique.

Leur travail, toutefois, ne consistait pas seulement à faire l'inspection de l'enseignement agronomique. Ils étaient plutôt des aides et des propagandistes que des inspecteurs. Les services qu'ils rendaient étaient nombreux. Ils visitaient les écoles qui étaient recommandées par les inspecteurs comme étant intéressées dans l'introduction de l'enseignement agronomique, ou allaient partout où on les invitait pour expliquer aux instituteurs, aux commissaires ou aux bienfaiteurs des écoles, de quelle manière l'enseignement de l'agronomie pourrait être introduit; ils donnaient des leçons d'agronomie, organisaient le jeu, visitaient chez les élèves leurs lopins d'expérimentation, conféraient avec les commissaires, donnaient des conseils sur l'embellissement des terrains des écoles et sur le plantage des arbres, faisaient la disposition artistique des jardins des écoles, parlaient le soir à des assemblées dans les écoles, se servant parfois d'une lanterne magique; portait la parole à des réunions du *Women's Institutes* et des cercles agricoles, organisaient les réunions d'instituteurs, le samedi à des endroits d'accès facile; faisaient l'organisation des expositions d'écoles et de pique-nique pour des groupes d'écoles; rencontraient les commissaires des écoles secondaires ou des *high-schools* des villages et des municipalités et leur expliquaient les plans du ministère pour l'enseignement de l'agronomie; donnaient des cours d'instruction agronomique dans les écoles modèles d'été et, en 1913, dans les écoles modèles d'automne; ils assistaient aux réunions des associations d'instituteurs; faisaient des relevés de démonstration dans des cantons choisis; donnaient dans quelques écoles durant les vacances d'été des cours sommaires pour les élèves des écoles publiques; dirigeaient des étalages aux expositions d'automne, aidaient aux instituteurs à certaines expositions d'écoles en septembre.

" *Conférence sur l'enseignement dans les écoles rurales.*—Pour le progrès de l'enseignement ce qu'il faut surtout, c'est de la propagande. Le cours abrégé pour les inspecteurs, tenu pendant la première semaine d'août 1912, et le congrès des instituteurs des écoles rurales, tenu en 1914, avaient pour but d'exposer les nouveaux besoins de la province en matière d'éducation rurale, et de montrer quelles démarches il fallait prendre pour suffire à ce besoin. L'on peut s'attendre à d'importants résultats de ces conférences, même si elles n'ont fait que créer un sentiment en faveur d'un nouveau régime dans l'enseignement des campagnards.

Les deux conférences ont attiré une bonne assistance—plus de quatre-vingts inspecteurs des écoles publiques étaient présents à la première; et à la seconde il y avait plus de deux cents instituteurs des écoles rurales. Les délégués des *Teachers' Associations* qui ont assisté à la dernière convention, non seulement ont fait des rapports aux assemblées de l'automne, mais continuent à faire de la propagande par la voix de la presse locale.

" Des orateurs de marque ont contribué au programme et l'on a considéré toutes les phases des problèmes de l'enseignement dans les communautés rurales. Outre l'instruction en matière agricole par les professeurs des collèges on a traité des questions suivantes: le dépeuplement et la reconstruction des campagnes; la consolidation des écoles; les commissions d'écoles de township ou de comté contre les commissions d'écoles de la région; le progrès de l'enseignement agronomique aux Etats-Unis et au Canada ailleurs que dans Ontario; le besoin d'élever l'état social des instituteurs de campagne; des plans pour l'embellissement des terrains d'écoles; des jardins modèles pour les écoles; comment enseigner l'agronomie dans les écoles rurales qui n'ont qu'un seul instituteur; les *folk-schools* du Danemark; la récréation dans les écoles de campagne et l'équipement des terrains de jeu; comment faire de l'école rurale le centre des activités sociales; l'organisation des expositions des écoles et des clubs de progressistes. Des rapports reçus de plusieurs sources indiquent que les nouvelles idées émises dans ces conférences causent chez le public un réveil général en faveur de l'amélioration de l'enseignement dans les écoles de campagne."

Les deux allocations, celle de $10,000 donnée par la *Loi concernant l'aide aux cultivateurs,* 1912-13, et celle de $10,000 donnée par la *Loi concernant l'enseignement agronomique,* 1913-14, ont été dépensées comme suit:—

Agents voyageurs—Services	$4,098 33	
" Dépenses	6,776 31	$10,874 64
Cours au collège agronomique de Guelph, dépenses—		
Instituteurs des écoles publiques		1,726 41
Instituteurs des high schools		1,491 50
Inspecteurs des écoles publiques		1,431 33
Conférence des instituteurs de campagne		1,949 94
Primes aux écoles		913 03
Services des instructeurs		883 63
Imprimerie, papeterie, semences, etc		729 52
		$20,000 00

N° 4—Mise au marché et coopération—$5,500.

Cet octroi fut accordé afin d'établir une nouvelle division qui serait connue comme la "Division de la coopération et des marchés". On a inauguré cette division le 1er janvier 1914, avec M. Frank C. Hart, B.S.A., comme directeur.

" Né dans la Nouvelle-Ecosse M. Hart a eu quelque expérience comme instituteur, il a suivi un cours au collège agronomique d'Ontario, a travaillé quelque temps dans l'Ouest, et plus tard a servi durant six ans comme le représentant de ce ministère dans le comté de Waterloo; nous trouvons donc que M. Hart a maintes qualifications pour une position importante comme celle-ci. Il était un des premiers six hommes nommés par le ministère comme représentants de district; et commençant ce travail quand il n'était pas connu, ni reconnu, comme il l'est aujourd'hui, ce n'est qu'à force de tact, de persistance et d'énergie qu'il a réussi à rendre populaire, à un très haut degré dans ce district, le travail du représentant de district."

La raison de l'octroi était exprimée assez complètement dans l'entente, et le ministère a énoncé ses intentions dans les termes suivants:—

"Le but de cette nouvelle division sera de faire une campagne éducatrice de diverses manières pour disséminer les renseignements sur l'aspect commercial du métier agricole, et spécialement sur la question de la mise au marché. On aidera dans l'organisation d'associations coopératives, qui comptent déjà cinquante associations locales des arboriculteurs fruitiers, avec un bureau central d'écoulement, inauguré l'année dernière. Il y a aussi différentes associations vouées à l'écoulement des différents produits de ferme, ainsi que des cercles agricoles qui achètent des semences, des engrais, etc., d'une manière coopérative, et obtiennent les avantages de prix et de qualité qu'on procure en achetant par grosses quantités. Nous croyons donc qu'une division de cette sorte serait d'une très grande utilité pour le ministère. Si cette division réussit à amener, dans un certain degré, des relations plus étroites entre le producteur et le consommateur, elle aura peut-être quelque influence sur ce problème, si fort discuté, et si universel, du coût de la vie. Son introduction donc ne doit pas faire croire que notre travail délaisse la production pour s'occuper de la mise au marché. Quelques-uns prétendent qu'on parle trop de la production et pas assez de la mise au marché. Cette assertion peut être exacte jusqu'à un certain point, mais ce sera également imprudent d'aller à l'autre extrême. Il est reconnu que l'honnêteté et la qualité sont—dans la production—essentielles pour obtenir un écoulement heureux, surtout un écoulement coopératif; donc la nouvelle division insistera sur ces deux qualificatifs."

Suit une liste des organisations de vente qu'il y avait dans l'Ontario à l'inauguration de cette division:—

Minques aux œufs	20
Associations des producteurs de légumes	3
Associations des éleveurs de bétail	7
Planteurs d'oignons	3
Arboriculteurs fruitiers	52
Maïs de semence	2
Graines	5
Mise au marché générale	3
Total	95
Cercles agricoles	185

L'on voit ainsi que le directeur avait une base pour son travail. *The Agricultural Gazette* de mai 1914, qui contient une série d'articles traitant du mouvement coopératif dans toutes les provinces du Canada fait allusion à ces organisations et en décrit quelques-unes. Au Canada on donne une signification large au mot "coopératif". Plusieurs des sociétés dites coopératives ont peu de l'élément coopératif, et le besoin de l'instruction et de la direction en cette matière se fait sentir. L'Ontario et la Saskatchewan sont les seules provinces qui aient une division spéciale pour l'organisation d'associations de cette nature. Il y a lacune de législation en cette matière, et les officiers publics feraient bien d'étudier les véritables principes de la coopération.

L'extrait suivant peut servir d'exemple du travail de M. Hart et montrer comment l'on peut tirer profit de l'organisation et de l'amélioration des méthodes de la mise au marché:—

"Le nouveau directeur de la coopération et des marchés a visité l'île Manitoulin où il a porté la parole devant une assemblée réunie par le représentant de district de ce département. Il prit pour sa part la question de la coopération et de la vente tandis qu'un expert de la division du bétail, au ministère du Dominion, prenait pour lui celle de l'évaluation et du triage de la laine. Il en sortit

une association des éleveurs de moutons qui put mettre en vente 15,841 livres de laine."

On en est arrivé au résultat suivant:—

Laine en suint: 15,383 livres—

Laine peignée de qualité moyenne, 23½ cents.
Laine peignée de qualité moyenne inférieure, 22½ cents.
Laine peignée lustrée, 21 cents.
Laine de premier peignage, 19 cents.
Rebuts, 16 cents.

Et ce contre des prix uniformes de 14 à 17 cents obtenus pour le traitement ordinaire de ces laines.

Laine lavée: 458 livres—

Peignage lustré, 26 cents.
Premier peignage, 25 cents.

Ce contre le prix maximum de 24 cents accordé à ces laines soumises au traitement ordinaire.

Ces chiffres établissent en même temps une autre forme de coopération, celle qui s'est établie entre les ministères fédéral et provincial d'agriculture.

Jusqu'au 31 octobre on avait pris de cet octroi $3,496.77 que l'on avait converti en salaire, frais de déplacement et de dépenses de bureau.

N° 5—Bâtisses du collège agricole d'Ontario—$56,500.

Pour faire rapport complet de ces déboursés il nous faut tenir compte de la subvention fédérale couvrant les trois années qui débutent avec la Loi de l'aide à l'agriculture de 1912.

1912.	Bâtisse d'économie rurale extérieure..		$ 40,000 00
1913.	Bâtisse d'économie rurale extérieure..	$21,000	
	Poulaillers..	30,000	
	Bâtisse de bactériologie..	2,500	
	Etable pour vaches laitières..	3,000	56,500 00
1914.	Bâtisses nouvelles et parachèvement de celles en voie de construction..		72,000 00
			$168,500 00

Les chiffres suivants constituent les déboursés rattachés aux bâtisses ci-haut mentionnées:—

——	31 octobre 1912.	31 octobre 1913.	31 octobre 1914.	Total.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Bâtisse d'économie rurale extérieure.	1,285 50	47,941 39	11,749 86	60,976 75
Poulaillers..	.. .. ..	15,326 62	14,673 38	30,000 00
Bâtisse de bactériologie	.. .. ..	2,495 60	4 26	2,497 86
Etable pour vaches à lait..	.. .. ..	.. .. ..	3,000 00	3,000 00
Total	.. .. ..	.. .. ..	.. .. ..	96,476 61

On peut se rendre compte par ce tableau que le 31 octobre 1914 toutes les allocations de 1912 et de 1913 avaient été utilisées, à part $23.25 destinés à la bâtisse d'économie rurale extérieure, et 14 cents destinés à la bâtisse de bactériologie. En novembre cependant le ministère commença à profiter largement de l'allocation de $72,000 pour l'exercice 1914-15, destinée à l'érection d'une bâtisse consacrée aux travaux de physique et à l'achèvement des bâtisses dont nous venons de parler dans le tableau ci-haut. On s'attend à dépenser environ $6,000 pour arriver à compléter l'installation de la bâtisse de l'économie rurale extérieure, et $10,000 pour achever les poulaillers. La bâtisse destinée aux travaux de physique coûtera environ $50,000, le contrat en a été accordé et les travaux sont commencés.

La bâtisse de l'économie rurale extérieure a été officiellement ouverte au public, comme le dit d'ailleurs le tableau, par le ministre de l'Agriculture du Dominion le 2 janvier 1914. Ce fut la première prête de toutes celles que le gouvernement d'Ontario a érigées à même les octrois accordés par le ministère de l'Agriculture du Dominion en vertu de la Loi de l'aide à l'agriculture de 1912 et la Loi d'enseignement agricole de 1913. La bâtisse qui a 146 pieds de longueur et 64 de largeur est, on peut dire, à l'épreuve du feu et revient à $60,000; elle est en brique avec coins en pierre et l'étage supérieur en crépi. L'intérieur est en pin clair du pays et les planchers sont d'érable et de bouleau.

La grande classe du rez-de-chaussée a des sièges et des tables pour une population de 120 élèves, et la classe de cours abrégés du premier peut recevoir 300 élèves. L'éclairage de toute la bâtisse et l'acoustique des classes sont ce qu'il y a de mieux. La bâtisse est chauffée par le système de chauffage et d'éclairage du collège. Le musée et les collections du département auront une pièce spéciale au premier.

Le sous-sol est divisé par des murs de brique en compartiments destinés aux grains, plantes, semences, préparations de traitement du blé, installation d'élevage des plantes, outils, etc., ainsi que machines de nettoyage et de triage des semences.

Les plans ci-contre du sous-sol et du rez-de-chaussée indiquent les dimensions et les fins des principales pièces. Au premier se trouvent des pièces destinées à recevoir les installations d'exposition et de démonstration.

Le poulailler a été construit à même l'allocation fédérale au coût de $30,000. Il comprend un sous-sol, au rez-de-chaussée et un étage, et est construit en brique solide de bonne qualité. Sa largeur est de 63 pieds et sa longueur de 100 pieds. Il est destiné à servir aux fins d'administration d'enseignement et celui qui en a dressé le plan et en a dirigé la construction presque du commencement à la fin sous sa direction personnelle, est le professeur W. R. Graham, directeur du département des volailles au collège. Il est divisé de façon à donner le maximum de facilité au travail d'enseignement et de démonstration sous quelque forme qu'il se présente. On s'en est déjà servi en une certaine mesure et on a recueilli un peu partout des commentaires élogieux sur les avantages qu'il comporte.

Dans le sous-sol, à part l'installation de chauffage et la partie consacrée à la réserve, on trouve une vaste pièce de 40 pieds par 50 arrangée de manière à servir à l'enseignement sur la façon de tuer et de préparer les volailles, et où l'on peut installer cinquante élèves et même davantage. C'est dans cette pièce que se donne l'enseignement pratique sur la séparation et la nourriture des poulets par le lait. On y trouve aussi diverses marques de fabrique de batteries de nutrition et des paniers à claire-voie fabriqués à la maison, et on peut, une fois les batteries mises en jeu, y introduire 1,000 oiseaux. A côté se trouve une salle de travail pour les élèves, qui mesure 30 pieds par 40 et où ces derniers peuvent s'adonner à des travaux de construction, de mise au point et de préparation des accessoires destinés aux poulaillers.

Au rez-de-chaussée se trouvent les bureaux de l'administration où se tient le professeur Graham, ses aides et ses sténographes. A part ces bureaux se trouvent les classes, la salle des expéditions et le musée, le tout destiné au travail des poulaillers. Il s'y rencontre particulièrement une classe de 40 pieds par 32 où prennent place 120

élèves. Dans une autre pièce se trouvent des tables pour le triage des œufs, travail destiné à servir au classement de l'espèce; on trouve dans la même chambre assez de place pour y donner à trente élèves des cours sur les méthodes modernes du soin des œufs. Enfin au même étage on rencontre un bureau des statistiques destinés à la conservation des statistiques d'élevage.

Le premier est consacré tout entier à l'enseignement. Toute l'aile droite, sur une largeur de 15 pieds, est convertie en un vaste laboratoire. Cette dernière pièce est bien éclairée et sert à tout ce qui regarde l'enseignement de l'élevage de la volaille comme l'anatomie, le chaponnage, etc. A l'est du laboratoire et lui faisant suite se trouve une vaste classe de 40 pieds par 50 dans laquelle peut facilement prendre place une assemblée de 200 personnes. Cette pièce ne sert pas seulement de classe mais elle peut aussi à l'occasion servir, vu sa grandeur, de lieu de réunion du personnel de l'institut. Elle est bien éclairée et se prête admirablement à des fins de réunion nombreuse. On peut rassembler quatre cents poules dans les poulaillers, ce qui permet de rendre très pratique l'enseignement de la connaissance et de l'accouplement des volailles. Cette pièce se trouve à continuer au moyen de doubles portes une vaste salle de classe, ce qui fait que, immédiatement après la classe sur la connaissance des diverses espèces de poules, l'élève est à même de conduire dans la grande salle certaines classes de volailles pour en faire le sujet d'une causerie. A l'aile sud se trouvent la salle de lecture et la bibliothèque. Cette pièce a environ 30 pieds sur 20 et sert aux étudiants des cours abrégés sur les volailles et au club ornithologique du collège.

Le renvoi aux plans qui ont servi à la construction de la bâtisse permettra de se rendre mieux compte du détail de l'arrangement. Les demandes que le ministère a reçues au sujet des volailles au collège ont augmenté sérieusement au cours des dernières années, et cette adjonction d'une installation nouvelle va mettre le ministère en position de répondre avec satisfaction à ces demandes dans les années à venir.

N° 6—Cours abrégés, connaissance du bétail et des semences—$7,500.

Sur l'allocation fédérale de 1912 on a pris $7,000 pour la poursuite de ce travail. Jusqu'au 31 octobre de cette année 1912, on n'avait consacré à ces fins que $4,675, et ce pour la raison que les cours abrégés de cette nature ne se donnent surtout que les mois d'hiver. Aux $6,325 qui restaient on a ajouté l'octroi de 1913-14, ce qui a porté la somme à $13,825. Du 31 octobre 1913 au 31 octobre 1914, on a dépensé $13,148, ce qui laisse $627 à ajouter aux $7,500 de l'octroi de 1914-15, le tout pour pousser les travaux au cours de l'hiver de 1914-15. Le travail de direction générale est entre les mains de G. A. Putnam, surintendant des instituts des fermiers. Les déboursés se rapportent à l'enseignement même, aux frais de déplacement et autres dépenses occasionnées par les assemblées, c'est-à-dire la préparation des bâtisses pour les fins de réception des hôtes, les dispositions à prendre au sujet des animaux, etc.

Il faut reconnaître que ces travaux se faisaient avant que l'on ne pût disposer des allocations fédérales, mais grâce à ces dernières, comme en fait foi l'état ci-contre, le nombre des cours a augmenté de façon sérieuse. M. Putnam a préparé le rapport suivant au sujet de cette division des travaux:—

> "Les instituts des fermiers se sont tôt rendu compte que, là où il était possible de donner des démonstrations d'ordre pratique à la suite d'entretiens sur un sujet quelconque, les auditeurs se montraient plus attentifs, l'orateur se trouvait à même de faire partager ses idées à chacune des personnes présentes et ce de façon plus simple, plus claire et plus pratique, et il s'en suivait que les résultats de la conférence étaient plus durables.
>
> "Le fait de donner des renseignements sur les progrès de l'industrie du bétail met sur le chemin de l'emploi d'une méthode de démonstration.
>
> "Avant l'arrivée du représentant de district, il était impossible de faire beaucoup de travail pratique. Mais, en même temps que l'arrivée d'un représentant du ministère de l'Agriculture, la division des Instituts s'assura dans

chaque comté les services de quelqu'un qui, très au courant du travail d'organisation, intéressé dans toutes les branches de l'agriculture progressive, étant au courant de tous les besoins non seulement du comté mais aussi de chaque agglomération individuelle, mettrait la main à la roue, et, grâce à son influence personnelle, ferait comprendre à la population l'obligation où la pousse son intérêt de supporter par sa présence et son attention toutes les initiatives du ministère.

"Le représentant de district a coopéré avec la division des Instituts pour l'arrangement et la direction des cours abrégés tenus pendant les années indiquées ci-contre:—

"1908-09	16	cours.
1909-10	25	"
1910-11	42	"
1911-12	56	"
1912-13	88	"
1913-14	88	"

"L'assistance moyenne à ces cours aux différentes saisons a descendu de 900 à 300, chiffre de l'année dernière, alors que les conditions atmosphériques se sont trouvées absolument défavorables pour la plupart des classes.

"Pour chaque cours, une vaste bâtisse, salle ou tente, est mise à la disposition des élèves, et on apporte des sièges en quantité suffisante pour accommoder de 200 à 300 personnes. Le représentant de district ou toute autre personne représentant la division des Instituts s'assure la présence d'animaux-types, pris au sein des classes que l'on se propose d'étudier, en s'adressant aux meilleurs éleveurs du district.

"On s'est rendu compte qu'il était de bonne guerre de faire durer chaque cours deux jours de suite seulement, et ce dans l'après-midi de chaque jour; et, dans certains cas peu nombreux, de faire tenir une réunion le soir du premier jour alors que les instructeurs développent un entretien sur les sujets qui peuvent intéresser les éleveurs de bestiaux.

"Au cours d'une séance de l'après-midi l'instructeur fait un entretien sur la classe que l'on se propose d'étudier, mettant en évidence le développement idéal qu'il désirerait obtenir pour chaque sujet individuel, les traits caractéristiques de l'espèce et les imperfections communes à chacune, de même que les tares les plus importantes. On permet alors à chacun des assistants de faire un examen personnel des animaux qui se trouvent devant lui et de les classer par ordre de mérite.

"L'instructeur donne l'élan à la discussion en invitant un certain nombre des éleveurs les plus notables de faire leur choix en donnant les raisons qui justifient ce choix. La critique qui accompagne ce choix permet à chacun de se rendre compte, à la suite d'un examen, des mérites et des faiblesses de chaque sujet individuel.

"La classe de l'animal est donnée par l'instructeur et ce dernier fait connaître les raisons de son jugement, ce qui permet à toutes les personnes présentes de voir de leurs yeux les sujets à mesure que ces dernier apparaissent devant l'instructeur.

Cette méthode de vulgariser l'expérience et la connaissance des éleveurs experts met l'audience à même non seulement d'entendre ce que tel éleveur d'expérience peut avoir à dire au sujet de la sélection et de l'élevage des animaux, mais encore de faire une inspection et un travail personnels de critique, ce qui a pour effet d'habituer l'œil à reconnaître le type que l'on désire en même temps que les caractéristiques essentielles et les tares de chaque sujet individuel soumis à l'examen. L'éleveur se trouve de cette façon en mesure de faire le

choix et l'élevage d'animaux qui, une fois bien traités et arrivés à leur forme, assurent à l'éleveur un profit qui le récompense de ses travaux de tentative d'amélioration de son bétail.

"Pour un nombre limité de cours résumés, une séance, qui se fait d'ordinaire l'avant-midi, a été consacrée à la question de l'amélioration des semences, la leçon consistant en une conférence et en un travail pratique, et chaque membre de la classe recevant des échantillons sur lesquels il doit exercer son jugement. On a cru bon de prendre des dispositions en vue de faire des assemblées spéciales pour se renseigner sur les graines de semence, assemblées indépendantes des travaux qui se rattachent au bétail et que l'on se propose de poursuivre durant cette saison."

N° 7—Women's Institute—$6,500.

L'octroi accordé spécialement aux *Women's Institute* a servi à faire faire un mouvement en avant à l'enseignement systématique féminin, à assurer cet enseignement en ayant recours à des démonstrations et à des conférences sur trois sujets:—(a) valeur des produits alimentaires et leur cuisson, (b) couture, (c) soin des malades. C'était là un élargissement du champ d'activité de la science domestique, et nous y trouvons un préliminaire à l'inauguration d'un système de représentation féminine des districts. Les instructrices dont les noms suivent ont participé à ces cours:—

Mrs. Altenburg—Couture, de septembre 1913 à mai 1914—10 classes, 515 membres.

Miss Gertrude Gray—Cuisine, de novembre 1913 à mai 1914—10 classes, 294 membres.

Miss Elizabeth McKay—Couture, d'octobre 1913 à avril 1914—15 classes, 346 membres.

Miss Mary E. MacKenzie—Cuisine, d'octobre 1913 à février 1914—13 classes, 346 membres.

Miss E. M. Collins—Couture, janvier et février 1914—7 classes, 143 membres.

Mrs. M. MacPhayden—Cuisine, d'octobre à décembre 1913—5 classes, 113 membres.

Total, 84 classes et 1,757 membres.

Le rapport ci-contre préparé sur le travail que nous venons de désigner, l'a été par M. G. A. Putnam, surintendant des *Women's Institutes*:—

"La population des districts ruraux apprécie hautement l'occasion qui lui est offerte de suivre des cours de conférences sur des sujets qui ont reçu depuis bon nombre d'années plus ou moins d'attention sans jamais être étudiés de façon systématique. Dans l'organisation de ce travail nous exigeons que les groupes d'instituts convenablement installés forment des classes qui permettent à l'instructrice de passer une journée par semaine à chaque endroit pendant dix semaines. Dans quelques districts où il ne se trouvait que trois ou quatre instituts qui désirassent profiter de cet enseignement, on a fait des arrangements pour que chaque classe reçut deux leçons par semaine et, dans certains cas, trois leçons; cependant, pour la classe constituée par l'institut Norwood, les travaux ont été ininterrompus pendant deux semaines, la classe recevant une leçon toutes les après-midis.

"Les instituts doivent fournir une salle convenable pour la classe; ils doivent aussi fournir l'installation nécessaire aux démonstrations; quant aux classes de confection pour dames, les instituts devaient fournir en plus, règle, épingles, aiguilles, fil, ainsi que les étoffes à coudre.

" Le coût de l'enseignement pour les " propriétés des produits alimentaires et la cuisine", de même que pour le "soin des malades", a été de $1.25 par tête, la moitié de la somme excédant $25 devant être remise entre les mains de l'institutrice, l'autre moitié devant servir à défrayer les déboursés locaux.

" Pour la classe de couture, le coût a été de $2 par tête—$36, la moitié de tous les argents obtenus au-dessus de cette somme devant aller à l'institutrice et le reste à défrayer le coût local de l'entreprise. Les cours comprennent les travaux suivants :—

ALIMENTS DE CUISINE.

Liste ordinaire.

Conférence n° 1. Fruits.—Méthodes particulières de faire la cuisine; méthodes combinées; manières diverses de servir les fruits de la saison.

Conférence n° 2. Légumes—Frais, amidonnés et secs.

Conférence n° 3. Lait—Soupes, poudingues et préparations combinées destinées tout spécialement aux bébés, enfants et invalides. Cuisine pour invalides.

Conférence n° 4. Céréales et fromage—Diverses méthodes de préparation; leur haute valeur alimentaire mise en regard d'aliments plus dispendieux.

Conférence n° 5. Œufs—Méthodes recommandables de les cuire; variété des méthodes; mise en réserve; substituts de la viande.

Conférence n° 6. Viandes tendres—Rôtissage et cuisson; parties à recommander; valeur de cet aliment comparée à d'autres viandes et à une autre alimentation. Viande dure—pâtés, étuvée et soupes.

Conférence n° 7 Pains confectionnés au moyen de la poudre à pâte, pains avec levain et pains de fantaisie.

Conférence n° 8. Gâteaux et petits gâteaux.

Conférence n° 9. Poudingues et desserts.

Conférence n° 10. Salades et préparation des ingrédients, apprêts, etc.

Liste facultative.

Conférence n° 1. Plats personnels.
" 2. Cuisine sans feu.
" 3. Volailles.
" 4. Plats à déjeuner.
" 5. Service de la table.

Le ministère préfère que les instituts fassent leur choix parmi les conférences de démonstration, sur la " liste ordinaire ". S'il existe cependant une préférence prononcée pour l'une ou l'autre des matières de la " liste facultative " sur les sujets ordinaires, les premières peuvent être substituées aux seconds.

COUTURE.

" Cet enseignement a subi de temps à autre des changements. On s'est toujours efforcé cependant de rendre les travaux aussi pratiques que possible et de rencontrer les goûts des élèves des classes dans les divers centres. Les cours comportaient des leçons abrégées sur les matières suivantes: blouses jupes, sous-vêtements, toilettes en un seul morceau, patrons d'ajustage, coupe et assemblage, couture domestique, etc.

SOIN DES MALADES.

1. Chambre des malades—salubrité, ventilation, entretien, etc.
2. Couche pour les différentes maladies.
3. Le bain.
4. Soins improvisés.
5. Applications chaudes et froides.
6. Bandages.
7. Désinfectants et observation des symptômes.
8. Distribution des aliments et les remèdes.
9. Hygiène du bébé.
10. Revue et étude générale.

"Au cours de la saison de 1912-13, 1,667 personnes ont profité de l'enseignement alors que, en 1913-14, le nombre total de ces dernières a été de 1,757 dont 1,004 pour la couture et 755 pour les "propriétés des aliments et la cuisine". Parmi ces dernières il s'en est trouvé quelques-unes, peut-être 45, qui ont préféré le soin des malades au cours de cuisine.

"Tout paraissait promettre un vaste développement de cet enseignement au cours de cette saison, mais, vu le travail intensif consacré à l'œuvre de la Croix Rouge et autres fins de soulagement, il s'est trouvé plusieurs instituts qui se proposaient de former des classes et qui ont résolu de consacrer toutes leurs énergies à la fourniture de tout ce dont peuvent avoir besoin les soldats et les miséreux.

"Bon nombre de lettres de félicitations ont été adressées au ministère et le jour où les conditions reprendront leur cours normal nous pourrons, je crois, envisager l'idée du développement de cette méthode effective d'assurer un enseignement systématique aux habitants des districts ruraux.

"En août 1913, on a publié un bulletin descriptif illustré des travaux. Nous voulons parler du bulletin n° 215 de la série d'Ontario, "Conférences de démonstration sur les sciences domestiques, couture et soin des malades".

Jusqu'au 31 octobre 1914 on a pris $3,877.92 de l'allocation.

N° 8—Cours abrégés pour les juges—$5,140.

Il y a quelques années il s'est fait un changement dans la façon de porter les jugements aux expositions agricoles, aux concours hippiques du printemps de même qu'aux expositions de grains de semences. Voici en quoi il consistait—le ministère provincial choisissait une liste de juges en vue de mettre la main sur des gens plus ou moins habiles à juger. Ces personnes étaient dépêchées aux diverses expositions et leurs frais de déplacement étaient payés par le ministère, ce dernier exigeant de la société locale une modique contribution par jour. L'an dernier on résolut de donner à ces juges des cours d'enseignement, en vue partiellement de les rendre plus habiles à porter leurs jugements, et partiellement de les rendre aptes à motiver leurs jugements et à porter à l'esprit des personnes qui les entourent des renseignements qui peuvent leur être de quelque valeur; autrement dit, on veut faire de l'acte de rendre un jugement, un prétexte à démonstrations, à renseignements à donner au peuple. Pour y arriver on a pris sur l'allocation fédérale une somme de $5,140. On a amené les juges au collège agricole de Guelph et à la ferme expérimentale centrale d'Ottawa, et là on leur a fait suivre des cours donnés par les professeurs et instructeurs de ces deux institutions. Les frais de déplacement ont été payés à même cette allocation, mais on n'a rien accordé aux juges en indemnité pour le temps de leur séjour à ces écoles. La tâche de choisir les juges a été confiée à J. Lockie Wilson, surintendant des sociétés agricoles.

N° 9—Drainage souterrain—$5,000.

Ce travail est sous la direction du département de la physique du collège agricole d'Ontario, et les premiers plans et travaux d'arpentage ont été préparés à l'automne de 1905. En 1906, on annonça publiquement que l'on ferait des levés de plans d'arpentage pour le bénéfice des fermiers qui étaient disposés à payer les frais encourus par ce travail de Guelph à leurs fermes respectives. Les choses allèrent bon train et en 1908 la législature accorda une autre allocation spéciale de $1,000 pour défrayer les salaires d'aides. En 1910, cette allocation fut augmentée et portée à $4,000, et de nos jours cette somme a été grossie en 1913 et en 1914, de $5,000 chaque année à même l'allocation fédérale.

Un fermier fait une demande d'un plan de drainage. Le professeur W. F. Day, du personnel du collège, envoie un aide faire un travail d'arpentage ou faire des arrangements avec un représentant de district pour des fins de travaux d'arpentage. On prépare un plan ou une carte. Ce plan ou cette carte indique la proportion des niveaux, l'emplacement des drains, les pentes et la grandeur des tuiles qu'il convient de faire entrer dans ces travaux. Puis on prend des dispositions pour faire sur chaque ferme des travaux de démonstration. On fait parvenir un avis aux fermiers voisins que ces travaux de démonstration se font à un endroit donné. S'il est possible, on se sert d'un creuseur mécanique de fossés. L'arpenteur donne certains renseignements en se servant de la carte, indique les divers procédés de travail et explique les avantages que l'on doit s'attendre à retirer de ce drainage. Puis on se met à l'œuvre et le fermier se charge du soin de conduire le tout à bonne fin. Les personne qui entendent le cours de démonstration sont certaines de s'intéresser au résultat dans la suite. Neuf années de ce travail ont produit à peu près le résultat suivant:—travaux d'arpentage, 1,614; étendue de terrain soumise à l'arpentage, 74,957 acres; longueur de drains posés, 9,173 milles; travaux de démonstration, 491; assistance moyenne à ces assemblées de démonstration, 21. On a dépensé les $5,000 en entier, la plus grande partie de cette somme allant au travail exécuté par les employés en campagne, les dessinateurs, le préposé à la machine de creusage, au travail d'établissement des pentes et au posage des tuiles.

Avant 1908 il n'existait pas plus que deux ou trois machines à creuser pour toutes les fermes canadiennes. Le professeur Day rapporte qu'aujourd'hui on en trouve plus qu'une centaine en Ontario seulement.

N° 10—Démonstrations sur la culture des légumes—$2,500.

Ce genre de travail était tout à fait nouveau. M. S. C. Johnston, B.S.A., gradué de l'école agricole d'Ontario a été nommé en avril 1914 à la direction de ces travaux. Ce dernier parcourt toute la province, donnant la main, quand c'est possible, aux représentants de district pour encourager les fermiers à s'adonner à la culture des légumes, à celles surtout des plus belles variétés, et pour enseigner les meilleures méthodes d'en faire la vente. Il a aussi le soin de préparer des bulletins sur ces matières. L'Association des cultivateurs de légumes de Toronto a passé en septembre une résolution très énergique à la fin d'approuver le travail accompli par M. Johnston au cours de ses démonstrations sur les avantages de disséminer le céleri afin de lui exempter les effets fâcheux de la bielle; cette association a aussi fait mention de l'importance de ce renseignement au point de vue des fermiers.

L'allocation de $2,500 a passé entièrement en salaire et en frais de déplacement.

N° 11—Travail de démonstration sur les divers terrains—$2,500.

En vue de donner le branle à un mouvement en faveur du drainage des terrains au sein des districts où l'on trouvait des fermiers incrédules ou indifférents à ce travail, on a consacré $2,500 pour des fins de démonstrations faites sur des terrains acquis. Ci-suit le rapport du professeur W. H. Day sur cette nouvelle entreprise:—

"*Terrains de démonstration de drainage.*—En dépit de nos travaux systématiques et patients, il se trouve certaines parties de la province où, pour une raison ou une autre, le drainage est tout à fait inconnu. Dans le comté d'Haldimand, par exemple, les fermiers prétendaient que la glaise était si lourde qu'il était impossible de la drainer, l'eau d'après eux, n'arrivant pas à faire son chemin jusqu'à la tuile." Pour ces districts comme celui-là nous avons trouvé qu'il était opportun d'y faire plus que des travaux d'arpentage, et nous avons entrepris de poser des drains au sein de quelques terrains de démonstration de drainage. Pour y arriver on a obtenu en 1912 une allocation de $5,000 du gouvernement fédéral, et un montant égal en 1913. On fit l'acquisition d'une machine à creuser et déjà on a fait huit démonstrations pratiques de drainage. Dans le comté de Bruce, le premier terrain drainé a produit une première récolte de grain qui a obtenu un prix au concours de récoltes sur champ de 1913. C'était la première récolte de grain que l'on obtenait de cette terre depuis cinquante ans, et ce, bien que le terrain eût été ouvert à la culture tout ce temps. D'Haldimand ou l'on a drainé deux terrains, nous vient le rapport au sujet de chacun d'eux que l'eau avait facilement trouvé son chemin à travers les drains au cours des pluies de l'automne de 1913, et que l'on s'attendait à ce que le drainage suscitât beaucoup d'intérêt dans ce comté. Dans Peterboro, Lennox et Addington, Hastings et Dufferin, on a drainé d'autres terrains et l'on se propose de faire au cours de la saison prochaine un choix de terrains et de les drainer en jetant le dévolu sur le plus grand nombre de pièces de terre possible, que l'on recherchera dans la partie est de la province, car dans cette région la question du drainage a été négligée plus que dans l'ouest."

" Ci-suit la nature du travail de démonstration:—

(*a*) Les terrains de démonstration doivent être situés dans une localité (township) où il ne s'est fait que peu ou point de drainage.

(*b*) Il importe de se procurer un champ d'une superficie de 10 à 12 acres. Le terrain doit se trouver sur un chemin passant et se drainer dans le sens de la route afin de permettre aux passants de se rendre compte des résultats obtenus. On doit avoir soin d'assurer de bons environs qui conviennent au lopin de terre.

(*c*) Le département de la physique fait le travail d'arpentage, prépare les plans, creuse les drains, pose les tuiles, fait des démonstrations publiques de drainage pendant que l'on fait la pose des drains; elle fait une autre démonstration probablement l'année suivante à l'époque de la moisson afin de se rendre compte des résultats obtenus et d'en faire le sujet d'entretiens.

(*d*) Le département fournit la moitié du nombre des tuiles et le propriétaire, l'autre moitié, ce dernier se charge aussi d'amener sur le terrain les tuiles et d'en faire la distribution, de remplir les fossés et de nourrir les employés tout le temps des travaux. Le propriétaire consent aussi à laisser la moitié de son champ non drainée pendant trois saisons, à ensemencer les deux moitiés du terrain du même grain chaque année à faire la récolte et à battre le grain des deux parties de terrain séparément, enfin à faire un rapport dans un délai rapproché au département sur le rendement de la partie de terrain drainée et sur celle qui ne l'est pas."

On a imprimé dans la *Gazette Agricole* de novembre 1914, page 890 jusqu'à page 897, un rapport intéressant et instructif en même temps qu'une dissertation sur ce sujet.

On peut dire que l'on a dépensé en entier l'allocation de $2,500 en frais de travaux et de démonstrations.

La loi d'enseignement agricole a permis de s'assurer de façon permanente les services de deux démonstrateurs et d'instructeurs de drainage en sus d'un certain nombre d'aides temporaires.

N° 12—Démonstrations sur le bétail et les volailles—$4,000.

Lorsque la première allocation fédérale fut accordée en 1912, on entreprit d'étendre le champ d'enseignement au sujet des volailles. M. F. N. Marcellus, B.S.A., a été nommé instructeur agricole sous la direction du professeur W. R. Graham, membre du collège agricole. Ce dernier doit voir à parcourir la province et prendre les dispositions, en coopération avec les représentants de district, pour faire des démonstrations sur l'élevage des volailles, sur l'incubation, la construction de poulaillers, l'alimentation et le soin à donner aux volailles, la vente des volailles, l'organisation de minqués aux œufs, etc. Une partie de l'allocation ci-dessus mentionnée sert à payer le salaire de l'instructeur ($1,600) et à défrayer les dépenses.

N° 13—Démonstrations fruitières—$3,000.

On a employé des experts qui devaient parcourir les comtés et enseigner aux fermiers à tailler et arroser les vergers et donner aux fruits le soin qu'ils demandent. Ils ne devaient pas s'occuper de faire les travaux en lieu et place des fermiers, mais ils devaient se contenter de leur enseigner la façon de s'acquitter eux-mêmes de ce travail. Leurs fonctions consistaient à montrer comment on peut rendre productif et fructueux les anciens vergers abandonnés. Cette tâche de démonstration concorde absolument avec la recommandation de M. D. Johnson, commissaire fruitier du Dominion qui, à la suite d'une tournée personnelle d'examen de tous les districts fruitiers du Canada au cours de l'été de 1914, a recommandé que les vergers qui existent actuellement soient entretenus soigneusement et fertilisés plutôt que de se mettre en frais de planter des vergers nouveaux. "Prenons soin des arbres que nous possédons, tâchons de faire produire la meilleure qualité possible de fruits, et je crois que nous en serons récompensés amplement pourvu que nous ayons une température favorable."

M. P. W. Hodgetts, directeur de la division fruitière d'Ontario, qui a eu la tâche de la surveillance des travaux accomplis, fait le rapport suivant:—

> "Par la parole et par l'exemple les fonctionnaires de la division fruitière se sont appliqués à enseigner aux agriculteurs les méthodes les plus recommandables d'entretien des arbres à plantation rapprochée et à croissance touffue que l'on trouve dans tous les comtés d'Ontario. Après avoir commencé au sein du comté de Lambton de bonne heure au printemps avec une équipe de douze hommes, le département a visité presque tous les comtés où se fait la culture des fruits, en s'avançant de l'est à l'ouest à mesure que la saison s'avançait. Là où les circonstances le permettaient, on laissait en permanence des employés spéciaux qui y passaient toute la saison d'émondage avec instructions de donner un coup de main à quiconque demandait de l'aide. On a organisé plusieurs assemblées à la demande des agriculteurs, cependant que l'on a répondu à certaines demandes individuelles d'aide avec tout l'empressement que permettait le nombre d'employés et les fonds mis à notre disposition.
>
> "Dans les comtés où les agriculteurs s'intéressaient plus qu'ailleurs à nos travaux de démonstrations, on choisissait des vergers pour servir à des fins de démonstration tout comme dans le passé, la tâche restant à la fois à la division fruitière et au représentant de district. Dans certains cas, les municipalités ont accordé des octrois spéciaux afin de défrayer une partie des déboursés. Dans le comté de Lambton le conseil a voté $250 pour acheter des appareils d'arrosage dont on se servirait au soin des vergers que choisiraient les fonctionnaires du département et que ces derniers livreraient au travail d'émondage. En sus des fonctionnaires de district et de leurs aides, on a eu les services de vingt-deux

employés et on a dépensé dix mille dollars au cours de la saison pour les travaux de démonstration. Les comtés dont les noms suivent ont été parcourus à diverses reprises: Huron, Lambton, Essex, Kent, Elgin, Middlesex, Brant, Haldimand, Welland, York, Simcoe, Waterloo, Ontario, Northumberland, Durham, Prince Edward, Hastings, Leeds, Dundas et Glengarry."

Comme résultat des travaux de démonstration exécutés dans un verger *ad hoc* de 4 acres en 1913, le directeur a donné d'amples détails sur les recettes et les déboursés. Le résultat général a été le suivant: Frais d'émondage, d'arrosage, de culture, de cueillette, d'empaquetage et d'écoulement, $410.38; revenus, $697.50; profit net, $287.12.

En sus des travaux ci-haut énumérés, la division fruitière a dirigé vingt-trois écoles d'empaquetage où les arboriculteurs fruitiers ont appris les méthodes les plus recommandables d'empaqueter les pommes et les autres fruits, dans des boîtes.

Le crédit du gouvernement fédéral de $3,000 a été complètement épuisé pour compléter le crédit provincial donné pour le travail ci-dessus, comme suit:

Service des instructeurs	$1,487 00
Dépense de voyage et de logement	839 00
Louage de voitures	283 75
Appareils pour l'arrosage	76 00
Divers	314 25
	$3,000 00

N° 14—Démonstrations en apiculture—$1,360.

Ce montant a été ajouté au crédit provincial pour donner plus d'étendue aux travaux conduits par le professeur Morley Pettit, apiculteur provincial qui est attaché au collège d'agriculture. Deux jeunes gens, étudiants entraînés spécialement au collège, sont envoyés pour inspecter les entreprises d'apiculture et pour instruire les propriétaires d'abeilles sur la manière de faire prospérer leurs colonies et de les augmenter. On a fait des démonstrations à cinquante-sept endroits au cours de l'an dernier. Tout le crédit de $1,360 a été dépensé.

N° 15—Conférences sur l'horticulture—$500.

Cette somme a été complètement employée à payer les services et les dépenses de spécialistes qui ont donné des conférences dans toute la province, surtout aux réunions de sociétés horticoles. Le travail est sous la direction de M. J. Lockie Wilson, surintendant des sociétés horticoles.

N° 16—Divers—$4,233.32.

Jusqu'au 31 octobre, le débit total porté contre ce crédit était de $1,652.91 dont $945.63 pour les champs de démonstration d'alfalfa. Ce travail, que j'ai fortement poussé dans les diverses provinces, possède la plus grande importance pour les cultivateurs au point de vue de la culture mixte et nous avons hâte de voir l'instruction et les démonstrations se développer. La *Gazette agricole* d'avril 1914 a publié une série d'articles sur les travaux accomplis dans toutes les provinces et par le ministère de l'Agriculture.

Les travaux accomplis dans l'Ontario par l'octroi fédéral ont été dirigés par le professeur C. A. Zavitz, du collège agricole et par l'entremise des représentants de district. Leur étendue est exposée dans le rapport du professeur Zavitz comme suit:—

"Les expériences faites au collège agricole d'Ontario et ailleurs ont démontré que les variétés d'alfalfa Grimm et Ontario Varigated étaient plus robustes que les variétés ordinaires. En 1912, on a consacré mille dollars du crédit fédéral pour faire des expériences sur ces variétés dans les divers comtés

d'Ontario. En 1913, vingt livres de graines de semence de l'Ontario Varigated ont été envoyées aux représentants des vingt-deux districts. Dans chaque cas le grain devait être semé dans un acre de terrain divisé en quatre parties égales; un quart du terrain devait recevoir le grain inoculé et pas de chaux, un autre quart le grain inoculé et de la chaux, le troisième le grain non inoculé et pas de chaux et le quatrième, le grain non inoculé et de la chaux."

"En 1913 le grain Ontario Varigated a presque manqué totalement dans la province. Conséquemment, nous avons importé du Minnesota, du Dakota-Nord et du Montana, environ huit cents livres de la meilleure semence d'alfalfa Grimm. Ceci a coûté de 40 à 75 cents la livre. De bonne heure, en 1914, on a envoyé assez de semence à seize représentants de district pour ensemencer 3 acres de terre en juillet et cela pour produire des graines de semence. Une partie de la semence devait être placée en rangs et par quantités variables pour chaque acre tandis qu'une autre partie devait être semée à la volée. Ceci devrait fournir des données sur les qualités robustes de l'alfalfa Grimm dans les divers comtés; les comtés qui conviennent le mieux à la production de la semence et les méthodes d'ensemencer qui doivent donner les meilleurs résultats. En outre, on a envoyé des semences au cercle de culture d'alfalfa du comté d'Haldimand par l'entremise du représentant de district ainsi qu'à d'autres personnes, le tout en quantité suffisante pour ensemencer 16 acres. On verra que nous avons ensemencé plus de 60 acres en alfalfa de Grimm dans l'Ontario, l'an dernier, dans le but arrêté de produire de la semence. Nous avons encore une certaine quantité de semence Grimm que nous comptons faire semer le printemps prochain dans le but d'augmenter la superficie des cultures d'alfalfa Grimm pour la production des semences."

Nous conseillons à ceux que ce sujet intéresse de lire la conférence du professeur Zavitz dans le dixième rapport annuel du *Canadian Seed Growers' Association,* Ottawa, 1914, que l'on peut se procurer sur demande au Bureau de publication du ministère de l'Agriculture, à Ottawa. L'importance de ce sujet justifie la réimpression de la lettre d'instruction envoyée par le professeur Zavitz aux représentants de district d'Ontario:—

21 mai 1914.

"CHER MONSIEUR,—La production d'une semence robuste d'alfalfa dans la province d'Ontario est très importante. J'ai pris un soin particulier pour me procurer des semences d'alfalfa Grimm de qualité de haut choix et à un coût considérable afin d'essayer les qualités robustes de cette semence dans divers comtés comme dans le but de connaître les comtés qui conviennent le mieux à la production de cette semence. Je suis aujourd'hui à même de fournir à chacun des vingt-cinq représentants de district quatorze (14) livres de cette semence pourvu qu'ils fassent ensemencer sur 3 acres de terre, dans son comté et d'après un plan défini qui est comme suit:—

"1. A au moins 40 perches d'un champ d'alfalfa choisir 3 acres de terrain uniforme dont le drainage naturel soit bon et de préférence choisir un sol plutôt lourd, élevé et en pente.

"2. La terre sera mise convenablement en jachère jusqu'au mois de juillet.

"3. On fera les semailles après une bonne pluie de juillet et dès que la surface du sol peut se travailler avantageusement.

"4. Les 3 acres devraient être divisés en six parties égales, ce qui ferait six lopins d'un demi-acre chacun et les semailles devraient se faire comme suit:—

"Lopin n° 1.—Six livres de semence à la volée (12 livres à l'acre).

" 2.—Trois livres en rangs de 30 pouces de distance (6 livres à l'acre).

"Lopin n° 3.—Deux livres en rangs à 30 pouces de distance (4 livres à l'acre).
" 4.—Une livre et demie en rangs à 30 pouces de distance (3 livres à l'acre).
" 5.—Une livre en rangs à 30 pouces de distance (2 livres à l'acre).
" 6.—Une demi-livre en rangs à 30 pouces de distance (1 livre à l'acre).

"Pour ensemencer les rangs employer une semeuse à navets ou une semeuse Planet Junior.

"5. On devra cultiver entre les rangs au cours de l'automne de cette année et, au printemps, ainsi qu'après la récolte de chaque année quand l'alfalfa pousse d'une manière satisfaisante.

"6. La culture devrait se continuer continuellement dans le but de produire une forte récolte avec une graine de bonne qualité. Pour produire la semence, la culture en rangs demande moins de graines, favorise mieux la production des graines, conserve l'humidité du sol, tue les mauvaises herbes, détruit les œufs de sauterelles, etc., etc.

"7. Cette expérience devrait constituer une des plus importantes expériences faites avec l'alfalfa dans l'Ontario.

Une faible partie du crédit pour dépenses diverses a été affectée aux travaux de démonstration et d'enseignement de l'exposition d'hiver de Guelph, décembre 1913. Le professeur R. W. Wade, secrétaire a donné un rapport qui pourrait suggérer aux autres exécutifs de commencer des travaux semblables. Nous avons l'intention de faire préparer un état des diverses lignes suggérées de démonstration dont la mise à exécution ajouterait beaucoup à la valeur instructive de ces expositions et concours. Cet état sera publié dans la *Gazette agricole.*

"*Volailles préparées.*—Pour montrer aux visiteurs de l'exposition d'hiver comment on prépare les volailles et comment on les met en caisses prêtes pour le marché, trois caisses ont été achetées d'une compagnie de comestibles. On les a montrées tout le temps de l'exposition et cela faisait ressortir la grosseur des oiseaux, la méthode d'empaquetage et, en résumé, donnait une bonne démonstration de la manière de préparer les volailles pour le commerce de gros.

"*Exposition de porcs à bacon.*—Le mardi, 9 décembre, les cochons ayant été primés ont été placés par paires dans une porcherie divisée en compartiments et chaque compartiment portait une pancarte indiquant l'état de chaque paire, ce qui donnait aux cultivateurs et éleveurs l'occasion de constater aisément quel type et quelle race rencontrait le mieux les besoins du commerce de première classe. Ensuite, quand les porcs eurent été saignés, les carcasses primées ont été placées par ordre de mérite pour permettre au public d'examiner les animaux primés vivants et morts et faire une étude des carcasses selon la forme et la préparation que demandent les commerçants de gros.

"*Carcasses de bœufs.*—Trois carcasses ont été choisies pour représenter trois degrés de qualité. Le n° 1 était considéré comme bonne carcasse; le n° 2 assez bonne mais un peu ferme, et le n° 3 comme non préparée. La moitié de chaque carcasse a été pendue dans une vitrine ou l'on voyait le poids de l'animal vivant, le poids de la moitié de carcasse et le pourcentage de perte par la préparation. L'autre moitié était coupée en morceaux de choix pour le gros. Le poids des morceaux était donné ainsi que l'évaluation faite par un des prinpaux bouchers de la ville. Cette démonstration avait pour but de montrer à l'éleveur le danger qui existe à ne pas nourrir l'animal assez longtemps pour lui permettre de venir à point de manière à ce que, selon sa qualité, on en obtienne

le plus haut prix. Le consommateur avait aussi l'occasion de voir la différence entre les diverses qualités de viande dans les divers morceaux, ce qui lui permettait de constater ensuite si on lui vendait des morceaux venant d'une bonne carcasse, d'une moyenne ou d'une passable."

Nous donnons ci-dessous un état des instructeurs permanents fournis et que nous pouvons avoir en vertu de la loi d'instruction agricole de 1913-14:—

Vingt représentants de district.
Vingt aides des représentants de district.
Deux aides permanents pour les démonstrations de drainage.
Frank C. Hart, directeur de la coopération et des marchés.
F. N. Marcellus, B.S.A.; instructeur en élevage de volailles.
S. C. Johnston, B.S.A., instructeur en culture des légumes.
H. M. King, B.S.A., aide-instructeur pour le bétail.
Madame H. B. Miller, aide-instructeur en histoire naturelle.
W. L. Iveson, aide-chimiste, O.C.A. (sols).
R. Bryant, aide-chimiste, O.A.C. (sols).

Ainsi, dans la première année de la mise en vigueur de la loi d'instruction agricole, quarante-neuf instructeurs permanents ont été ajoutés au personnel du ministère de l'Agriculture d'Ontario, outre un grand nombre d'aides temporaires.

Nous donnons ci-dessous un état des déboursés faits par le ministère de l'Agriculture de la province à même les fonds provinciaux et pour l'agriculture:—

—	1912.	1913
	$ c.	$ c.
Sociétés agricoles et horticoles	141,333 94	132,793 58
Section du bétail	30,053 54	36,271 11
Instituts de cultivateurs et de femmes	31,068 70	32,932 25
Section de l'industrie laitière	44,050 81	43,415 17
Section des fruits	26,583 87	32,535 52
Associations : laitière, d'exportateurs, cultivateurs de grain	7,750 00	7,750 00
Stations horticoles	18,167 04	19,137 64
Collège vétérinaire d'Ontario	32,396 25	32,929 74
Ecole laitière de l'Est	12,233 52	10,659 18
Collège agricole d'Ontario	258,168 08	265,751 32
Sylviculture des fermes	8,409 72	2,173 63
Apiculture	3,968 48	3,999 66
Fermes de démonstration	10,786 89	9,954 07
Rapports, bulletins, etc	22,549 55	16,965 09
Bureau des industries (statistiques)	3,701 55	3,885 43
Représentants de districts	35,578 78	40,596 68
Divers	702 22	1,641 08
	687,503 04	693,391 20
Recettes	167,224 91	177,131 50
	520,278 13	516,259 70
Gouvernement civil	57,538 39	60,315 58
	577,816 52	576,575 28
Dépenses au compte du capital	52,521 43	167,547 57
Total	630,337 95	744,122 85

SECTION 7—MANITOBA.

——	Octrois.	Dépenses.
	$ c.	$ c.
1. Travaux d'instruction en apiculture	1,000 00	1,000 00
2. Trains de démonstrations	5,000 00	5,000 00
3. Fermes de démonstrations	13,500 00	13,500 00
4. Cours de conférence chez les cultivateurs sur l'économie rurale et le soin des animaux	5,000 00	2,785 99
5. Conférences et démonstrations sur l'élevage et la préparation des volailles de toutes sortes	2.000 00	1,328 40
6. Destruction des mauvaises herbes, démonstrations faites avec des herbes aussi tenaces que le chiendent et le chardon du Canada ou perennial	500 00	258 30
7. Travail d'éducation au sujet de la coopération dans l'envoi des produits au marché, comme les œufs, la viande, etc	3,000 00	1,142 75
8. Lopins de démonstrations de l'alfalfa	2,000 00	1,079 51
9. Clubs agricoles pour garçons et filles	2,000 00	2,000 00
10. Instructeurs agricoles voyageurs	3,000 00	1,275 00
11. Expériences en drainage par tuyaux de grès	1,800 00	1,800 00
12. Instructeur voyageur pour l'économie ménagère (dépenses comprises)	2,500 00	2,500 00
13. Outillage pour les démonstrations d'économie ménagère	2,000 00	1,760 04
14. Instructeur voyageur en industrie laitière, surtout pour la popul. étrangère	3,000 00	3,000 00
15. Cours élémentaires et travaux d'institut	....	....
16. Excursions au collège agricole de Winnipeg et à la ferme expérimentale de Brandon	100 00	100 00
17. Démonstrations et instruction sur la culture des légumes et autres sujets horticoles	200 00	193 86
18. Publication de bulletins sur les sujets cités plus haut	2,900 00	2,900 00
19. Divers	2,230 05	1,101 65
Total	51,730 05	42,725 50
Non dépensé	....	9,004 53

Le tableau ci-dessus donne un état des crédits du Manitoba et des dépenses faites sous les divers chefs jusqu'au 1er novembre 1914. Le Manitoba, en demandant un octroi pour 1914-15, a suivi pratiquement la classification adoptée ci-dessus n'y faisant que deux changements. Le résultat c'est que le travail est continu et, aussitôt que le crédit voté pour une année est épuisé, on peut tirer sur un crédit semblable pour l'année suivante. Le résultat est que, d'après cette ligne de conduite, $56,874 avaient été dépensés au 1er novembre, les crédits de la seconde année ayant donné environ $12,000. Si toutes les provinces pouvaient adopter cette manière d'agir, l'examen des comptes et les rapports à ce sujet seraient quelque peu simplifié. C'est une question que nous étudions actuellement.

N° 1—Apiculture—$1,000.

Le 1er août 1913 M. Robert Muckle a été nommé apiculteur provincial aux appointement de $80 par mois. Il est placé au collège agricole qui possède des ruches et fournit l'outillage nécessaire à son travail. Il a donné ses cours au collège, fait des expériences, montré aux cultivateurs comment traiter leurs abeilles et a porté la responsabilité de mettre en vigueur la loi au sujet des mauvaises races d'abeilles, loi adoptée juste avant que sa position ne fut créée.

Il a dirigé les expériences suivantes:—

(1) Expérience pour empêcher l'essaimage naturel. M. Muckle se propose d'essayer le plan qui consiste à donner assez d'espace dans la ruche et plus de ventilation pour empêcher cette tendance.

(2) Expérience dans le but d'obtenir des données exactes sur le temps nécessaire pour diriger convenablement six ruches sur la moyenne des fermes.

(3) Expérience pour constater la possibilité d'élever avec succès des abeilles reines au Manitoba. Beaucoup de colons demandent du sang nouveau pour leurs ruches et, jusqu'ici, ils ont dû avoir recours à l'extérieur.

(4) Expérience pour montrer les diverses méthodes de couper les ailes des abeilles reines.

(5) Une expérience pour illustrer la méthode d'enfumage pour faire entrer les abeilles reines.

Cet octroi a été complètement épuisé en appointements et dépenses de l'apiculteur.

N° 2—Trains de démonstrations—$5,000.

On a employé deux trains de démonstrations au cours de l'été de 1913 un sur le Pacifique-Canadien et l'autre sur le Canadian-Northern, chacun pendant trois semaines. Dans chaque cas, la compagnie a fourni les wagons et fait circuler le train gratuitement. Le bureau du collège agricole a fourni l'outillage des trains et les instructeurs. Chaque train se composait d'un ou deux wagons de bestiaux, un wagon de nourriture, un wagon à baggages, un wagon réfrigérateur, quatre wagons pour les volailles, les récoltes, la mécanique, l'industrie laitière et l'économie ménagère en même temps qu'un wagon-lit et un wagon-restaurant pour les instructeurs. Des fonctionnaires du ministère aidaient le personnel du collège et le bureau de développement du ministère. Tous les jours, il y avait trois réunions, de 9 heures à midi et demie, de 2 heures à 5 heures et de 7 heures à 10 heures. Les trains ont été bien annoncés et un agent annonceur précédait les trains de trois ou quatre jours pour compléter les arrangements définitifs.

En 1913, 30,800 personnes ont assisté aux assemblées. On trouvera des détails complets sur l'outillage de ces trains et la méthode d'instruction employée, dans la *Gazette Agricole* de juillet et septembre 1914. Au Manitoba, l'opinion générale est que ces trains ont eu une immense valeur pour stimuler l'intérêt dans la production agricole et pour présenter de nouvelles méthodes. La généreuse coopération des chemins de fer suffit pour prouver que ce travail est rémunérateur comme méthode pratique d'instruction.

La variété des programmes sur chaque train se constatera en lisant les brefs détails suivants:—

TRAIN DU CANADIAN-NORTHERN.

"*Bestiaux transportés.*—Cochons et moutons de diverses races.

"*Machines agricoles.*—Le wagon réservé à l'outillage mécanique portait des réservoirs pneumatiques pour l'approvisionnement d'eau, des réservoirs pour disposer des eaux d'égout, des moteurs à gazoline, une installation d'éclairage pour fermes, des outillages pour la ferme et la maison, comme des séparateurs, des barattes, etc., mis en mouvement par de petits moteurs.

"*Plan modèle d'une ferme de 160 acres.*—Montrant l'assolement des récoltes, les bâtiments, clôtures, etc. Démonstrations faites avec diverses qualités de sols pris dans diverses parties de la province.

"*Démonstrations pour l'élevage des volailles.*—Saigner, préparer et mettre en boîtes les volailles pour le marché. Un wagon tout entier a été consacré aux volailles et contenait des incubateurs, des éleveurs et divers ustensiles indispensables à l'élevage; des modèles de poulaillers, des boîtes pour le transport, des moules, etc., etc. Le train portait des spécimens de volailles diverses.

"*Démonstrations sur la mise en conserve.*—Ces démonstrations ont été données dans le wagon consacré à l'économie domestique où on montrait aussi

l'usage des ustensiles pour simplifier le travail. On s'est aussi occupé de la décoration intérieure des maisons.

"Les récoltes transportées comprenaient des échantillons des récoltes ordinaires du Manitoba. On donnait des conférences sur l'assolement.

"TRAIN DU PACIFIQUE-CANADIEN.

"*Conférences et démonstrations spéciales* pour les jeunes gens des deux sexes.

"*Bétail transporté.*—Bœufs, moutons, chevaux.

"*Spécimens de mauvaises herbes et instruction à ce sujet.*. Modèles agrandis de graines de mauvaises herbes. Conférences sur la manière de reconnaître et de détruire ces herbes.

"*Exposition d'oiseaux et insectes du Manitoba.*—Leur relation à l'agriculture, bonne ou mauvaise.

"*Economie domestique pour les femmes et jeunes filles.*—Conférences sur la cuisine, la couture, etc.

"*Vues animées* montrant le développement des plantes l'éclosion des bourgeons, la préparation des volailles, etc.

"*Plans miniatures de fermes, bâtiments et terres.*—Montrant la manière de protéger les bâtiments contre la foudre, la disposition des égouts, la ventilation, l'éclairage des fermes, l'usage du béton, la construction des chemins, etc.

"*Bureau de renseignements.*—Dans ce wagon qui portait une grande quantité de l'outillage du collège agricole, les intéressés des deux sexes pouvaient demander tous les renseignements désirés sur l'agriculture au Manitoba ou la vie d'agriculteur en général.

N° 3—Fermes de démonstrations—$13,500.

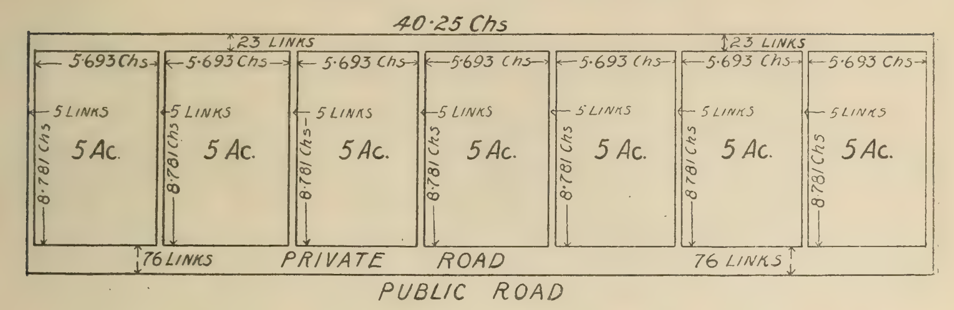
Comme on peut le juger par l'importance de cet octroi, dépensé du reste en entier, on doit conclure que le ministère provincial considère cette branche d'instruction agricole comme la plus importante et la plus remplie de promesses.

On a fait des préparations pour vingt fermes de démonstrations qui seront situées dans diverses parties de la province. Leur but est de démontrer aux cultivateurs que "de meilleurs résultats peuvent être obtenus par l'assolement systématique et scientifique des terres (comprenant le trèfle, le maïs d'ensilage et autres cultures intensives) que par les méthodes de cultiver au hasard".

La superficie de ces fermes est approximativement de 40 acres. Le ministère entoure la propriété d'une clôture solide et elle est ensuite divisée en lopins de 5 acres. Les opérations de culture sont dirigées par le propriétaire de la terre selon les instructions du ministère de l'Agriculture. Le contrat entre le propriétaire et le ministère couvre une période de douze ans.

En 1913, douze fermes ont été établies aux endroits suivants: Warren, Carberry, Virden, Baldur, Harding, Boissevain, Portage-la-Prairie, Souris, Deloraine, Melita, Somerset et Saint-Pierre-Joly. Toutes sont clôturées mais les travaux de culture n'ont été commencés que sur les sept premières, en 1913. Les cinq autres ont été cultivées en 1914. Huit autres sont pratiquement choisies.

Plan d'une ferme de démonstrations.



ASSOLEMENT DE LA FERME DE DÉMONSTRATIONS DE BALDUR.

Champ.	1914.	1915.	1916.	1917.	1918.	1919.
Nº 1	Jachère	Trèfle	Blé	Avoine	Maïs	Blé
" 2	Trèfle	Blé	Avoine	Maïs	Blé	Jachère
" 3	Blé	Avoine	Maïs	Blé	Jachère	Trèfle
" 4	Avoine	Maïs	Blé	Jachère	Trèfle	Blé
" 5	Maïs	Blé	Jachère	Trèfle	Blé	Avoine
" 6	Blé	Jachère	Trèfle	Blé	Avoine	Maïs
" 7	Alfalfa	Alfalfa	Alfalfa	Alfalfa	Alfalfa	Alfalfa

Le propriétaire de la ferme consent à:

Fournir gratuitement 40 acres de terrain pendant une période de douze ans et à ensemencer et cultiver d'après un assolement systématique selon les instructions reçues du ministère de l'Agriculture.

A tenir un compte exact de l'époque des semailles et des récoltes, de la quantité et qualité des produits, etc.

A envoyer au ministère un rapport quotidien de la température et de la pluie, ainsi que des travaux accomplis chaque jour durant la période de culture.

Le ministère de l'Agriculture consent à—

Clôturer la dite ferme, à y construire une bascule plateforme pour la pesée des produits et à payer tous les travaux de ferme accomplis, cela au taux de 10 cents l'heure pour chaque cheval de ferme et 20 cents l'heure pour chaque homme employé.

A donner les produits de la ferme au propriétaire à l'exception de ce qu'il pourra avoir besoin pour l'exposer.

A acheter les graines de semence, que le propriétaire ne pourra se procurer sur sa ferme, comme le trèfle, le maïs, etc.

Naturellement, on ne peut déterminer la valeur de ces démonstrations qu'au bout d'un certain nombre d'années. Les cultivateurs seront encouragés à venir examiner les travaux et les récoltes. De temps en temps, on publiera des bulletins annonçant les résultats. La curiosité se trouvera éveillée et on espère que les cultivateurs voisins adopteront les mêmes méthodes. L'assolement et l'adoption de la culture mixte sont de la plus grande importance pour l'Agriculture du Manitoba. Tous les crédits ont été dépensés pour les clôtures, la préparation du sol et l'achat des semences.

N° 4—Conférences sur l'économie rurale et le soin des animaux—$5,000.

Deux cours ont été donnés vers le milieu de l'hiver. Un wagon du Pacifique-Canadien a été placé à la disposition du ministère. Trois ou quatre conférenciers ont été envoyés y compris M. Ward Jones, surintendant du travail de développement, un instructeur en horticulture, un instructeur en élevage et un autre en économie rurale. Un groupe semblable a parcouru la province dans un wagon du Canadian-Northern. Le long de la ligne du Pacifique-Canadien il y a eu 94 assemblées auxquelles 5,526 personnes ont assisté. Le long de la ligne du Canadian-Northern il y a eu 84 assemblées avec un total de 5,547 assistants. Trente-quatre conférences ont été aussi données aux expositions de semences. Les cultivateurs ont fait preuve de beaucoup d'intérêt et, en général, les assemblées ont été bien fréquentées.

N° 5—Démonstrations d'élevage des volailles—$2,000.

Le professeur Herner, expert en volailles du collège agricole, a été envoyé aux sociétés d'agriculture, aux expositions d'animaux et aux foires scolaires pour démontrer la manière de saigner et de préparer les volailles ainsi que la manière de les préparer pour le marché et d'empaquetter les œufs. Il a donné des démonstrations à quarante et un endroits. Au début de 1914, M. J. E. Bergey a été engagé pour faire ce travail de démonstration chez les cultivateurs.

Jusqu'au 1er novembre on a dépensé $1,328.40 pour services et faux frais.

N° 6—Mauvaises herbes—$500.

Ce montant a été mis de côté pour organiser des démonstrations au sujet de la destruction des mauvaises herbes. Jusqu'au 1er novembre, on avait dépensé seulement $258.30.

Le Manitoba a passé une loi connue sous le nom de "Loi sur les mauvaises herbes" qui pourvoit à la destruction des mauvaises herbes sur les routes, les rues et les ruelles. Les municipalités ont le droit de faire détruire des cultures mauvaises par leurs inspecteurs. Le ministère de l'Agriculture a un officier qui est connu sous le nom d'inspecteur provincial des mauvaises herbes. C'est M. R. G. O'Malley, qui doit voir à ce que les inspecteurs nommés par les municipalités accomplissent leurs devoirs. Un article qui est signé par M. O'Malley et qui a paru dans la *Gazette Agricole,* de juin 1914, décrit le but et le fonctionnement de la loi.

Un cours et une conférence pour les inspecteurs municipaux de mauvaises herbes ont été donnés au collège d'agriculture du Manitoba du 10 au 12 juin dans le but d'aider les inspecteurs de mauvaises herbes à accomplir leurs devoirs et on y a étudié les sujets suivants qui se rattachent aux mauvaises herbes:—

> " *Section de botanique.*—Apprendre à connaître les mauvaises herbes aux divers degrés de leur croissance, à connaître les graines mauvaises; les noms propres et communs des herbes, l'étendue du danger des mauvaises herbes et les raisons pour lesquelles une est plus dangereuse que l'autre; les moyens qui permettent aux mauvaises herbes de se transporter d'un endroit à un autre; à quelle époque de maturité les graines des plus mauvaises herbes peuvent germer; pendant combien de temps les mauvaises graines conservent leur vitalité dans le sol.
>
> *Section d'économie rurale.*—Pertes dues aux mauvaises herbes; système d'assolement par rapport au contrôle des mauvaises herbes; méthodes de se débarrasser de la folle avoine, chiendent, chardons, moutarde; résultats obtenus en arrosant les mauvaises herbes de solutions chimiques.

N° 7—Disposition des produits—$3,000.

Cet octroi fédéral a été dépensé sous la direction des professeurs Herner et Mitchell et nous donnons ci-dessous leur rapport à ce sujet.

" VENTE COOPÉRATIVE DES PRODUITS DU POULAILLER.

"*Par M. C. Herner, B.S.A., professeur d'élevage des volailles au collège agricole du Manitoba.*

" Jusqu'ici la disposition des produits du poulailler par un système de coopération n'a été que peu employée au Manitoba. Ce que l'on peut regarder comme un commencement de mouvement dans ce sens a été fait par la *Winnipeg Poultry Association* au cours de l'été de 1913. Cette association a retenu deux emplacements au *Central Farmers' Market* en arrière de l'édifice du bureau industriel. Un homme fut placé à la tête de ces deux emplacements et ses fonctions consistaient à vendre les produits des poulaillers aux divers membres. Cet employé détaillait les œufs et retenait une commission de 5 pour 100 sur laquelle il payait $1 par jour pour le loyer des emplacements, frais de remboursement, etc.

" Pendant assez longtemps, cette méthode de disposer des produits a satisfait les membres. L'approvisionnement d'œufs ne suffisait pas à la demande avec le résultat que de petits détailleurs ont commencé à expédier des œufs.

" Le collège agricole du Manitoba a aussi trouvé que ce marché favorisait l'écoulement des œufs du département d'aviculture. Ils étaient mis en vente en cartons d'une douzaine, et chaque œuf marqué du sceau du collège, et garanti de n'avoir pas plus de cinq jours. Ces œufs ont été écoulés facilement et se sont vendus 35 cents la douzaine en juillet alors que les œufs de ferme ordinaires, apportés par des revendeurs, se vendaient 23 cents; les œufs frais garantis, 25 cents; et les œufs marqués, envoyés dans des caisses de 30 douzaines, se vendaient à 28 cents.

" Ces conditions ont prévalu pendant le mois de juillet et une partie du mois d'août. A cette époque le commerce des œufs à bouillir a commencé à augmenter et un très grand nombre arrivait tous les jours. A cause du manque de réfrigérateur et de la mauvaise administration du préposé, les deux échoppes avaient l'air plutôt malpropre. A cette difficulté s'ajoutait le manque de finances pour pousser le projet. Plus les membres de l'association travaillaient pour augmenter le commerce, plus les recettes quotidiennes et la commission augmentaient, et les fonds, au lieu de revenir pour promouvoir les intérêts de la coopération, allaient dans la poche d'un seul homme. Plusieurs autres défauts et manques se sont produits, causant une condition tellement peu satisfaisante que l'association a chargé de la vente de ses produits, l'administration du marché central des cultivateurs. Cette corporation chargeait 10 pour 100 de commission, que l'on considérait plutôt élevée quand les œufs se vendaient en cartons d'une douzaine.

" L'association fournissait un sceau de caoutchouc à toute personne désirant envoyer des œufs. Ce sceau était vendu au prix coûtant (55 cents). Tous les œufs étaient marqués sur le gros bout, et les cultivateurs envoyaient leurs œufs aussi souvent que possible. Cette manière de mise en vente satisfaisait les fermiers pendant quelque temps, et un bon nombre de sceaux ont été distribués; mais à la fin de l'automne, les finances du marché sont devenues plutôt minces, et un bon nombre ont cessé leurs envois.

" Une quantité considérable de volailles ont été envoyées, qui ont été tuées et vendues à d'assez bons prix pendant la saison; mais plus tard, il est venu plus de marchandises qu'on en pouvait disposer, et une bonne partie des volailles devaient être gardées pendant quelques semaines. Certains des

oiseaux étaient en mauvais état, et une semaine ou deux de mauvaise nourriture et de pauvre confort les mettaient en très mauvais état pour la vente. Le manque de réfrigérateur a aussi fait beaucoup de tort aux produits.

" Telles sont les choses ressortant des travaux de la saison dernière. Malgré que la vente fut coopérative, nous n'en avons pas retiré les bénéfices de la coopération. L'argent fait, après le paiement des frais, eût dû être dépensé en propagande. Une commission de cinq pour cent est suffisante quand les œufs se vendent en cartons d'une douzaine. Le manque de réfrigérateur a grandement nui à l'application réussie du principe de la coopération. Le manque de finances a eu pour résultat l'abandon du projet.

" Le travail de cette saison n'est pas encore tout à fait décidé; mais les résultats du travail de la saison dernière ont montré qu'il y a un marché exceptionnellement bon pour les œufs garantis de première classe placés dans des cartons d'une douzaine. Il y a un an, on ne pouvait trouver un œuf marqué, tandis que maintenant, un bon nombre de compagnies accordent une prime à cette classe d'œufs. Une compagnie, qui a acheté toute la production de l'hiver du collège agricole du Manitoba, a fait l'offre suivante au membre de l'association des aviculteurs de Winnipeg:—

" Une commission de 8 cents par douzaine sera chargée pour tous les œufs se vendant au détail de 51 à 60 cents la douzaine;

7 cents pour les œufs se vendant de 31 à 40 cents la douzaine;

5 cents pour les œufs se vendant de 25 à 30 cents la douzaine;

4 cents pour les œufs se vendant de 20 à 24 cents la douzaine.'

" Il reste à savoir si ce taux sera satisfaisant.

" Organisation requise.—Les cultivateurs sont prêts à coopérer dans la production et la vente de leurs produits d'aviculture. La seule chose requise est l'organisation par l'éducation et le support financier du moyen d'octrois suffisants pour que l'organisation soit en bonne voie.

" INDUSTRIE LAITIERE COOPERATIVE.

" Par J. A. Mitchell, surintendant de l'industrie laitière.

" A l'exception de l'industrie du lait et de la crème dans les villes et les cités, qui est considérable par elle-même, l'industrie laitière dans la province du Manitoba, consiste surtout dans la fabrication du beurre.

" L'industrie laitière se développe bien rapidement, et l'esprit de coopération va de pair avec l'augmentation. Alors que la production du beurre de crèmerie pour la province était de 3,000,000 de livres en 1912, elle était pratiquement de 4,000,000 en 1913.

" Cela indique une tendance marquée vers la fabrique ou l'industrie laitière coopérative. Il y a cette année trente-trois crèmeries dans la province. Le plus grand nombre appartiennent à des compagnies à capital-actions, dont les principaux actionnaires se composent de cultivateurs et d'autres qui s'intéressent au développement de l'industrie laitière.

" Cette année, pour la première fois, les crèmeries coopèrent par l'adoption d'un système uniforme de classement de la crème et du paiement en raison de la qualité. Non seulement cela, mais elles coopèrent aussi avec le ministère de l'Agriculture, qui envoie un homme comme inspecteur et instructeur pour les crèmeries, et un autre pour classer leur beurre quand il arrive sur le marché.

" Ainsi, par la coopération des cultivateurs dans la fabrication de leur beurre, et la coopération des crèmeries avec le ministère de l'Agriculture par l'inspecteur des crèmeries et le classificateur du beurre, une chaîne complète est formée qui réunit le travail depuis la production de la matière première jusqu'à la mise en vente du produit fini.

"L'association des cultivateurs du Manitoba compte parmi ses membres, plus de 12,000 cultivateurs distribués dans plus de 300 associations locales. Cette association constitue la section du Manitoba du conseil canadien d'agriculture".

N° 8.—Démonstration de la culture de l'alfalfa.—$2,000.

En 1911 et 1912, onze terrains dans la province ont été ensemencés à l'alfalfa. En 1913, on en a commencé neuf autres. La graine était fournie, et on donnait de l'aide pour être certain que les semences étaient bien faites. Presque tous ces terrains ont été clôturés pour les protéger des bestiaux. Dorénavant, les terrains d'alfalfa seront réunis et feront partie des fermes de démonstration.

Le résultat de l'établissement de ces terrains, est que les cultivateurs dans les environs commencent à semer l'alfalfa, ils savent quelle variété choisir, et apprennent de la démonstration comment faire les semences.

Un des résultats les plus importants de ce travail de démonstration est l'obtention, cette année, 1914, d'une quantité de graines de bonne qualité cultivées sur les lieux. Le département du Manitoba fait le rapport suivant:—

"Le premier battage a été fait sur la ferme locale de démonstration du gouvernement à Neepawa le 31 octobre. Environ 6 acres de la première récolte ont été battu, et de ce champ de moins de 6 acres, on a obtenu 25½ boisseaux (1,535 livres) de graine propre et pure, dont la qualité est exceptionnellement bonne; 98 pour 100 a germé à l'épreuve.

"Cet alfalfa a été cultivé sur la ferme de H. Irwin, près de Neepawa. La graine était de la variété bien connue Grimm, et a été semée en rangées distancées de 3 pieds, et si bien cultivée à la machine et à la main que toutes les herbes ont été anéanties. On a employé environ 3 livres de graines par acre, et le champ a été traité avec du sol d'une ancienne terre d'alfalfa. Le sol de ce champ était de la chaude argile sablonneuse. La moisson a été faite à la faucheuse, et l'alfalfa séché en tas et ensuite mis en meules pour quelques semaines. A l'exception d'une graine non mûrie ici et là, l'échantillon est apparemment de très bonne qualité.

"La sagesse du système d'éducation agricole défini par le département à Ottawa est constamment prouvée. Cette expérience a été rendue possible par l'octroi fédéral à cette fin.

"La machine qui a servi à battre cet alfalfa est la première machine à trèfle au Manitoba, et une des premières à l'ouest des Grands lacs. Elle a donné entière satisfaction, et il est à espérer que les cultivateurs s'occuperont plus de la culture de l'alfalfa, et que plusieurs de ces machines seront bientôt requises".

Un état détaillé des méthodes adoptées au Manitoba a été donné dans "La Gazette d'Agriculture", d'avril 1914. Ce département croit que l'alfalfa deviendra une des récoltes les plus importantes du Manitoba.

N° 9.—Cercles de culture des garçons et des filles—$2,000.

En 1913, il y avait huit cercles, ayant 450 membres; en 1914, il y en avait vingt-huit et 1,600 membres. Le ministère leur fournit des pommes de terre et du maïs pour la semence, et des œufs à couver. A l'automne, il y a une exposition entièrement indépendante de celles des grandes personnes, et des prix sont offerts par la société agricole ou l'institut des cultivateurs. Tout cet octroi a été employé pour la fourniture des matières, les impressions et les frais incidents de l'exposition.

Il y a aussi des expositions pour les enfants aux écoles. A Stonewall, il y a une école centralisée qui a dans son personnel un instituteur agricole, M. E. Robinson,

B.S.A. Il y a là une société agricole de jeunes, qui a eu une exposition le 24 septembre 1914.

Le président de la commission scolaire, M. Ira Stratton, et l'instituteur agricole, donnent des conseils et encouragent, mais les officiers actifs sont tous des élèves; les résidents ont contribué $129.75 pour les prix et les frais.

Il y avait des concours en travaux scolaires, écriture et dessin, arithmétique, cartes, composition, travaux et entraînement manuels. Les membres du cercle des garçons et des filles ont eu des concours pour les pommes de terre, le maïs et les volailles. La classe 9 était pour les légumes cultivés dans les jardins scolaires. Toute personne désirant voir les règles et règlements complets d'une telle exposition peut en avoir une copie en écrivant à M. Stratton, Stonewall, Man. C'est à l'école de Stonewall qu'on a engagé le premier instituteur agricole. Il y en a maintenant à Dauphin, à Roblin, à Holland et à Teulon. (Voir l'annexe).

"Huit groupes du "Cercles des garçons et des filles du Manitoba", formé en mai dernier, ont eu chacun une exposition, à laquelle ont été exposés des poulets, des pommes de terre et du maïs, produits des efforts des garçons et des filles. A Roland, on a exposé 263 poulets, 63 boisseaux de pommes de terre choisies à la main, et 66 gerbes de maïs; le district a souscrit $127 pour les prix, et le total des prix donnés a été de $225. Cela donne une idée de l'intérêt qu'on porte au mouvement du cercle des garçons et des filles.

"Après les expositions, les membres ont rapporté chez eux leurs poulets, comme fondement à des poulaillers de ferme, leurs pommes de terre pour la semence, etc.

"A l'exposition d'aviculture de Brandon en 1913, plusieurs membres du Cercle des garçons et filles ont fait entrée, le ministère de l'Agriculture payant les frais de l'exposition. Plusieurs de ces entrées ont obtenu des premiers, seconds, troisièmes et quatrièmes prix. Les étalages se composaient de 32 dindons, 28 canards, 28 oies, 62 poulets, et 108 œufs.

"La méthode de formation d'un groupe du cercle est simple. Tous les garçons et les filles de 10 à 16 ans (inclusivement) sont invités à concourir, qu'ils fréquentent l'école ou non. Le conseil municipal, la commission scolaire, la chambre de commerce, ou des organisations semblables s'engagent de fournir les fonds nécessaires à l'exposition du cercle à l'automne. Un membre de chaque famille reçoit, gratuitement, 1 douzaine d'œufs des meilleures poules de race pure. Chaque membre des familles représentées reçoit 10 livres de pommes de terre choisies et 150 graines de chacune des trois variétés de maïs. Chaque membre du cercle reçoit aussi l'insigne du cercle avec le numéro individuel du membre. Les départements d'aviculture et d'agriculture du collège agricole émettent une circulaire avec les règles et règlements, et des renseignements et instructions concernant chacun des concours projetés, et ce sont là réellement les livres d'études des membres du cercle. Chaque membre reçoit gratuitement une circulaire et un cahier de notes, et ces choses ont réellement été bien employés.

"A l'avenir, les filles auront un travail séparé, et probablement des concours en mise en conserve, en fabrication du pain et du beurre, et la couture simple. Les garçons devront connaître les bonnes semences pour leurs terres, quels sont les fourrages faisant croître et engraissant le bétail, la manière de mettre économiquement en vente leurs produits, et de coopérer entre eux, etc.

"Les travaux du cercle des garçons et des filles seront augmentés au printemps. Les groupes actuellement formés se trouvent à Roland, à Manitou, à Darlingford, à Warren, à Starbuck, à Stonewall, au lac du Chêne et à Neepawa.

"Les résultats obtenus justifient certainement les efforts du département. Les garçons et les filles ont, à leur tour intéressé leurs parents, comme le prouvent les nombreuses demandes de renseignements reçues.

"Une fille à Neepawa a eu dix poulets d'une couvée et a vendu cinq petits coqs à $2.50 chacun. D'autres membres ont reçu des offres aussi alléchantes, mais n'ont pas voulu vendre. Un garçon à Darlingford (un neveu du professeur Badford) a cultivé 472 livres de pommes de terre de dix livres de graine. C'est un record, à notre avis, pour la culture des pommes de terre dans les conditions de la terre au Manitoba. Plusieurs membres ont cultivé jusqu'à 400 livres avec leurs 10 livres de graine".

N° 10—Instituteurs agricoles voyageurs—$3,000.

Cet octroi a servi à payer les services et les frais de personnes envoyées pour parler et donner des instructions aux cultivateurs. C'est à peu près la même chose que le n° 4, et aurait bien pu y être ajouté.

N° 11—Drainage par tuiles—$1,800.

Ce travail a été fait par M. S. A. Bedford, sous-ministre de l'Agriculture, et par le département des traitements du sol du Collège Agricole. Le travail a été divisé en deux sections, expérimentale et de démonstration.

SECTION EXPÉRIMENTALE.

Comme il s'est fait très peu de drainage par tuiles au Manitoba, on a décidé d'obtenir des données sur les points suivants: (1) la profondeur nécessaire pour placer les tuiles pour qu'elles ne soient pas déplacées par les machines de traction; (2) la profondeur pour le meilleur drainage; (3) la distance à garder entre les lignes de tuiles; (4) le niveau minimum à employer; (5) l'emploi du gravier comme surface; (6) l'emploi du gravier au lieu des tuiles quand les fossées sont très peu profonds; (7) le coût du drainage par tuiles; (8) la comparaison des récoltes des terres drainées et non drainées.

La profondeur pour les tuiles pour empêcher qu'elles soient endommagées par les machines de traction a été déterminée en plaçant de courtes lignes à 2, 2½ et 3 pieds de profondeur, et en passant par-dessus plusieurs fois avec une machine de traction. On a pris pour cette expérience un terrain plutôt mou et spongieux, et on a soigneusement établi les niveaux.

Les résultats ont montré que les tuiles à 2 pieds étaient déplacées d'un quart de pouce à un demi-pouce, tandis que les tuiles à 2½ pieds et 3 pieds étaient encore en position parfaite, après que la machine y fut passée et que la terre y fut enlevée. Il serait possible d'obtenir de bons résultats avec des tuiles à 2 pieds de profondeur dans une terre plutôt sèche où on ne se sert pas de machines lourdes pour la culture.

SECTION DE DÉMONSTRATIONS.

Le département fait un drainage complet sur un terrain choisi et en démontre ainsi directement la valeur. La première démonstration a été faite sur un terrain bas et humide au nouveau collège agricole instruisant ainsi d'abord les étudiants. Pour cela, les ministères d'Agriculture et des Travaux publics ont coopéré. Un rapport complet illustré a paru dans *La Gazette du Collège Agricole du Manitoba* d'octobre 1913. "Les travaux ont été faits par les prisonniers sous la direction du département des sols, et il fait plaisir de pouvoir dire que les hommes ont travaillé fidèlement, et ont fait le travail exceptionnellement bien sous tous les rapports". C'est une combinaison bien intéressante—le ministère des Travaux publics a fourni les prisonniers, le collège et le ministère de l'Agriculture ont fourni les plans et la surveillance, et le ministère fédéral de l'Agriculture a fourni les fonds. Le résultat est satisfaisant. A l'automne de 1913, le maïs sur le terrain drainé par tuiles a été

coupé par une lieuse à maïs, tandis que dans les autres terrains bas, on devait le couper à la main. Ce terrain sert maintenant pour les expériences.

N° 12.—Instituteur voyageur en économie domestique.—$2,500.

Il y a un département bien organisé d'économie domestique au collège agricole. En vertu de la loi fédérale, il a été décidé d'organiser un département d'extension. Mademoiselle Hattie M. Gowsell a été nommée institutrice. Elle a ses quartiers généraux au collège, mais elle est sous la direction du département. Son travail consiste à donner des instructions dans toute la province et à organiser des cercles de femmes et des sociétés d'économie domestique.

N° 13—Outillage pour les démonstrations en économie domestique—$2,000.

L'octroi n° 13 se rattache directement au n° 12. Les frais de fournitures de ces sociétés ont été payés à même cet octroi. Le déboursé le plus important, néanmoins, a été l'achat des livres pour les bibliothèques de circulation. On a acheté six séries de livres sur l'art culinaire, le soin des malades, etc., et 210 sur d'autres sujets concernant l'économie domestique et la vie de la femme, et les bibliothèques ainsi formées ont été prêtées sur demande aux sociétés. Pour la liste, voir la *Gazette Agricole* de mai 1914, page 387.

On a émis une série de bulletins sur le soin des malades à la maison.

N° 14—Instituteurs-voyageurs en industrie laitière pour les colons étrangers—$3,000.

Il y a des colonies de Ruthènes, de Polonais, de Russes et de Scandinaves. Pour y arriver, on doit avoir une instruction spéciale. Ils ne lisent pas les journaux anglais, et n'assistent pas aux assemblées des cultivateurs de langue anglaise. On a donc décidé de nommer spécialement quelqu'un en vertu de l'octroi fédéral. M. W. J. Crow a été nommé instituteur-voyageur, et on lui a donné un aide et interprète dans la personne de M. E. Chinpak, un Ruthène. Cent assemblées ont été tenues dans le nord et soixante-quinze dans le sud-est du Manitoba. Comme résultat, les crèmeries qui autrefois refusaient positivement d'accepter le lait de ces colons, sont maintenant bien contentes, dans plusieurs cas, de le recevoir. M. Bedford rapporte que les résultats sont très encourageants.

N° 15—Cours abrégés et travail d'instituts.

Ceci est pratiquement semblable au n° 4, et, n'étant pas requis, a été du consentement du ministre, porté au n° 3, fermes de démonstration.

N° 16—Excursions au collège et à la ferme—$100.

On avait l'intention d'encourager les visites au collège agricole et à la ferme expérimentale de Brandon, mais d'autres travaux ont été entrepris.

N° 17—Démonstrations de culture des légumes—$200.

Cet octroi a servi à instruire quelques cultivateurs étrangers qui demeurent sur de petites fermes près du lac Manitoba, et qui cultivent des légumes de différentes sortes.

N° 18—Bulletins—$2,900.

Les bulletins suivants ont été préparés et émis par le département:—

N° 1. La classification du cheval.
N° 2. Douze plantes nuisibles.
N° 3. Le soin du lait et de la crème.

N° 4. La protection des bâtiments de ferme contre la foudre.
N° 5. Le jardin de ferme.
N° 6. L'aviculture au Manitoba.
N° 7. L'élevage des porcs au Manitoba.
N° 8. L'épreuve des vaches.
N° 9. Réparage des outillages de ferme et des routes.
N° 10. Plans de bâtiments de ferme.

De 2,500 à 5,000 de chacun de ces bulletins ont été émis et distribués gratuitement aux cultivateurs.

N° 19—DIVERS—$2,230.05.

Suit l'état des déboursés sous ce titre:—

Appareil photographique, pour les fermes de démonstration et les champs d'alfalfa	$ 192 70
Frais de la convention des crèmeries	98 45
Exposition d'étalons de Ninga	200 00
Frais des garçons de ferme à l'exposition industrielle de Winnipeg	340 00
Bulletins des jardins de ferme	170 00
Total	$1,101 05

SECTION 8—SASKATCHEWAN.

Une somme égale a aussi été payée au collège agricole de la même source pour supplémenter ses fonds pour les travaux d'extension et de recherches. La somme dépensée par le département a servi surtout à supplémenter l'octroi à l'industrie laitière, à l'élevage, aux départements des plantes, et a permis au département de préparer et de publier plusieurs bulletins, et de maintenir un nombre additionnel d'instituteurs et d'inspecteurs".

N° 1.—Instruction en industrie laitière.—$9,499.75.

Cette somme a servi à supplémenter l'octroi provincial régulier. Elle a servi à payer une partie des salaires et des frais de voyage de quatre instituteurs, employés pendant toute l'année sous la direction de M. W. A. Wilson,, commissaire de l'industrie laitière; aussi une partie des frais d'un cours de courte durée en industrie laitière, de la convention des laitiers, et des wagons d'instruction. Tout l'argent a été dépensé.

Un wagon spécial d'instruction en industrie laitière a été préparé par le département et le collège, et transporté de place en place sur le Pacifique-Canadien. En 1913, on a tenu trente-six assemblées, avec une assistance totale de 1,720 personnes.

N° 2.—Instruction sur l'élevage.—$5,860.48.

On a employé toute cette somme à payer les salaires et dépenses de quatre instructeurs sur place en élevage. Ces hommes ont été employés de trois à douze mois, travaillant sous la direction de M. J. C. Smith, commissaire de l'élevage. Ils ont inspecté, enseigné, conseillé sur le choix des étalons, et aussi aidé à la distribution du bétail.

En vertu de la loi d'encouragement à l'agriculture, cette province, en 1912, a reçu $34,296.29, qui a été distribué ainsi:—

Travail d'extension du Collège d'agriculture	$15,000 00
Cours abrégés en contrôle des plantes	3,000 00
Instruction en industrie laitière et aviculture	4,000 00
Avancement des intérêts de l'élevage	4,296 29
Octrois supplémentaires aux associations d'élevage	7,500 00
Association des aviculteurs	500 00
	$34,296 29

Le premier octroi en 1913 en vertu de la loi d'instruction agricole a été distribué comme suit:—

N° 1.	Instruction en industrie laitière	$ 9,499 75
N° 2.	Instruction et élevage	5,860 48
N° 3.	Contrôle des plantes, instituteurs, etc	5,463 64
N° 4.	Directeur de l'organisation coopérative	1,393 28
N° 5.	Instruction en construction de bâtiments	2,424 95
N° 6.	Bulletins	2,506 04
	Total des déboursés du département	$27,148 14
N° 7.	Collège agricole, Saskatoon	27,148 15
		$54,296 29

Tous les montants accordés pour les frais par le département ont été dépensés. On est actuellement à dépenser le montant payé au collège agricole pendant l'année scolaire.

La déclaration suivante du rapport annuel du ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan pour 1913, page 9, explique assez bien la manière dont on dispose de cette appropriation:—

> " On devrait mentionner le fait que le département a pu entreprendre des travaux additionnels à cause de la somme de $27,150 qu'il a reçu en 1913 du gouvernement fédéral en vertu des dispositions de la loi d'instruction agricole.

N° 3.—Contrôle des herbes nuisibles.—$5,463.64.

L'argent a servi à payer les salaires et les dépenses des hommes employés aux démonstrations et à l'enseignement sous la direction de M. H. N. Thompson commissaire provincial des herbes nuisibles et des graines. M. A. F. Mantle, sous-ministre de l'Agriculture, explique comme suit leur besogne:—

> " Le travail de ces hommes est varié. Un de leurs principaux devoirs est de diriger les efforts des secrétaires agricoles municipaux dans leurs districts respectifs. Vu l'étendue du territoire à embrasser et la rareté des hommes expérimentés, il est impossible de mettre un agriculteur expert au travail dans chaque municipalité rurale. Dans cette conjoncture on a conseillé aux municipalités d'engager comme secrétaires agricoles municipaux des personnes qui ont prouvé leurs aptitudes à cultiver avec succès dans la région. Ces fonctionnaires municipaux donnent tout leur temps à l'avancement de la culture améliorée dans leur district. Ils voyagent dans le pays, tiennent des assemblées publiques et visitent les cultivateurs sur leurs fermes. Ils se mettent ainsi en rapport direct avec les conditions de la ferme, et peuvent aviser sur les problèmes que les cultivateurs doivent affronter. Les représentants sur place du ministère dirigent la besogne de ces fonctionnaires municipaux, les conseillent sur les questions qui intéressent l'entretien des champs, et portent la parole à plusieurs des assemblées que les secrétaires ont appelées. Dans les municipalités où l'on n'a nommé aucun secrétaire agricole, les représentants sur place rencontrent les conseils municipaux, leur parlent de questions agricoles et tâchent de leur faire comprendre l'opportunité de nommer des fonctionnaires de ce genre.
>
> " On tient chaque été à Régina un cours abrégé de deux semaines sur les herbes nuisibles, pour les secrétaires agricoles, au mois de juin, et l'on y déroule un programme utile d'enseignement ".

N° 4.—Directeur de l'organisation coopérative.—$1,393,28.

> " Afin d'encourager l'organisation plus répandue des association coopératives pour l'achat ou la vente des produits ou fournitures de ferme, le ministère provincial de l'Agriculture a établi le service de l'organisation coopérative. Le travail de cette division consiste dans la découverte et la distribution de renseignements sur la coopération, et dans l'aide offerte à l'organisation de tous les genres d'associations coopératives, au moyen d'informations sur les marchés, les taux de transport, les règlements de voiturage, etc., et de l'aide donnée à la rédaction de constitutions et de règlements opportuns.
>
> " Cette division a charge d'administrer la loi sur les associations coopératives agricoles, adoptée à la session de 1913 de la législature, et en vertu de laquelle les associations coopératives peuvent être incorporées pour la mise au marché des produits de ferme ou l'achat de fournitures de ferme ".

M. W. W. Thompson a été chargé de cette division, et l'octroi a servi à payer le salaire et les dépenses. Pour plus ample informé sur l'étendue et la nature des organi-

sations coopératives en Saskatchewan, voir le *Journal d'Agriculture,* de mai 1914, pages 366 et 402.

N° 5.—INSTRUCTION EN CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS.—$2,424.95.

Pour l'instruction, les modèles suivants ont été construits: deux modèles de granges de ferme, montrant les différents genres d'arêtier, d'éclairage, de ventilation, etc., un modèle de bercail, montrant les treillis, les portes, etc.; un modèle de poulailler, construction à devant de coton, plancher à gratter, nids, perchoirs, etc.; deux modèles de porcheries, l'une pour l'engrais, l'autre pour la reproduction; une stalle à vaches, plancher, tranchée, crèche, étais, etc. Ces modèles ont été construits en détail, et ont servi aux expositions de 1913 et sur le train de démonstration; aussi au collège agricole, à Saskatoon.

N° 6.—BULLETINS.—$2,506.04.

Cet octroi a été employé comme suit:—

Bulletins sur le meilleur système de culture.............	$ 1,484 75
Bulletins sur l'élevage des moutons.....................	1,021 29

Le premier est une réimpression du Bulletin n° 31, et a été distribué par les officiers agricoles municipaux.

N° 7.—COLLÈGE AGRICOLE.—$27,148.15.

Comme nous l'avons déjà dit, le collège agricole est une des facultés de l'université provinciale de la Saskatchewan, située à Saskatoon. Le docteur Walter Murray est président de l'université, et W. J Rutherford est doyen du collège agricole. Il est contrôlé et dirigé par une commission, et se rattache à la législature provinciale par le ministère d'Education. Le rapport suivant du doyen Rutherford explique brièvement le système d'emploi des octrois fédéraux:—

"Le collège agricole de la Saskatchewan a reçu jusqu'à date, en vertu des lois fédérales d'encouragement et d'instruction, un octroi de $15,000, et $27,138 a été voté à la dernière assemblée de la législature provinciale, faisant un total de $42,138. Une étude approfondie des problèmes à résoudre dans l'intérêt du peuple de la Saskatchewan a prouvé clairement qu'on avait grandement besoin d'hommes bien entraînés pour les recherches, l'extension et l'instruction, de sorte qu'on a jugé bon d'employer l'argent accordé au collège presque totalement en salaires pour appuyer les personnels de recherches et d'enseignement des différents départements déjà formés et outillés, c'est-à-dire, l'agriculture, l'aviculture, le génie agricole, la physique et la chimie. Les déboursés à cet effet, jusqu'au 31 décembre 1913, se sont chiffrés à $6,639.46. $5,161.67 ont payé le salaire d'un directeur d'économie domestique, les frais des cours abrégés en économie domestique, et de l'assemblée et convention des colons, d'un travail d'extension additionnelle dans les districts ruraux, comprenant ceux qui sont habités par des étrangers, faisant un déboursé total de $11,801.13 au 31 décembre 1913. Nous nous proposons de dépenser de l'argent en 1914 en salaires aux hommes des départements déjà nommés, et, de plus, de la science vétérinaire et de l'industrie laitière, au montant de $30,700. Certaines des sommes de 1913 ont dû être reportées à 1914, et il est tout à fait probable que des sommes de 1914 seront reportées à 1915, car il n'est pas facile de trouver l'homme pouvant remplir une position au moment opportun.

"La Saskatchewan aura besoin bientôt d'un grand nombre d'hommes bien entraînés pour accomplir le travail agricole à l'université, dans les high-schools, aux instituts collégiaux, dans les écoles normales et dans les autres institutions

d'éducation. Les représentants de districts, les instructeurs-voyageurs et les démonstrateurs occuperont bientôt une place prépondérante dans le rouage et l'équipement qui servent à l'avancement rural et agricole. En préparant des hommes pour un tel travail, nous prétendons servir la province.

"On se propose d'employer le personnel du collège à trois fins: l'enseignement au collège, la propagande et les recherches. De cette manière il aura constamment à sa portée les problèmes de la population fermière, problèmes qui lui seront d'une précieuse utilité pour l'enseignement en classe. Le don reçu en vertu de la loi fédérale d'aide et d'instruction nous a permis d'agir sur une plus grande échelle que s'il en eût été autrement.

"Par son département de propagande, le collège d'agriculture atteint directement ceux qui travaillent à la terre. Le ministère de l'Agriculture a transféré ce travail au collège, de même qu'il a mis un certain nombre de ses fonctionnaires au service du collège quand celui-ci fut organisé en vue de faire partie de l'université de la Saskatchewan. Je lui ai remis également la surintendance et la direction de la société agricole. Cette association fournit au collège des occasions excellentes d'atteindre un grand nombre de personnes durant l'année et en même temps constitue le lien qui unit le collège d'agriculture au ministère de l'Agriculture. Le collège dirige le travail et recommande les subventions qui sont payées par le ministère de l'Agriculture. On évalue à plus de 250,000 le nombre de personnes que le collège a atteint directement durant l'année 1913 au moyen de son travail de propagande. Les expositions d'été, celles des grains de semis et de volaille, les concours de fermage, ceux des grains debout, les expositions d'étalons et les concours de labourage sont tous dirigés par le collège, qui fournit des juges compétents. Durant l'hiver, on organise des assemblées régionales au cours desquelles des orateurs compétents portent la parole. En juin, on organise des assemblées semblables dans les districts les plus récents et c'est alors que les cultivateurs qui ont eu du succès dans les districts plus anciens rencontrent les nouveaux colons et discutent avec eux les meilleures méthodes de labourage, d'ensemencement et des soins à apporter à la terre après les labours. On envoie des orateurs dans les districts où les étrangers se sont établis en grand nombre, dans le but de leur venir en aide.

"De connivence avec le ministère de l'Agriculture, on a envoyé des conférenciers et des démonstrateurs sur les trains d'industrie laitière et on a fait des conférences et des démonstrations aux stations d'engraissage des poules, sur le genre de volaille à engraisser, sur les manières d'engraisser, de tuer, de plumer et de conserver la volaille.

"Toutes les expositions d'été, celles d'étalons, les concours de labour et les expositions de grains de semis servent à démontrer les meilleurs genres et procédés à suivre.

"En février et mars, on a donné des cours succincts à sept différents endroits: Maple-Creek, Carlyle, Milestone, Alsask, Oxbow, Macklin et Colonsay. On a fait des conférences et des démonstrations sur les procédés à suivre après les labours, sur les céréales, le fourrage, l'usage, le soin et le maniement des instruments aratoires et des machines, sur la race bovine et les vaches laitières, les porcs, les moutons, les cochons de race et la volaille. On fait aux femmes et aux jeunes filles des conférences et des démonstrations sur l'économie domestique. Dans la plupart des endroits les enfants d'école suivent ces conférences pendant le jour et elles leur tiennent lieu de classes régulières. A Maple-Creek, il y avait 200 personnes présentes; à Carlyle, 150. Quelques-uns des membres du personnel du collège et les anciens élèves, devenus des fermiers heureux, dans la province, composent cette équipe de conférenciers chargés de donner ces cours succincts."

Les associations féminines de la Saskatchewan sont connues sous le nom de Homemakers' Club; elles sont organisées et dirigées par le collège d'agriculture avec lequel elles sont en contact constant. Mlle Abbie DeLury, qui fait partie du personnel du collège, est la surintendante. Elle est sortie diplômée de l'institut Macdonald à Guelph, en 1906, et a fait des études supplémentaires à l'université Columbia. Après avoir fait partie du personnel du collège Macdonald de Québec, elle est allée à Moosejaw, Sask., où en vertu de la subvention fédérale, elle fut nommée en juin 1913 à l'université provinciale à titre de directrice des travaux féminins. Mlle Bessie Harrison lui sert d'aide. Il y a actuellement soixante-dix-huit Homemakers' Clubs dans la Saskatchewan.

Voici le rapport de Mlle DeLury sur le travail accompli par les Homemakers' Clubs:

"Les premiers clubs, au nombre approximatif de douze à quinze, furent institués à l'automne de 1910. Ils furent organisés comme devant faire partie du département de propagande du collège d'agriculture. On avait déjà établi des sociétés agricoles, et on a pensé qu'il était urgent que les femmes de la province se rencontrassent afin de discuter les problèmes qui les intéressent et d'étudier les moyens dont elles pussent disposer afin d'augmenter leurs relations sociales. L'idée, au début, fut lente à faire son chemin, peut-être à cause des distances qui sont si grandes. Mais maintenant les clubs semblent naître l'un de l'autre.

"A l'époque de la convention du mois de mai 1913 on comptait quarante-cinq clubs. Au mois de mai dernier, il y en avait quatre-vingt-dix, et actuellement ils sont au nombre près de cent trente. Les conventions du mois de mai font époque dans la vie des clubs. On paye les dépenses d'une déléguée par club; mais la plupart de ceux-ci en envoient une autre à leurs frais; plusieurs viennent même à leurs propres frais. Pendant la durée de la convention, elles se retirent à la résidence du collège, et passent ensemble des moments les plus agréables. Quelques-unes des femmes qui ont assisté à ces conventions n'avaient pas quitté leur localité depuis dix ans. Jusqu'ici nous n'avons qu'une convention centrale. Nous n'avons pas encore organisé de conventions régionales car les femmes ne semblent pas anxieuses d'abandonner l'idée d'une convention centrale; mais il faudra en arriver à des conventions régionales dans un avenir prochain.

"Dans plusieurs des clubs la plupart des membres doivent parcourir 8 ou 10 milles avant d'arriver à destination, et ces dames disent que, sans le club, elles ne se seraient jamais connues; elles paraissent plus enchantées de ce travail qu'elles font ensemble que de n'importe quel autre qu'elles ont eu à faire dans le même genre. L'universalité du programme semble les intéresser.

"Il appert que la naissance d'une vie sociale—résultat de la fondation de ces clubs—justifie l'existence de l'organisation. Cela ne veut pas dire que ces femmes n'ont pas accompli un travail sérieux. On compte plusieurs talents dans la région; bon nombre d'entre eux étaient ignorés avant la fondation des clubs; les membres lisent aujourd'hui des travaux fort intéressants. On traite principalement des problèmes domestiques tels que l'"économie de la nourriture," "la confection des vêtements," "la construction et l'ameublement des maisons", "l'embellissement des édifices et des terrains scolaires", l'établissement de salles de repos et de salles de clubs à l'usage de la population", "les soins à donner aux malades dans le district", et autres problèmes sociaux en général. Je crois pouvoir dire que les problèmes d'éducation ont été peut-être l'objet principal de leur travaux, à tel point que les éducateurs en vue de la province reconnaissent ces femmes comme leurs alliés les plus précieux.

"L'université a mis en circulation soixante bibliothèques à l'usage des clubs, et on a mis à la disposition de chaque club un certain nombre de livres

de renseignements qui aideront les membres dans la préparation de leurs travaux et de leurs discussions. Ces livres ainsi mis en circulation le sont dans le but d'induire les populations à créer des bibliothèques, ce qu'elles ont fait dans la plupart des cas. Par exemple, dans un endroit, un monsieur a donné sa bibliothèque entière comprenant cent volumes; un autre a envoyé une collection des œuvres de Dickens; un troisième, les œuvres de Tennyson et plusieurs autres ont aussi contribué à cette œuvre.

" Cette année, nous avons pensé que la tension financière dans la province atténuerait peut-être le progrès, découragerait et lasserait les membres des clubs déjà établis. Bien au contraire. Jamais on a été plus actif partout. Même dans les clubs les plus pauvres, on a prélevé des fonds et on a recueilli des vêtements pour le fonds patriotique, le secours belge et la Croix-Rouge. Actuellement, on s'occupe intensément de soulager la misère dans la province. Par les efforts des clubs, des centaines de familles ont été vêtues, et le travail marche avec la plus grande énergie.

" En ce qui concerne la part que j'ai prise à ce travail, avant mon entrée à l'université, les clubs étaient visités chaque année par un conférencier et quelque fois par un démonstrateur. Cela présentait souvent des inconvénients à cause de la difficulté dans laquelle on se trouvait de mettre la main sur des personnes qui, dans la province, consentiraient à entreprendre une besogne de deux semaines par année, et souvent les visites ne concordaient point avec les exigences du peuple. Il y a eu un an au mois de juin dernier que j'ai entrepris la direction des énergies des clubs, guidée que j'étais par le docteur Rutherford et M. Greenway. Mon travail consiste principalement à correspondre avec les clubs, leur fournissant de la littérature et les visitant. Dans ce dernier travail, Mlle Harrison me seconde; elle agit comme conférencière ou démonstratrice, selon qu'on le lui demande. Les réunion auxquelles on invite un conférencier sont généralement mondaines, et les messieurs y sont conviés. Cette manière de rendre visite à l'appel des clubs semble mieux servir le but que d'avoir un temps fixé pour ces visites, car les clubs reçoivent ainsi l'aide quand ils en sentent réellement le besoin ".

Jusqu'au 30 septembre 1914, le collège a dépensé, à même l'allocation fédérale, la somme de $4,616.21 pour salaires et dépenses des instructeurs et pour les cours succincts d'économie domestique.

En vertu de l'allocation fédérale, on a fait les ajoutés suivants au personnel du collège, et par là, l'université est capable de faire son travail de propagande agricole:—

J. M. Smith, professeur adjoint de génie agricole..	$2,000
R. K. Baker, professeur adjoint d'élevage des volailles..	2,000
A. E. Hemnings, professeur adjoint de physique..	2,000
A. M. Shaw, professeur adjoint d'élevage..	2,600
G .G. Cutler, second professeur de culture..	1,000
S. J. Basterfield, chimiste adjoint..	600
T. Thorwaldsen, professeur adjoint de chimie..	1,800
W. J. H. Tisdale, professeur adjoint d'élevage..	1,800
J. Cameron, professeur adjoint de culture..	1,000
H. Henrie, professeur adjoint de culture..	1,000
H. Saville, professeur adjoint de culture..	1,000
K. G. MacKay, professeur adjoint d'industrie laitière..	2,200
Mlle Abbie DeLury, directrice des clubs..	1,600

En plus de cela, $9,200 sont mises de côté pour payer des conférenciers chargés de faire de la propagande permanente, et on espère faire d'autres nominations aussitôt qu'on trouvera d'autres hommes capables de remplir les différents postes. Voici le rapport de l'exercice financier:—

Recettes, 28 février 1913	$15,000 00
" 1er mai 1914	27,148 15
	$42,148 15
Dépenses jusqu'au 31 mars 1914	$14,415 22
" 30 septembre 1914	13,401 32
	$27,816 54

Ci-suit la liste des fonctionnaires permanents attachés au ministère provincial d'Agriculture, nommés en vertu de la loi, et dont les salaires et les dépenses sont payés à même l'allocation fédérale:—

W. W. Thompson, B.S.A., directeur de l'Organisation coopérative	$1,600
P. E. Bredt, B.S.A., intsructeur d'élevage	1,600
J. W. Hunter, instructeur d'élevage	1,200
E. W. Brett, instructeur d'élevage	1,200
J. E. Sirrett, B.S.A., instructeur de récoltes	1,200
A. J. McPhail, instructeur de récoltes	1,400
J. A. McDonald, instructeur d'industrie laitière	1,500

Ecoles publiques.

Le ministère de l'instruction publique a adopté des plans à l'effet de propager le travail d'enseignement agricole et d'économie domestique dans les écoles publiques. On annoncera prochainement la nomination d'un directeur d'enseignement agricole. On donnera l'enseignement aux professeurs actuellement à l'étude dans les deux écoles normales et l'on achèvera le travail des jardins scolaires. Ceux-ci ont été sous la surveillance directe de M. A. H. Ball, sous-ministre de l'Instruction publique, qui fait rapport comme suit:—

" Cette année, partout dans la province, plus de 370 jardins scolaires ont été en opération, et plusieurs autres écoles se préparent à commencer le travail de jardinage scolaire l'année prochaine. Grand nombre d'élèves ont fait leurs jardins chez eux sous la surveillance des maîtres.

" Dans la majorité des écoles dans le domaine des inspectorats mentionnés dans ce sommaire, on a enseigné pratiquement la culture des légumes et des fleurs, chaque élève, dans bien des cas, ayant son jardinet, et plusieurs écoles ayant un jardin général pour les élèves. Entre autres travaux, on a étudié les suivants: méthodes de semer, effet de la semence de qualité différente mise en terre bien ou mal préparée, graine semée à la main comparée avec graines semées en masse, graines semées dans une terre labourée l'été et bien travaillée comparée avec graine semée dans une terre couverte de chaume ou nouvellement labourée, expériences faites avec de la luzerne et sur la culture des érables d'après le semis. Comme résultat de ces différents genres de travaux, le travail scolaire a subi une influence précieuse et le ton de l'enseignement est meilleur. Quelques-uns des professeurs rapportent que cela est devenu un moyen d'éveiller l'attention des écoliers nonchalants; ils encouragent le travail du jardin scolaire chez leurs élèves à cause de ses effets éducatifs et afin de gagner leurs sympathies pour la vie scolaire. Le progrès dans le travail apparaît dans le fait que de 2,600 élèves se sont occupés des jardins et que dans certains cas chaque élève a tenu compte de ses plantations et de la germination. Dans un grand jardin on a semé plus de 200 variétés de graines, de végétaux et de petits fruits dont les élèves ont surveillé la pousse, quand, dans un autre, où les gophers étaient particulièrement nuisibles, on a mis des couches chaudes.

" Outre le fait de soulever l'enthousiasme des élèves et d'accroître leur intérêt dans les questions agricoles, le travail du jardin a été étroitement lié au travail général de classe. Dans un grand nombre d'écoles les jardins ont fourni

la matière nécessaire de leçons pratiques d'histoire naturelle, d'agriculture et d'horticulture; les compositions furent basées sur les observations, et on a tenu des causeries sur le jardinage. Les élèves ont adopté un système de fiches et on a pris en considération les compositions, les résultats et les procédés. On constate un exemple très pratique de l'entreprise d'un professeur et de ses élèves qui, après avoir vendu les légumes, cultivés dans le jardin de l'école, en employèrent le prix pour acheter des planches décoratives dont on a ensuite orné les murs."

Mlle F. A. Twiss a récemment été nommée directrice de science ménagère afin d'organiser l'enseignement de ce sujet dans les écoles. On affectera une partie de l'allocation de 1914-15 du ministère de l'instruction publique à l'enseignement agricole et ménager.

Ci-suit l'état des dépenses, pour l'agriculture, par la province à même les fonds provinciaux durant les deux années 1912-13 et 1913-14. Dans le premier cas l'exercice s'est terminé le 28 février 1913. On a fait cependant un changement dans l'exercice financier et le dernier état comprend les quatorze mois qui se terminent le 30 avril 1914:—

	1912-13.	1913-14.
Gouvernement civil	$ 28,620 37	$ 41,186 38
Agriculture générale	47,684 15	56,148 90
Bétail	28,603 84	68,575 84
Industrie laitière et élevage de la volaille	25,623 44	33,578 67
Publicité et statistiques	27,328 20	33,413 43
Laboratoire et bactériologie	6,571 11	8,111 11
Mauvaises herbes et gibier	14,228 46	18,398 07
Travail	27,194 84	55,542 00
Divers	16,023 95	27,892 19
Collège de propagande agricole	24,000 00	24,000 00
Total	$245,878 36	$366,846 59

SECTION 9—ALBERTA.

Ci-suit la liste des allocations, pour 1913-14, versées en vertu de la loi:—

N° 1.	Trois écoles d'agriculture		$31,500 00
	Exploitation et maintien	$18,000 00	
	Ameublement	9,000 00	
	Edifices	4,500 00	
N° 2.	Fermes de démonstrations		8,000 00
N° 3.	Industrie laitière—enseignement et concours		4,000 00
N° 4.	Science domestique		2,000 00
N° 5.	Divers		594 95
			$46,094 95

A la fin du mois de septembre 1914, presque toutes les sommes ci-dessus mentionnées avaient été dépensées aux fins indiquées. Les reliquats de ces sommes étaient, à cette époque, les suivants:—

Ameublement des écoles	$ 2,959 45
Fermes de démonstrations	231 24
Divers	467 40

N° 1—Ecoles d'agriculture—$31,500.

Le ministère de l'Agriculture de l'Alberta a établi des fermes de démonstrations aux six endroits suivants: Medicine-Hat Claresholm, Olds, Sedgewick, Vermilion et Stony-Plain. L'intention, en les établissant, était "de travailler en pleine démonstration pratique sur une ferme conduite tel que n'importe quel bon fermier moderne conduirait sa propre affaire, résultats d'expériences faites sur les fermes expérimentales exploitées par le gouvernement fédéral dans la province." L'honorable Duncan Marshall, ministre provincial, avait également un autre objet en vue—l'établissement d'école d'agriculture sur ces fermes de démonstrations. On a l'intention d'avoir en temps et lieu un collège d'agriculture qui fera partie de l'université provinciale à Edmonton.

"Ces écoles seront dirigées conjointement avec les fermes, et on y donnera un cours complet d'agriculture pratique de même qu'un cours complet d'enseiment ménager. Les élèves ayant obtenu leur brevet dans ces écoles auront droit à un diplôme d'agriculture pratique qui leur permettra d'entrer au collège provincial d'agriculture, qu'on fondera plus tard, et où ils pourront passer deux ans à parfaire leurs études, obtenant enfin le titre de bachelier-ès-science agricole. Les fermes de démonstrations exploitées en même temps que ces écoles, seront dirigées de telle manière que l'élève qui les suivra acquerra une expérience en agriculture d'après des données commerciales.

"Toutes les fermes seront exploitées en vertu du principe de la culture mixte—l'industrie laitière, l'élevage du porc, du mouton, des poules, de même que l'élevage des chevaux et l'engraissage des bœufs seront enseignés sur ces fermes. On tiendra des comptes très précis de façon que non seulement les élèves mais les fermiers de toute la province puissent obtenir une information certaine concernant les résultats actuels des différents genres d'agriculture dans la province. Ces fermes deviendront naturellement des centres d'élevage de bestiaux, et, sur chaque ferme, on fera l'élevage d'un bon bétail de façon qu'on puisse vendre à des prix raisonnables aux fermiers, le jeune bétail de croise-

ments divers, de même que les animaux pure race. Le fait de garder sur ces fermes un bon bétail stimulera également l'industrie de l'élevage dans cette localité et, de cette manière, accroîtra considérablement le développement de l'agriculture dans la province.

" Le but, en établissant ce système, est d'abord de mettre l'éducation agricole autant que possible à la portée des hommes qui cultivent la terre. Ces écoles d'agriculture, situées comme elles le sont dans les différentes parties de la province, engagent le fermier qui est à leurs portes à faire instruire son garçon dans la science agricole. Elles sont le lien entre l'homme de la terre et les collèges d'agriculture situés dans les plus grands centres de la province.

" De ces écoles naîtront des cours succincts en agriculture. Tout le travail de propagande d'éducation agricole convergera vers ces écoles. Le principe des réunions, les cours succincts, les expositions de semences et l'inspection des mauvaises herbes peuvent être efficacement dirigés de ces écoles comme centres, et les professeurs en charge peuvent également accomplir un travail très efficace pendant les mois d'été en agissant comme représentants de districts, et en donnant leur aide aux fermiers dans tous les districts ".

Le fait du gouvernement fédéral d'avoir alloué des fonds pour l'éducation, la démonstration et l'instruction a ouvert la voie à ces écoles. Au cours d'une visite au ministère provincial, visite faite d'après vos ordres, nous sommes arrivés à la conclusion que si le gouvernement provincial consentait à ériger les bâtisses, l'allocation fédérale servirait à meubler et à maintenir ces écoles. Le résultat fut l'érection de trois écoles en 1912-13, à Olds, à Vermilion et à Claresholm, et les préparatifs accomplis afin de commencer l'instruction à l'automne de 1913. La législature a adopté une loi concernant les écoles d'agriculture en vertu de laquelle on pouvait créer un bureau d'enseignement agricole, composé de neuf membres, dont trois doivent être diplômés d'un collège d'agriculture:—

" Article 15.—Le bureau, conjointement avec le ministre, préparera le projet d'un travail pratique et scientifique auquel devront se livrer les élèves qui suivront les cours de toute école, prescrira le cours d'étude, nommera des examinateurs, et en plus sera un bureau d'aviseurs qui aidera le ministre dans tout travail d'éducation agricole ".

MEMBRES.

Henry Marshall Tory, D.Sc., LL.D., F.R.S.C., président.

John Gunion Rutherford, V.S., C.M.G., vice-président.

James Murray, B.S.A., Calgary; Ernest Lamont Richardson, B.S.A., Calgary; John Hector McArthur, Milnerton; John Climie Drewry, Cowley; Bryce Wright DeWinton; Frederick West, Vermilion; Daniel Webster Warner, Edmonton.

On a institué les cours et on les a dirigés comme suit: Le cours d'agriculture, du 28 octobre 1913 au 28 mars 1914; cours de science domestique à Claresholm, du 28 octobre au 23 décembre 1913; à Olds, du 6 janvier au 28 février 1914; et à Vermilion, du 3 mars au 30 avril 1914. Chaque école a son directeur et ses instructeurs d'élevage, de culture, de génie mécanique, de science domestique, d'anglais et de science élémentaire. Les fonctionnaires permanents du ministère provincial agissent comme professeurs adjoints de sujets, tels que l'industrie laitière, l'élevage de la volaille et la science vétérinaire.

Ci-suivent les rapports du ministère sur le travail accompli dans ces trois écoles en 1913-14.

CLARESHOLM.

"Soixante et onze garçons, de 14 à 25 ans, se sont inscrits à l'étude de l'agriculture. Quelques-uns se sont retirés pour une raison ou une autre, mais cinquante-huit se sont présentés aux examens finals et cinquante les ont subi avec succès. La grande majorité des garçons ont manifesté le désir de retourner à l'école pour une seconde année. Les fermiers de la région apprécient, d'une manière non équivoque, l'aide qu'on leur procure concernant le bétail, et spécialement les instructions qu'on leur donne quant à la manière de se servir de leurs instruments aratoires. Ainsi, à Olds, les élèves sont anxieux de faire eux-mêmes les expérimentations et on en a commencé une série sous la surveillance des professeurs. Le cours de deux mois en économie domestique a été suivi par trente-cinq jeunes femmes, enchantées de l'occasion qui leur est offerte d'étudier cette science. Tout laisse croire maintenant qu'au moins cinquante suivront le cours entier l'automne prochain. En agriculture, il y aura au moins quarante élèves de seconde année et une nouvelle classe d'à peu près soixante. Tout dépend de la récolte de cette année; si elle est bonne, l'école sera remplie. Les fermiers qui sont au fait du travail entrepris à l'école en font les plus grands éloges.

"OLDS.

"L'assiduité à l'école d'agriculture de Olds a été caractérisée par le fait que pratiquement tous les élèves provenaient directement des fermes et que la grande majorité d'entre eux ont l'intention de retourner à la terre. L'inscription totale fut de soixante et un garçons, et sur ce nombre, quarante-cinq se sont présentés aux examens finals. Le printemps précoce de mars a été cause que plusieurs ont du retourner à la maison afin d'aider aux semences. Plus de quarante élèves ont manifesté le désir de revenir à l'école pour une seconde année. Trente-neuf jeunes femmes ont suivi le cours succinct d'économie domestique et il semble qu'il y en aura un nombre considérable à l'automne car toutes paraissent fortement intéressées dans le travail. On s'attend à la présence de cent à cent vingt-cinq garçons à l'automne. La séance de fin d'année à l'école a été marquée par une réunion sociale au cours de laquelle des bourses, offertes par P. Burns, le fabricant bien connu de conserves de Calgary, ont été données pour le meilleur travail pratique concernant le bétail, les grains, la distinction entre les bonnes et les mauvaises graines, la charpenterie et le forgeage. Robert Sinclair, d'Innisfail, est arrivé premier et a reçu un prix de trente piastres en or; Thomas Siguardson, de Burnt-Lake, est arrivé second, et a gagné un prix de vingt piastres en or.

"VERMILION.

"Le premier cours d'agriculture à l'école de Vermilion s'est terminé le 28 mars. Trente-quatre garçons se sont inscrits pour ce cours, vingt-sept se sont présentés aux examens finals et vingt-quatre les ont subi avec succès. Vingt-huit jeunes femmes ont suivi le cours de deux mois d'enseignement ménager, cours qui s'est terminé le 30 avril. Ce cours n'influera aucunement sur l'entrée des élèves dans le cours régulier de deux ans qui sera ouvert l'automne prochain. Un sentiment véritable de grande satisfaction existe à propos des résultats obtenus pendant la première année à l'école d'agriculture; les élèves sont très contents, et tous ceux qui ont eu l'avantage d'observer les progrès sont convaincus que c'était absolument le genre d'école qu'il fallait pour les garçons et les filles qui retournent à la ferme. Quelques-uns des garçons iront même plus loin que le cours de l'année prochaine, mais la plupart se contenteront du diplôme d'associé."

La présence totale à l'école fut de 268—166 garçons et 102 filles. Les garçons sont âgés de 16 à 30 ans. On trouvera plus bas les noms des membres du personnel de ces trois écoles avec le chiffre de leur salaire respectif payés à même l'allocation fédérale:—

CLARESHOLM.	
W. J. Stephens, B.A., B.S.A., directeur et instructeur d'agriculture..	$2,700
P. M. Abel, B.S.A., instructeur d'élevage..	1,800
O. S. Longman, B.S.A., instructeur de génie mécanique..	1,200
J. C. Hooper, M.A., professeur d'anglais et de science élémentaire..	1,500
Mlle A. Coverdale, sténographe..	780
John Dougan, concierge..	780
OLDS.	
W. J. Elliott, B.S.A., directeur et instructeur d'élevage..	$2,700
F. S. Grisdale, B.S.A., instructeur d'agriculture..	2,000
G. R. Holeton, instructeur en génie mécanique..	1,800
Jas. Fowler, M.A., B.Sc., professeur d'anglais et de science élémentaire..	1,200
Mlle E. Murray, sténographe..	900
Theo. Moe, concierge..	780
VERMILION.	
E. A. Howes, B.S.A., directeur et instructeur d'agriculture..	$2,700
J. G. Taggart, B.S.A., instructeur d'élevage..	1,800
E. S. Hopkins, B.S.A., professeur d'anglais et de science élémentaire.	1,800
Lawson Shanks, B.S.A., instructeur en génie mécanique..	1,200
Mlle D. Thompson, sténographe..	720
Wm. Bryden, concierge..	720

Quand ils ne sont pas employés à l'école, ces instructeurs s'occupent de faire le travail de propagande comme représentants de districts. On a nommé des instructeurs d'enseignement ménager dans toutes ces écoles et les cours ont été prolongés.

Le grand succès remporté dans ces trois écoles aura pour effet l'érection d'autres écoles, car on peut maintenant obtenir des fonds dans ce but et l'allocation fédérale augmente. On trouvera d'autres informations dans *La Gazette Agricole* du mois de mai 1914 et dans les calendriers descriptifs des écoles.

N° 2.—FERMES DE DÉMONSTRATIONS.—$8,000.

En 1914, on a organisé une septième ferme de démonstrations à Athabaska-Landing, au nord d'Edmonton, afin d'enseigner la culture mixte dans un grand territoire ouvert par le réseau nord du chemin de fer Nord-Canadien. L'allocation ci-dessus mentionnée fut employée à mettre cette ferme en bon état de fonctionnement. Au 30 septembre, on avait dépensé cette allocation sauf un reliquat de $231.24. Wm. Murray, B.S.A., est le surintendant de cette ferme.

N° 3.—INDUSTRIE LAITIÈRE, INSTRUCTION ET CONCOURS.—$4,000.

M. Sidney G. Carlyle a été nommé pour prendre charge de ce travail. Il fait des conférences aux écoles d'agriculture et à l'institut des fermiers. Il surveille également les vaches laitières sur les fermes de démonstration, et il avait la direction du concours d'industrie laitière à Vermilion. Ce concours avait pour but de montrer la plus grande production de lait et de beurre riches pendant une période sept mois.

Le salaire de M. Carlyle, $3,000, et les dépenses de son bureau sont payés à même l'allocation fédérale.

N° 4.—ENSEIGNEMENT MÉNAGER.—$2,000.

Deux professeurs d'enseignement ménager furent nommés en 1913. Ce sont: Mlle M. M. Goldie et Mlle Nan Lawson. Elles sont maintenant attachées aux écoles de Olds. et de Claresholm, et M. G. G. Stiven, qui a la surveillance du travail du *Women's Institute,* dans la province, s'occupe de l'enseignement ménager à Vermilion. Les

salaires et dépenses de ces trois instructeurs sont payés à même cette allocation de $2,000 pour l'enseignement ménager.

Voici la liste des fonctionnaires permanents nommés en vertu de la loi sur l'instruction agricole:—

Instructeur d'industrie laitière	1
Instructeurs dans les écoles d'agriculture	12
Sténographes	3
Instructeurs d'enseignement ménager	2
Concierges	3
Total	21

Ci-suit l'état des dépenses des fonds provinciaux pour fins d'agriculture:—

	1912.	1913.
Gouvernement civil	$ 29,521 21	$ 30,329 30
Sociétés agricoles	54,460 44	69,860 01
Expositions, allocations, juges	21,849 40	22,922 65
Institut d'enseignement de l'élevage	16,750 40	17,233 00
Inspection du bétail	2,319 30	3,825 59
Associations d'élevage	3,300 00	3,600 00
Elevage de la volaille	5,778 84	8,972 65
Exposition de printemps du bétail	1,500 00	2,500 00
Bureau du commissaire d'élevage	4,884 17	6,991 82
Fermes de démonstrations, administration	35,911 07	73,620 58
Mauvaises herbes	22,574 09	28,013 46
Feux de prairies	3,601 88	3,509 15
Destruction des loups	2,141 30	2,984 75
Protection du gibier	14,042 17	19,164 51
Industrie laitière	7,979 33	9,594 53
Bons grains de semis et expositions	3,186 89	4,043 25
Soins apportés aux végétaux	4,324 29	5,654 22
Statistiques	5,905 85	11,596 53
Associations diverses	2,200 00	3,200 00
Bourses aux écoliers en agriculture	2,075 85	3,605 95
Musée et bibliothèque	1,388 36	391 06
Laboratoire	8,358 86	7,705 00
Divers	1,775 38	965 69
Total	$255,809 08	$339,284 50
Dépense sur le capital	$119,933 93	$ 45,998 06
Immigration et colonisation	21,183 28	16,784 02
Congrès	10,000 00	....

Voici un extrait du discours prononcé par l'honorable Duncan Marshall, ministre de l'Agriculture pour l'Alberta, à la législature, au mois d'octobre 1913:—

"Avant d'aller plus loin, permettez-moi, monsieur l'orateur, d'adresser un compliment bien mérité au ministère fédéral de l'Agriculture et à l'honorable Martin Burrell, ministre de l'Agriculture, au gouvernement fédéral. Depuis son entrée en fonctions, M. Burrell a fait tout son possible afin d'avoir la plus grande vue d'ensemble de l'agriculture et a constaté la nécessité de son développement dans toutes les provinces du Canada, il a été généreux et juste envers les ministères provinciaux de l'Agriculture et, en ce qui concerne mon ministère, je puis dire que ses relations avec nous n'ont eu qu'un but unique, celui de servir les meilleurs intérêts de l'agriculture au Canada. Si je ne me trompe, l'automne prochain, on réunira en conférence à Ottawa les ministres provinciaux de l'Agriculture; on y discutera un certain nombre de questions ayant trait tant au ministère fédéral qu'aux ministères provinciaux, et nul doute que nous nous quitterons après avoir mieux compris quelle part de travail devront accomplir et les gouvernements des provinces et celui du Dominion".

SECTION 10—COLOMBIE-BRITANNIQUE.

En vertu de la loi pour venir en aide à l'agriculture, la Colombie-Britannique a reçu en 1912, la somme de $27,334.76 qui a été répartie comme suit:—

Importation de bétail pur-sang	$11,000 00
Démonstrations du travail de ferme	10,000 00
Train de démonstrations	4,000 00
Empaquetage de fruits, écoles et concours	1,000 00
Women's Institutes	1,000 00
Divers	334 76
	$27,334 76

Le tableau suivant donne la répartition de la subvention de 1913-14:—

	Subvention.	Dépenses.
	$	$
1. Women's Institutes	2,500.00	2,498.30
2. Instituts agricoles	5,000.00	4,992.30
3. Démonstrations des récoltes et de la volaille	7,500.00	7,383.82
4. Démonstrations de laiteries	5,000.00	4,989.42
5. Demonstrations de l'horticulture	5,000.00	4,993.75
6. Epreuve des vaches	2,500.00	2,499.34
7. Instructeurs agricoles	7,500.00	7,499.25
8. Jardins scolaires	1,000.00	999.65
9. Démonstrations du travail aux champs	2,500.00	2,500.00
10. Appréciation du bétail	1,000.00	990.60
11. Ecoles d'empaquetage de fruits	1,000.00	410.00
12. Bulletins	2,500 00	2,231.15
13. Divers	4,334.76	4,333.35
	47,334.76	....

N° 1—WOMEN'S INSTITUTES—$2,500.

M. W. E. Scott, sous-ministre de l'Agriculture, est le surintendant des instituts, et M. W. J. Bonavia en est le secrétaire. Il y a eu en 1913, un conseil d'aviseurs composé de quatre femmes, madame W. V. Davies, de Chilliwack; madame R. L. Lipsett, de Summerland; madame J. F. Kilby, de Nelson et madame A. T. Watt de William Head. La subvention précitée de $2,500 a été mise à part pour l'entretien de cours abrégés que l'on a commencés au mois d'octobre 1913. Ces cours ont duré deux semaines chacun et on y a traité des sujets suivants:—

"Couture, d'après la méthode des cartes; couture; art culinaire, théorie et pratique. On s'est assuré les services de femmes compétentes pour ce travail, et jusqu'ici les résultats ont été des plus satisfaisants, au double point de vue de l'assistance et de l'intérêt dont ont fait preuve les membres des *Women's Institutes* dans toutes les parties de la province.

"Il y a vingt-cinq *Women's Institutes* dans la province, constitués légalement en vertu de la loi des associations agricoles, et comptant plus de 2,000 membres. Tous ces instituts ont profité de l'offre du ministère pour inaugurer

des cours abrégés traitant de ces questions. Il y a des réunions l'avant-midi, l'après-midi, et, quelquefois le soir. En donnant des cours durant deux semaines, les élèves qui assistent à tous les cours peuvent étudier à fond tout le sujet et acquérir de bonnes connaissances pratiques. Le travail de démonstration fait de cette façon est beaucoup plus avantageux que les lectures du soir, et est bien plus apprécié par les membres de l'institut."

N° 2—Instituts agricoles—$5,000.

Cette subvention de $5,000 a été employée par M. Scott, le surintendant, pour l'entretien des cours abrégés dans les différentes parties de la province.

"Il y a actuellement quatre-vingt-quinze instituts agricoles dans la Colombie-Britannique, constitués légalement et comptant approximativement 8,000 membres. Les séries des cours abrégés, consistant en démonstrations et lectures sur les sujets importants pour ceux qui s'intéressent aux différentes phases de la culture, ont été tenues sous les auspices des divisions de l'industrie animale et de l'horticulture du ministère de l'Agriculture. Les sujets traités dans les cours d'horticulture ont été les suivants: culture des végétaux, culture des fruits, émondage, greffe de tête, préparation de la terre et plantation, culture des petits fruits, labourage, irrigation, et entretien des vergers en général."

N° 3—Démonstration de récoltes et de volailles—$7,500.

Voici le plan de démonstration sur lopins de terre tracé par le sous-ministre de l'Agriculture:—

"Une partie considérable de la subvention fédérale a été appropriée à l'établissement de fermes expérimentales où l'on fait des démonstrations; ces fermes seront administrées en vertu d'une convention entre les propriétaires des terres et notre ministère. Pour sa part, le propriétaire fournira la terre à raison d'un loyer nominal pour une période de cinq ans. Le ministère fera les travaux, et les produits de la terre appartiendront au propriétaire. Nous avons l'intention de faire des expériences aussi bien que des démonstrations sur ces terrains, surtout dans les districts où l'agriculture n'a pas encore réalisé beaucoup de progrès. Le ministère espère pouvoir être en mesure de montrer aux cultivateurs comment, par l'application des principes fondamentaux de l'agriculture, ils peuvent augmenter le rendement de leurs récoltes. Si nous pouvons leur montrer, par l'application de nos méthodes, comment ils peuvent augmenter considérablement la production du sol, ils s'y intéresseront immédiatement et commenceront à y penser sérieusement. Enseignez aux fermiers la manière de mettre plus de piastres dans son gousset, et vous aurez alors un converti bien disposé. Il est surprenant de constater la différence que peut quelquefois établir une clôture de broche dans le rendement de la récolte. D'un côté, nous avons une belle récolte de 50 boisseaux de grain et de l'autre côté une pauvre récolte de 15 boisseaux, bien que le sol soit le même, l'air le même, et la lumière du soleil, la même. Montrer au cultivateur la raison de cette différence, c'est là notre but, et nous espérons y arriver au moyen de nos démonstrations sur des lopins de terre. Nous devrons nous efforcer de leur faire comprendre comment ils peuvent passer de la catégorie de ceux qui récoltent 15 boisseaux dans la catégorie de ceux qui récoltent 50 boisseaux, en se servant de leur esprit tout autant que de leurs mains.

"On entend souvent un cultivateur parler des hommes formés dans les collèges et possédant des connaissances modernes, mais si ces hommes pouvaient leur montrer les heureux résultats de leurs démonstrations ils commanderaient bientôt leur respect et leur attention. Nous espérons pouvoir atteindre

ce but. Le travail sera fait par les cultivateurs eux-mêmes sous la direction immédiate de nos fonctionnaires experts.

" Nous sommes d'avis que ces lopins de terre seront même d'une plus grande valeur que les fermes appartenant au gouvernement. On entend souvent des cultivateurs dirent: " Si nous avions l'argent qu'a le gouvernement, nous pourrions obtenir les mêmes résultats." Ce que nous voulons leur montrer c'est que, sans augmenter considérablement leurs dépenses, et tout en se servant du matériel ordinaire qu'ils possèdent déjà, grâce à une connaissance parfaite des éléments des sucs des plantes dans le sol, des méthodes de culture, de la manière de traiter la terre pour tirer profit de ces méthodes, de la conservation de l'humidité du sol, le choix des grains de semis, des bonnes méthodes de culture, etc., ils peuvent augmenter considérablement le rendement de leurs récoltes.

" Nous avons pris des mesures pour l'établissement de douze de ces lopins de démonstrations dans la province. Il y en aura six dans le nord de la Colombie-Britannique, dans le territoire compris entre Hazelton et Fort-George. On a grandement besoin de travail d'éducation dans cette partie de la province nouvellement colonisée. Les colons viennent s'y établir en nombre plus considérable que jamais, par suite de l'achèvement prochain du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique. Il y a une étendue considérable de bonne terre agraire dans dans cette partie de la province, et il est important de faire des travaux d'expérimentation et de démonstration dans ce district afin de faire entrer dans la bonne voie les nouveaux arrivants. On en inaugurera six dans le sud de la Colombie-Britannique, dans les districts colonisés antérieurement. Les travaux seront sous la direction de la division de l'industrie animale du ministère. L'instructeur sur les propriétés du sol et sur les récoltes dirigera les travaux."

M. J. C. Ready a été nommé à ce poste et voici son rapport sur le travail accompli:—

" Au cours de l'hiver de 1913-14, le gouvernement s'est assuré la possession de six lopins de terre de 4 acres chacun. Ces lopins sont appelés des stations d'administration agricole, et ils sont situés à Chilliwack, Kamloops, Armstrong, Edgewood, Grand-Forks et au creek Roch. Dans chaque cas, le but est de travailler, de concert avec les instituts agricoles, à perfectionner un système de culture qui rapportera le plus possible pour les fins de l'élevage, tout en conservant ou en augmentant la fertilité du sol. Les question qui se rapportent à ce travail—telles que l'avantage de se servir de grains de semis de première qualité, le labour profond d'automne, le drainage souterrain et les méthodes de la culture sèche—sont traitées à la lumière des connaissances pratiques et scientifiques modernes. Le terrain est loué par le ministère de l'Agriculture au prix d'un loyer annuel fixé (le montant de ce loyer dépend du district) pour une période de cinq ans, et un expert de l'endroit en a la surveillance à titre de gérant. On demande à l'institut agricole du district de nommer un comité choisi parmi ses membres et formant un conseil d'aviseurs; les fonctions de ce conseil sont de discuter les question d'administration de cette station avec les représentants du ministère et de représenter le colon dans l'accomplissement du travail de la station. On satisfait les désirs de ce conseil en autant que le permettent les finances et la ligne de conduite du ministère dans la province. Ce travail est essentiellement pratique, et on ne se sert d'aucune méthode ne pouvant être comprise par les débutants. Les données exactes du travail sont enregistrées dans un livre.

" L'idée du ministère de s'unir à l'institut et de consulter les colons, par l'entremise de leurs représentants, sur les méthodes à employer, a rendu ce travail très populaire et a fait disparaître de ce travail ce qu'on appelait la " dé-

monstration faite par des experts" pour la remplacer par l'idée de la coopération. Le point faible de ce système est que les frais d'entretien sur une petite étendue de terre sont comparativement très élevés, de sorte que nous nous efforçons d'agrandir l'étendue de terre comprise dans la station et de faire payer une partie du loyer de cette terre par les instituts agricoles intéressés dans cette station".

On a établi huit lopins de luzerne mesurant un acre chacun dans les diverses parties de la province. Les perspectives de cette récolte sont très encourageantes dans la Colombie-Britannique, et on a porté une attention toute spéciale à la préparation et l'ensemencement du sol, et le choix des grains de semis. On a dépensé plus de $2,500 pour distribuer de la graine d'avoine de première qualité aux cultivateurs pour leur montrer la valeur de la graine de qualité supérieure, mais on nous a remis la plus grande partie de l'argent ainsi dépensé.

M. J. R. Terry, instructeur en chef de l'élevage de la volaille, fait le rapport suivant:—

"L'an dernier, nous avons établi cinq stations d'élevage de volaille dans les différentes parties de la province et les résultats obtenus ont été si satisfaisants que nous en avons établi pas moins de dix-huit cette année. On a donné vingt poules (âgées de deux ans) et deux jeunes coqs à des éleveurs dignes de confiance. L'éleveur abrite les poules, en prend soin et les nourrit, et le ministère fournit gratuitement l'enclos pour l'élevage, et une récompense de $25 est donnée aux éleveurs qui vendent au moins quinze couvées à pas plus d'une piastre par couvée. Les stations se trouvent situées dans les parties les plus reculées de la province et aussi loin que possible des lignes de chemins de fer. On a établi une station à Aiyansh, dans la vallée de Naas, au nord de la Colombie-Britannique. On a transporté les poules en bateau sur une distance de 800 milles, et sur une distance de près de 100 milles dans une chaloupe à gazoline. L'éleveur d'Aiyansh paie actuellement le blé gelé $80 la tonne. Quelques-uns des éleveurs avaient des commandes pour plus de quatorze couvées avant la distribution des poules au printemps. Jusqu'ici, on s'est servi des variétés pour fins générales, surtout des White Wyandottes et des Buff Orpingtons. Ces poules pondent très bien et sont très bonnes pour l'usage domestique.

"Grâce à l'aide apportée par la subvention fédérale, nous avons tenu le troisième concours international de la ponte des œufs aux terrains de l'exposition, à Victoria, île Vancouver, Colombie-Britannique. Quarante enclos contenant six poules chacun, ont pris part au concours. On en a fait deux classes, les poids légers et les poids pesants (20 enclos dans chaque classe). Le concours a été ouvert au monde entier et a été le premier (sous les auspices du gouvernement) organisé sur le continent américain. Ce concours est le troisième de ce genre, le premier ayant été tenu à Vancouver. On y a vu des poules de la Grande-Bretagne, de la Nouvelle-Zélande, du Manitoba et de toutes les parties de la province.

Le rapport suivant donne les dépenses jusqu'au 30 septembre 1914:—

Construction d'un silo et d'une grange	$ 202 00
Fermes de démonstrations	3,370 63
Graine d'avoine	2,528 07
Station de démonstrations d'élevage de volaille	1,151 63
Concours de ponte	1,203 30
Travail de démonstration	445 56
Démonstrations de culture de luzerne	145 00
	$9,046 19
Argent remboursé pour graine d'avoine	1,662 37
	$7,383 82

N° 4—Démonstration d'insdustrie laitière sur la ferme—$5,000.

Jusqu'ici nous avons dépensé le montant suivant à même cette subvention:—

Instructeurs et inspecteurs d'industrie laitière..	$1,326 38
Juges pour concours d'industrie laitière sur ferme..	598 70
Prix pour concours de lait et de crême..	200 00

Le ministère s'est assuré les services de deux hommes qualifiés, médecins vétérinaires, pour faire l'inspection des fermes d'industrie laitière et donner des conseils aux propriétaires, aidant ainsi les crêmeries, les fabriques de lait condensé et les laiteries des villes à se procurer du lait pur. Ces hommes ont aussi assisté aux concours d'évaluation du bétail, aux cours abrégés et aux autres réunions tenues par les instituts agricoles.

N° 5—Horticulture—$5,000.

Répartition de la subvention:—

Instructeurs en horticulture, salaires et dépenses..	$1,802 10
Fermes expérimentales et arbres pour écoles..	1,566 70
Enquêtes sur la congélation des fruits..	1,096 20
Instructeurs en émondage..	525 75
	$4,990 75

Vingt-cinq cours abrégés de cinq jours chacun ont été donnés à Sardis, Haney, Metchosin et Vancouver-Nord, où l'on a donné des instructions pratiques sur l'émondage des arbres fruitiers et des arbustes. On a nommé trois aides au personnel de l'horticulture.

" On a choisi cinq lopins de terre à Lawn-Hill, sur l'île Graham, pour les îles de la Reine-Charlotte; à Bella-Coola, pour la vallée du même nom, et à Terrace pour le district du lac Kitsumkelum-Lakelse, sur la rivière Skeena. Sur les lopins de l'île Graham on s'occupe tout particulièrement d'améliorer l'île Graham au moyen du drainage, en traitant la terre à la chaux et aux fertilisants; on fait aussi sur ces terrains des démonstrations du travail expérimental de la culture des récoltes des céréales et des plantes potagères. A Bella-Coola, le travail le plus important est celui de la démonstration de la culture des végétaux et des petits fruits, et on fait à peu près le même travail sur la ferme de démonstration à Terrace."

L'argent dépensé pour la congélation a été employé à payer le salaire et les dépenses d'un aide, M. J. M. Creelman, qui s'est occupé des enquêtes sur la congélation des fruits et leur transportation.

N° 6—Contrôle des vaches laitières—$2,500.

On a formé trois associations du contrôle des vaches laitières dans la Colombie-Britannique: à Chilliwack, comprenant 1,080 vaches; dans la vallée de Comox, comprenant 400 vaches et à Langley-Surrey, comprenant 420 vaches. M. H. Rive, instructeur en chef d'industrie laitière, a fait le rapport suivant sur ce travail:—

"Le salaire de l'expert préparé au contrôle des vaches est de $75 par mois. Les membres paient une contribution basée sur le taux d'une piastre par vache par année. Le ministère se rend responsable du salaire et avance l'argent jusqu'à ce que l'association possède des fonds.

" On exige que les secrétaires fassent des rapports tous les trois mois sur le nombre de vaches, les contributions, etc., et des livres contenant les rapports

faits tous les trois mois donnant tous les résultats obtenus par les contrôleurs doivent être envoyés au ministère.

" Ces associations ne sont pas en existence depuis assez longtemps pour qu'on ait pu y compiler des données de grande valeur. Toutes ces associations font tout le travail qu'il leur est possible de faire, et les absences parmi les membres, qu'elle qu'en soit la cause, sont rares."

Cette subvention a été employée en entier pour payer les dépenses de l'expert préposé au contrôle des vaches.

N° 7—Instructeurs agricoles—$7,500.

On s'est servi de cette subvention surtout pour payer les agents voyageurs, qui sont allés de ferme en ferme faisant une enquête sur l'état des fermes, recueillant des renseignements sur le rendement et donnant des conseils sur les questions qui se rattachent au travail agricole. C'étaient aussi des instructeurs en horticulture, en apiculture, et en matière d'élevage du bétail.

N° 8—Jardins scolaires—$1,000.

On a dépensé $999.65 de cette subvention jusqu'au 19 novembre, 1914.

N° 9—Démonstration du travail au champ—$2,500.

Les item suivants ont été payés à l'aide de cette subvention: Les dépenses des juges des récoltes dans les champs, fermes de démonstrations, matériaux pour la construction des silos, et prix pour les concours de labour.

N° 10—Concours et appréciation du bétail—$1,000.

Le 19 novembre, 1914, la somme de $990.60 avait été portée au compte de cette subvention.

N° 11.—Concours d'empaquetage des fruits.—$1,000.

On a donné des prix en argent aux concours d'empaquetage des fruits et pour les étalages de fruits empaquetés par les élèves de l'école d'empaquetage.

On a organisé des concours d'empaquetage de pommes à dix exhibitions: à Vernon, Summerland, Nelson, Salmon-Arm, Armstrong, Creston, Nakusp, New-Denver. Cranbrook et Trail. Le but de ces concours est d'intéresser d'avantage les élèves à l'empaquetage rapide et de première qualité des fruits.

Les élèves de vingt-quatre écoles d'empaquetage ont exhibé des étalages à dix-huit exhibitions; chaque élève a exhibé cinq boîtes de pommes empaquetées de cinq différentes manières. Les juges se sont occupés tout particulièrement de ces étalages aux exhibitions, parce que l'émission des diplômes d'école d'empaquetage dépend en partie des résultats obtenus à ces exhibitions. Le prix en argent accordé en vertu de la loi est un encouragement à faire exhiber des étalages parfaits. On a dépensé ainsi une somme de $410.

N° 12.—Bulletins.—$2,700.

Cet article comprend un grand nombre de publications, tels que les bulletins pour les instituts des femmes, les programmes, les livres d'évaluation du détail, etc. On a dépensé $2,231.15 jusqu'au 19 novembre.

N° 13.—DIVERS.—$4,334.76.

Cet argent a été presque tout employé à payer les salaires et les dépenses des hommes qui ont visité les fermes, recueilli des renseignements sur le travail agricole et donné des conseils sur les produits agricoles.

La liste suivante est celle des instructeurs et des démonstrateurs nommés par le ministère, en vertu de la loi de l'instruction agricole:—

	Par mois.
H. O. Howitt, aide-horticulteur	$100 00
L. F. Hurrows, aide-horticulteur	100 00
F. M. Goodman, aide-horticulteur	100 00
E. C. Hunt, aide-horticulteur	100 00
J. Ferris, démonstrateur des silos	75 00
R. L. Ramsay, agriculteur, C.-B. nord	125 00
Wm. Newton, aide-instructeur, récoltes et sol	120 00
D. H. MacKay, inspecteur vétérinaire	120 00
M. Sparrow, inspecteur vétérinaire	120 00
M. H. Ruhmany, aide-pathologiste, maladies des végétaux	100 00
Mme M. S. Davies, secrétaire du conseil du Women's Institute	40 00

Trois des aides-horticulteurs susnommés n'ont été employés que du 1er avril au 1er novembre 1914, soit sept mois. En plus, on a payé le salaire du directeur des concours de ponte, et une partie du salaire de quatre hommes préposés au contrôle des vaches laitières. On verra qu'on a ainsi créé neuf emplois permanents (instructeurs et démonstrateurs) à même la subvention fédérale.

Le tableau suivant donne les dépenses faites à même le fonds provincial pour l'agriculture pendant trois ans:—

——	Au 31 mars 1912.	Au 31 mars 1913.	Au 31 mars 1914.
	$ c.	$ c.	$ c.
1 Administration	40,043 14	30,160 87	19,340 31
2 Bétail	33,912 10	85,069 66	93,883 72
3 Industrie laitière	2,249 61	3,062 51	2,999 55
4 Instituts, exhibitions, récoltes, etc	87,677 22	101,040 71	84,886 86
5 Achat de bestiaux	....	50,000 00	....
6 Statistiques agricoles	....	1,374 68	3,993 80
7 Dépenses de voyage	8,950 00	16,227 45	20,539 28
Total	180,572 92	297,853 94	261,467 56

REMARQUE.—L'item nº 1, "Administration" comprend, en 1912 et en 1913, l'inspection des vergers et les dédommagements payés aux propriétaires des animaux tués.

Ce tableau montre une augmentation considérable de 1912 à 1913, et une diminution en 1914. La raison en est qu'en 1913 on a dépensé $50,000 pour l'achat de bestiaux pour la ferme-école de Coquitlam.

Cette dépense a été, en réalité, une dépense de capital. Si l'on ne tient pas compte de cette dépense, le tableau accuse une augmentation d'année en année, et fait voir que la subvention fédérale n'a pas servi à diminuer les dépenses faites à même le fonds provincial.

M. W. E. Scott, sous-ministre de l'Agriculture, a fait le rapport général suivant sur le travail accompli en vertu de la loi de l'instruction agricole:—

"On est venu en aide d'une manière importante à l'agriculture dans toutes les provinces de la Puissance, grâce à la politique progressive tracée et mise en œuvre par l'honorable Martin Burrell, ministre de l'Agriculture, en vertu de

laquelle, sous l'autorisation de la loi de l'instruction agricole, les provinces reçoivent chaque année une somme d'argent pour être dépensée par les différents ministères provinciaux de l'Agriculture pour l'éducation et l'instruction et les différentes phases de l'agriculture. Cette juste et généreuse reconnaissance de la plus importante industrie du Canada—celle de l'agriculture—est hautement appréciée par les cultivateurs et par le public dans toutes les provinces.

" Quant à notre province de la Colombie-Britannique, cela a permis à ce ministère d'agrandir considérablement le champ de ses travaux d'éducation et de démonstration parmi les travailleurs du sol. On a inauguré des fermes de démonstration dans plusieurs districts de la province et on constate qu'elles sont d'une très grande valeur pour les cultivateurs en leur démontrant comment ils peuvent obtenir le meilleur rendement possible par l'adoption des méthodes justes et scientifiques de traitement du sol et de la culture. La subvention fédérale nous est aussi d'un très grand secours en nous permettant de nommer des instructeurs et des inspecteurs lorsque cela est nécessaire pour obtenir les meilleurs résultats de tous les genres de travaux d'éducation agricole. Ces nominations ne pourraient être faites à même les dépenses provinciales parce que les crédits ne renferment aucune clause concernant cette fin particulière.

" La subvention a aussi permis au ministère d'entreprendre le travail de récoltes dans les champs, et on constate que les résultats sont des plus satisfaisants et qu'ils développent l'esprit des concours et une rivalité amicale, travaillant ainsi à perfectionner les méthodes de culture.

" Grâce à cette subvention nous avons pu entreprendre un travail d'enquête sur le sol et les récoltes, le travail conjoint du contrôle des variétés, le travail de démonstration de l'industrie laitière, et des travaux d'expérimentation en général.

" Le travail se fait en vertu d'une entente entre les gouvernements fédéral et provincial à l'effet que cet argent ne doit être dépensé que pour les fins indiquées dans la loi.

" Un des avantages de cette excellente ligne de conduite du gouvernement fédéral est que, grâce à ce moyen, les ministères fédéral et provincial de l'Agriculture travaillent conjointement à l'avancement de l'industrie agricole et à la solution des différents problèmes que rencontre l'agriculteur dans toutes les parties de la Puissance du Canada."

SECTION 11—COLLÈGES D'ART VÉTÉRINAIRE.

Comme je l'ai déjà déclaré, deux institutions avaient le droit de bénéficier de la subvention de $20,000 accordée aux collèges d'art vétérinaire: le collège d'art vétérinaire de l'Ontario, de Toronto, et l'école de médecine comparée et de science vétérinaire de Montréal.

Cette subvention a été répartie suivant le nombre des élèves (sujets britanniques) enregistrés au cours de l'année précédente la paiement de la subvention. Elle a été répartie et payée le 7 avril 1914, d'après le nombre des élèves enregistrés en 1912-13, comme suit:—

Collège d'art vétérinaire de l'Ontario, 186 élèves	$15,371 91
Collège d'art vétérinaire de Montréal, 56 élèves	4,628 09
	$20,000 00

Le tableau suivant donne le nombre des élèves qui ont suivi les cours du collège d'art vétérinaire de l'Ontario durant l'année 1912-13:—

Ontario	90
Saskatchewan	25
Manitoba	23
Nouvelle-Ecosse	11
Alberta	9
Québec	9
Nouveau-Brunswick	3
Ile-du-Prince-Edouard	3
Colombie-Britannique	2
Angleterre	3
Trinidad	3
Ecosse	2
Terre-Neuve	1
Indes Occidentales	1
Bahama (archipel de)	1
	186
Etats-Unis	87
Cuba	1
	274

Le tableau suivant donne les dépenses faites par la province durant les deux dernières années, sans compter les dépenses du capital:—

——	1913-14.	1912 13.
	$ c.	$ c.
Salaires et examens	22,800 98	19,795 98
Loyer	5,600 00	5,533 34
Lumière, chauffage, eau, téléphone	1,199 76	1,200 38
Livres, appareils, équipement, impressions, publicité et dépenses imprévues.	6,838 48	6,250 04
Bourses	150 00	150 00
	36,589 22	32,929 74
Revenu consistant surtout en honoraires	19,558 84	20,424 85
Coût net pour la province	17,030 38	12,504 89

La subvention pour l'année se terminant le 31 mars 1914, n'a été payée à la province que le 7 avril, 1914, et c'est pourquoi les dépenses jusqu'ici n'ont pas été considérables. Jusqu'au 14 décembre, 1914, les dépenses ont été réparties comme suit:—

Services et dépenses	$ 776 86
Equipement et entretien	5,572 84
	$6,350 70

On travaillait depuis deux ans à la construction d'une nouvelle bâtisse pour le collège et on n'a pu prendre possession de ce collège qu'au commencement du terme de 1914-15, le 1er octobre 1914. L'item précité concernant l'équipement a trait aux dépenses faites récemment pour équiper ce collège. Lorsque cette bâtisse sera terminée, elle aura coûté environ $250,000. Il nous faudra remettre au rapport suivant tous les détails de ces dépenses. *The Agricultural Gazette,* livraison de décembre, 1914, a publié un historique de cette institution et une description du nouveau collège.

Le collège est affilié à l'université de Toronto qui se charge de l'instruction de la chimie, de la physiologie et de la botanique. Le personnel du collège compte 21 membres. La balance de la subvention de 1913-14 sera employée à compléter l'équipement, à engager d'autres instructeurs et à défrayer les frais d'un important travail de recherches.

L'assistance, durant le terme de 1913-14, sur laquelle on se basera pour accorder la seconde subvention, a été comme suit:—

Ontario	96
Québec	9
Nouvelle-Ecosse	13
Nouveau-Brunswick	4
Ile-du-Prince-Edouard	3
Manitoba	27
Saskatchewan	22
Alberta	11
Colombie-Britannique	4
Autres colonies britanniques	10
	199
Etats-Unis	73
Autres pays	4
Total	276

Le docteur E. A. A. Grange est le directeur du collège situé sur l'avenue de l'Université, à Toronto, tout près de l'université de Toronto.

L'école d'art vétérinaire de Montréal affiliée à l'université Laval de Montréal, a aussi pris possession d'une nouvelle bâtisse et la subvention fédérale a été employée entièrement pour l'équipement. L'université Laval a érigé la bâtisse qui se trouve à l'angle des rues DeMontigny et Saint-Hubert, à Montréal, et fournit le chauffage et l'éclairage. Les honoraires pour diplômes et degrés vont à l'université. Le collège contient une salle de réunion, deux salles de classes, deux grands laboratoires (chimie et bactériologie) deux petits laboratoires pour les professeurs, un musée, une bibliothèque, une petite salle pour les expériences, des bureaux pour le directeur et le secrétaire, une salle de conseil, et le logis du gardien. Le travail de chirurgie pratique et les cliniques se font dans une bâtisse louée. Le collège a besoin d'une nouvelle bâtisse pour ces fins, et on espère que le gouvernement provincial en dotera cet hôpital. Puisque la province d'Ontario est venue en aide à son collège, il semble opportun que la province de Québec vienne en aide au collège de Montréal pour lui permettre de jouir des mêmes avantages.

Ci-suit le bilan du collège pour l'exercice 1913-14:—

Recettes.

En caisse		$ 49 58
Honoraires		1,945 00
Octroi provincial		3,500 00
Octroi fédéral, 1912-13		3,000 00
Octroi fédéral, 1913-14		4,628 09
Association médicale		122 50
Ventes aux médecins		272 00
Examens		66 00
Diplômes		491 75
Entreprise incomplète		520 80
Emprunt		2,000 00
Divers		3 50
		$16,599 22

Dépenses.

Administration		$ 2,188 86
Salaires		3,900 00
Loyer de l'hôpital		800 00
Diplômes		330 75
Association médicale		122 50
Nouveau bâtiment—		
Outillage	$ 978 19	
Ameublement	1,888 98	
Entreprise du charpentier	2,486 00	
Plomberie	2,900 00	
Peinture	427 00	
Eclairage électrique	403 50	9,083 67
En caisse		173 44
		$16,599 22
Solde de dette sur plomberie	$ 532 00	

On verra donc que les frais supplémentaires d'outillage du nouvel édifice atteindront $9,615.67. Le collège a reçu des octrois fédéraux, de ce chef:—

1912-13, loi des aides à l'agriculture	$3,000 00
1913-14, loi de l'instruction agricole	4,628 09
	$7,628 09

Il faudra environ $2,000 de l'octroi de 1914-15 pour parfaire les paiements. Si l'on peut trouver, par le gouvernement provincial ou autrement, les fonds voulus pour donner au collège l'hôpital dont il a si grand besoin, l'octroi fédéral pourra servir, ou du moins en grande partie, après cette année, à augmenter le personnel enseignant. Les universités de Belgique étant fermées et plusieurs de leurs professeurs s'étant réfugiés à l'étranger, il semblerait que le temps est opportun de donner un ou deux instructeurs de premier choix à l'école de Montréal.

Le docteur E. P. Lachapelle est président; le docteur R. T. Daubigny est directeur et le docteur A. Dauth est trésorier. On trouvera dans *Le Journal d'Agriculture,* de décembre 1914, une étude sur ce collège.

On signalait aux débuts du présent rapport l'importance des collèges vétérinaires quant à la mise d'hommes bien préparés à la disposition du service fédéral. Il s'est produit récemment une demande nouvelle et imprévue de vétérinaires experts pour le service impérial. L'appel est venu d'outremer demandant des professionnels avertis pour la campagne. Le Canada a besoin de deux collèges vétérinaires aussi bien outillés et aussi bien assurés de bon enseignement que tout collège du continent, et rien ne devrait nous empêcher de rivaliser avec les institutions d'Europe, dont quelques-unes sont devenues si célèbres. On comprend davantage notre responsabilité sur ce point, et nous insistons auprès de nos gouvernements, fédéral et provincial, pour que la situation soit équitablement affrontée.

SECTION 12—INSTRUCTEURS PERMANENTS ET FRAIS DE CAPITAL.

INSTRUCTEURS PERMANENTS.—TRAVAIL NOUVEAU.

Ci-suit un inventaire des instructeurs, professeurs, surveillants, directeurs et démonstrateurs permanents qui ont été nommés par les diverses provinces, et qui ont été autorisés par la loi sur l'enseignement agricole. La liste ne contient pas le nom de ceux dont les émoluments sont en partie payés par l'octroi fédéral, ni celui des nombreux aides temporaires:—

	Nombre.
Ile-du-Prince-Edouard—	
Professeur d'agriculture.	
Instructeur en élevage.	
Représentant de district.	
Surveillant des *Women's Institutes.*	
Aide au surveillant des *Women's Institutes*	5
Nouvelle-Ecosse—	
Directeur de l'enseignement rural.	
Directeur de l'école rurale des sciences.	
Instructeur adjoint en industrie laitière.	
Deux entomologistes adjoints.	
Trois démonstrateurs en travaux de ferme.	
Surintendant des *Women's Institutes*	9
Nouveau-Brunswick—	
Directeur de l'horticulture.	
Deux aides au directeur de l'horticulture.	
Instructeur en élevage.	
Instructeur en terreaux et en apiculture.	
Surintendant de l'aviculture.	
Trois instructeurs en industrie laitière.	
Entomologiste provincial.	
Surveillant des *Women's Institutes.*	
Directeur des écoles d'agriculture.	
Directeur de l'enseignement agricole élémentaire	13
Québec—	
Chef de la division fructicole.	
Entomologiste provincial.	
Surintendant des vergers modèles.	
Surintendant provincial des jardins scolaires.	
Surintendant provincial de l'aviculture.	
Six représentants de districts (du ministère).	
Huit professeurs et instructeurs au Collège Macdonald.	
Quatre professeurs à l'Institut agricole d'Oka.	
Trois instructeurs à l'école d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.	27
Ontario—	
Directeur du marché et de la coopération.	
Instructeur sur place en aviculture.	
Instructeur sur place en culture maraîchère.	
Cinq instructeurs adjoints au Collège agricole.	
Aides en leçons de choses.	
Vingt représentants de districts.	
Vingt aides aux représentants de districts	49
Manitoba—	
Apiculteur provincial.	
Instructeur adjoint en aviculture.	
Instructeur des colons étrangers en industrie laitière.	
Instructeur adjoint et interprète ruthène.	
Démonstrateur adjoint en travaux de ferme.	
Inspecteur et instructeur en crèmerie.	
Instructeur en économie domestique	7

Ci-suit un état des instructeurs permanents, etc.—*Suite.*

Saskatchewan—	
Treize professeurs et instructeurs en travail développé au collège d'agriculture.	
Directeur de la coopération.	
Trois instructeurs sur place en élevage.	
Deux instructeurs sur place en récolte.	
Deux instructeurs sur place en industrie laitière..	21
Alberta—	
Instructeur provincial en industrie laitière.	
Deux instructeurs en art ménager.	
Douze instructeurs pour trois écoles agricoles..	15
Colombie-Britannique—	
Deux horticulteurs adjoints.	
Trois instructeurs en récolte.	
Deux instructeurs vétérinaires.	
Pathologiste adjoint en herbes nuisibles.	
Secrétaire de la commission des *Women's Institutes*..	9

Outre la liste ci-dessus des personnes qui s'occupent d'enseignement, plusieurs fonctions permanentes ont été prévues, comme celles d'expéditionnaires attachés à l'enseignement.

Ci-suit un état de l'usage des fonds fédéraux selon la loi des aides à l'agriculture et la loi sur l'enseignement agricole, 1912-14, pour la construction et l'outillage aux fins d'enseignement:—

Ile-du-Prince-Edouard—		
Pavillon agricole..		$ 9,023 14
Nouvelle-Ecosse—		
Collège d'agriculture, Truro: pavillon d'entomologie, d'horticulture et au corps de logis..	$46,547 29	
Quatre bâtiments pour les cours abrégés..	2,428 84	48,976 13
Nouveau-Brunswick—		
Ecole d'agriculture, Woodcock, outillage..	4,394 86	
Ecole d'agriculture de Sussex..	1,605 14	6,000 00
Québec—		
Institut agricole d'Oka, premier versement..	5,000 00	
Ecole d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, premier versement..	6,000 00	
Collège vétérinaire de Montréal..	7,628 09	18,628 09
Ontario—		
Collège d'agriculture—		
Pavillon des travaux des champs..	$60,976 75	
Pavillon avicole..	30,000 00	
Laboratoire biologique..	2,497 34	
Grange d'industrie laitière..	3,000 00	
Palais de l'Exposition—		
Pavillon d'élevage de l'est ontarien, Ottawa..	$12,000 00	
Exposition de l'Ouest, London..	10,000 00	
Algoma-ouest..	5,000 00	
Société d'agriculture d'Essex-nord et ouest..	2,500 00	
	$29,500 00	$125,974 09
Alberta—		
Ferme de démonstrations..	$ 7,768 76	
Outillage des écoles d'agriculture..	6,040 55	
Bâtiments des écoles d'agriculture..	4,500 00	18,309 31
Total pour toutes les provinces..		$226,910 76

ÉTUDIANTS RÉGULIERS AUX ÉCOLES ET COLLÈGES D'AGRICULTURE.

La liste suivante n'embrasse que ceux qui suivent le cours complet. Elle ne comprend pas ceux qui prennent des cours abrégés ou les instituteurs en préparation.

Collège ou école—	Nombre d'étudiants. 1914-15.	1913-14.
Collège d'agriculture, Truro, N.-E.	79	93
Ecole d'agriculture, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, P.Q.	64	77
Institut agricole d'Oka, La Trappe, P.Q.	87	65
Collège Macdonald, Sainte-Anne-de-Bellevue, P.Q.	208	202
Collège d'agriculture de l'Ontario, Guelph	565	604
Collège d'agriculture du Manitoba, Winnipeg	327	338
Collège d'agriculture, Saskatoon	123	101
Ecole d'agriculture, Alberta—		
Olds	133	56
Vermillon	41	35
Claresholm	108	105
Ecole vétérinaire, Montréal	61	55
Collège vétérinaire de l'Ontario, Toronto	232	276
Total	1,963	2,007

D'après les rapports, la guerre a quelque peu affecté l'assistance à quelques-unes des institutions, en 1914-15. La chose se constate surtout au collège d'agriculture de la Nouvelle-Ecosse et au collège vétérinaire de l'Ontario.

SOMMES VERSÉES AUX DIVERSES PROVINCES EN VERTU DE LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE, 1913-14.

Province.	Date.	Somme.	Total.
		$ c.	$ c.
Ile-du-Prince-Edouard	17 juillet 1913	13,264 92	
	2 avril 1914	13,264 93	26,529 85
Nouvelle-Ecosse	31 juillet 1913	27,144 22	
	22 sept. 1913	27,144 23	54,288 45
Nouveau-Brunswick	26 juillet 1913	22,254 96	
	7 avril 1914	22,254 97	44,509 93
	3 juillet 1913	47,866 66	
Ontario	26 juillet 1913	50.000 00	
	13 déc. 1913	97,866 66	195,733 32
Québec	28 août 1913	79,741 20	
	21 avril 1914	79,741 20	159,482 40
Manitoba	26 août 1913	25,865 02	
	28 mars 1914	25,865 03	51,730 05
Saskatchewan	14 août 1913	27,148 14	
	13 mai 1914	27,148 15	54,296 29
Alberta	28 août 1913	23,047 47	
	21 janv. 1914	23,047 48	46,694 95
Colombie-Britannique	7 août 1913	23,667 38	
	27 juin 1814	23,667 38	47,134 76

SOMMES VERSÉES AUX COLLÈGES VÉTÉRINAIRES EN VERTU DE LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE, 1913-14.

Province.	Date.	Somme.	Total.
		$ c.	$ c.
Ontario	7 avril 1914	15,371 91	15,371 91
Québec	7 " 1914	4,628 09	4,628 09
			20,000 00

ENSEIGNEMENT AGRICOLE AU MANITOBA.

De *Canadian Farm,* Toronto, 27 novembre 1914.

LES PIONIERS DU MOUVEMENT.

L'honneur d'avoir pris l'initiative d'établir et d'avoir établi un cours agricole dans le programme scolaire, revient à la commission scolaire progressiste et entreprenante de Stonewall, Manitoba. Les débuts ont été humbles, et sages aussi. On a avancé lentement, pour bien édifier, et le but a été atteint. L'importance des débuts est soulignée par l'appui du ministère provincial de l'Agriculture, qui lançait à l'automne de 1913 quatre nouveaux cours semblables dans les high-schools de Dauphin, Roblin, Holland et Teulon. Les élèves de Stonewall subissaient le concours au printemps précédent, et obtenaient droit aux finales de première année au collège agricole du Manitoba, bien qu'ils fussent entravés par l'obligation de répondre à un questionnaire dressé par des hommes dont ils n'avaient jamais suivi les cours.

OÙ LE HIGH SCHOOL VIENT EN AIDE.

De douze à vingt étudiants profitent actuellement des cours agricoles de ces institutions. Le type étudiant d'ici diffère largement du type collégien, et ne manifesterait peut-être jamais le désir de fréquenter le collège, de sorte que ces écoles embrassent sûrement une sphère importante, vaste et nouvelle. Les étudiants ont en moyenne dix-sept ans. Plusieurs ont quitté l'école depuis quatre ans, et ont suivi leurs cours ruraux plutôt irrégulièrement, atteignant peut-être le sixième ou le septième cours, et n'ayant que très rarement subi l'examen d'admission.

Après avoir quitté l'école et satisfait son désir de prime jeunesse de conduire une charrue, plus d'un garçonnet a remplacé un adulte dans la ferme, et il a fait un travail adulte, d'ordinaire injustement. Il finit par comprendre qu'il serait en meilleure posture s'il possédait un peu plus d'éducation; mais la question est de savoir où la trouver. On le réclame sur la ferme aux débuts du printemps et tard en automne; et, l'hiver venu, il hésite à fréquenter l'école rurale avec des garçonnets qui sont de beaucoup ses cadets. Il sent qu'il ne peut pas disposer de l'argent et du temps exigés par le collège, et il grandit avec une éducation incomplète, ce qui arrête son développement mental et professionnel. Il n'a pas assez de préparation pour fréquenter un collège agricole, et de plus on réclame sa présence à la maison pour remplacer le garçon de ferme. Ce jeune homme salue avec joie l'entreprise de la commission scolaire, qui lui offre une occasion de perfectionner ses connaissances en agriculture.

NATURE DU COURS.

Les cours comprennent les cinq mois d'hiver, de novembre à mars, alors que le travail fait relâche dans les fermes ordinaires. Les sujets étudiés sont plus ou moins semblables à ceux de la première année du collège agricole; mais le travail n'est pas parcouru aussi rapidement, et l'on donne plus d'attention aux matières essentielles, l'anglais et l'arithmétique.

Dans tout le travail scolaire, les faits sont profondément gravés par l'utilisation d'une bonne partie du matériel pratique venant de la ferme paternelle de l'étudiant. On apporte de la maison à la classe du lait, du petit lait, du babeurre, qu'on éprouvera en classe pour promouvoir et encourager les associations locales d'industrie laitière, la production d'une meilleure qualité de lait, et une marque plus choisie de beurre. On apporte aussi du grain pour l'épreuve; les échantillons sont placés en concours et il s'ensuit ainsi une rivalité amicale éducative en production grainière. La classe entière visite aussi les domiciles des étudiants, et l'on passe des après-midi pro-

fitables à juger le bétail. On recueille les os pour le travail vétérinaire, les plantes et graines de plantes pour la botanique, les insectes pour l'étude de la vie insectide, et des fungi, parasites, pour l'étude des choses nuisibles de la ferme.

L'AIDE DU MINISTÈRE.

Le ministère paye la moitié du salaire de l'instructeur et fournit à l'école une belle bibliothèque agricole, en plus d'une bonne part de l'outillage nécessaire au travail expérimental. Quand c'est possible, l'instructeur donne presque tout son temps à la classe d'agriculture, l'anglais, l'arithmétique et la tenue des livres constituant les seuls autres matières enseignées par d'autres instituteurs. Dans les écoles où le personnel est restreint, de même que l'espace, la classe agricole entreprend certaines matières en plus du cours ordinaire.

Chaque étudiant est tenu de faire en été un certain travail d'expérimentation sur sa ferme, sous la direction de l'instructeur. Les leçons apprises l'hiver sont donc appliquées, et doublement inculquées, d'une façon pratique et intéressante durant l'été.

Le travail en est encore à la période d'expérimentation au Manitoba, bien que tout en fasse prévoir le succès comme facteur puissant dans l'éducation rurale. Il serait encourageant de faire passer l'écolier incessamment de l'école publique à la classe agricole, et d'y faire le même travail qu'on poursuit durant les deux premières années au collège d'agriculture, pour ensuite être admis, à la troisième année, sur la présentation d'un certificat. Ceci soulagerait le collège d'une bonne part du travail élémentaire qui le charge actuellement, et lui permettrait de s'occuper davantage du travail avancé. A l'heure actuelle, le champ est si vaste et la demande d'enseignement agricole si persistante qu'il y aurait encore de la place pour d'autres éducateurs, même si le double des services entreprenaient le travail. Le Manitoba est une province agricole, et il faut que le désir d'éducation des jeunes gens soit satisfait.

Jusqu'à un certan point, le travail agricole, tel qu'enseigné dans le High-School, est le même que celui qu'on enseigne dans les écoles rurales manitobaines. Il y a toutefois une grande différence, et elle est manifeste entre l'agriculture enseignée dans tous les high-schools et celle qu'on enseigne dans toutes les écoles publiques. Le cours d'école publique en travaux de ferme atteint, sans plus d'effort, dix fois plus de garçonnets que ne le fait le cours de high-school. L'entourage est en outre plus réel. Deux facteurs favorisent toutefois fortement le high-school. L'un est que les garçonnets qui le fréquent sont d'un âge où leur puissance d'assimiler des idées est d'ordinaire plus accentuée, et l'autre est qu'ils suivent le cours agricole de leur plein gré, ce qui rend les matières plus intéressantes qu'elles ne le sont d'ordinaire lorsque l'enseignement est obligatoire. Chaque système a sa sphère propre; l'un ne peut pas supplanter l'autre, et tous deux sont conséquemment nécessaires.

CONCOURS EN CULTURE DE NAVETS.

The Farmer's Advocate, 3 décembre 1914.

UNE SUGGESTION AUX CANADIENS QUI ONT LE SENS PUBLIC.

On vient de terminer en Nouvelle-Ecosse un concours intéressant, une épreuve en culture de navets pour les fils de fermiers. Il peut sembler que le navet est un produit plutôt singulier à mettre au concours, mais en signalant les résultats, une des hautes autorités agricoles de la région disait que " si nous pouvions amener les cultivateurs de la Nouvelle-Ecosse à cultiver activement les navets et à s'occuper de l'élevage qui l'accompagne, nous pourrions doubler la richesse de la province ". Les navets constituent une récolte bien plus importante que plusieurs ne semblent le croire. Il s'agit moins de récolter que d'intéresser les garçonnets à l'augmentation de la productivité dans leurs propres fermes.

Le concours s'est fait dans trois comtés distincts, Colchester, Pictou et Cumberland les prix étant: premier, $75; deuxième, $50, troisième, $30, quatrième, $20. Tout adolescent dépassant quinze ans et n'ayant pas atteint vingt ans, et dont le tuteur possède une propriété ayant une valeur imposable d'au plus $3,000, était susceptible de concourir, l'étendue de terre à cultiver dans chaque cas étant d'un acre. Les vainqueurs pouvaient choisir le placement de leur argent, mais il leur fallait l'employer soit à acquérir une éducation agricole, à l'achat de bétail amélioré, au sous-drainage, à d'autres améliorations de la ferme, ou à toute autre fin que la commission de concours pouvait accepter. Ce dernier trait accuse un des excellents aspects du concours. De nombreux garçonnets qui sont capables de cultiver un bon champ de tubercules ne sont pas très bien préparés à utiliser l'argent le plus avantageusement. L'un quelconque des placements définis serait approuvé par tout cultivateur progressiste, et tendrait à relever l'agriculture à tout point de vue.

Le ministère néo-écossais de l'Agriculture a ajouté $5 pour chacun des concurrents dont les champs égalaient presque ceux des quatre vainqueurs. Cette année, quinze garçonnets se sont inscrits au concours, dans le comté de Colchester, cinq dans Cumberland, et dix dans Pictou. L'année n'était pas très propice aux navets en Nouvelle-Ecosse, et toutefois le rendement par acre de toutes les planches inscrites accusait en moyenne 1,009 boisseaux; et le rendement moyen des champs primés accusait 1,229 boisseaux. Pour établir une comparaison avec ces chiffres, nous dirons que l'*Annuaire du Canada,* 1913 fixe à un peu plus de 503 boisseaux l'acre le rendement moyen dans tout le Canada, et le rapport récoltier provincial fixe à 604 boisseaux le rendement moyen de la Nouvelle-Ecosse. On estime dans cette dernière province le prix du boisseau de navets à dix cents au moins, ce qui donnerait un rendement de $100.90 l'acre pour chaque lopin inscrit au concours, et $122.90 l'acre pour les meilleurs champs, en regard de $50.30 l'acre pour tout le Canada et $60.40 l'acre pour toute la Nouvelle-Ecosse.

Ces chiffres devraient signaler au lecteur l'occasion véritable qui s'offre chaque année dans l'amélioration des planches. Le plus fort rendement du concours accusait 1,317 boisseaux dans un acre cultivé par Frank Crowe, du comté de Colchester, mais ce concurrent n'a eu que le deuxième prix, dans son comté, parce que ses navets étaient un peu trop gros en conséquence d'une application excessive de fumier d'étable. Le champ, primé dans le comté, cultivé par Frank Jennings, était fertilisé avec une quantité modérée de fumier d'étable complémenté d'un fertilisant industriel. L'un des garçonnets a cultivé son champ trois fois après que ses voisins lui eurent dit qu'il le ruinait, mais cette culture tardive de la saison sèche a assuré la récolte. Le concours a eu un grand succès cette année et l'on prépare sa répétition l'an prochain. Nous devons dire que l'argent du premier concours venait d'un Néo-Ecossais établi à New-York. *Les intéressés du concours veulent que d'autres personnes désirant faire quelque chose pour le bien public avancent assez d'argent pour faciliter des concours semblables dans les autres comtés.* Les concours de ce genre pourraient fort bien s'étendre à toutes les provinces, ainsi qu'à des récoltes autres que les tubercules.

NOTE.- Une partie de l'octroi fédéral a été utilisée dans ce concours.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE EN BELGIQUE.

On publiait en 1910 à Louvain un rapport définissant le travail fait par l'agronome de l'Etat. C'était le vingt-cinquième anniversaire de l'entreprise, lancée en 1885. Le rapport était intitulé *L'Agriculture Belge de 1885 à 1910.* Il était si suggestif que le ministère américain de l'agriculture publiait immédiatement un bulletin basé sur le précédent, *The Results of Agricultural Extension in Belgium,* rédigé par M. Jas. Stedman. Quelques faits puisés dans cette publication méritent l'attention.

"La superficie de la Belgique n'est que de 11,373 milles, environ autant que les Etats du Vermont et du Delaware réunis et le pays comptait en 1910 une population de 6,693,548, égale à celle de six Etats de la Nouvelle-Angleterre, le Maine, le New-Hampshire, le Vermont, le Massachusetts, le Rhode-Island et le Connecticut."

"Le cinquième de la population, environ, s'occupe d'agriculture. Les tenures sont pour la plupart exigües, variant d'un acre à cent et plus."

Superficie.	Nombre.
Moins de deux acres et demi chacun	544,041
De deux acres et demi à douze acres	190,833
De vingt-cinq acres à cinquante	50,065
De cinquante acres à cent vingt-cinq	12,951
Cent vingt-cinq acres et plus	3,584

La production moyenne par acre, en céréales, s'est augmentée comme suit dans toute la Belgique.

—	1880-1885.	1907-1910.	Augmentation.
	Boisseaux.	Boisseaux	Boisseaux.
Blé	24·54	38·55	14·01
Seigle	23·86	36·69	12·73
Avoine	49·79	81·48	31·69
Orge	78·25	57·57	19·32

—	1885.	1907.
	Nombre.	Nombre.
Bêtes à corne	1,382,815	1,817,687
Porcs	646,375	1,379,462

Les valeurs terriennes se sont accrues en proportion.

Durant cette même période, les terrains de fermes ont été grandement embellis, la qualité du bétail s'est fortement améliorée, et la culture maraîchère et florale est devenue une grande industrie.

Le développement remarquable de l'agriculture dans le pays est attribué comme on l'a dit aux mesures adoptées en 1885, qui permettaient à la Couronne de créer les fonctions de surveillant des améliorations, sous la direction desquelles l'agriculture était placée dans les diverses provinces.

Le but était de mettre les renseignements agricoles à la portée directe des cultivateurs, et de stimuler les travailleurs par une attention personnelle.

Chaque agronome, ou surveillant ou représentant de district, peut avoir d'un à quatre aides pour faciliter l'organisation, préparer des cours abrégés d'instruction, faire rapport au gouvernement entretenir des jardins modèles et conseiller individuellement les cultivateurs. Il est remarquable de constater qu'un grand peuple industriel comme le peuple belge puisse se nourrir lui-même, presque alors que le cinquième seulement de sa population s'occupe d'agriculture; et les méthodes qui ont rendu cette situation possible sont dignes d'attention minutieuse. Ceux qui ont soigneusement

étudié les progrès belges les ont attribués principalement au régime des surveillants de districts. Lisez: *Land and Labour, Lessons from Belgium,* de B. Seebohm Rowntree, Macmillan & Co, Londres, 1911. En 1912, le bureau de l'instruction publique d'Angleterre publiait un rapport sur les fermes et les écoles et collèges d'agriculture en France, en Allemagne et en Belgique. Ce rapport était rédigé par le professeur R. B. Greig, LL., alors professeur d'agriculture à l'université d'Aberdeen, et actuellement l'un des membres de la commission agricole d'Ecosse. Le docteur Greig avait visité la Belgique en 1911.

Il écrivait:—

> "On admet d'ordinaire que l'agronome officiel, ou l'instructeur voyageur en agriculture, est la cause maîtresse de l'amélioration merveilleuse qui s'est produite dans l'agriculture belge au cours du dernier quart de siècle. On peut observer de plusieurs façons les conséquences de son enseignement, et d'une manière très définie au moyen des statistiques agricoles qui démontrent que les fermes belges ont produit dix millions de livres sterling de plus, annuellement, qu'elles ne produisaient il y a vingt-cinq ans au prix de quarante mille livres sterling par année seulement pour tous les genres d'enseignement agricole. La population qui est actuellement la plus dense de l'Europe est approvisionnée presque complètement par le rendement de ses propres fermes, qui donnent un revenu de vingt livres sterling par année par acre, en moyenne, comparées avec moins de la moitié venant de terres britanniques".

Ceci a tant d'importance que nous citons l'extrait suivant, qui traite de la nature et du mode de travail:—

> "Les agronomes officiels stationnés, un ou plus, dans chaque commune, ont d'abord subi quelque opposition et une forte apathie. Durant les quelques premières années, ils ont donné de simples conférences dans tous les centres qui pouvaient offrir un auditoire, mais à mesure que l'intérêt s'accentuait, ils ont étendu leurs conférences sous formes de cours, et ils basent maintenant leur enseignement sur dix groupes de matières dans lesquelles un cours de quinze conférences est choisi tout l'hiver".
>
> "Les groupes sont:—
>
> 1. Conceptions générales de l'agriculture.
> 2. La nourriture rationnelle des bêtes à corne.
> 3. La zootechnique et l'hygiène de la ferme.
> 4. Le traitement rationnel du lait, du beurre et du fromage.
> 5. Comptabilité et comptes agricoles.
> 6. L'aviculture.
> 7. La loi rurale.
> 8. Eléments d'économie rurale.
> 9. Coopération et assurances.
> 10. Hydraulique agricole.
>
> "Un village choisit un cours de ces groupes, et l'agronome officiel prépare l'enseignement, dont une partie doit être donnée par des spécialistes. Règle générale, plusieurs cultivateurs, chimistes, gérants de crèmeries et comptables, capables par leur instruction et par leur expérience, d'enseigner leurs propres spécialisations, sont employées pour une partie du cours, et reçoivent des honoraires pour chaque conférence. Un agronome officiel peut ainsi avoir dix ou quinze de ses collègues sous ses ordres et sous sa surveillance. On a essayé avec succès un système à peu près identique, au Canada. L'aspect signalé est celui qu'on applique maintenant dans quelques comtés anglais, avec cette différence importante que, règle générale, il n'y a pas de cours régulier d'instruction durant tout l'hiver dans un village quelconque. Il résulte de cette activité

mentale en Belgique est une accentuation de la prospérité rurale qui s'accuse non seulement dans l'accrue des revenus agricoles nationaux, mais dans les nombreuses sociétés coopératives, dont quelques-unes comptent jusqu'à cinquante mille membres, dans les associations d'assurance sur les bestiaux, dans les banques de crédit et dans les crèmeries de cultivateurs".

UN CONCOURS EDUCATIF POUR LES JEUNES FILLES DE LA CAMPAGNE.

Voilà encore une suggestion offerte aux Canadiens animés d'esprit public, femmes comme hommes, aux "Women's Institutes" et aux "Home-makers Clubs". Elle vient de M. R. B. Whyte, d'Ottawa, Ont., qui l'a lancée et qui lui procure l'aide financière.

Les fins:—Les fins maîtresses du projet sont:—

1. Aider au mouvement général de reconstitution de l'enseignement dans les districts ruraux en offrant des moyens pratiques d'enseignement en éléments d'horticulture et d'agriculture dans les écoles rurales.

2. Créer un intérêt nouveau envers la terre nourricière et démontrer ce qu'elle peut rendre quand elle est traitée à point.

3. Assurer l'enseignement en conserve et en culture des petits fruits et des légumes à la maison.

4. Provoquer un intérêt grandissant envers la préparation d'aliments meilleurs, surtout pour les mois d'hiver, ensemble qui promet une vie meilleure et une santé plus vigoureuse.

Afin d'encourager un nombre aussi grand que possible de jeunes filles à commencer un jardin, et aussi afin d'aider un aussi grand nombre d'instituteurs que possible à entreprendre l'enseignement de l'agriculture et de l'horticulture élémentaires dans leurs écoles, M. R. B. Whyte, d'Ottawa, s'est offert à donner des prix pour des concours dans le comté de Carleton. Les règlements de ce concours disaient:—

1. Les concurrentes doivent avoir au moins dix ans et au plus dix-huit ans le 1er mai, jour de fermeture de l'inscription.

Bien que les concurrentes ne soient pas censées fréquenter l'école, on prévoit que la plupart des inscrites seront écolières et que toutes recevront à l'époque une instruction et les encouragements de l'instituteur sur ce point.

2. Chaque concurrente devra cultiver un jardin approchant, autant qu'elle le jugera opportun, d'un vingtième d'acre. Le lopin pourra être oblong ou carré bien que le premier plan soit d'ordinaire préférable. Un lopin de 66 x 33 équivaut à un vingtième d'acre et devrait suffire.

3. Chaque concurrente doit faire elle-même le travail après que le terrain est préparé.

4. Chaque concurrente devra tenir un journal de tout travail. Ces notes pourront être rédigées dans le carnet agricole qu'on emploie à l'école pour consigner l'enseignement donné par l'instituteur en agriculture.

5. Voici les plantes que chaque concurrente est tenue de cultiver:—

(*a*) Fruits: Framboises (M. Whyte devant fournir gratuitement quarante plants à chaque concurrente).

(*b*) Légumes: Carottes, oignons, bettes, tomates, pois et haricots.

En sus de ce que précède, toute concurrente peut cultiver des plantes telles que les fraises, les gadelles, le blé d'Inde et tous les légumes qui ne sont pas mentionnés.

Le livret "Jardinage et mise en conserves chez soi" suggère un arrangement des matériaux ci-dessus dans le jardin, et donne aussi des directions pour leur production.

Le comité espère que chaque concurrente distribuera à ses amies du voisinage un aussi grand nombre que possible de jeunes plants de framboisiers (rejetons) qui font leur apparition durant la deuxième année et les années subséquentes. Les concurrentes qui feront rapport qu'elles ont fait cela en auront le crédit lorsque les prix seront décernés.

6. Le lopin de terre de chaque concurrente sera inspecté et jugé durant la saison de croissance, la note adjugée lors de cette inspection étant prise en considération en décernant les prix.

7. Chaque concurrente est requise d'envoyer un étalage de produits provenant entièrement de son jardin à l'exposition du comté, à Richmond, en septembre.

Les étalages de citronnelles, melons, citrouilles, gourdes devront consister en un échantillon de chaque produit; les étalages des autres légumes (y compris le blé d'Inde), à l'exception de ceux qui sont dans des pots, en trois échantillons dans chaque cas.

Les framboises et autres menus fruits (lorsqu'il y en a dans le jardin de la concurrente), les tomates, fèves et pois (en conserve), un pot d'une pinte dans chaque cas.

Les prix seront décernés sur la base suivante:—

(*a*) Rapport de l'inspecteur des plantes en croissance...	100	points.
(*b*) Rapport du juge des étalages à l'exposition du comté	100	"
(*c*) Rapport écrit, contenant l'essai de la concurrente...	100	"
Total................................	300	"

M. L. H. Newman, secrétaire de l'association des producteurs de graines, est le secrétaire du comité chargé de ce travail.

LE GROUPEMENT FAVORABLE A L'INSTRUCTION AGRICOLE.

Par le professeur S. B. McCready, B.S.A., directeur de l'enseignement agricole élémentaire, Toronto, Ontario.

Bien que le groupement ait fait très peu de progrès dans l'Ontario jusqu'à présent, il y a dans chaque partie de la province des indices à l'effet que les syndics, inspecteurs, et le public en général, comprennent la nécessité et les avantages de ce genre d'administration scolaire. Bon nombre de gens sont d'avis que cela viendra très facilement lorsque le système d'administration de simple section sera remplacé par le township comme unité d'administration scolaire. En attendant, il faut créer une opinion publique en faveur du changement.

L'un des meilleurs espoirs que nous ayons pour l'introduction de l'agriculture élémentaire dans les écoles rurales de la province n'ayant qu'un seul instituteur, c'est que tous les centres ruraux comprendront peut-être que l'instruction scolaire en fait d'agriculture est possible et qu'elle vaut la peine d'être essayée. Que, de fait, un enseignement plus ample et meilleur est tout aussi nécessaire sur la ferme que l'instruction est nécessaire pour le membre de la famille qui va au high-school et peut-être au collège. Qu'au moyen de cet enseignement raisonné de l'agriculture, par l'étude de la nature et par les plans de jardinage pour les enfants, l'on peut disséminer une nouvelle conception de l'instruction pour la vie à la campagne.

Le désir de l'enseignement agricole augmentera en raison de son alimentation. Les gens qui désirent voir jusqu'à quel point le peu d'enseignement donné dans l'école n'ayant qu'un seul instituteur a révélé la vie et ses possibilités pour leurs enfants,

désireront en avoir davantage. Seule, la coopération peut répondre à leur demande. Les commissions scolaires seront forcées par le public de se grouper afin de donner aux élèves les plus âgés une instruction plus étendue en fait d'agriculture, et avec cela, naturellement, l'école ménagère et l'entraînement manuel.

Cela amènerait peut-être le groupement en high-schools de township pour les fins de l'enseignement supérieur. De telles écoles, situées dans des centaines de townships de l'ancien Ontario, pourraient rendre un grand service à leur population. Avec des instructeurs spéciaux attachés à leur personnel, possédant une compétence spéciale en fait d'agriculture et d'économie domestique, non seulement on suppléerait aux besoins des élèves réguliers des écoles publiques sous ces rapports, mais tous les jeunes gens du township pourraient être admis dans des classes régulières ou spéciales de high-schools. Le groupement des écoles dans l'Ontario contribuerait à assurer un progrès considérable en fait d'enseignement agricole.

GROUPEMENT DES ECOLES.

Par J. J. Tilley, ex-inspecteur des écoles modèles de l'Ontario.

L'ancien type d'écoles rurales, avec un seul instituteur pour toutes les classes, avec un équipement médiocre et un programme surchargé, ne saurait être à la hauteur des besoins actuels. Le petite école n'ayant qu'une seule salle de classe et un seul instituteur, avec sa fréquentation limitée, a survécu à son temps et à sa génération, et l'on doit révérer sa mémoire. Mais elle appartient au passé et non au présent.

Il fut un temps, encore présent à la mémoire d'un grand nombre, où l'école rurale était un centre d'attraction, alors que les concours d'épellation entre les sections adjacentes, les sociétés littéraires et les clubs de discussion en faisaient le centre intellectuel des environs. Elle convenait alors aux besoins sociaux de sa génération, mais par suite des changements industriels et sociaux, de l'immigration urbaine et d'autres causes, ce temps est passé pour ne plus revenir. L'ancien ordre de choses est disparu, et la bonne vieille école rurale, avec sa fréquentation moyenne de 40 ou 50 élèves, tenue par un homme ayant un caractère bien développé, a fait place à la petite école de cinq à vingt élèves, tenue par une jeune fille qui, dans la plupart des cas, n'enseignera que durant quelques années.

Bon nombre de parents ne sont pas satisfaits des perspectives limitées qui sont maintenant offertes dans les écoles rurales, et sont résolus à donner à leurs enfants une instruction d'un ordre plus élevé. Pour cela, ils sont obligés de les envoyer au loin ou d'aller demeurer dans une ville ou dans un village. Il en résulte qu'un nombre considérable, peut-être la majorité de ceux que l'on envoie ainsi en dehors pour y recevoir un enseignement supérieur, ne reviennent jamais vivre de la vie du cultivateur. Si cette émigration, dans le but d'acquérir une instruction supérieure doit continuer, la population des districts ruraux sera diminuée, et perdra une grande partie de ses sujets les mieux doués.

On a dit avec raison que " l'enfant de la campagne a droit à un aussi bon enseignement que l'enfant des villes, sans que pour cela il lui soit nécessaire de quitter le foyer familial ". On pourrait ajouter qu'avec des avantages égaux, il dépassera son cousin de la ville.

La question de l'amélioration de l'enseignement pour les enfants de la campagne est la question la plus sérieuse qui puisse être soumise de nos jours au cultivateur. Ce qu'il faut spécialement, c'est un système d'écoles qui instruise les campagnards avec autant de succès que les écoles urbaines instruisent les gens des villes—un système qui prépare à la vie en donnant un bon entraînement sans rompre les liens familiaux, et sans soustraire l'enfant à l'influence des conditions favorables dans lesquelles il est né.

Le groupement des écoles fournit immédiatement le plan le plus pratique pour atteindre ce but. Les écoles rurales pouvant accomplir cela ne sauraient être assez rapprochées pour que l'on puisse se rendre à pied de l'une à l'autre. Il faut pourvoir au transport. Ce système sera certainement établi un jour ou l'autre. Ce qu'il importe surtout, c'est d'avoir la sorte d'écoles qui répondra aux besoins. Il faudrait une école rurale pour les enfants de la campagne; il faut qu'on y respire l'atmosphère de la vie campagnarde; il faut qu'on y inculque l'amour des choses rurales, et il faut que l'enseignement y soit donné dans le langage compris par les enfants de la campagne.

GROUPEMENT ET AGRICULTURE.

Par Richard Lees, M.A., inspecteur des écoles publiques, dans le " Farmer's Magazine ", Toronto, décembre 1914.

Le groupement a constitué un progrès considérable en fait d'enseignement rural, parce que:—

1. Il tend à augmenter de beaucoup l'assistance à l'école rurale. Ceci est vrai tant en ce qui concerne l'augmentation du nombre des élèves inscrits qu'en ce qui concerne l'augmentation de la moyenne d'assistance. Prenez, par exemple, le cas du Manitoba. En 1912, la moyenne de l'assistance aux écoles groupées a été de 73 pour 100 du nombre des élèves inscrits, tandis que pour les écoles rurales de la province elle n'a été que de 55 pour 100. Aux nouvelles écoles, la moyenne a été à peu près égale au nombre total des élèves inscrits dans les mêmes districts avant le changement.

2. Non seulement il y a eu amélioration sous le rapport de l'assistance, mais les arrivées en retard sont virtuellement éliminées. Outre cela, les enfants arrivent à l'école, avec des vêtements secs; ils sont frais, dispos et capables d'étudier, quel que soit l'état de la température. La santé des élèves est meilleure, vu qu'ils ont les pieds secs et que leurs vêtements ne sont pas humides. Ils échappent à la majeure partie de l'influence dégradante causée par les jurons et les expressions vulgaires que l'on entend trop souvent sur la route conduisant à l'école, grâce à la surveillance convenable de ceux qui les conduisent.

3. Le rassemblement d'un plus grand nombre d'élèves rend possible le développement d'une communauté d'intérêts, en cultivant un esprit de camaraderie qui manque absolument dans l'école rurale d'aujourd'hui. Dans plus de la moitié des écoles rurales d'Ontario, l'assistance est inférieure à 20. Dans 500 écoles il y a moins de dix élèves et 110 écoles en ont moins de cinq. Dans ces conditions, il est impossible d'organiser des jeux qui exigent l'action d'une équipe. Les cas sont rares où il est possible d'organiser des parties avec les écoles circonvoisines. On perd ainsi l'une des plus fortes influences de la vie scolaire, et les garçons et les filles grandissent sans avoir ce sens de communauté d'action et de coopération, dont l'absence est universellement reconnue comme étant l'un des défauts les plus sérieux dans la vie rurale d'aujourd'hui.

4. Le groupement des écoles rend possible à la campagne tout ce qui rend supérieur l'école de ville, la gradation des classes, l'équipement amplement suffisant, tel que laboratoires, ateliers, etc., et pour l'enseignement des sujets, des instructeurs possédant des aptitudes spéciales pour certains genres de travaux, ainsi qu'une plus grande permanence et une compétence plus grande chez le personnel enseignant. Il rend aussi possible d'obtenir des instituteurs, comme recteurs du moins, ayant de l'intérêt et du dévouement pour la vie active à la campagne.

5. Les bâtiments sont meilleurs et d'un aspect plus imposant, ce qui frappe l'imagination des gens mieux que ne le saurait faire les meilleures écoles d'arrondissement. Il en résulte que l'école devient un centre populaire pour le développement intellectuel à un degré qu'il n'a jamais été possible d'atteindre avec le système. L'édifice est nécessairement situé de telle façon qu'il est facile de s'y rendre en voiture de toutes les

parties de l'arrondissement qu'il dessert, et que tout le monde peut l'atteindre sans difficulté. Le système qui consiste à transporter les enfants à l'école met tout le monde sur un pied d'égalité, et contribue puissamment à faire disparaître les distinctions de caste, les animosités de clocher, et à encourager cet esprit d'harmonie et de coopération dans les endroits où ces qualités faisaient défaut.

6. Les instituteurs, au lieu d'être des individus isolés, n'ayant aucun moyen de communication, aucune coordination de travail, nul intérêt ou but commun, sont amenés ensemble, organisés en une unité ayant un but commun. L'une des principales raisons pour lesquelles les instituteurs quittent la campagne et se réunissent dans les villes, c'est le manque de compagnons, le besoin d'avoir quelqu'un que l'on puisse consulter, à qui l'on puisse demander des conseils, le sens d'isolement dans un entourage trite et peu attrayant, et la déprimante routine. Dans l'école groupée et graduée, ces choses sont évitées en grande partie grâce à la réunion d'un groupe d'instituteurs, dans un édifice convenable avec un entourage approprié. De cette maière il devient possible d'obtenir et de retenir les services de bons instituteurs avec beaucoup moins de difficultés que dans les conditions actuelles.

CREDITS VOTES PAR LES ETATS-UNIS POUR L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

Ce qui suit est un exposé succinct de la législation des Etats-Unis accordant des subventions aux divers Etats dans l'intérêt de l'agriculture:—

1862. *La loi Merrill.*—Ceci a été "le premier effort national sérieux pour aider l'agriculture d'une façon pratique". 30,000 acres de terre pour chaque sénateur et représentant au Congrès ont été répartis dans chaque Etat, afin d'y établir un collège d'agriculture et d'arts industriels.

1890. *Deuxième loi Merrill.*—Cette loi donnait une subvention annuelle de $25,000 à chaque Etat afin de doter et de mieux entretenir les collèges établis en vertu de la loi Merrill de 1862.

1907. *Amendement Nelson.*—Cette loi augmentait le montant voté en vertu de la loi de 1890 pour les collèges agricoles et portait cette subvention à $50,000 par année.

Jusqu'à 1912, les crédits en vertu de ces lois ont été comme suit:—

Montants payés de 1890 à 1912	$28,802,000 00
Produit de la vente des terres	13,348,041 00
Valeur des terres non vendues	5,042,388 00
	$47,192,429 00

1887. *La loi Hatch.*—Une subvention annuelle de $15,000 a été accordée à chaque Etat pour établir une station agronomique expérimentale, à chaque collège agricole d'Etat.

1906. *La loi Adams.*—Cette loi porte à $30,00 par année le crédit annuel pour les stations agronomiques.

Le total des subventions payées en vertu de la loi Hatch et de la loi Adams, de 1888 à 1912 s'est élevé à $20,716,004.15.

Collèges agricoles, de 1862 à 1912	$47,192,429 00
Stations agronomiques d'Etat, de 1888 à 1912	20,716,004 15
Total	$67,908,433 15

1914. *La loi Smith-Lever.*—Cette loi pourvoit au travail coopératif d'expansion agricole. En 1911, 1912 et 1913, il y avait devant le Congrès deux projets de loi

connus sous les noms de bill Page au Sénat et de bill Lever à la Chambre des représentants, tous deux ayant pour but de pourvoir aux voies et moyens de procurer l'instruction aux cultivateurs. Enfin, le 8 mai 1914, le Président a approuvé la loi Smith-Lever, en vertu de laquelle le gouvernement fédéral accorde une subvention annuelle aux collèges agricoles établis sous l'empire de la loi Merrill, afin de favoriser le travail d'expansion.

Trois brochures intéressantes devraient être lues par les personnes qui désirent de plus amples renseignements, quant aux raisons qui ont motivé ces crédits. En février et mars 1912, le comité de l'Agriculture de la Chambre des représentants a entendu les arguments de divers présidents des collèges d'Etat, y compris un gradué du collège agricole d'Ontario, le Dr A. M. Soule, président du collège agricole de l'Etat de la Géorgie. Des représentants des banquiers, la *National Grange,* M. Howard H. Cross, président de la *National Soil Fertility League* de Chicago, et l'honorable Myron T. Herrick, ont aussi comparu, et ont fortement recommandé l'octroi de crédits libéraux. Les rapports de ces " audiences " ont été publiés en 1912 et 1913. Puis, en décembre 1913, le comité de l'Agriculture a soumis un rapport recommandant l'adoption du bill. Cela est imprimé dans le Rapport n° 110, Chambre des représentants, 63me Congrès, 2me session.

Il a fallu près de trois ans pour faire adopter cette législation par le Congrès, tandis que la loi concernant l'enseignement agricole a été présentée le 17 janvier 1913 et a été approuvée le 6 juin 1913.

> " Le bill Smith-Lever pourvoit à une subvention fédérale en faveur des collèges agricoles d'Etats ayant reçu des concessions de terres, afin d'aider à répandre parmi le peuple des connaissances utiles et pratiques sur des sujets se rapportant à l'agriculture et à l'économie domestique, et d'encourager la mise en pratique de ces connaissances.
>
> " Chaque collège ainsi désigné recevra comme fonds de réserve, de la part du gouvernement fédéral, une subvention annuelle de $10,000, sans crédit additionnel de la part de l'Etat. La loi pourvoit aussi à des crédits additionnels devant être répartis dans la proportion de la population rurale que chaque Etat fournit à la population totale de tous les Etats, telle que déterminée par le recensement précédent. Cependant, pour avoir part à ces fonds additionnels, l'Etat devra doubler le montant supplémentaire accordé par le gouvernement fédéral pour maintenir le travail coopératif d'expansion agricole prévu par la loi.
>
> " Ce travail coopératif d'expansion agricole consistera à donner l'enseignement et des démonstrations pratiques en fait d'agriculture et d'économie domestique aux personnes qui ne fréquentent pas les dits collèges des divers centres, ou qui ne demeurent pas dans les environs, et à inculquer à ces personnes des connaissances sur les dits sujets au moyen de démonstrations sur les lieux, de publications, etc.; et ce travail sera fait de la manière mutuellement convenue entre le secrétaire de l'Agriculture et les collèges d'Etat bénéficiant de la loi ".
>
> " Cette loi diffère de la loi concernant l'enseignement agricole en ce qu'elle décrète que nul crédit accordé en vertu de ses dispositions ne sera employé à l'achat, à l'érection ou aux réparations d'édifices, ni à l'achat ou la location de terres, ni à l'enseignement, à l'organisation, aux trains agricoles, ni à d'autres fins non spécifiées dans la loi, et que pas plus de 5 pour 100 de chaque crédit annuel ne sera appliqué à l'impression et à la distribution de publications ".

En 1914-15, chaque Etat reçoit $10,000, ce qui fait $480,000 en tout. En 1915-16, un total de $1,080,000 est partagé, variant entre $10,220 pour le Rhode-Island et $46,893 pour la Pennsylvanie. Il y a une augmentation régulière jusqu'à 1922-23, alors que l'on atteindra le maximum de $4,580,000. Cette année-là et les années subséquentes, la subvention la plus faible est de $11,497 pour le Rhode-Island et la Penn-

sylvanie reçoit $262,101. Lorsque ce maximum sera atteint, le montant qui devra être fournit par tous les Etats sera de $4,100,000.

Le rapport du comité dit:—

"Tous les studieux et tous les économistes s'accordent à dire que l'excellent travail des collèges, stations et départements agricoles doit être mis à la portée du cultivateur, et au moment actuel le problème le plus important et le plus urgent consiste à trouver le rouage le plus efficace pour atteindre ce but. Il faut trouver le moyen de démontrer à l'homme qui vit sur la ferme les pratiques agricoles qui ont été couronnées de succès".

M. Houston, secrétaire de l'Agriculture aux Etats-Unis, dans ses commentaires sur le bill, dit:—

"Le département de l'Agriculture et les divers collèges d'Etat ont assez de renseignements agricoles pour révolutionner l'industrie en ce pays, si ces renseignements pouvaient être efficacement transmis au cultivateur".

1914. *Le bill Hughes.*—Le 20 janvier 1914, le Congrès adopta une loi autorisant le Président à nommer une commission de neuf membres chargés d'étudier l'enseignement professionnel et de faire rapport le 1er juin. $15,000 étaient affectés aux dépenses de cette commission. Le 2 avril 1914, la commission s'est réunie. Elle était composée du sénateur Hoke Smith (Georgie), du sénateur Carroll S. Page (Vermont), du représentant D. M. Hughes, (Georgie), du représentant S. D. Tess (Ohio), de M. John A. Lebb, de Mlle Florence M. Marshall, de Mlle Agnes Nestor, de M. Charles A. Prosser, et de M. Chas. A. Winslow. Le sénateur Smith en était le président, et M. Ernest W. Wreidle a été nommé secrétaire. Le personnel des employés était au nombre de quarante-cinq. Le 1er juin, le rapport a été soumis au comité de l'instruction publique et on en a commandé l'impression. Il est maintenant disponible en deux volumes de 207 pages et 229 pages. Le même jour, 1er juin, M. Hughes a présenté un bill dans la Chambre des représentants.

Le bill pourvoit à la coopération entre les divers Etats pour favoriser l'enseignement de l'agriculture, des métiers et des industries. Il traite du travail dans les écoles d'une classe inférieure à celle des collèges, c'est-à-dire les écoles publiques, les high-schools et les écoles spéciales d'agriculture et de métiers.

Les principaux détails sont comme suit:—

"*Agriculture.*—Pour le paiement des salaires des instituteurs, surveillants ou directeurs: $500,000 ont été mis de côté pour l'année 1915-16, $750,000 pour 1916-17; et ainsi de suite en augmentant de $250,000 par année jusqu'en 1922-23, alors que le montant est porté à $2,500,000; et en 1923-24, on atteint le maximum de $3,000,000. Ces montants doivent être partagés selon la population rurale entre les divers Etats. Des sommes supplémentaires sont votées afin d'amener le minimum de chaque Etat à $5,000 en 1921-22, et à $10,000 subséquemment.

"Les montants ainsi pourvus varieront en 1915-16 entre $5,000 dans le cas de seize Etats et $30,750 (Pennsylvanie), et en 1923-24, entre $10,000 dans huit Etats et $184,500. Dans l'année du maximum, onze Etats recevront plus de $100,000".

On a voté un crédit semblable pour les salaires des instructeurs de métiers et d'art industriel, mais dans ce cas les montants sont partagés selon la population urbaine. En 1915-16 vingt-quatre Etats recevront $5,000 chacun, et le plus fort montant ira à l'état de New-York, $84,300. En 1923-24, le maximum donnera $10,000 à 9 Etats, et New-York recevra $505,800.

Puis il y a les sommes additionnelles de $500,000 en 1915-16, $700,000 en 1916-17, $900,000 en 1917-18 et $1,000,000 en 1918-19, et chaque année subséquente, pour l'entraînement des instituteurs en fait d'agriculture, de métiers, d'industries et d'économie domestique.

Les subventions ci-dessus sont faites à la condition que les divers Etats donnent un montant égal à la subvention fédérale. Les édifices et l'équipement restent à la charge des Etats.

Des commissions d'Etat doivent être nommées pour mettre la loi en vigueur, et une commission fédérale devra coopérer avec elles. Celle-ci sera composée du directeur général des Postes, du secrétaire de l'Intérieur, du secrétaire de l'Agriculture, du secrétaire du Commerce et du secrétaire du Travail

Cette commission fédérale fera des enquêtes et des études, et elle préparera des rapports pour l'avantage et la gouverne des commissions d'Etats; $200,000 par année sont affectés à ce travail.

Le montant total affecté en vertu de ce bill est, en 1916, de $1,656,000, et il doit augmenter jusqu'à $7,162,200 en 1924.

En conséquence, nous voyons que depuis que le président Lincoln a signé le premier bill, en 1862, on a agrandi la portée et augmenté les crédits votés par le gouvernement fédéral des Etats-Unis en faveur des Etats individuels afin d'aider à l'enseignement agricole.

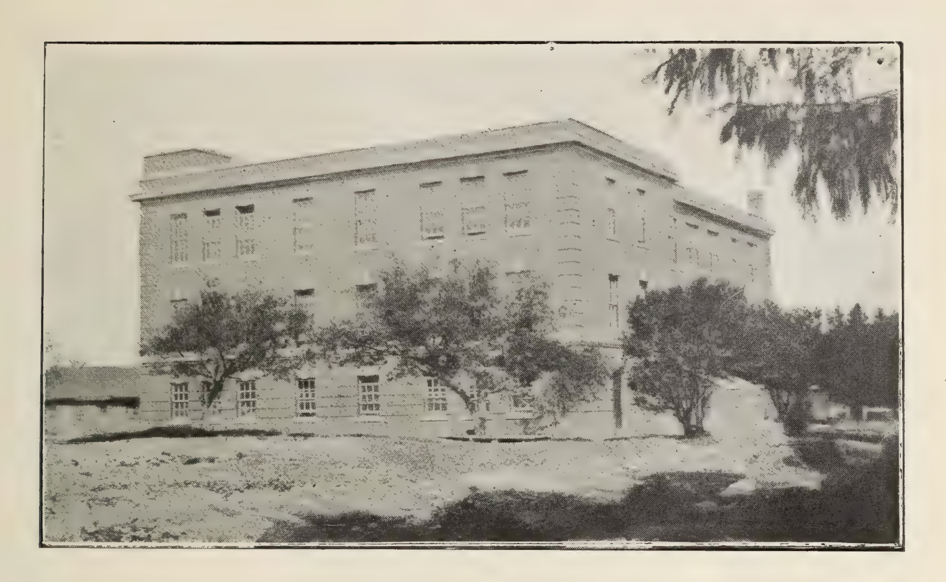
Premièrement, la loi Merrill, en 1862, pour établir des collèges agricoles, ayant pour supplément la deuxième loi Merrill de 1890 et la loi Nelson de 1907.

Deuxièmement, la loi Hatch en 1887, pourvoyant à l'établissement de stations expérimentales reliées à ces collèges, ayant pour supplément la loi Adams de 1906.

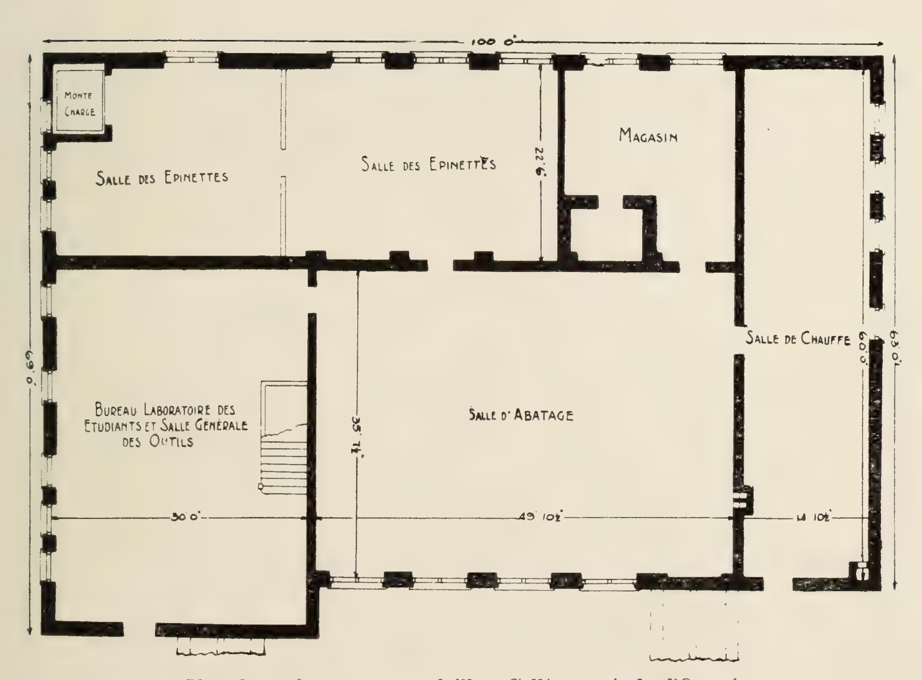
Troisièmement, la loi Smith-Lever de 1914, pourvoyant au travail d'expansion des collèges et à l'enseignement du cultivateur sur sa ferme.

Quatrièmement, le bill Hughes, proposant maintenant de fournir des fonds afin d'établir des écoles d'agriculture et de pourvoir à l'enseignement de l'agriculture dans les high-schools.

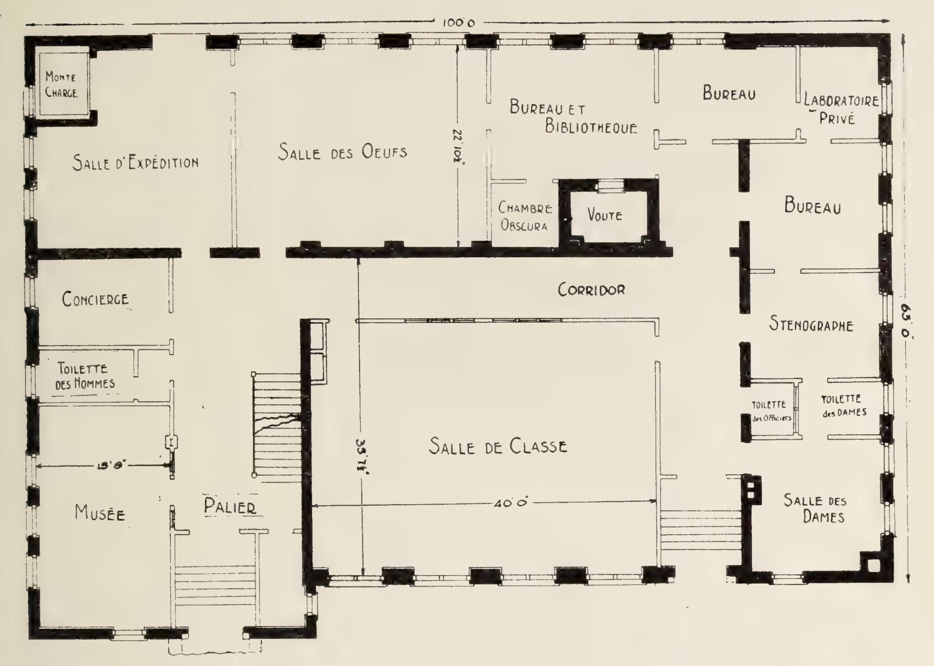
ILLUSTRATIONS.



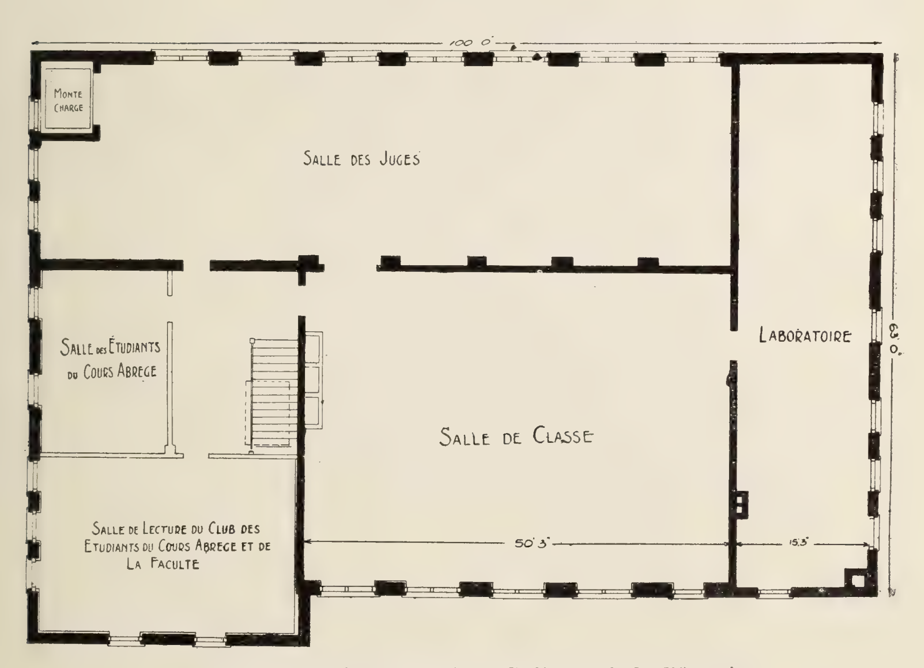
Nouveau poulailler, Collège agricole d'Ontario



Plan du soubassement, poulailler, Collège agricole d'Ontario.



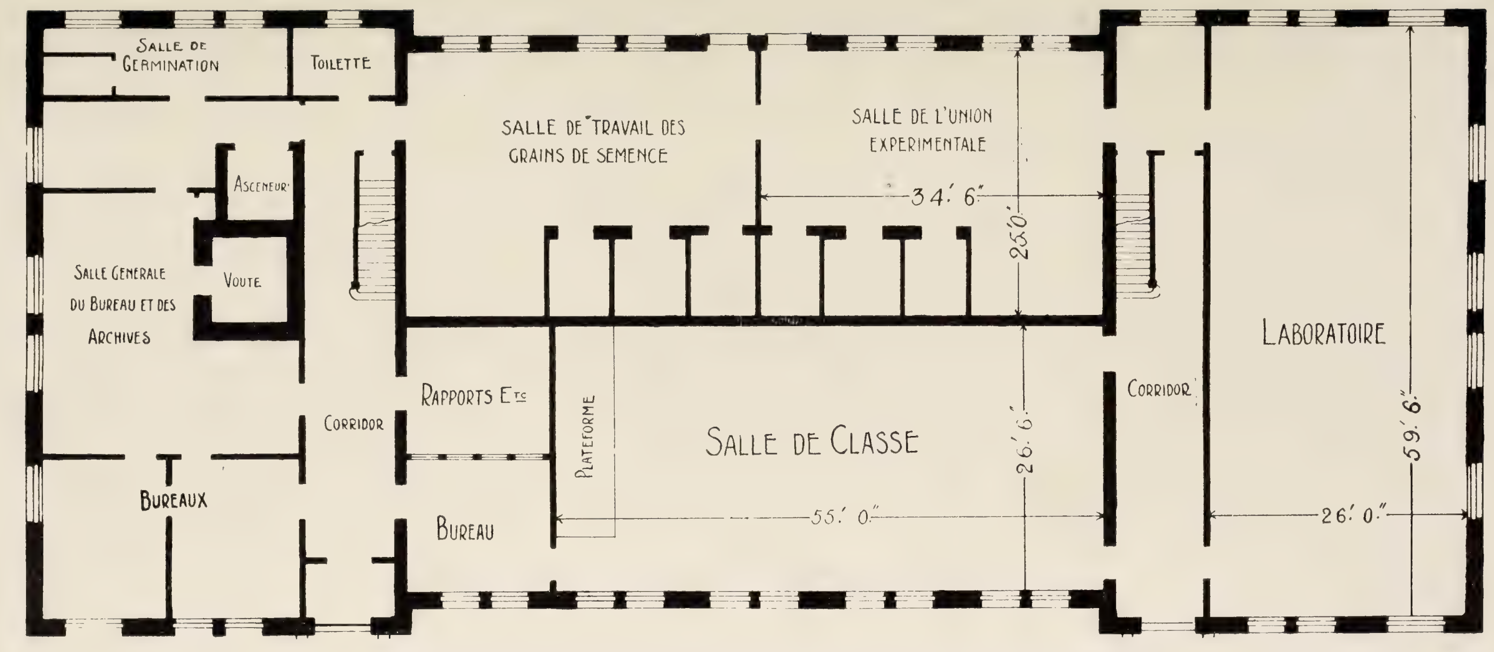
Plan du premier étage, poulailler, Collège agricole d'Ontario.



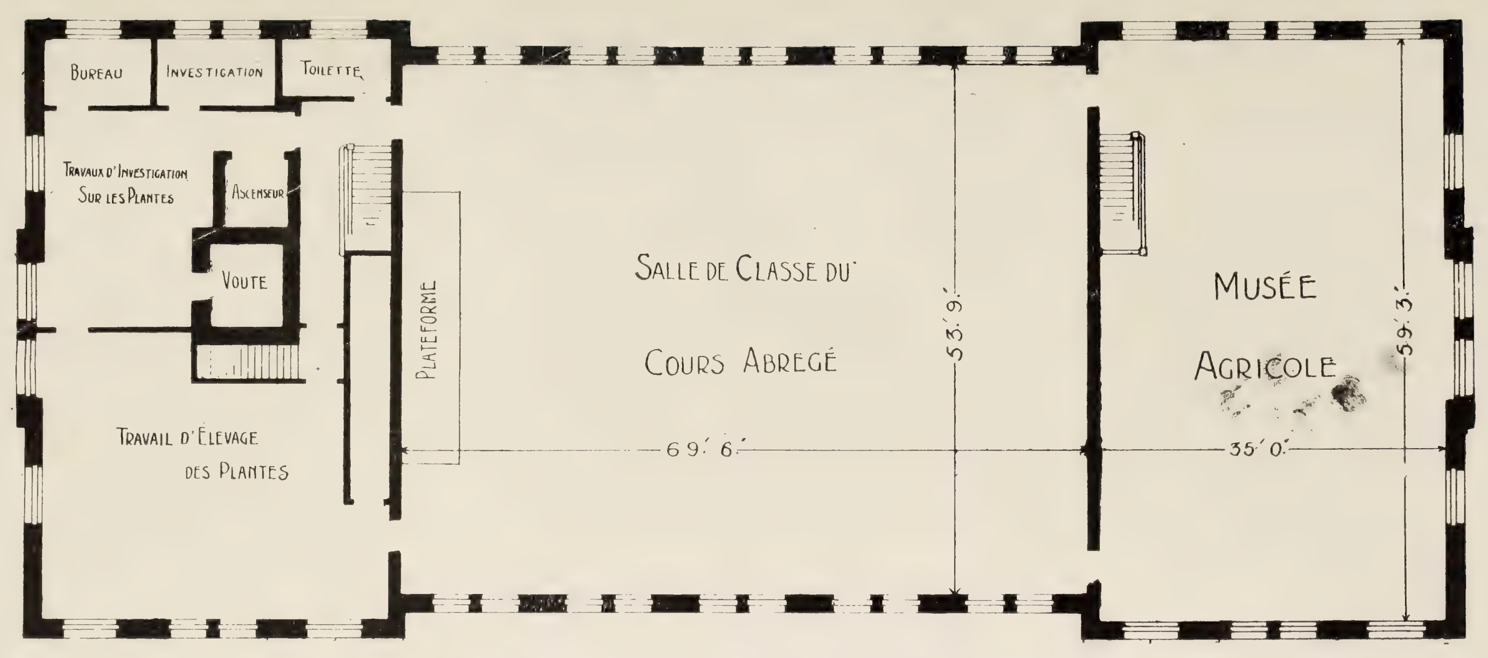
Plan du deuxième étage, poulailler, Collège agricole d'Ontario.



Nouvel édifice d'Agronomie pratique au Collège agricole d'Ontario.



Plan du rez-de-chaussée, Edifice d'agronomie pratique, Collège agricole d'Ontario.



Plan du premier étage, Edifice d'Agronomie pratique, Collège agricole d'Ontario.



Tablette dévoilée à l'ouverture du Nouvel Édifice d'Agronomie Pratique.



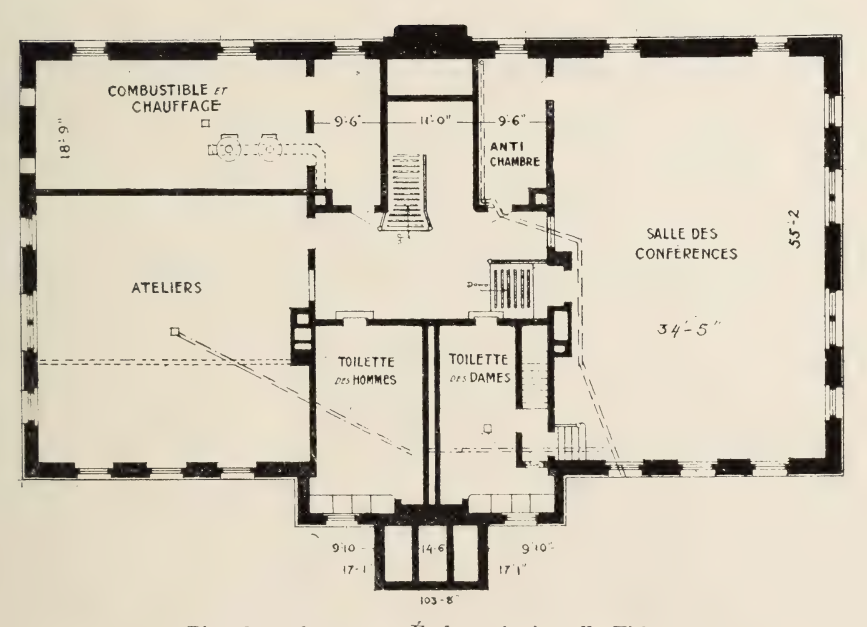
Collège agricole de la Nouvelle-Ecosse, corps de logis principal.
La grande allonge à droite a été érigée à même la subvention fédérale.



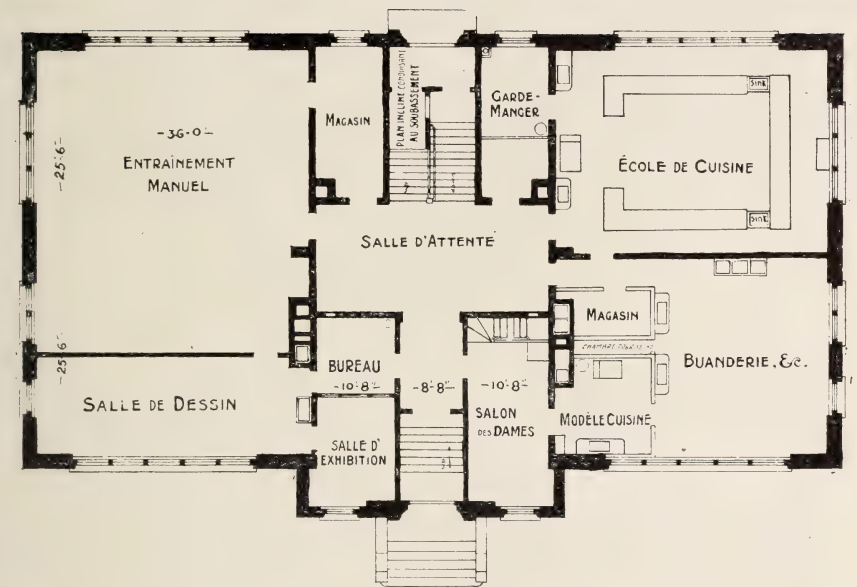
Édifice d'horticulture et serres, Collège agricole de la Nouvelle-Ecosse.
Érigée à même la subvention fédérale.



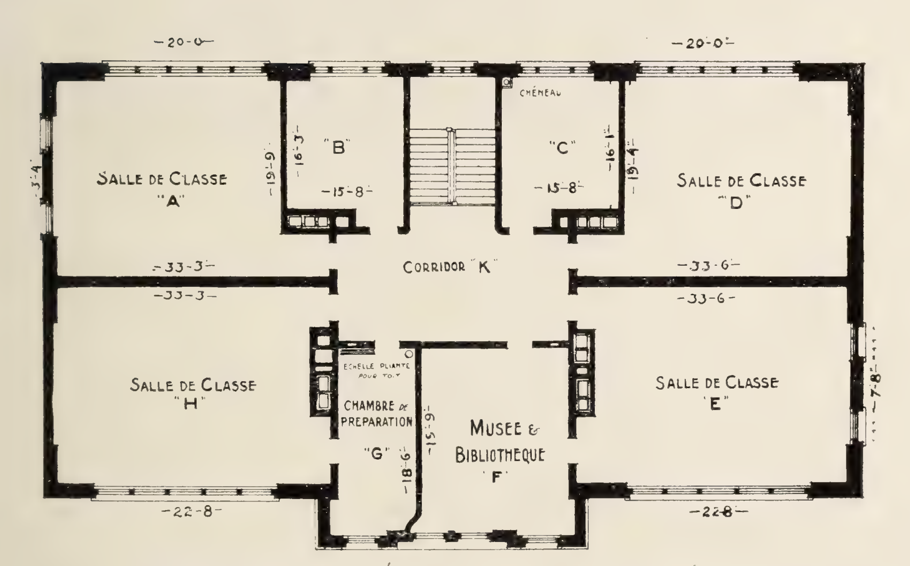
L'école professionnelle Fisher.



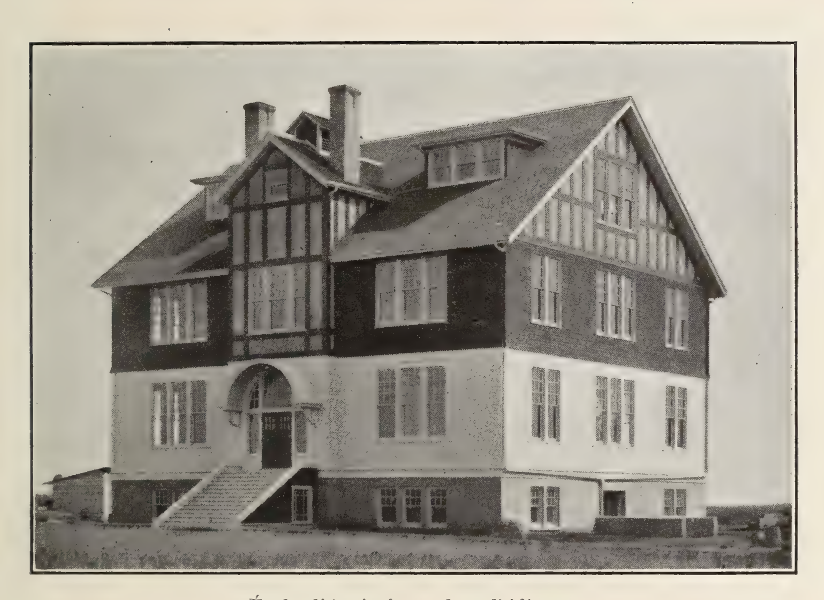
Plan du soubassement, École professionnelle Fisher.



Plan du rez-de-chaussée, École professionnelle, Woodstock, N.-B.

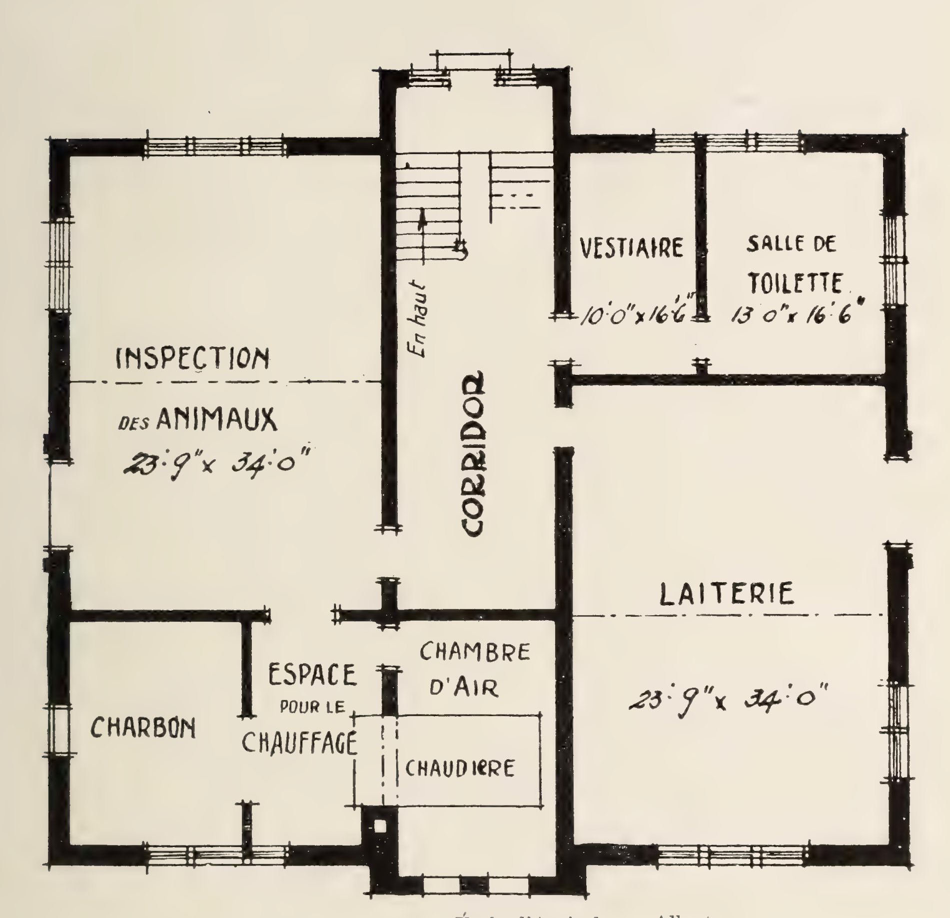


Plan du premier étage, École professionnelle, Woodstock, N.-B.

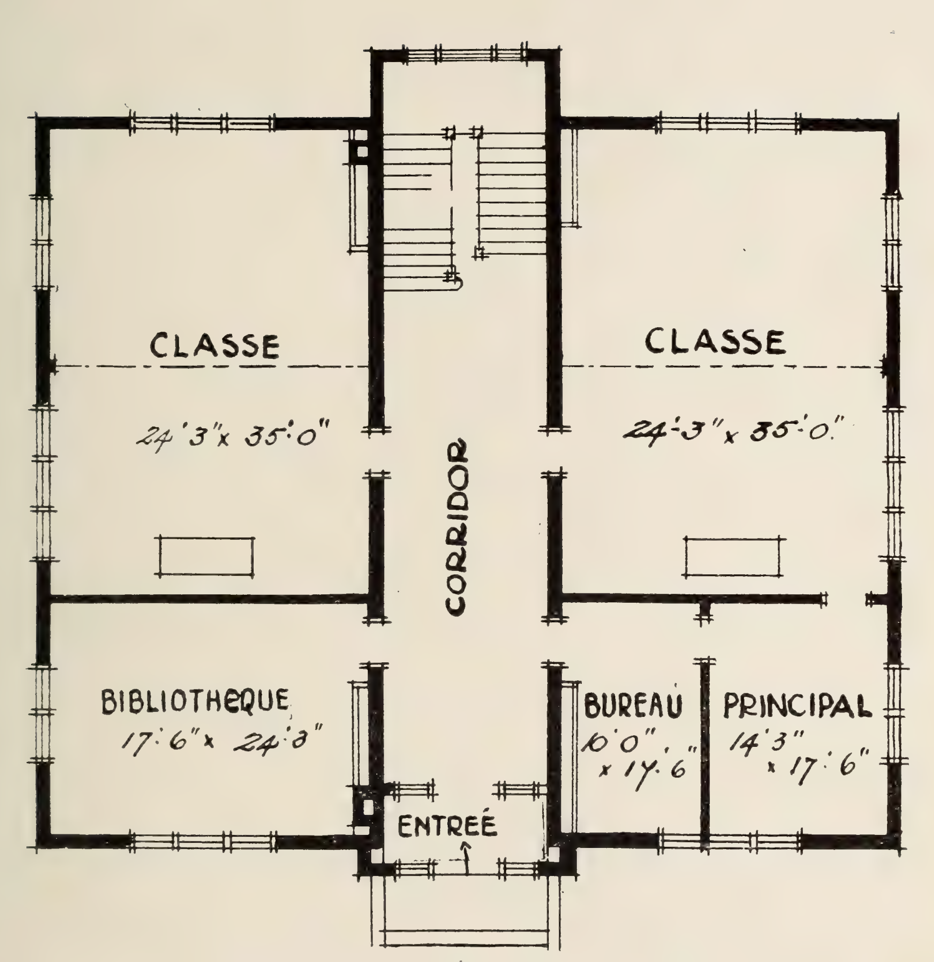


École d'Agriculture dans l'Alberta.

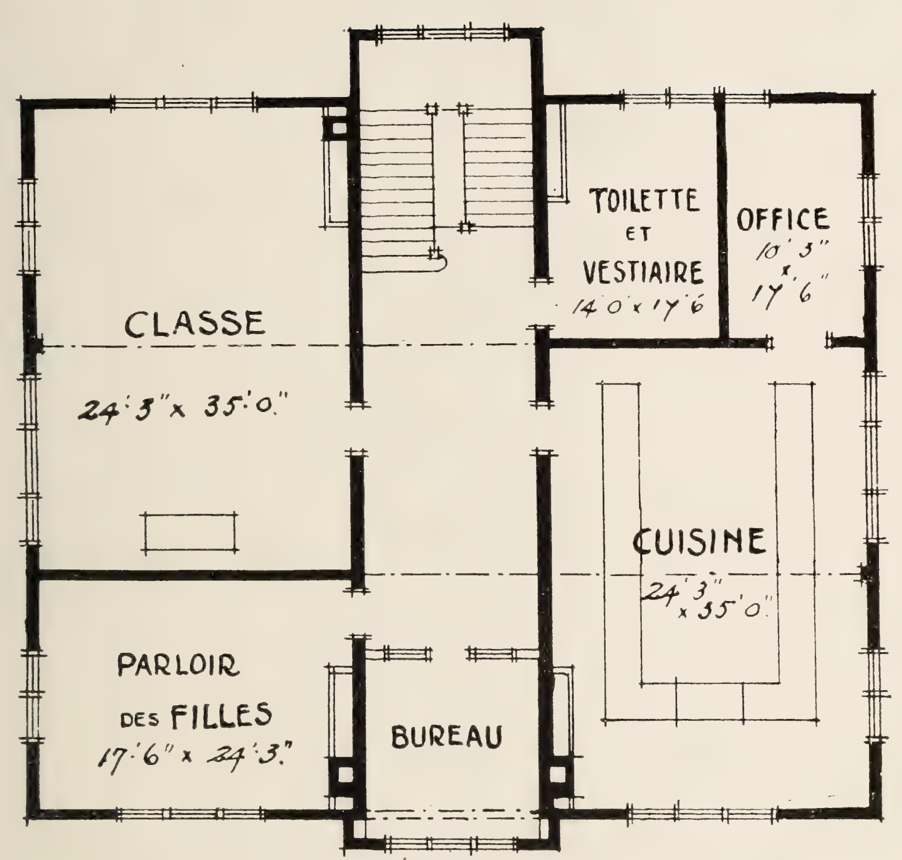
93—1915—12½



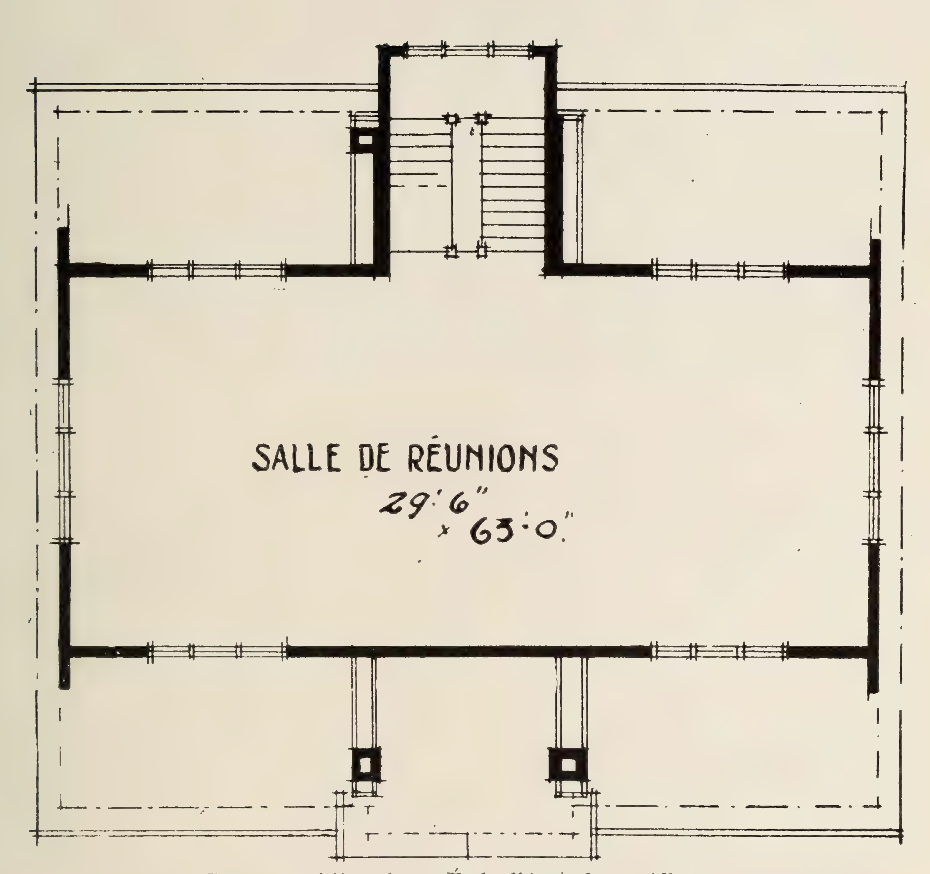
Plan du soubassement, École d'Agriculture, Alberta.



Plan du premier étage, École d'Agriculture, Alberta.

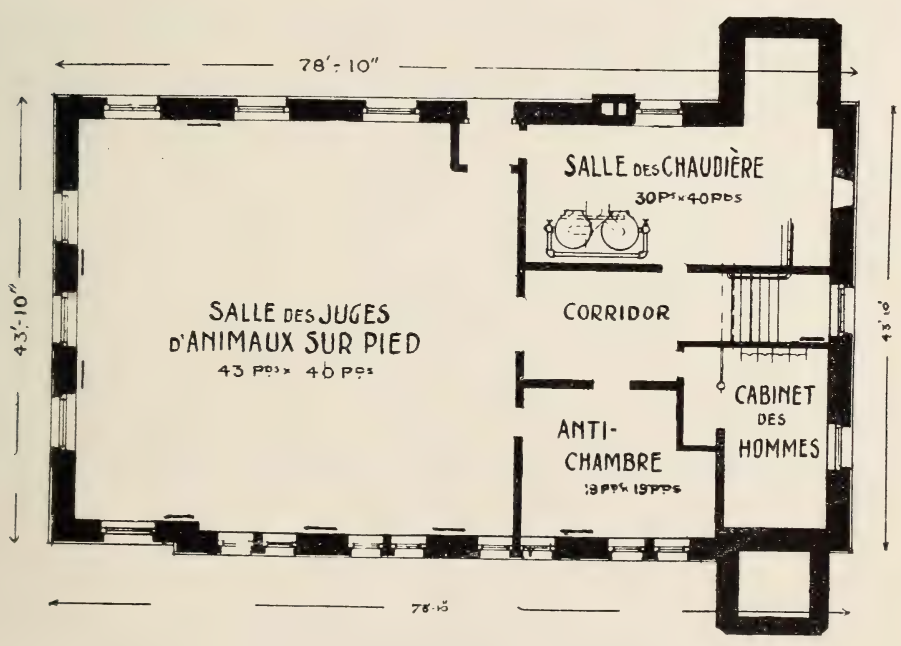


Rez-de-chaussée, École d'Agriculture, Alberta.

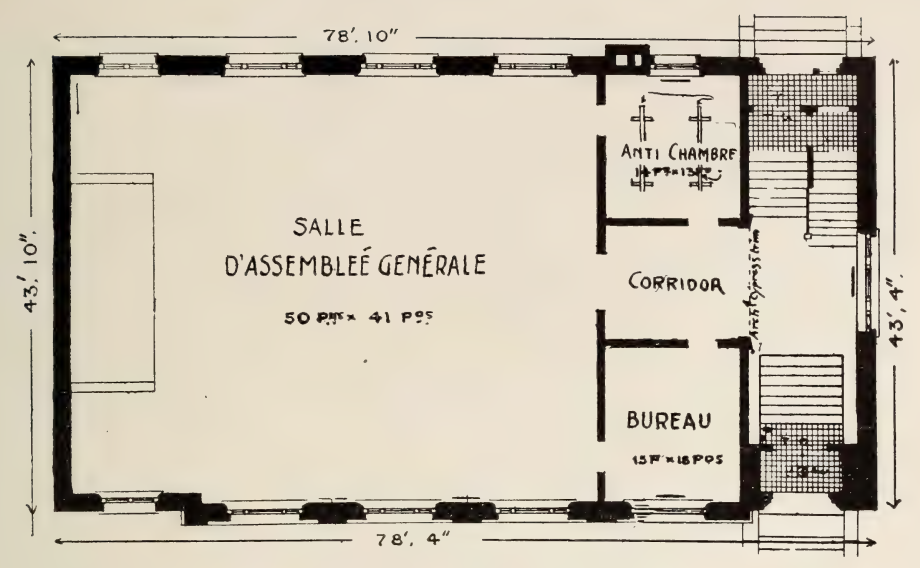


Plan du troisième étage, École d'Agriculture, Alberta.

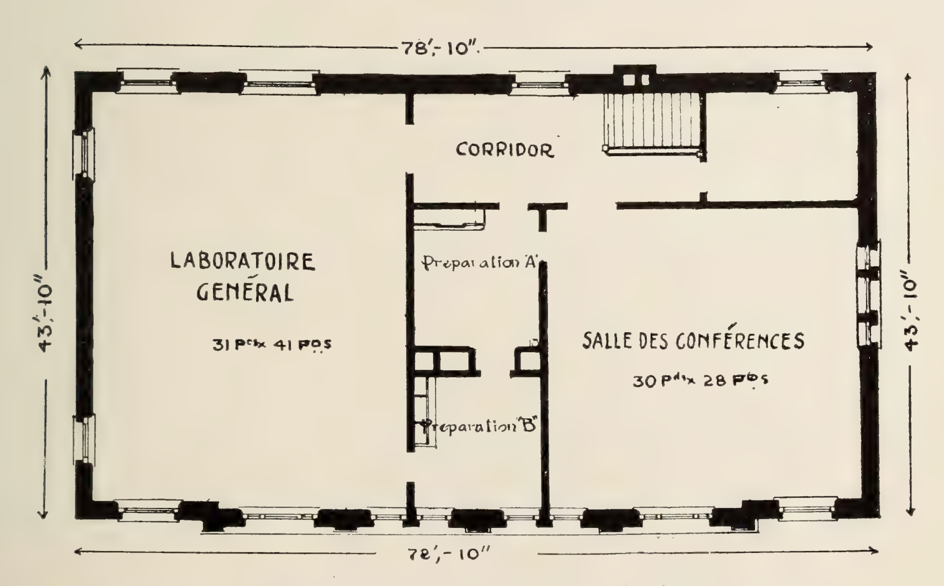
Institut agricole Sussex.



L'Institut agricole Sussex—Soubassement.



Institut agricole Sussex—Plan du rez-de-chaussée.



Institut agricole Sussex—Plan du premier étage.

CORRESPONDANCE

ENTRE

L'AUDITEUR GÉNÉRAL ET LE MINISTÈRE DE LA MILICE

RELATIVE AUX

DÉPENSES EN VERTU DE LA LOI DES CRÉDITS DE LA GUERRE

(Traduit de l'anglais.)

IMPRIME PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA
IMPRIMÉ PAR J. DE L. TACHÉ, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1915

[N° 122—1915]

CORRESPONDANCE ENTRE L'AUDITEUR GENERAL ET LE MINISTERE DE LA MILICE, RELATIVE AUX DEPENSES EN VERTU DE LA LOI DES CREDITS DE LA GUERRE.

Au sous-secrétaire d'Etat,
Ottawa.

CHER MONSIEUR,—Relativement à l'ordre de la Chambre des communes, rapport n° 10, proposeur, M. Maclean (Halifax) pour la production de copies de toute correspondance échangée entre l'Auditeur général et le ministère de la Milice, ou tout autre ministère de gouvernement, relativement aux dépenses en vertu de la loi des Crédits de la guerre, j'ai l'honneur de vous envoyer ci-incluse la réponse à cet ordre, en tant qu'il s'agit du ministère des Finances.

A vous sincèrement,

T. C. BOVILLE,
Sous-ministre des Finances.

OTTAWA, 16 février 1915.

Ordre de la Chambre des communes.

MONSIEUR,—J'ai votre rapport n° 10, étant un ordre de la Chambre des communes, du 11 février, proposé par M. Maclean, de Halifax, pour copie de toute la correspondance échangée entre l'Auditeur général et le ministère de la Milice ou tout autre ministère du service au sujet de la dépense en vertu de la loi des Crédits de guerre.

La seule correspondance que nous ayons eue avec l'Auditeur général consiste en des requêtes formelles pour des lettres de crédit qui ont été accordées sans autre correspondance avec l'Auditeur général.

Je suppose qu'il n'est pas nécessaire de vous envoyer copies de ces lettres.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. C. T. O'HARA,
Sous-ministre.

Au sous-secrétaire d'Etat,
Ottawa.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL, CANADA.

OTTAWA, 4 décembre 1914.

Au sous-ministre des Finances,
Ottawa.

MONSIEUR,—Je désire attirer votre attention sur les dépenses faites par le ministère de la Milice et de la Défense, en vertu de la loi des Crédits de la guerre, 1914.

A une conférence tenue le 27 août 1914, à laquelle assistaient des fonctionnaires des départements de la Milice et de la Défense, des Affaires Navales et des Finances,

ainsi que l'Auditeur général, conférence tenue dans le but d'en arriver à un arrangement praticable afin de faciliter l'achat et le paiement des fournitures, etc., pour les contingents d'outre-mer, il a été convenu d'émettre une lettre de crédit en faveur du ministère de la Milice et de la Défense, à condition que nul paiement ne serait fait à même le crédit avant que l'on eût obtenu l'approbation du Gouverneur en conseil pour l'achat en question.

Les fonctionnaires du ministère de la Milice et de la Défense ont souscrit à cet arrangement, et des lettres de crédit ont été émises de temps à autre à mesure qu'on en avait besoin.

Les pièces justificatives des paiements ont été reçues au bureau de l'Auditeur général pour une partie des dépenses jusque vers la fin de septembre. L'examen de ces pièces justificatives démontre que l'on ne s'est pas conformé à l'arrangement mentionné ci-dessus. On a fait de fortes dépenses pour lesquelles on n'a pas obtenu l'approbation du conseil, du moins nulle copie du décret de l'exécutif ne m'est parvenue.

Pour auto-trucks, moteurs et fournitures de moteurs on a dépensé plus d'un demi-million; pour droguerie, fournitures de chirurgie, etc., plus de $90,000, lunettes de campagne, plus de $50,000 et divers autres item. Le tout s'élevant à un million. Aucun décret de l'exécutif n'a été reçu pour ces articles.

Cela ne va que jusqu'à la fin de septembre. Depuis lors, de fortes dépenses ont été faites en octobre et en novembre, mais, n'ayant pas reçu les pièces justificatives, je ne saurais dire quelle est la proportion des dépenses qui ont été faites sans autorisation.

C'est là une infraction évidente à la loi des Crédits de guerre, et c'est aussi une violation de l'entente en vertu de laquelle j'ai consenti à l'émission d'une lettre de crédit. Je dois en conséquence exiger que vous informiez le ministère de la Milice et de la Défense que sa lettre de crédit n'est plus disponible pour les paiements à même le compte des crédits de la guerre, et que l'on ne peut tirer d'autres chèques dans ce but avant de s'être conformé aux dispositions de la loi.

Je regrette la nécessité de prendre cette mesure, mais je n'ai pas d'autre alternative à adopter. Je sais que c'est une affaire très sérieuse que de mettre obstacle à l'action du ministère de la Milice lorsque le pays est en guerre, et c'est à cause de cela que j'ai consenti à un arrangement qui devait le moins possible entraver le ministère. En retour, j'avais le droit de m'attendre à ce que le ministre de la Milice et de la Défense, non-seulement se conformât à la convention conclue par ses fonctionnaires, mais respectât en outre les ordres donnés par le Parlement.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. FRASER,

Auditeur général.

DÉPARTEMENT DU SERVICE NAVAL,

OTTAWA, 19 février 1915.

Au sous-secrétaire d'Etat,
Ottawa, Canada.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous expédier sous ce pli la réponse à un ordre de l'honorable Chambre des communes, rapport n° 10, daté du 12 février 1915, proposeur, M. Maclean (Halifax) démontrant qu'il n'est pas nécessaire pour votre département de produire copie de la correspondance relative aux dépenses en vertu de la loi des

Crédits de la guerre, échangée entre l'Auditeur général et notre département, vu que la correspondance est produite par l'entremise du bureau de l'Auditeur général.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

G. J. DESBARATS,
Sous-ministre.

RÉPONSE à un Ordre de l'honorable Chambre des communes, rapport N° 10, daté le 12 février 1915, proposeur M. Maclean, M.P. (Halifax). Le département est informé par l'Auditeur général, que la correspondance relative aux dépenses en vertu de la loi des Crédits de la guerre, qui a été échangée entre l'Auditeur général et notre département, est produite par l'entremise du bureau de l'Auditeur général.

Par ordre.

G. J. DESBARATS,
Sous-ministre du Service Naval.

Département du Service Naval,
Ottawa, 19 février 1915.

Toute la correspondance échangée entre l'Auditeur général et le département du Service Naval au sujet des dépenses faites en vertu de la loi des Crédits de la guerre est produite par l'entremise du bureau de l'Auditeur général. En conséquence, il n'est pas nécessaire que la réponse soit fournie en double par le département du Service Naval.

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE,

OTTAWA, 20 février 1915.

Au Sous-secrétaire d'Etat,
Ottawa.

MONSIEUR,—Relativement à l'Ordre de la Chambre des communes, n° 10, daté 11-12 février 1915 pour un rapport contenant copie de toute correspondance échangée entre l'Auditeur général et Ministère de la Milice, ou tout autre département du service du gouvernement, relativement aux dépenses en vertu de la loi des Crédits de la guerre, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai examiné la réponse qui a déjà été envoyée à votre département par l'Auditeur général, et que je suis convaincu que cette réponse contient toute la correspondance échangée entre le ministère de la Milice et de la Défense et l'Auditeur général.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

CHAS. L. PANET, Lt-Colonel,
Secrétaire du ministère de la Milice.

CONSEIL PRIVÉ, CANADA.

Rapport n° 10.

Ordre de la Chambre des communes:
Date 11-12 février 1915.
Proposeur: M. Maclean (Halifax).

Sujets Correspondance *re* dépenses en vertu de la loi des Crédits de la guerre.

Réponse: Lettre, 28 septembre 1914.

Décret de l'Exécutif, 12 janvier 1915.

CONSEIL PRIVÉ DU CANADA.

OTTAWA, 28 septembre 1914.

A l'Auditeur général.

CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur de demander l'émission d'un chèque de $133.33 au nom de M. P.-E. Guérin, en paiement de ses services à titre de traducteur français dans nos bureaux pendant le mois de septembre 1914. Le décret de l'Exécutif en date du 11 septembre 1914, autorise l'emploi de M. Guérin au traitement annuel de $1,600. La somme susdite sera imputée au crédit de guerre.

Votre tout dévoué,

F.-K. BENNETS,
Sous-greffier du Conseil Privé.

C.P. 68.

COPIE CERTIFIÉE d'un rapport du Conseil Privé approuvé par S. A. R. le Gouverneur général, le 12 janvier 1915.

Sur la recommandation du très honorable premier ministre, le comité du Conseil Privé demande que l'on autorise le paiement de la facture ci-jointe de la *Gazette Printing Company,* au montant de $1,594.88, somme comportant le paiement de l'impression, de l'empaquetage, etc., de 101,350 copies de la plaquette intitulée "Le Canada en guerre"; et à imputer cette somme sur le crédit de $15,000 portée aux fins du bureau du Conseil Privé à même le crédit accordé par le Parlement lors de sa dernière session pour les déboursés de guerre.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil Privé.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL.

CANADA.

OTTAWA, 9 janvier 1915.

Au Greffier du Conseil Privé,
Ottawa.

CHER MONSIEUR,—Votre honorée d'hier, adressée au sous-ministre des Finances, et contenant une facture de la *Gazette Printing Company,* a été transférée à nos bureaux.

Avant d'approuver le paiement de cette facture, je dois demander qu'un décret de l'Exécutif soit adopté pour autoriser ce déboursé. Le décret du 18 novembre (N° 2906) ne suffit pas.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. FRASER,
Auditeur général.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL.

CANADA.

OTTAWA, 16 février 1915.

Au sous-secrétaire d'Etat,
Ottawa.

MONSIEUR,—Conformément à votre requête, je vous envoie ci-jointe la correspondance de notre bureau sur les dépenses faites en vertu de la Loi des Crédits de guerre, demandée par M. Maclean (Halifax), ainsi que la correspondance demandée par M. Pugsley sur l'achat de deux sous-marins.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. FRASER,
Auditeur général.

CORRESPONDANCE ECHANGEE AVEC LE MINISTERE DU SERVICE NAVAL SUR LES CREDITS DE LA GUERRE.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL.

OTTAWA, 29 août 1914.

Au sous-ministre du Service naval,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'accuse réception de votre demande du 26 août, n° 700, touchant le paiement de $1,150,000 à la *Canadian Bank of Commerce,* somme avancée au gouvernement provincial de la Colombie-Britannique pour l'achat de deux sous-marins aux fins de votre service.

Avant d'honorer cette demande, il me faudra recevoir un rapport des fonctionnaires techniques de votre ministère, signalés dans le décret de l'Exécutif du 7 août, ainsi que la facture et autres documents remettant la propriété au gouvernement fédéral. Vous remarquerez que la somme autorisée dans ce décret de l'Exécutif n'est que de $1,050,000, et qu'elle est conforme au crédit avancé par le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique, comme il appert au télégramme adressé le 4 août 1914 par sir Richard McBride au premier ministre.

Il faudra aussi m'expliquer les fins de ce supplément de $100,000, et me remettre un décret de l'Exécutif autorisant le paiement de cette somme à ces fins.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. FRASER,
Auditeur général.

MINISTÈRE DU SERVICE NAVAL.

OTTAWA. 10 octobre 1914.

A l'Auditeur général,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 29 août dernier touchant notre demande n° 700 pour le paiement de $1,150,000 à la *Canadian Bank of*

Commerce, somme avancée au gouvernement provincial de la Colombie-Britannique afin d'acheter deux sous-marins aux fins de notre ministère.

Par suite d'une erreur d'écriture, le prix d'achat consigné dans la copie du télégramme, annexée à notre demande, indiquait $1,050,000, alors que le prix réel est de $1,150,000.

J'envoie ci-contre une copie vérifiée du télégramme reçu par le premier ministre, en vous priant de la substituer à la copie expédiée avec notre demande.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

G. J. DESBARATS,
Sous-ministre.

VICTORIA, 4 août 1914.

Au très honorable sir ROBERT BORDEN,
Premier ministre, Ottawa.

Sur consultation avec Burrell et les officiers de marine, ai avancé ce soir un million cent cinquante mille dollars au lieutenant Pilcher, officier supérieur de marine en commandement, pour l'achat de deux sous-marins modernes mouillés dans le port de Seattle et construits pour le Chili. Tous arrangements faits pour leur arrivée à Esquimault demain matin, à moins d'incidents imprévus. Si l'opération réussit, félicite Canada sur l'acquisition d'auxiliaires aussi utiles à la défense du pays.

R. McBRIDE.

Je certifie par les présentes que le texte ci-dessus est une transcription fidèle et précise d'un message chiffré des Télégraphes du Pacifique-Canadien, reçu de sir Richard McBride par le premier ministre.

A. E. BLOUNT.

DÉTAILS DES SOUS-MARINS CANADIENS.

Construits à Seattle par les frères Moran pour le gouvernement chilien. Prix d'achat, $1,150,000.

———	Sous-marin n° 1.	Sous-marin n° 2.
Lancé	3 juin 1913	31 décembre 1913.
Déplacement de surface	313 tonnes	313 tonnes.
Déplacement en immersion	421 tonnes	421 tonnes.
Vitesse de surface	13 nœuds	13 nœuds.
Vitesse en immersion	10·25 nœuds	10·25 nœuds.
Longueur	144 pieds	151½ pieds.
Largeur	15 pieds	15 pieds.
Armement	5 tubes lance-torpilles	3 tubes lance-torpilles.
Torpilles portées	5 de 18 pouces	6 de 18 pouces.

CORRESPONDANCE AVEC LE CONSEIL PRIVE AU SUJET DES CREDITS DE GUERRE.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL, 9 janvier 1915.

Greffier du Conseil Privé,
Ottawa.

CHER MONSIEUR,—Votre honorée d'hier adressée au ministre des Finances et contenant une facture de la " Gazette Printing Co. " a été remise à ce bureau.

Avant de certifier le payement de cette facture je dois vous demander de faire rendre un décret de l'Exécutif autorisant son règlement. Le décret du 18 novembre (n° 2906) n'est pas suffisant.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. FRASER,
Auditeur général.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL, 4 décembre 1914.

Au sous-ministre des Finances,
Ottawa.

MONSIEUR,—Je désire attirer votre attention sur les dépenses faites par le ministère de la Milice et de la Défense en vertu de la loi des Crédits de guerre de 1914.

Le 27 août 1914, lors d'une conférence à laquelle assistaient des fonctionnaires des ministères de la Milice et de la Défense, de la Marine, des Finances et l'Auditeur général, conférence convoquée dans le but d'en arriver à des arrangements pour faciliter l'achat et le payement des fournitures, etc., du contingent expédié en Angleterre, on a convenu d'émettre une lettre de crédit au ministère de la Milice et de la Défense à condition qu'aucun paiement ne serait fait à même le crédit sans qu'on ait obtenu le consentement du Gouverneur en conseil pour les achats.

Cet arrangement a été accepté par les fonctionnaires du ministère de la Milice et de la Défense et des lettres de crédit ont été émises au fur et à mesure qu'on en avait besoin.

Les pièces justificatives pour les payements faits ont été reçues au bureau de l'Auditeur général, jusque vers la fin de septembre, pour une partie des dépenses.

Un examen de ces pièces justificatives fait voir que l'arrangement auquel il est fait allusion plus haut n'a pas été respecté. On a fait des grandes dépenses pour lesquelles on n'a pas obtenu l'approbation du conseil; du moins, je n'ai pas reçu de copies des décrets de l'Exécutif.

On a dépensé au delà d'un demi-million pour des auto-trucks, des moteurs et des accessoires pour moteurs; plus de $90,000 pour des médicaments, fournitures chirurgicales, etc; plus de $50,000 pour des jumelles de campagne et divers autres articles, le tout se montant environ $1,000,000. Aucun décret de l'Exécutif n'a été reçu au sujet de ces articles.

Ceci jusqu'à la fin de septembre seulement. Depuis cette époque, de grandes dépenses ont été faites en octobre et novembre, mais, comme je n'ai pas reçu les pièces justificatives, je ne saurais dire quelle proportion a été dépensée sans autorisation.

C'est là une violation évidente de la loi des Crédits de guerre comme de l'entente par laquelle j'ai consenti à l'émission d'une lettre de crédit. En conséquence, je dois vous demander d'informer le ministère de la Milice et de la Défense que sa

lettre de crédit ne peut plus servir pour des payements à compte du fonds des crédits de guerre et qu'on ne peut plus tirer de chèques dans ce but tant que les articles de la loi n'auront pas été respectés.

Je regrette d'être obligé d'en agir ainsi, mais il ne me reste pas d'autre ligne de conduite à suivre. Je sais combien il est grave de mettre obstacle à l'action du ministère de la Milice et de la Défense quand le pays est en guerre, et c'est animé de ce sentiment que j'ai consenti à un arrangement qui ne pouvait, d'aucune manière, retarder le travail du ministère. En échange, j'avais tout lieu d'espérer que le ministre de la Milice et de la Défense respecterait non seulement l'arrangement pris par ses fonctionnaires, mais aussi les ordres du Parlement.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. FRASER,
Auditeur général.

MINISTÈRE DES FINANCES, OTTAWA, 3 septembre 1914.

M. JOHN FRASER, O.S.I.,
Auditeur général,
Ottawa.

CHER M. FRASER,—Je vous envoie ci-inclus un mémoire du résultat des délibérations de la conférence tenue le 27 août au sujet des crédits de guerre,

Votre très dévoué,

T. C. BOVILLE,
Sous-ministre des Finances.

MEMOIRE AU SUJET DES CREDITS DE GUERRE.

D'après les instructions du ministre des Finances une conférence a été convoquée au bureau du ministre des Finances, le 27 août 1914, à 4 heures de l'après-midi et les personnes suivantes y assistaient:—

L'Auditeur général,
Le sous-ministre de la Milice,
Le sous-ministre de la Marine,
Le payeur général du ministère de la Milice et de la Défense,
L'assistant sous-ministre des Finances,
Le sous-ministre des Finances (président).

Le président a expliqué que la conférence avait été convoquée d'après les instructions du premier ministre pour étudier le système à prendre pour autoriser et faire des dépenses à même le crédit spécial de la guerre.

La loi des crédits de guerre a été déposée devant la conférence.

Après une discussion générale de la question on a adopté la méthode suivante:—

1. Toutes les dépenses tombant sous les termes de la loi et payées à même le crédit de guerre devront former des comptes séparés et à part des comptes de crédits autorisés par le Parlement pour les services nécessaires et utiles des ministères intéressés.

2. Le principe de vérification après payement devra être adopté au sujet de ces dépenses afin que les affaires puissent se poursuivre avec toute la célérité possible.

L'Auditeur général s'est déclaré satisfait du système de comptabilité des ministères intéressés.

3. Les paiements seront faits par chèques de la manière ordinaire sur présentation de lettres de crédits.

4. On a fait une mention spéciale des articles 2 et 3 de la loi des Crédits de guerre regardant la nécessité d'action de la part du Gouverneur en conseil avant qu'on puisse pourvoir à quelque dépense en vertu de la loi et, aussi, au sujet de l'établissement des taux de soldes et suppléments par décret de l'Exécutif, surtout dans leurs relations à la mise de côté de $30,000,000 pour l'usage du ministère de la Milice et de la Défense. Les décrets de l'Exécutif en date des 6 août (n° 2067), 10 août (n° 2080) et 14 août (n° 12112) ont été présentés en même temps qu'une traite que le payeur général possède pour les prestations de deniers et considérés comme autorité suffisante sans rien exiger de plus pour la solde et les rations des 26,000 hommes de troupe mobilisés à Valcaltier; les 6,000 chevaux dont on avait besoin ainsi que leur fourrage; aussi la subsistance des troupes avant leur arrivée à Québec et leur transport en cette ville ; leur transport au delà de l'Atlantique et le retour des navires-transports.

On n'a pas cru nécessaire de faire sanctionner un montant spécifique estimé par un décret de l'Exécutif. Les décrets auxquels il est fait allusion constituent l'autorité pour défrayer les dépenses nécessaires et obtenir les résultats désirés.

5. On devrait obtenir un décret de l'Exécutif pour couvrir les frais de transport océanique, les services du Génie à Halifax, Québec et ailleurs; l'équipement, comprenant les charrettes, camions, etc., les effets militaires et l'Arsenal du Dominion. Dans ces cas, les décrets devraient donner autant de détails que possible.

6. Les dépenses de la censure sont déjà autorisées par un décret de l'Exécutif.

7. La loi de la Milice et les Règlements et décrets prescrivent la solde des troupes qui gardent divers endroits du Canada.

8. On ne croit pas qu'un décret de l'Exécutif soit nécessaire pour le transport des troupes et munitions à l'intérieur du pays car ceci est prescrit par la Loi de la Milice et les Règlements.

9. Jusqu'ici, il n'a pas été nécessaire d'obtenir un décret de l'Exécutif pour des troupes supplémentaires ou pour les dépenses imprévues. Dans ces cas, et comme le besoin s'en fait sentir, on devrait avoir la décision du Gouverneur général en Conseil.

II. Ministère de la Marine.

10. En ce qui touche aux besoins du ministère de la Marine, on a passé un décret de l'Exécutif plaçant le *Niobe* et le *Rainbow* à la disposition du gouvernement impérial. Toutes les dépenses nécessaires pour mettre cette offre à exécution sont conséquemment autorisées. La solde et les suppléments sont ausi prévues par un décret de l'Exécutif.

11. Pour l'achat du matériel, des postes de T. S. F. et des aéroplanes et pour la location de navires ou pour les déboursés dans tous les services en dehors de ceux autorisés au sujet du *Niobe* et du *Rainbow,* deux sous-marins et les prestations de deniers, on devra se procurer l'autorisation d'un décret de l'Exécutif avec autant de détails qu'il sera possible de donner.

12. On devrait prendre des arrangements avec les officiers du service et d'autres qui font en ce moment du service spécial comme, par exemple le major C. F. Hamilton, le capitaine Chambers et F. Cook, qui sont employés comme censeurs, au sujet de leurs rémunérations. Ces officiers font actuellement un service double.

13. Toute dépense qu'on pourrait croire nécessaire pour le service de police secrète suivant le plan adopté il y a quelques années, pourrait être visée par un membre du Conseil Privé représentant l'Opposition.

III. Remarques générales.

Comme la loi des Crédits de guerre prévoit des dépenses très étendues, qu'elle est d'un caractère général et est mise en vigueur par plusieurs ministères, il est néces-

saire d'apporter plus que des précautions ordinaires dans le contrôle de tous les déboursés faits en vertu de cette loi. Dans ce but, il est à désirer que le gouvernement, même dans les cas où les dépenses sont généralement autorisées, exerce, dans l'intérêt du public, une surveillance toute spéciale non seulement sur la nature, mais aussi sur l'étendue de toutes les obligations encourues d'après les dispositions de cette loi. On devrait autant que possible prendre les mêmes mesures de sûreté pour les dépenses de guerre que pour les opérations des départements qui font de plus grandes dépenses.

On devrait adopter dans la mesure du possible le système de soumissions publiques pour les travaux ou l'achat des matériaux et des provisions; les commandes entraînant une dépense de $5,000 ou plus devraient être sanctionnées par le Conseil avant d'être émises; et dans le cas des commandes urgentes, elles devraient être rapportées au Conseil et confirmées par un décret de l'Exécutif.

T. C. BOVILLE,
Sous-ministre des Finances.

Ministère de la Milice et de la Défense,

Ottawa, le 12 février 1915.

L'Auditeur général,
Ottawa, Ont.

Monsieur,—Conformément à votre demande du 5 courant, je vous transmets ci-inclus, copies des commandes pour habits données à "Mackenzie Ltd,", comme suit:—

H.Q. 565-2-5 commande pour linge d'hôpital, d/- août 31
H.Q. 565-2-12 " " " d/- sept. 15
H.Q. 565-2-22 " " " d/- sept. 16

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

EUG. FISET,
Chirurgien-généal.
Sous-ministre de la Milice et de la Défense.

Bureau de l'Auditeur général, le 5 février 1915.

Au sous-ministre de la Milice et de la Défense,
Ottawa.

Monsieur,—Je dois vous demander d'être assez bon de me fournir copies des contrats suivants passés avec "Mackenzie Ltd.", d'Ottawa:—

H.Q. 565-2-22.
H.Q. 565-2-5.
H.Q. 565-2-12.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

J. A. FRASER,
Auditeur général.

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE,
OTTAWA, le 23 décembre 1914.

A l'Auditeur général,
Edifice de l'Est,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'accuse réception de votre lettre du 24 du mois dernier, demandant copies de tous les contrats passés depuis le commencement de la guerre. Pour ceux qui l'ont été depuis la date de votre lettre, une copie vous en est envoyée dans chaque cas, lors de la signature.

Quant aux contrats passés depuis le commencement de la guerre jusqu'à la date de votre lettre, je crois que M. Borden, comptable et trésorier, et M. Brown, directeur des contrats, ont discuté la chose avec vous à votre bureau le 17 courant.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

EUG. FISET,
Chirurgien major général,
Sous-ministre de la Milice et de la Défense.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL, le 12 novembre 1914.

Au sous-ministre de la Milice et de la Défense,
Ottawa.

MONSIEUR,—Je découvre dans les comptes d'août et de septembre, imputés sur les Crédits pour la guerre, et payés aux quartiers-généraux, qu'un nombre considérable d'états sont accompagnés de certificats suivants: "Paiement recommandé", "Certifié exact", "Examiné et trouvé exact". Les états devraient être certifiés d'après les formules prescrites par l'article 33 de la loi de l'audition, c'est-à-dire, "Matériaux reçus" et "prix justes et exacts" ou "Prix conformes au contrat", suivant le cas. Chaque certificat devrait être fait seulement par un officier connaissant personnellement les faits qu'il déclare.

Voyez, s'il vous plaît, à ce que dans tous les cas, on se conforme aux exigences de cet article de la loi.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

E. D. SUTHERLAND,
pour l'Auditeur général.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL, le 9 novembre 1914.

Au sous-ministre de la Milice et de la Défense,
Ottawa.

MONSIEUR,—Je remarque que plusieurs des états reçus, imputés sur les crédits pour la guerre, sont des doubles faits dans votre département. Laissez-moi vous rappeler que le bureau de l'auditeur doit avoir les états originaux préparés par les créanciers eux-mêmes, car ils constituent la seule preuve de responsabilité.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

E. D. SUTHERLAND,
pour l'Auditeur général.

Au sous-ministre de la Milice et de la Défense,
Ottawa.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL, le 24 novembre 1914.

Au sous-ministre de la Milice et de la Défense,
Ottawa.

MONSIEUR.—Dans ma lettre du 3 courant, concernant les certificats accompagnant les comptes imputés sur les Crédits pour la guerre aux quartiers-généraux, j'ai demandé que vous fournissiez à ce bureau copies de tous les contrats passés au sujet de ces dépenses.

Dans votre réponse du 18, vous ne parlez que des certificats. Comme il est essentiel pour l'audition des comptes que nous ayons le contrat ou l'arrangement, je dois donc vous demander encore une fois que ces documents nous soient fournis. Je pourrais remarquer que la méthode employée dans les départements qui font de plus fortes dépenses, consiste à faire de suite un nombre suffisant de copies, de sorte qu'ils peuvent en envoyer une au bureau de l'auditeur.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

J. FRASER,
Auditeur-général.

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE
OTTAWA, le 18 novembre 1914.

A l'Auditeur général,
Ottawa, Ont.

MONSIEUR.—Concernant votre lettre du 3 courant au sujet d'un certificat accompagnant les comptes imputables sur les Crédits pour la guerre par le département des contrats, j'ai l'honneur de dire que M. Brown, le directeur, a expliqué les conditions à M. Folkins de votre bureau, ce monsieur a accepté le système actuel. Le certificat au sujet des prix aura changé suivant vos recommandations.

J'espère que ces mesures seront satisfaisantes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

EUG. FISET,
Colonel, sous-ministre.

BUREAU DE L'AUDITEUR-GÉNÉRAL, le 3 novembre 1914.

Au sous-ministre
de la Milice et de la Marine,
Ottawa.

MONSIEUR.—Je remarque que les comptes imputés sur les crédits pour la guerre, sont accompagnés du certificat de M. H.-W. Brown, comme suit :—

"Certifié que les articles ici spécifiés ont été reçus; que les prix sont justes et raisonnables; que l'achat a été dûment autorisé par le ministre de la Milice, et qu'aucun item de ce compte n'a été auparavant certifié par moi pour être payé.

H. W. BROWN,
Directeur des Contrats, Ministère de la Milice et le Défense.
Ottawa.

Tous les comptes pour matériaux fournis doivent être certifiés "marchandises reçues", par l'officier qui en a la charge. A moins que M. Brown sache personnellement que ces fournitures ont été reçues d'après la quantité pour laquelle on demande paiment, il n'est pas l'officier qui doit certifier. L'officier qui doit le faire est celui à

qui les marchandises ont été remises. Le certificat, prix "exacts et justes", ou "conformes au contrat", suivant le cas, devrait être fait par un officier en connaissant la valeur. Le Directeur des Contrats devrait pouvoir dans presque tous les cas, faire cette déclaration, mais pour se conformer aux dispositions de l'article 33, de la loi concernant le revenu et l'audition, il devrait certifier que les prix demandés sont conformes au contrat, ou, s'ils ne sont pas convenus par contrat, qu'ils sont exacts et justes.

Je dois aussi demander que vous fournissiez à ce bureau copies de tous les contrats passés au sujet des dépenses de guerre.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur.

J. FRASER,
Auditeur-général.

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE,
OTTAWA, 15 février 1915.

L'Auditeur général du Canada,
Ottawa, Ont.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 2 février, j'inclus un état indiquant les numéros des pièces justificatives des comptes pour lunettes binoculaires, boussoles et télescopes sur lesquels on a payé à MM. P. W. Ellis & Co., une commission de 10 pour 100, se montant à $9,011.52. Ces pièces justificatives au complet sont maintenant entre vos mains.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

EUG. FISET,
Chirurgien-major-général.
Sous-ministre de la Milice et de la Défense.

Liste des comptes faits par le ministère de la Milice et de la Défense, sur lesquels on a payé à P. W. Ellis & Co., une commission de 10 pour 100, par chèque n° 5829.

Date 1914.	Chèque.	Montant.
19 septembre	2456	$ 3,001 00
2 octobre	2801	10,234 40
22 "	3337	2,978 00
22 "	8	6,500 70
22 "	9	3,775 50
22 "	3340	619 54
22 "	1	7,076 30
30 "	3639	5,766 71
30 "	3640	511 45
30 "	1	1,552 75
30 "	2	605 15
30 "	3	18,237 21
30 "	4	16 00
30 "	5	443 00
19 novembre	4235	5,136 15
24 "	4369	561 00
24 "	4370	2,040 55
24 "	1	6,560 00
24 "	2	13,970 75
24 "	3	529 50
		$90,115 66

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE,

OTTAWA, 12 février 1915.

L'Auditeur général, Ottawa.

MONSIEUR,—J'accuse réception de votre lettre du 6 courant, référant de nouveau au prix payé à la Consolidated Optical Company pour lunettes binoculaires prismatiques.

Les faits, d'après mes renseignements, ne sont pas exactement tels que vous le supposez. Il n'est pas juste de dire que le ministère a d'abord accordé la commande à la Consolidated Optical Company, qui se serait ensuite entendue avec Bausch & Lomb, ne remplissant ainsi que l'office d'intermédiaire ou de courtier.

En fait, la Consolidated Optical Company acheta d'abord les lunettes avant de recevoir quelque commande ou promesse équivalente de la part du Gouvernement; puis elle revendit ce qui était sa propriété et non celle de Baush & Lomb.

Quant aux profits que la compagnie a réalisés, on me dit qu'ils ont été beaucoup moins considérables que vous le supposez. Il me semble, cependant, que ceci n'est pas important ou pertinent. Le point est de savoir si c'était ou non le meilleur marché que l'on pouvait faire dans le moment; et il n'y a aucun doute là-dessus.

Nous avons payé $42 pour un article que quelques semaines auparavant, Bausch & Lomb vendaient $51.70, et pour lequel le Gouvernement britannique, au moment où nous donnions notre commande, payait beaucoup plus que $42, pour des commandes beaucoup plus considérables que la nôtre.

De plus, si la Consolidated Optical Company l'avait su à cette époque, elle aurait pu facilement vendre ces mêmes lunettes au Gouvernement impérial à un prix plus élevé de plusieurs dollars que celui que nous avons alors payé.

Ce n'est qu'accidentellement que la Compagnie n'a pas appris que le Gouvernement impérial avait des commandes à placer. Il nous était impossible de faire diminuer les prix, et, d'un autre côté, la Compangnie avait cet autre avantage de pouvoir disposer de ces lunetttes à un prix plus élevé.

Dans ces circonstances, je suis sûr que vous conviendrez avec moi que le Gouvernement a fait un très bon marché.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

EUG. FISET,
Chirurgien-major-général.
Sous-ministre de la Milice et de la Défense.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL, 6 février 1915.

Le sous-ministre de la Milice et de la Défense,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre du 23 janvier se rapportant à l'achat de 1,000 lunettes binoculaires prismatiques à $33 et à $42 respectivement. En explication des prix payés, vous dites que l'offre de la Consolidated Optical Company, de fournir 1,000 lunettes à $42 et à $33 l. à b. à la manufacture, à Rochester, a été faite le ou vers le 16 octobre, ou plus de deux semaines après que Bausch & Lomb eussent retiré tous leurs escomptes de commerce, soit environ 50 pour 100. On me dit que le prix que la Consolidated Optical Company de Toronto a payé à Bausch & Lomb pour les lunettes binoculaires 6 par 30 est d'environ $30, et, comme le Gouvernement a pris les lunettes à la manufacture, la Consolidated Optical Company ne faisant qu'accorder la com-

mande, le profit de $12 par lunette semblerait être beaucoup trop fort dans les circonstances.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

J. FRASER,
Auditeur général.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL, 2 février 1915.

Le sous-ministre de la Milice et de la Défense,
Ottawa.

MONSIEUR,—Permettez-moi d'attirer votre attention sur le chèque n° 5829 porté aux crédits de guerre et payé aux quartiers-généraux. Ce chèque de $9,011.52 est un paiement fait à P. W. Ellis & Co., de Toronto, pour commission sur l'achat de lunettes binoculaires pour le ministère de la Milice et de la Défense. Veuillez me fournir un état détaillé indiquant les comptes sur lesquels on a payé une commission, et s'il y a eu un contrat ou une entente de signé avec cette compagnie, soyez assez bon de m'en fournir une copie.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

J. FRASER,
Auditeur général.

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE.

OTTAWA, 23 janvier 1915.

L'Auditeur général,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'accuse réception de votre lettre du 18 courant sur l'achat de 1,000 lunettes binoculaires prismatismes à $33 et à $42 respectivement, de la *Consolidated Optical Company,* de Toronto. Conformément à ce que vous suggérez, on est actuellement à préparer un mémoire demandant que le décret de l'Exécutif du 27 octobre dernier en autorise l'achat; que la livraison doit se faire l. à b. à Rochester, N.-Y., et qu'une description des lunettes binoculaires y soit donnée.

Bien qu'il soit nécessaire de procéder ainsi afin de rendre l'affaire claire au Conseil privé, je puis cependant dire que les fonctionnaires du ministère ont toujours compris au moment où le marché a été fait que la livraison à la manufacture était une des conditions du contrat. On me dit que les listes de prix des courtiers pour les lunettes de cette catégorie sont ordinairement pour livraison l. à b.: c'est pourquoi les listes de prix de MM. Bausch et Lomb sont ainsi préparées.

Quant au prix que le ministère a payé pour des lunettes de ce genre fournies par la P. W. Ellis & Company, de Toronto, et achetées par eux de la Topley Company d'Ottawa, on éclaircira peut-être le sujet si on explique que ces lunettes binoculaires, bien que livrées en octobre, avaient été achetées plusieurs semaines avant la fin de septembre, alors que les escomptes ordinaires de Bausch et Lomb étaient en vigueur; que ces escomptes de commerce sur le prix de liste s'élevaient à près de 50 pour 100; que les prix de liste étaient alors de $60 et de $40, respectivement, pour les deux genres de lunettes; que le ou vers le 29 septembre MM. Bausch et Lomb ont retiré tous les escomptes de commerce, et que ces escomptes n'ont pas été accordés depuis cette date.

L'offre de la *Consolidated Optical Company* de fournir 1,000 lunettes à $42 et à $33, l. à b. à Rochester, a été faite le ou vers le 16 octobre, ou plus de trois semaines après que Bausch et Lomb eussent retiré leurs escomptes de commerce.

C'était aussi environ deux semaines après que MM Bausch et Lomb eussent fixé les prix à $41 et à $51.70, pour toutes commandes de ces deux genres de lunettes allant jusqu'à 20,000, pour le War Office d'Angleterre.

Par conséquent, ce ministère payait $9.70 de moins pour ses lunettes binoculaires 6 x 30 que les prix de MM. Bausch et Lomb pour une quantité de 20,000, en octobre.

De plus, on me dit qu'après que MM. Bausch et Lomb eussent fixé ces prix de $41 et de $51.70, M. F. W. Stobart, représentant le War Office, leur demanda d'entreprendre une commande considérable—dite être de 10,000 lunettes binoculaires—à un prix dépassant de plusieurs dollars le prix de $42 que le gouvernement canadien a payé à la *Consolidated Optical Company.*

Il semble que le ministère a fait un très bon marché en achetant ces lunettes à $33 et à $42 la paire; surtout vu que si la *Consolidated Optical Company* avait su que le War Office avait une commande considérable à placer, elle aurait pu facilement les vendre à M. Stobart au prix que le War Office paye maintenant à MM. Baush et Lomb; ce prix étant, comme je l'ai dit, plus élevé de plusieurs dollars que celui que paye ce ministère.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

EUG. FISET, *chirurgien-major général,*
Sous-ministre de la Milice et de la Défense.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL, le 18 janvier 1915.

Le sous-ministre de la Milice et de la Défense,
Ottawa.

MONSIEUR,—Au sujet du décret du 27 octobre dernier, qui autorisait l'achat de 1,000 lunettes binoculaires prismatiques au prix de $33 et de $42 respectivement d'après les deux échantillons fournis par la *Consolidated Optical Company,* de Toronto, je dois vous dire que les prix indiqués par ce décret semblent comporter la livraison de ces articles au Canada, cependant d'après votre lettre, H. Q. 466-15-12, ces prix comportent la livraison l. à b. à Rochester, N.-Y.

Ce décret de l'Exécutif devrait être amendé de façon à indiquer le lieu où doit se faire la livraison de ces lunettes et comporter la description des deux échantillons dont parle votre lettre.

Je pourrais ajouter que dans les comptes de novembre acquittés aux quartiers généraux, je trouve des bordereaux couvrant une dépense d'environ $13,000 affectée à des lunettes binoculaires identiques fournis par P. W. Wellis & Co., de Toronto, mais vraisemblablement achetés de la compagnie Topley, d'Ottawa, livrés au cours du mois d'octobre à Ottawa au prix respectif de $38 et $46.66, et au sujet desquels on a dû payer un droit de 25 pour 100 de même que les frais de transport, etc.

Si l'on tient compte des prix payés au Canada, il semblerait que les prix payés à Rochester, N.-Y., savoir $32 et $42 respectivement, sont trop élevés.

Veuillez me renseigner à ce sujet.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

J. FRASER,
Auditeur général.

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE,

OTTAWA, le 13 novembre 1914.

L'auditeur général,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'accuse réception de votre lettre du 7 novembre courant où vous me demandez de plus amples renseignements sur les 1,000 lunettes binoculaires prismatiques au sujet desquels il y a eu un décret de l'exécutif à la date du 27 octobre dernier, recommandant que ces lunettes fussent achetées de la *Consolidated Optical Company.*

Ces lunettes sont fabriquées par la *Bausch & Lomb Optical Company,* de Rochester, New-York, et comprennent deux échantillons différents, savoir: "6X, 30 mm. de diamètre " à $42, et " 8X, 25 mm, de diamètre " à $33. On en trouvera la description dans le catalogue ci-inclus de la compagnie Bausch et Lomb, aux pages 14 et 16. C'est là le genre de lunettes dont ou exige l'emploi dans l'armée anglaise.

Les prix indiqués comportent la livraison l. à b. à la fabrique, à Rochester.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

H. W. BROWN,
Directeur des contrats,
pour le sous-ministre de la Milice et de la Défense.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL, le 7 novembre 1914.

Le sous-ministre de la Milice et de la Défense,
Ottawa, Ont.

MONSIEUR,—Je viens de prendre connaissance d'un décret de l'exécutif en date du 27 octobre 1914, recommandant que l'on fasse une commande auprès de la *Consolidated Optical Company, Limited,* de Toronto, au sujet de 1,000 lunettes binoculaires prismatiques au prix respectif de $33 et $42 d'après les deux échantillons fournis.

Comme il existe des lunettes prismatiques fabriquées par diverses maisons, au prix de $20 et plus, je vous demande de bien vouloir fournir à ce bureau une description des échantillons commandés, en donnant le nom du fabricant. Ce décret de l'Exécutif ne fait aucune spécification au sujet du lieu de livraison.

Veuillez me renseigner à ce sujet.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

E. D. SUTHERLAND,
Pour l'Auditeur général.

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE,

OTTAWA, le 30 janvier 1915.

L'Auditeur général,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai reçu instruction du sous-ministre de vous faire tenir la copie ci-incluse d'une lettre, portant la date du 28 janvier courant que j'ai reçue hier de M. W. F. Garland, M.P., et qui traite de certaines déclarations faites dans ma lettre du 26 janvier courant à M. E. Powell, et dont on vous a fait tenir copie en vous faisant parvenir la lettre du général Fiset du 26 janvier courant.

Je n'ai rien à ajouter à la lettre de M. Garland, si ce n'est que les déclarations que renfermait ma lettre du 26 courant adressées à M. Powell, sont exactes en substance; et je n'ai rien à rétracter ou à retrancher de cette lettre.

Mes souvenirs au sujet des circonstances qui entourent cette affaire sont plus nets et plus précis du fait que cette question a été débattue, sur un item quelconque, plus d'une fois depuis août dernier. On l'a discutée ou passée en revue en septembre, octobre, novembre, décembre et janvier.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

H. W. BROWN,
Directeur des contrats.

OTTAWA, Ont., le 28 janvier 1915.

M. H. W. BROWN,
Directeur des contrats,
Ministère de la Milice,
Ottawa.

CHER MONSIEUR,—M. E. Powell m'a soumis votre lettre du 26 janvier où vous faites certaines plaintes au sujet des prix imposés et payés pour quelques pansements de campagne—modèle du War Office anglais—que M. Powell a fournis au ministère de la Milice à titre d'agent de MM. Bauer & Black, de Chicago.

Cette lettre parle longuement de moi, et vous allez jusqu'à dire que j'étais intéressé dans les profits découlant de cette commande; bien plus, que je vous ai donné de faux renseignements sur la nature des profits.

Je vous dis ici, dans le langage le plus clair qui soit, que vos insinuations sont mensongères et lâches, je dis de plus que je n'ai fait au sujet de ces profits aucunes communications, et vous savez que je n'en ai pas fait. J'attendrai avec intérêt à partir d'aujourd'hui que vous établissiez que j'aie eu quelque intérêt dans la commande accordée à M. Powell.

J'ai recommandé M. Powell à votre ministère et j'ai demandé pour lui que l'on tînt compte de son offre en cette affaire; puis, vu les connaissances que je possède en ces sortes de choses, j'ai déclaré que les prix payés par votre ministère—21 centins—étaient justes et raisonnables dans les circonstances actuelles; quant à la position que j'ai prise dans toute cette affaire, je suis prêt à la défendre quand on le voudra et qu'on me demandera de le faire, et je n'ai absolument rien à cacher.

Je n'ai jamais déclaré que leprotit n'était que de 5 pour 100 ni fait aucune déclaration do cette nature. D'après moi, le ministère a fait les achats en pleine connaissance de cause et les déboursés de même.

Il appartient naturellement à M. Powell et non à moi de discuter avec le ministère pour savoir si oui ou non il convient de payer à M. Powell le reste des marchandises qu'il a fournies, cette fourniture ayant été exécutée, je crois par soumission publique.

Bien à vous,

WM. F. GARLAND.

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE, OTTAWA, le 27 janvier 1915.

L'Auditeur général, Ottawa.

MONSIEUR,—J'accuse réception de vos deux lettres du 26 novembre et du 17 décembre derniers où il est question de ne pas payer à M. Powell les premiers pansements

de campagne et autres articles pharmaceutiques achetés—pour l'usage du 1er contingent. M. Brown, directeur des contrats, par l'entremise de qui ces commandes furent accordées, fait les déclarations suivantes au sujet de ces argents:—

"La première commande de pansements de campagne a été faite par le directeur général des services médicaux le 22 août, époque à laquelle on demanda 30,000 pansements de campagne. Cette demande était accompagnée de la note suivante: "Ci-joint une première demande, pour le service de 30,000 pansements de campagne que doivent fournir MM. Bauer & Black, de Chicago. Veuillez hâter l'exécution de cette commande". J'appris par message téléphonique que ces pansements de campagne devaient être livrés au plus tard dans deux semaines; j'appris aussi que le représentant de MM. Bauer & Black se trouvait à Ottawa à cette époque; que l'on avait fait des démarches et que l'on s'était rendu compte qu'il était impossible de trouver d'autre fournisseur. On m'a demandé de m'entendre avec M. Shaver, agent de MM. Bauer & Black, dans le plus court délai possible, vu qu'on avait de ces pansements un besoin immédiat et urgent.

" Dans le passé on avait accoutumé de se procurer ces pansements chez les manufacturiers anglais, S. Maw & Sons, fournisseurs du War Office.

"Le 23 août ou vers cette date, M. F. Garland, M.P., et M. Shaver, de Toronto, représentant de MM. Bauer & Black, m'ont approché et nous avons débattu les prix, la livraison, etc. J'ai demandé à M. Shaver d'établir un prix, ce qu'il refusa de faire avant que de communiquer par téléphone avec Chicago. Plus tard, il m'a répondu que le bureau-chef de la maison qu'il représentait ne pouvait faire de prix défini, vu que le temps qu'on lui accordait se trouvait être tellement court qu'il pourrait avoir à faire faire du travail de nuit; de plus le personnel médical de la milice insistait pour avoir le pansement adopté par le War Office, et qui différait du produit américain. M. Shaver déclara de plus que MM. Bauer & Black étaient les fournisseurs du gouvernement américain pour ce qui avait trait aux pansements de campagne, et qu'ils pouvaient faire une livraison prompte et dans un temps très court du pansement de l'armée des Etats-Unis à des conditions beaucoup plus faciles; mais que ceci ne convenait pas au colonel Jones et à son personnel. Pressé d'établir un prix, M. Shaver déclara que ce prix pourrait être, d'après lui, d'environ 18 centins; mais qu'il ne pouvait répondre de rien.

De plus, en présence de M. Garland, député, M. Shaver me dit que M. E. Powell, d'Ottawa, était le représentant, dans cette ville, de Bauer & Black et qu'à ce titre il désirait que la commande fut donnée à M. Powell.

" Si je ne me trompe, nous n'avons jamais auparavant fait affaire avec Bauer & Black, car jusqu'ici tous les produits de ce genre provenaient de source anglaise.

"De par les ordres de M. Shaver, la commande fut donnée à M. Powell, représentant Bauer & Black, de Chicago.

" On livra les pansements en très peu de temps, et subséquemment on répéta les commandes aux mêmes conditions. Dans chaque cas, on insista sur la livraison immédiate, car le temps était très court et il était impossible de se procurer ces produits en Angleterre ou ailleurs.

"Pendant le mois de septembre, M. Powell envoya plusieurs factures pour ces pansements, au prix de 23 cents. Je refusai de les reconnaître et d'en autoriser le paiement, car le prix était exorbitant et aucunement exact à ce que M. Shaver nous avait laissé entendre. En effet, bien qu'il ne nous ait promis rien de définitif, il nous avait laissé entendre qu'il pouvait fournir les produits en question pour 18 cents. Après, j'envoyai M. Donaldson, qui fait partie de mon bureau, à Powell afin d'obtenir certaines informations; mais ce fut en vain.

" Ensuite M. Powell baissa son prix de 23 à 21 cents, mais, encore une fois je refusai de certifier les factures à ce prix-là. Finalement M. W. F. Garland, député, vint me voir et discuta la question avec moi. Il m'assura, avec une

certaine conviction, qu'à 21 cents, M. Powell ne réalisait que 5 pour 100 sur le coût des pansements. M. Garland fit cette déclaration plus d'une fois et toujours avec insistance. Devant la force de son argumentation, je me laissai gagner et j'acceptai les factures comme étant justes et raisonnables."

Il appert d'après la liste incluse dans votre lettre du 17 décembre que le profit de M. Powell sur ces pansements fut non pas de 5 pour 100 mais de 5 cents sur chacun, soit 31¼ pour 100 et non 40 pour 100 tel que vous le dites dans votre lettre.

Permettez-moi de vous envoyer sous ce pli copie d'une lettre adressée aujourd'hui par M. Brown à M. Powell dans laquelle le signataire demande un rabais de $2,822.40 qui représentent la différence entre les 5 cents que, d'après M. Garland, M. Powell réalisait et les 31¼ pour 100 que M. Powell touchait immédiatement.

D'après cette lettre de M. Brown à M. Powell vous remarquerez que le ministère doit encore à M. Powell le paiement de six différentes factures dont le total est de $2,601.77. On se propose de tenir en suspens le paiement de ces factures jusqu'à ce que M. Powell ait remboursé la somme réclamée.

Je demeure, monsieur votre obéissant serviteur,

EUG. FISET, Chirurgien major-général,
Sous-ministre de la Milice et de la Défense.

NOTE.—Vous trouverez également ci-inclus copies de lettres de M. Powell en date du 1er et du 3 septembre et copie d'une lettre de Bauer & Black, en date du 28 octobre.

Bauer & Black,

Chicago, E.-U.

TORONTO, ONT., 28 octobre 1914.

M. E. POWELL,
981 rue Wellington,
Ottawa, Ont

CHER MONSIEUR,—Permettez-nous de vous prévenir que la différence dans nos prix pour le coton absorbant, les bandages, la gaze et les pansements de campagne que vous avez récemment achetés est basée sur le coût des matières brutes et c'est pourquoi ces prix diffèrent de ceux qui furent payés pour des marchandises semblables commandées antérieurement pour le gouvernement. Lors de vos premières commandes, nous avions fait les prix aussi bas que possible dans le temps. Nous sommes heureux d'être capables de vous procurer ces avantages en raison de la forte baisse dans le prix du coton brut. Il n'y a pas de doute que ce bas prix pour le coton se maintiendra pendant quelque temps.

Votre tout dévoué,

W. J. SHAVER,
Représentant canadien.

OTTAWA, 3 septembre 1914.

M. H. W. BROWN,
Ministère de la Milice et de la Défense.

CHER MONSIEUR,—Veuillez trouver sous ce pli une facture corrigée pour pansements de campagne. Ce prix est le plus bas que je puisse vous allouer pour la simple raison que Bauer & Black ont dû faire un empaquetage spécial. L'empaquetage en boîtes de fer blanc, de la grandeur des boîtes à sardines, dont on se sert dans l'armée

américaine, aurait coûté bien moins cher. Quoi qu'il en soit, dans le cas actuel, on ne pouvait l'utiliser. Il répugnait beaucoup à cette maison de remplir la commande, car elle a actuellement d'autres commandes considérables à remplir, dont l'une de un demi-million pour son agence de Bristol, à Liverpool. Je n'ai pas de doute que Maw, de Londres, Angleterre, aurait pu et pourrait peut-être maintenant préparer cet article à meilleur compte; mais vous voyez clairement quelle est la position de la maison—empaquetage spécial et livraison au bout de deux semaines et cela, sans compter d'autres marchandises pressées, etc. J'espère que, comme moi, vous trouverez le prix raisonnable. Je vous remercie.

Je demeure, votre dévoué,

E. POWELL.

OTTAWA, 1er septembre 1914.

M. H. W. BROWN,
Directeur des contrats.

CHER MONSIEUR,—Il y a quelque temps, vous avez été assez aimable de m'envoyer des requisitions pour premiers pansements de campagne, l'une de 7,200, une seconde de 30,000 et plus tard une troisième de 30,000. Lorsque nous avons parlé de la chose au téléphone nous n'avons fixé aucun prix; mais nous nous sommes entendus cependant sur à peu près dix-huit cents. Au lieu de cela, je ne puis faire le prix plus bas que vingt-trois cents. Comme vous savez les marchands de gros me tiennent actuellement avec leurs prix, sous prétexte qu'on les presse beaucoup. Je puis envoyer le tout à 23 cents, et si l'on avait besoin de commandes additionnelles, ce sera au même prix. La majeure partie des marchandises sera livrée dans quelques jours et la totalité au temps indiqué.

Dans l'espoir que cela vous donnera satisfaction,

Je demeure, votre tout dévoué,

E. POWELL.

202–4–20
513–8–1

26 janvier 1915.

M. E. POWELL,
981 rue Wellington,
Ottawa.

MONSIEUR,—Le 24 août dernier, à titre de représentant à Ottawa de MM Bauer & Black, de Chicago, vous receviez une commande d'avoir à fournir au ministère de la Milice, le plus tôt possible, 30,000 premiers pansements de campagne de même modèle que ceux qu'on utilise au War Office anglais. Il fut entendu verbalement que la livraison en serait faite en moins de deux semaines.

Avant de vous donner cette commande, M. W. F. Garland, député, et M. Shaver, le représentant, à Toronto, de MM. Bauer et Black, étaient venus me voir. Après avoir téléphoné à son bureau principal de Chicago, M. Shaver refusa de fixer un prix sous prétexte que le temps était trop court et que les patrons étaient anglais et non américains. Ces marchandises devaient être préparées spécialement sur commande et exigeaient un travail supplémentaire pour que la livraison fût faite en temps. M. Shaver dit que ses directeurs ne connaissant pas le modèle ne pouvait fixer un prix, mais il était d'avis qu'on pouvait se procurer ces pansements à raison de 18 cents environ.

Bien que ce prix fût de beaucoup plus élevé que celui que nous payons habituellement pour les pansements anglais, on donna la commande, parce qu'à ce moment nous ne pouvions en obtenir d'aucune autre source.

M. Shaver m'informa, en présence de M. Garland, député, que vous étiez le représentant, à Ottawa, de MM. Bauer et Black, et me demanda de vous envoyer la commande. Ce qui fut fait.

Un peu plus tard, on vous donna d'autres commandes du même genre pour 37,200 de plus de ces pansements de campagne. Les conditions étaient les mêmes—insistance sur la prompte livraison dans chaque cas.

Au mois de septembre, pour ces marchandises, vous avez envoyé au ministère une facture portant 23 cents chácun.

Ceci était tellement au-dessus des prix payés auparavant et excédait tellement le prix établi par M. Shaver à 18 cents — que je refusai de reconnaître ces factures et d'en autoriser le paiement. J'envoyai M. Donaldson, de ce bureau, pour vous voir afin d'obtenir quelque explication au sujet de cette hausse extraordinaire sur l'évaluation.

Par hasard, M. W. F. Garland, député, vint me voir et me dit que le prix serait baissé à 21 cents, mais que c'était la plus forte réduction que lui ou vous pouviez faire car, à ce taux, vous réalisiez à peine 5 pour 100 sur vos dépenses.

Convaincu par M. Garland que votre profit n'était que de 5 pour 100, j'acceptai cette réduction de 23 à 21 cents et autorisai le paiement des factures. Seulement cette déclaration de M. Garland assura le paiement de vos comptes, et rien de plus.

Le 26 novembre l'auditeur général écrivit au sous-ministre de la Milice et de la Défense, protestant contre les prix qu'on vous avait payés pour ces marchandises et d'autres. Plus tard, l'Auditeur général informa le général Fiset et moi-même que M. Garland avait admis, devant lui, que votre profit n'avait pas été de 5 pour 100 tel qu'il l'avait déclaré d'abord, mais de 5 cents par pansement—un profit de 31¼ pour 100.

L'Auditeur général s'est par conséquent adressé au ministère afin que celui-ci obtienne de vous un rabais de $2,822.40 équivalant à 26¼ pour 100 sur 67,200 pansements de campagne à 16 cents chacun—ce prix représentant le coût actuel des pansements, et 26¼ pour 100 étant la différence entre le profit de 31¼ pour 100 que vous avez déjà reçu, et 5 pour 100 qui, d'après M. Garland, représentaient votre profit réel.

On me prie donc de vous demander de faire immédiatement remise de cette somme au ministère, ou bien de la déposer au crédit du receveur général.

D'ici là, jusqu'à ce que vous ayez rempli cette formalité, on devra suspendre le paiement des factures suivantes:—

Facture	15	décembre	1914	$ 60 00
"	25	"	"	775 00
"	24	"	"	960 00
"	26	"	"	45 67
"	12	"	"	719 60
"	14	"	"	41 50
				$2,601 77

En attendant votre réponse,

Je demeure, monsieur, votre obéissant serviteur.

H. W. BROWN.
Directeur des contrats.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL, 17 décembre 1914.

M. J. W. BORDEN,
Comptable et payeur,
Ministère de la Milice et de la Défense,
Ottawa.

MONSIEUR,—Je vous envoie avec les présentes une liste des prix payés par E. Powell pour l'achat des produits pharmaceutiques pour votre département, ainsi que les prix qu'il s'est fait payer pour ces marchandises. Il serait évident, d'après notre conversation, qu'il devait retirer un profit d'environ cinq pour cent sur cette transaction au lieu de 40 pour 100. Veuillez, s'il vous plaît, vous faire rembourser la différence.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

J. FRASER,
Auditeur général.

	Prix payé par Powell.	Prix chargé au département.
Charpie composée........paquet, 1 once.	$ 5½	$ 10
Coton de laine absorbant comp., paquet, 1 once.	5½	10
Coton de laine absorbant composé....2 onces	10	15
Coton en rouleaux de 1 liv.........chacun.	32	50
Gaze absorb., sub., comp., 36 x 2½.....la douz.	1 00	1 80
Gaze absorbante, 36 x 36...........la douz.	3 20	4 20
Gaze ordinaire........paquets de 2½ verges.	19	30
Gaze ordin., comp.,....paquets de 2½ verges.	25	40
Gaze ordinaire, en rouleaux de 5 vgs..la douz.	4 20	6 00
Gaze sublimée..........paquets de 2½ vgs.	33⅓	50
Soie cirée..............rouleau de 5 vgs.	4 80	5 30
Soie cirée..............rouleau de 1 verge.	1 04	1 20
Bandes de corde à boyau stérilisée, 3 grandeurs par paquet..............	18	22⅓
Bandes de soie tressée, 3 grandeurs par paquet.	18	30
Boyau de vers à soie (100 cordes)........	50	75
Tubes d'égouttement en caoutchouc, différentes grandeurs......................	3 00	3 20
Tubes d'égouttement en caoutchouc, stérilisés.	3 20	3 20
Bandages, 2½ pcs par 6, composés....la grosse.	8 00	12 00
Bandages, 3 pcs par 6, composés.... la grosse.	8 40	12 00
Bandages, flanelle blanche, 3 pcs.... la douz.	4 40	8 00
Bandages, gaze de flanelle, composés, 3 grandeurs......................la grosse	8 00	12 00
Bandages, triangulaires, comb....... la douz.	1 27	1 50
Premiers pansements de campagne........	16	21
Plâtre de Paris, par paquets de 3 pcs, la douz.	2 56	4 00
Emplâtre gommé, zinc bobines de 1 x 10 verges, chacune..........................	52	70
Emplâtre gommé, zinc, bobines de 2 x 10 verges chacune..........................	72	1 00
Emplâtre en moleskine............la verge.	42	70
Aiguilles pour chirurgiens, droites, la douzaine.	25	50

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL, 26 novembre 1914.

Le sous-ministre de la Milice et de la Défense,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai reçu de votre département des comptes pour un montant de $$11,863.50 payé le 10 septembre 1914, et un montant de $6,300 payé le 16 septembre 1914, pour des produits pharmaceutiques fournis par E. Powell. Ces comptes sont reconnus comme "prix justes et raisonnables". Je constate qu'on aurait pu acheter ces marchandises des marchands de gros réguliers pour un prix de 40 à 60 pour 100 plus bas, et je crois qu'on ne devrait pas payer les prix de détail pour une commande s'élevant à plus de $18,000.

Je vous demanderai donc de me dire sur quoi on s'est basé pour reconnaître ces prix justes et raisonnables et si on a fait quelque démarche pour obtenir des prix plus raisonnables.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

J. FRASER,
Auditeur général.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL, 18 décembre 1914.

Le sous-ministre de la Milice et de la Défense,
Ottawa.

MONSIEUR,—Permettez-moi d'attirer votre attention sur les chèques nos 2837, 3222 et 2918 entrés au compte "Crédits de guerre" et payés au quartiers-généraux. Les pièces justificatives de ces chèques renferment les item suivants:

La McKenzie Music Co., Ottawa,
363 bugles et trompettes militaires à $7, $2,541.

La Whaley Royce Co., Toronto,
150 bugles et trompettes militaires à $7.40, $1,110.

Je remarque qu'il y a un escompte de 20 pour 100 sur la réclamation relative aux 363 bugles à $7, mais que sur l'autre réclamation relative aux 150 à $7.40, il ne semble pas y avoir d'escompte. Si ces instruments sont tous du modèle réglementaire, je dois vous demander la raison de la différence des prix demandés.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

J. FRASER,
Auditeur général.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 20 janvier 1915.

Le sous-ministre de la Milice et de la Défense,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date du 15 courant contenant de nouveaux renseignements au sujet des contrats donnés par votre département l. à b. au quai à Montréal, de 44,000 boisseaux d'avoine blanche n° 2, convenablement ensachée. Les états de compte font voir qu'on a recueilli 6,000 boisseaux à 67 cents, 5,000 à 67½ cents et le reste 33,000 boisseaux, à 70 cents le boisseau.

Dans la lettre que je vous ai adressée le 20 décembre, je vous ai déclaré que le prix du marché pour la meilleure avoine canadienne en magasin, quand on a fait ces achats, était de 54 cents le boisseau. Je constate que pour l'avoine blanche n° 2, la qualité que vous dites maintenant avoir achetée, le prix du marché était encore plus bas.

Vous mentionnez quelques-unes des déclarations faites par des compagnies à qui on a demandé de soumissionner pour cet approvisionnement et vous concluez comme suit: " En effet, toute la correspondance est de nature à montrer la rareté de ces provisions et la difficulté de se les procurer dans le temps déterminé. C'était trop pour la récolte de 1914, et, apparemment, l'approvisionnement de 1913 était épuisé."

Je constate, par le rapport de marché de Montréal, qu'en aucun temps depuis la date de l'envoi de votre télégramme demandant des soumissions jusqu'à la date de la livraison de ces marchandises, il y avait une quantité considérable d'avoine de la récolte de 1913 disponible dans les magasins, de sorte que je ne comprends pas comment il vous a été impossible d'obtenir un meilleur prix.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

J. FRASER,
Auditeur général.

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE, OTTAWA, 15 janvier 1915.

A l'Auditeur général,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date du 28 dernier, contenant de nouveaux renseignements au sujet des contrats donnés par le département à James McDonnell, de Montréal, et Georges Sparks & Sons, de Vars, Ont., pour l'approvisionnement de l'avoine à 70 et 67 cents respectivement.

Le télégramme-circulaire demandant des soumissions pour cet approvisionnement a été envoyé le 24 août dernier et se lit comme suit:

> " S'il vous plaît envoyer par télégramme vos cotes avant l'après-midi du 26 courant, l. à b. au quai à Montréal, l'inspection se faisant en cet endroit. Douze cent soixante-quinze tonnes de foin, en balles liées avec trois fils de fer, mil de bonne qualité, doux, sec, propre, et bien conservé, exempt de mauvaises herbes, ne contenant pas plus de 20 pour 100 de trèfle. Quarante-quatre mille boisseaux d'avoine blanche numéro un, trente-quatre livres au boisseau, convenablement ensachée. Trois cents tonnes de paille de blé ou d'avoine, longue, douce, sèche, propre, exempte de mauvaises herbes. Cinquante tonnes de son. On n'acceptera que du foin de la récolte de l'an dernier. Requis à Montréal vers le 10 septembre."

Les spécifications pour l'avoine ont été plus tard modifiées. Au lieu d'avoine blanche n° 1, on a demandé de l'avoine blanche n° 2, car on a constaté qu'il était impossible de se procurer de l'avoine n° 1. On n'a pas reçu de cote pour l'avoine n° 1.

Je vous envoie aussi une copie de la convention faite avec MM. Geo. Sparks & Sons, laquelle donne de nouveaux renseignements.

Par suite d'une erreur typographique, on a spécifié dans cette convention de l'avoine de l'"ouest canadien" au lieu de l'avoine "blanche n° 2." On n'a donc pas insisté sur la spécification de l'avoine de l'ouest canadien puisqu'elle ne correspondait pas aux termes du télégramme du 24 août.

On a demandé des soumissions aux compagnies suivantes:

J. A. Forward, Ottawa.
R. A. Pringle, Ottawa.
Morris Shaver, Ottawa.
Johnson & Webster, Lansdowne.
A. W. Pierce, Aylmer, Ont.
G. Sparks & Sons, Vars, Ont.
G. H. Simpson, Montréal.
Jas. McDonnell, Montréal.
G. H. Peters & Son, Saint-Jean, N.-B.
Frank Black, Sackville, N.-B.
B. F. Smith, East Florenceville, N.-B.
Geo. B. Jones, Apohaqui, N.-B.
J. L. Peck, Hillsborough, N.-B.
H. B. Tremaine, Windsor, N.-E.
Amherst Trading Co., Amherst, N.-E.
E. Filmore, Amherst, N.-E.
J. Hennessy, Rivière-Hébert, N.-E.
C. R. Bill, fils, Kentville, N.-E.
J. E. Chicoine, Verchères, Qué.
A. Perreault, Station de Belœil.
Montreal Hay Co., Montreal.
W. Lamarre et Cie, Montréal.
H. Desrosiers, Montréal.
E. Lemire, Montréal.
Chas Arpin, Saint-Jean, P.Q.
J. H. Brandon, Fenelon-Falls, Ont.
M. Robinson & Son, Orangeville, Ont.

De ce nombre, huit seulement ont pu soumettre des prix pour l'avoine, et sur ces huit, trois n'ont soumissionné que pour des quantités limitées, savoir:

J. A. Forward, Ottawa, pour 5,000 boisseaux.
Geo. Sparks & Sons, Vars, pour 6,000 boisseaux.
J. H. Brandon, Fenelon-Falls, pour 20,000 boisseaux.

Les huit soumissions reçues étaient comme suit:—

J. A. Forward, Ottawa, 67½ cents.
R. A. Pringle, Ottawa, 71 cents.
Geo. Sparks & Sons, Vars, 67 cents.
Jas. McDonnell, Montréal, 70 cents.
Montreal Hay Co., Montreal, 72¼ cents.
W. Lamarre et Cie, Montréal, 70 cents.
E. Lemire, Montréal, 70 cents.
J. H. Brandon, Fenelon-Falls, 71¾ cents.

Les lettres reçues en réponse au télégramme du 24 août, ont clairement démontré que la quantité d'avoine disponible dans le pays pour livraison vers le 10 septembre, était très restreinte. Ainsi, G. H. Simpson, de Montréal, a répondu: "Pas d'avoine avant la fin de septembre".

La *Montreal Hay Company*, de Montréal, a répondu: "Impossible de se procurer l'espèce d'avoine que vous désirez pour le 10 septembre. Je vous offrirai, toutefois, l'avoine de l'ouest canadien, n° 2, à 72 cents".

B. F. Smith, Florenceville-Est, N.-B., a répondu: "L'avoine et le son doivent venir de l'ouest".

F. B. Black, de Sackville, N.-B., a répondu: "Il n'y a pas de foin, de paille ou de grain de l'an dernier dans cette région".

M. Robinson & Son, d'Orangeville, Ont., a refusé, parce que "malheureusement nous ne sommes pas en état de faire de grosses expéditions, à même notre stock, dans le moment; et étant donné que vous exigez livraison à Montréal avant le 10 septembre, nous ne soumettons pas de prix".

H. B. Tremaine, de Windsor, N.-E., a répondu: "Pas d'avoine, de paille ou de son".

En fait, toute la correspondance tend à démontrer la rareté de ces fournitures et la difficulté de se les procurer dans le temps spécifié. Nous étions trop tôt pour la récolte de 1914, et, selon les apparences, on avait épuisé l'approvisionnement de 1913.

Comptant que cette explication sera satisfaisante.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

EUG. FISET,
Chirurgien-major général,
Sous-ministre de la Milice et de la Défense.

MÉMOIRE ET CONVENTION conclue entre Sa Majesté le Roi, représenté à cette fin par le ministre de la Milice et de la Défense du Canada, et ci-après dénommé "le ministre" et *G. Sparks & Sons,* de Vars, Ont.

Le ministre s'engage à accepter 6,000 boisseaux d'avoine des dits *G. Sparks & Sons,* aux termes et conditions qui suivent:—

1. L'avoine devra être de l'avoine canadienne de l'ouest, n° 2, blanche, en bon état et propre, exempte d'autre grain. Elle ne devra pas peser moins que 34 livres au boisseau.

2. Elle devra être convenablement mise en des sacs de bonne qualité et durables de 80 livres.

3. Elle sera soumise à l'inspection et à l'approbation du ministre de la Milice ou de son représentant, sur le quai du vapeur à Montréal, P.Q. La pesanteur sera vérifiée au moyen de certificats émanant d'un élévateur public.

4. Le prix sera de soixante-sept cents (67) par boisseau de 34 livres, livré sur le quai à Montréal.

5. Tous les 6,000 boisseaux devront être rendus sur le quai, à Montréal, en septembre 1914, le plus tard.

EUG. FISET,
Colonel,
Sous-ministre de la Milice et de la Défense.

Je, par les présentes, m'engage à fournir..................boisseaux aux termes et conditions spécifiés dans le mémoire ci-dessus.

GEO. SPARKS & SONS,
par A. E. SPARKS.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL, 28 décembre 1914.

Le sous-ministre de la
Milice et de la Défense,
Ottawa.

MONSIEUR,—Je viens de recevoir votre lettre du 24 courant, au sujet des paiements faits à James McDonnell, de Montréal, et à George Sparks & Sons, de Vars, Ontario, pour l'avoine fournie à 70 et 67 cents respectivement. Dans votre lettre vous dites avoir raison de croire que les prix payés à l'époque, et aux conditions prescrites par le ministère, étaient justes et raisonnables.

En réponse, j'ai l'honneur de dire que la qualité spécifiée et les conditions prescrites par le ministère, quant à la livraison, etc., changent sensiblement les choses, et à ce propos je vous demandais, dans ma lettre du 3 décembre, de me faire tenir ces détails, ce que selon les apparences, vous avez oublié de faire. Veuillez faire parvenir à ce bureau les noms des 27 marchands priés de soumissionner pour les 44,118 boisseaux d'avoine que l'on a achetés, ainsi qu'une copie des devis fournis à ces marchands, la quantité et le prix indiqués par les soumissionnaires. Il me faut ces renseignements afin d'appuyer ces comptes, car je constate que le cours du marché à Montréal, pour l'avoine canadienne de première qualité, en vrac et en entrepôt, était de 54 cents le boisseau à l'époque de ces achats. J'apprends également que l'on aurait pu acheter régulièrement des négociants en gros, de l'avoine de première qualité, en sac et livrée à Montréal, à un taux beaucoup moins élevé que les prix payés par le ministère, et pour cette raison je suis d'avis que l'on ne devrait pas payer des prix de détail pour une commande d'au delà trente milles dollars.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. FRASER,
Auditeur général.

L'Auditeur général,
Edifice de l'Est,
Ottawa.

OTTAWA, 24 décembre 1914.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 3 courant, au sujet des paiements faits à James McDonnell, de Montréal, et à *George Sparks and Sons*, de Vars, Ontario, pour de l'avoine fournie à 70 cents et à 67 cents le boisseau, respectivement, j'ai l'honneur de vous dire que ces prix étaient les plus bas de ceux que nous avons reçus, en août dernier, des vingt-sept négociants invités à soumissionner, de toutes les parties du pays: dans la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et le Québec.

La quantité totale requise était de 44,118 boisseaux. Messieurs Sparks and Sons, les plus bas soumissionnaires, n'avaient que 6,000 boisseaux en disponibilité. On a accepté leur soumission pour cette quantité. La plus haute soumission qui venait ensuite était celle de J. A. Forward, d'Ottawa, à 67½ cents; ce dernier n'avait en mains que 5,000 boisseaux. On accepta sa soumission pour cette quantité. Les soumissions plus élevées qui suivaient étaient celles de James McDonald, E. Lemire et W. Lamarre et Cie, tous de Montréal, à 70 cents le boisseau. On adjugea à ces trois établissements les entreprises pour la fourniture d'environ 11,000 boisseaux dans chaque cas.

J'ai lieu de croire que ces prix, à l'époque et aux conditions prescrites par le ministère, étaient justes et raisonnables.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

EUG. FISET,
Chirurgien-major général,
Sous-ministre de la Milice et de la Défense.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL, 3 décembre 1914.

Le sous-ministre de la Milice et de la Défense,
Ottawa.

MONSIEUR,—Permettez-moi d'attirer votre attention sur les comptes suivants, portés au compte du "Crédit de la guerre", et payés au quartier général:

Chèque 2921, James McDonnell, Montréal:—
25 septembre, 5,132 boisseaux d'avoine à 70 cents le boisseau de 34 livres, $8,630.47.

Chèque 3186, Geo. Sparks and Sons, Vars, Ont.:—
Octobre, 2,250 boisseaux d'avoine à 67 cents le boisseau, $4,020.

Ces prix semblent être considérablement au-dessus du cours du marché pour la meilleure avoine canadienne, à l'époque de ces achats.

Veuillez faire tenir à ce bureau, tous les détails, spécifiant la qualité, le genre de sacs fournis, et tout autre renseignement disponible à l'appui des comptes présentés.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

J. FRASER,
Auditeur général.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL, 10 novembre 1914.

Le sous-ministre de la Milice et de la Défense,
Ottawa.

MONSIEUR,—Permettez-moi d'attirer votre attention sur les comptes suivants portés au compte du Crédit de guerre, pour fournitures achetées au cours des mois d'août et septembre. Dans chaque cas, le prix dépasse le taux autorisé par décret de l'Exécutif, en date du 3 septembre 1914:—

E. J. Laverdure, Ottawa: 4,800 rasoirs à 75 cents, prix autorisé, 65 cents.

McKenzie, Limited, Ottawa: 818 havresacs à 65 cents, prix autorisé, 57½ cents.

B. F. Ackerman, Son & Co., Peterboro: courroies de gamelles, à 25 cents, prix autorisé, 22 cents.

S. H. Borbridge, Ottawa: 446 courroies de gamelles, à 25 cents; prix autorisé, 22 cents.

Murray-Kay Co., Toronto: 13,252 brosses militaires, à 48 cents, prix autorisé, 35 cents; 4,660 brosses à habits, à 39 cents, prix autorisé, 18 cents

Ketchum & Co., Ottawa: 100 douzaines de sifflets à $4 la douzaine, prix autorisé, $3.96 la douzaine.

Whaley, Royce & Co., Toronto: 12 trompettes et cordons à $8.20 chacune, prix autorisé, $7.25; 25 bugles et cordons à $8.20 chacun, prix autorisé, $6.60.

Je vous demanderais d'avoir la bonté d'expliquer ces différences.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

E. D. SUTHERLAND,
Pour l'Auditeur général.

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE,

OTTAWA, 6 janvier 1915.

L'Auditeur général du Canada,
Rue Queen, Ottawa.

MONSIEUR,—J'accuse réception de votre lettre du 14 du mois dernier, demandant des renseignements au sujet des paiements effectués par ce ministère sur des "Tentes" et des "Brosses" venduees par messieurs de la compagnie Smart-Woods, Ltd., et messieurs de la Skedden Brush Co. respectivement, et en réponse, j'énoncerai ce qui suit.

Aux termes de l'entreprise 488 nous avons commandé de messieurs Smart-Woods, Ltd., "100 tentes, Hubert, de Campagne, et d'Ambulance, à $100 chacune", et "100 planchers imperméables à $18.25 chacun". Nous donnons plus bas un état détaillé des paiements effectués sur ces tentes et ces planchers, et vous y trouverez les $3,960 dont il est question dans votre lettre.

100 tentes d'ambulance.

Facture datée,	30-9-14	Montant $	3,960.00	pour 33	tentes.
"	30-9-14	"	3,000.00	" 25	"
"	5-10-14	"	600.00	" 5	"
"	9-10-14	"	480.00	" 4	"
"	5-10-14	"	600.00	" 5	"
"	4-10-14	"	600.00	" 5	"
"	14-10-14	"	2,760.00	" 23	"
			12,000.00	" 100	"

100 planchers de tentes.

Facture datée,	30-9-14	Montant $	1,131.50	pour 62	planchers.
"	6-10-14	"	584.00	" 32	"
"	8-10-14	"	109.50	" 6	"
			1,825.00	" 100	"

Nous avons fait des changements aux factures précitées parce que les rapports de notre inspecteur différaient avec les factures des fournisseurs, c'est pourquoi nous avons modifié ces dernières.

Nous aurions pu préparer de nouvelles factures et annuler les anciennes, mais nous avons fait des corrections sur les premières pour épargner du temps.

Cette explication s'applique également au deuxième item de votre lettre, i.e., la facture de la Skedden Brush Co. Dans ce cas nous avons commandé de la Skedden Brush Co., de Hamilton, aux termes de l'entreprise 214,500 brosses pour le corps. Comme il y avait une grande demande pour cette sorte de brosse à ce moment, nous avons accepté et payé les 619 brosses que l'on nous a livrées sur cette commande comme suit:—

Facture datée, 9-9-14—Montant $242.35 pour 133 brosses (pour le corps) à 75 cents chacune. Cette facture comprenait également 469 brosses à harnais commandées aux termes de l'entreprise 329, à 31 cents chacune.

Facture datée, 16-9-14—Montant $207.78 pour 158 brosses (pour le corps) à 75 cents chacune. Cette facture comprenait également

288 brosses à harnais commandées aux termes de l'entreprise 329, à 31 cents chacune.

Facture datée, 16-9-14—Montant $207.78 pour 15 brosses (pour le corps) à 75 cents chacune. Cette facture comprenait également 488 brosses à harnais commandées aux termes de l'entreprise 329, à 31 cents chacune.

Nous n'avons pas seulement les rapports des inspecteurs, qui certifient que l'on a reçu telle quantité de matériaux, comme pièces justificatives que ces tentes et brosses ont été reçues et acceptées, mais nous avons également les reçus du directeur de l'Artillerie de l'Artillerie d'Ottawa, où ces matériaux ont été livrés après avoir été examinés à la salle d'inspection.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

H. W. BROWN,
Directeur des Contrats
Pour le s.-m., de la M. et de la D.

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE.
OTTAWA, 21 décembre 1914.

M. JOHN FRASER,
Auditeur général,
Ottawa, Ont.

Cher M. FRASER.—Lorsque M. Borden et moi sommes allés à votre bureau, le 17 courant, vous vous êtes opposé à la coutume suivie dans ce bureau d'augmenter les comptes des fournisseurs J'essayai alors de vous démontrer qu'il était impossible d'empêcher cela. Un exemple concret fera peut-être mieux comprendre la chose.

Un de nos fournisseurs, Messieurs E. G. Hachborn & Co., nous envoya cinq caisses de capotes le 4 courant; ces caisses portaient les numéros 54, 55, 56, 57 et 58. Chacune de ces caisses contenait un bordereau d'emballage donnant les grandeurs des vêtements contenus.

L'inspecteur fit rapport qu'on avait reçu 332 capotes, au lieu de 329 comme l'indiquait la facture. Ceci s'explique de la manière suivante:—

	D'après la facture	D'après l'inspection.
Caisse n° 54	65	65
" " 55	69	69
" " 56	65	66
" " 57	65	66
" " 58	65	66

Plus que cela nous pouvons dire exactement quelle est la grandeur des vêtements surnuméraires dans chaque caisse; par exemple, dans la caisse 56, il y avait 6 capotes n° 3 et non cinq comme l'indiquait le bordereau d'emballage; dans la caisse 57, il y avait 9 capotes n° 6 et non 8 comme l'indiquait le bordereau; dans la caisse 58, il y avait 29 capotes n° 4 et non 28 comme l'indiquait le bordereau.

Dans un cas semblable qui explique bien la situation et qui se reproduit constamment, et plusieurs fois le même jour, il nous faut faire une de ces trois choses—(1) renvoyer le surplus; mais il y a une objection à ceci c'est que nous avons besoin de ces capotes, et si nous les renvoyons il faudra que quelqu'un paie les frais de transport.

(2) Nous pouvons garder les capotes et ne pas changer la facture; et ainsi ne pas les payer bien que nous les gardions. Je crois que c'est ce que M. Folkins a conseillé de faire. Il me semble que ce n'est pas un procédé bien honnête; et je crois que cet arrangement serait une grande tentation pour le personnel des inspecteurs.

Nous avons la marchandise, mais il n'y a rien qui l'indique, si les rapports des inspecteurs ne mentionnent que la quantité inscrite sur la facture. Hackborn n'en a évidemment aucune trace; d'après cette hypothèse les rapports des inspecteurs ne la mentionneraient pas et les Dépôts de l'Artillerie ou d'ordinaire elle serait envoyée n'en sauraient rien.

La recommandation de M. Folkins se résumerait simplement à ceci, que toutes les capotes, ou autres objets envoyés à la salle d'inspection en plus de la quantité inscrite sur la facture pourraient être appropriés par les inspecteurs qui seraient assez malhonnêtes pour les prendre.

(3) Nous pouvons faire ce que nous faisons actuellement, savoir, obliger l'inspecteur à nous envoyer un rapport des quantités reçues, et à payer ces quantités au fournisseur.

Aussitôt que l'inspection de ces capotes est terminée un camionneur les transporte au dépôt de l'Artillerie, où le personnel de la Direction de l'Artillerie les compte deux fois.

Si l'inspecteur avait changé le nombre et fait rapport qu'on avait reçu 332 capotes lorsqu'il n'y en avait que 329, le personnel de la Direction de l'Artilleur découvrirait ce fait en vérifiant le nombre des capotes. Au moins deux hommes comptent ces vêtements à la salle d'inspection, et deux au dépôt de l'Artillerie. Nous savons que l'on fait cette vérification au dépôt de l'Artillerie, car l'expérience l'a démontré maintes fois.

Même en supposant, ce que je crois être, que le personnel des inspecteurs est honnête et à l'épreuve de toute tentation, si nous suivons les recommandations de M. Folkin, qui veut que l'on reçoive et garde, sans en avertir le fournisseur, tout objet en plus de la quantité inscrite sur la facture, la salle d'inspection serait vite encombrée. Il n'y a jamais beaucoup d'espace disponible à cet endroit, et il n'y a aucune raison de faire de la salle d'inspection une boutique de bric-à-brac.

Je suis entré un peu dans les détails afin de vous faire voir un peu les difficultés que nous avons à surmonter. Bien que l'on puisse s'opposer à notre manière de procéder, il me semble qu'elle est moins répréhensible que toute autre.

Bien à vous,

H. W. BROWN,
Directeur des Contrats.

Bureau de l'Auditeur général, le 4 décembre 1914.

Au sous-ministre de la Milice et de la Défense,
Ottawa.

Monsieur,—Permettez-moi d'attirer votre attention sur les pièces justificatives suivantes acquittées au moyen des chèques n[os] 1492 et 3346, portés au compte des "Crédits de la guerre" et payés au quartier général:

Smart-Woods, Limited: chèque 1492:—

25 tentes d'hôpital complètes, $125..	$3,125 00
A déduire majoration de $5 sur chaque tente..	125 00
	$3,000 00
Ajouter 8 tentes d'hôpital, non portées au compte, à $120	960 00
	$3,960 00

Skedden Brush Company: chèque 3346:—

170 brosses à cheval à 75 cents chacune..	$127 50
488 brosses en crin à selle à 31 cents chacune..	151 28
	$278 78
A ajouter 158 brosses à cheval à 75 cents chacune......	118 50
	$397 28

Comme il est évident que votre ministère à ajouté ces articles, je dois vous demander de me transmettre les renseignements déposés dans vos classeurs, et qui m'expliqueront plus amplement la raison qui a motivé les fortes additions opérées dans ces comptes.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

J. FRASER,
Auditeur général.

Ministère de la Milice et de la Défense.

Ottawa, le 8 décembre 1914.

A l'Auditeur général,
Ottawa.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 24 du mois dernier, désapprouvant un certain paiement fait à la Auburn Woollen Company, alors que les fonctionnaires de ce ministère ont majoré de $55.08 avant versement le montant de la facture transmise par cette compagnie.

Après enquête, je constate que, dans tous ces cas, le personnel d'inspection a l'habitude de peser les couvertures de laine figurant dans les factures; néanmoins, il faut que, lors de l'inspection, les poids réels soient au moins ceux mentionnés dans les factures. Le cas contre lequel on formule un grief est une très rare exception. Dans le présent cas, ou bien les inspecteurs n'ont pas reçu la facture, ou bien cette dernière a été égarée. Les inspecteurs ont donc été obligés d'examiner et de consigner la quantité de couvertures figurant dans les factures de la Auburn Wooden Company, sans faire mention des poids énumérés dans la facture. M. Charles Burns, le sous-

directeur des contrats, a examiné la moitié des 1,600 couvertures figurant dans les factures de la Auburn Woolen Company du 19 août, et M. Charles Ferrill, l'un des inspecteurs, a examiné l'autre moitié. M. Burns a consigné la réception de 3,699 livres, et M. Ferrill celle de 3,577½ livres. Ces rapports ont été transmis au ministère de la manière ordinaire, et le commis auquel incombe la préparation de ces comptes aux fins de paiement, a inscrit les quantités mentionnées dans le rapport des inspecteurs, au lieu d'inscrire celles figurant dans les factures. Cela était conforme à ses instructions, car le rapport de l'inspecteur est la pièce justificative d'après laquelle sont effectués tous les paiements. Toutefois, comme je l'ai déjà expliqué, ce cas est tout à fait exceptionnel, et il n'est pas probable qu'il se reproduise, quant aux couvertures du moins.

En ce qui concerne les couvertures, la coutume suivie est sujette à au moins une objection, qui ne s'applique pas aux autres effets en général; c'est que le poids de la couverture varie suivant les conditions atmosphériques.

Je constate que la division des contrats a eu pour habitude de payer les quantités d'effets consignés dans les rappors des inspecteurs, et non pas précisément celles énumérées dans les factures. Par suite, il va sans dire qu'il est opéré des additions et des réductions dans ces factures. Je pense que cette manière d'agir paraît plus dangereuse qu'elle ne l'est en réalité, puisque tous ces effets livrés subissent au moins une double vérification, et il faudrait la connivence et la collusion d'au moins trois bureaux différents, si le but était de frauder.

Le rapport de l'inspecteur indiquant les quantités reçues est fait en triple expédition. Une copie est conservée dans la salle d'inspection, une copie est adressée au directeur de l'artillerie, à qui les effets sont envoyés de la salle d'inspection, et la troisième copie est envoyée au directeur des contrats. Si le rapport de l'inspecteur a consigné de plus grandes quantités que celles réellement reçues, la division du matériel découvrirait aussitôt la différence, et elle la signalerait. De plus, le directeur de l'artillerie est tenu de transmettre au directeur des contrats un récépissé de tous les effets délivrés, après la vérification de ces derniers. Le service de vérification du matériel, qui relève du comptable et du payeur général du ministère, constitue une autre sauvegarde, car il vérifie tous ces mémoires.

Par conséquent, il n'y a pas une double, mais une triple vérification, et la volumineuse correspondance à ce sujet conservée dans les classeurs prouve que cettte vérification est pratique et effective.

Dans le passé, on a prétendu que s'il fallait juger le rapport de l'inspecteur comme une preuve concluante de la livraison des effets, il faudrait alors, conformément aux rapports de l'inspecteur, opérer des additions ainsi que des réductions dans les quantités mentionnées dans les factures. Cette manière d'agir a certainement le mérite d'expédier la besogne; elle épargne beaucoup de temps et de correspondance, et, avec les sauvegardes que nous avons, on ne peut facilement en abuser.

J'ajouterais que le rapport régulier d'inspection est invariablement annexé à toutes les factures présentées au directeur des contrats afin d'obtenir son certificat. M. Brown peut donc s'assurer, et il s'assure, par le fait, que le mémoire est conforme au rapport.

M. Brown m'apprend qu'il a déjà expliqué cette question à votre M. Folkins, et il ajoute que M. Folkins a fait une enquête et un examenn du système esquissé cidessus.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

EUG. FISET, *colonel.*

Sous-ministre de la Milice et de la Défense.

LE BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL.

Le 24 novembre 1914.

Au sous-ministre de la
Milice et de la Défense,
Ottawa.

MONSIEUR,—Permettez-moi d'attirer votre attention sur le paiement suivant fait à la Auburn Woolen Company, de Peterborough, Ont., porté au compte des Crédits de la guerre, et effectué au quartier général. La pièce justificative énumère les articles suivants :

Chèque 2241.

1,600 couvertures de selle, 4½ liv., 7, 200 liv. @ 72 cents		
1,600 couvertures de selle, 4½ liv., 7,200 liv. @ 72 cents,	$5,184 00	
16 caisses @ $1.25	20 00	
		$5,204 00
A déduire 16 caisses (frais non alloués @ $1.25 chacune).		20 00
		$5,184 00
A ajouter 76½ liv. Couvertures de selle non portées au compte @ 72 cents la livre..		55 08
Bal.		$5,239 08

C'est évidemment le ministère qui a opéré la réduction de $20 et l'addition de $55.08 pour l'excédent de poids des couvertures. On a, je suppose, opéré la réduction à cause de certaines conditions mentionnées dans le contrat, lequel ne stipulait pas cette dépense. Quant à l'augmentation de la réclamation, parce que les 1,600 couvertures pesaient plus de 4½ livres, augmentation déterminée peut-être par l'humidité en transit, ou provenant d'autres causes, elle ne semble pas raisonnable. La compagnie réclamante n'a évidemment pas pesé ces couvertures, mais elle était convaincue que leur poids moyen serait d'au moins 4½ livres, et c'est sur cette base qu'elle a établi sa réclamation.

Le montant impliqué dans le présent cas n'est pas considérable. Il me semble cependant que le principe de permettre à un fonctionnaire du ministère d'augmenter les premières pièces justificatives est mauvais. Je constate que beaucoup d'autres cas sont analogues au présent .

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

J. FRASER,
Auditeur général.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL.

OTTAWA, le 2 février 1915.

Au sous-ministre de la Milice et de la Défense,
Ottawa.

MONSIEUR.—Je crois que les unités de la troupe permanente qui sont parties à l'étranger ont amené avec eux un certain nombre de chevaux, dont le prix a été payé à même le crédit affecté à la troupe permanente. Veuillez me transmettre le nombre

de chevaux de remonte amenés à l'étranger par chaque unité de la troupe permanente, et dont le prix a été payé à même ce crédit.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. FRASER,
Auditeur Général.

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE.

OTTAWA, le 20 janvier 1915.

A l'Auditeur général du Canada,
Ottawa.

MONSIEUR,—Relativement à votre lettre du 11 courant dans laquelle vous attirez l'attention sur votre lettre du 25 novembre dernier, demandant des renseignements au sujet du nombre et de l'espèce de fourgons, voitures, camions, automobiles, motocyclettes et bicyclettes embarqués sur les transports du premier contingent, j'ai l'honneur de transmettre ci-inclus un rapport du directeur des approvisionnements et des transports qui donne les renseignements désirés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

EUG. FISET,
Chirurgien-major général,
Sous-ministre.

MEMOIRE.

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE.

OTTAWA, le 18 janvier 1915.

Au sous-ministre adjoint,
Ministère de la Milice.

Voitures—Premier contingent à destination d'outre-mer.

Relativement à la lettre ci-annexée de l'Auditeur général. Suivant le personnel préposé à l'embarquement, à Québec, les voitures suivantes ont été embarquées sur les navires, dont les noms suivent :

		Nº
"Andania"	Fourgons, Bain, G. S.	11
	Voitures-réservoirs	2
"Athenia"	Fourgons, Bain, G. S.	3
	Voitures-réservoirs	2
	Auto-trucks	2
	Caissons	24
"Alaunia"	Fourgons, Bain, G. S.	24
	Voitures-réservoirs	4
	Bicyclettes	14
"Arcadian"	Fourgons, Bain, G. S.	4
"Bermudian"	" "	26
	Voitures-réservoirs	2
"Cassandra"	Fourgons, Bain, G. S.	53
	Voitures-réservoirs	5
	Voiture d'ambulance	1
	Voiture, du service de santé	1

"Corinthian"	Fourgons, Bain, G. S.	14
	Auto-trucks	20
	Bicyclettes	20
"Franconia"	Motocyclettes	64
"Grampian"	Fourgons, Bain, G. S.	153
	Auto-trucks	14
	"Touring-cars"	2
"Lapland"	Fourgons, Bain, G. S.	7
"Laurentic"	" "	19
"Lakonia"	" "	14
	Voitures-réservoirs	3
	Auto-trucks	12
"Manitou"	Fourgons, Bain, G. S.	12
	Auto-trucks	12
"Megantic"	Fourgons, Bain, G. S.	33
	Voitures-réservoirs	5
	Auto-trucks	4
"Montezuma"	Fourgons, Bain, G. S.	98
	Voitures-réservoirs	1
"Royal Edward"	Fourgons, Bain, G. S.	13
	Voitures-réservoirs	2
"Ruthenia"	Fourgons, Bain, G. S.	8
	Voitures-réservoirs	2
	Auto-trucks	7
	Voiture d'ambulance	1
	Voitures pour le transport des installations téléphoniques	1
"Scotian"	Fourgons, Bain, G. S.	14
	Voitures-réservoirs	2
	Voitures d'ambulance	20
"Sicilian"	Fourgons, Bain, G. S.	2
"Scandinavian"	" "	9
	Caissons	12
"Saxonia"	Fourgons, Bain, G. S.	29
	Voitures-réservoirs	4
	Caissons	54
"Zealand"	Fourgons, Bain, G. S.	27
	Voitures-réservoirs	2
	Voitures pour le transport des installations téléphoniques	5
	Caissons	57
"Manhattan"	Fourgons, Bain, G. S.	100
	Voitures-réservoirs	19
	Auto-trucks	90
	Voitures pour transporter les bateaux du génie	4
	Voitures à outils	8

J. L. B. *Colonel,*

Directeur des approvisionnements et des transports.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL,

OTTAWA, le 11 janvier 1915.

Monsieur E. F. JARVIS,
Sous-ministre adjoint de la Milice et de la Défense,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 7 courant, Q.G., 688-1-32, qui donne le nombre des remontes embarquées sur les transports du premier contingent à Québec.

Dans ma lettre du 25 novembre, demandant ces renseignements, je vous ai aussi demandé de me donner le nombre et l'espèce de fourgons, voitures, auto-trucks, automobiles, motocyclettes et bicyclettes embarqués sur les transports de ce contingent. Veuillez me transmettre ces renseignements le plus tôt possible.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

J. FRASER,

Auditeur général.

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE.

OTTAWA, le 7 janvier 1915.

A l'Auditeur général du Canada,
Ottawa, Ont.

MONSIEUR,

En réponse à votre lettre du 22 décembre, relativement au nombre des remontes embarquées sur les transports du premier contingent à Québec, j'ai l'honneur de vous le faire connaître plus bas:—

Vapeur *Athenia*	331
Alaunia	19
Corinthian	298
Grampian	632
Invernie	628
Lakonia	612
Montréal	815
Manitou	635
Monmouth	646
Montezuma	976
Sicilian	421
Saxonia	633
Royal George	11
Manhattan	853
Total	7,620

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

E. F. JARVIS,
Faisant fonction de *S.-M. M.* et *D.*

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL.

Au sous-ministre de la Milice et de la Défense,

OTTAWA, le 23 décembre 1914.

MONSIEUR,

Je dois accuser réception de votre lettre du 21 courant, renfermant les chèques pour l'achat des remontes.

Je remarque que la plupart de ces chèques sont pour de gros montants, payées en apparence à des personnes qui ne sont pas les véritables vendeurs. J'aurai besoin des formules sur lesquelles sont inscrits, le nom du propriétaire, la description du cheval, le prix payé, etc.

Dans quelques cas, ces différents item sont annexés aux chèques.

Veuillez me transmettre le reste de ces formules aussitôt que possible.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

J. FRASER,
Auditeur général.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL.

OTTAWA, le 22 décembre 1915.

Au sous-ministre de la Milice et de la Défense,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 19 courant, avec rapport ci-annexé indiquant les sommes dépensées à l'achat de remontes pour le premier contingent à destination d'outre-mer.

A ce propos, permettez-moi de vous rappeler ma lettre du 25 novembre dans laquelle je demandais le nombre des chevaux de remonte pris à bord des transports, à Québec, pour le premier contingent. Veuillez me transmettre ce renseignement au plus tôt possible.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

J. FRASER,
Auditeur général.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL.

OTTAWA, 25 novembre 1914.

Le sous-ministre de la
Milice et de la Défense,
Ottawa.

MONSIEUR,—Veuillez transmettre à notre bureau le nombre de fourgons, de charrettes, de camions-automobiles, de chariots automobiles, etc., placés à bord des transports sur lesquels s'est embarqué le premier contingent canadien. S'il était possible, j'aimerais que vous fassiez un tableau classifié des différentes espèces de véhicules expédiés.

Je dois aussi demander le nombre de chevaux placés à bord de ces transports.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

J. FRASER,
Auditeur général.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL.

12 janvier 1915.

Le sous-ministre de la
Milice et de la Défense,
Ottawa.

MONSIEUR,—Permettez-moi d'attirer votre attention sur le chèque n° 4241, porté au compte des "Crédits de guerre" et payé aux quartiers généraux.

Cette somme de $1,100 a été payée pour de l'espace dans un certain nombre de suppléments du " Standard ", de Montréal. Le compte n'indique pas la nature du service rendu et il n'y a aucun spécimen du travail accompli, qui semble avoir été à titre de publicité et aurait dû être soumis à l'approbation de l'Imprimeur du Roi. Mais comme cela n'a pas été fait, il faudrait un décret de l'Exécutif pour autoriser ce paiement.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

J. FRASER,
Auditeur général.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL.

11 janvier 1915.

Le sous-ministre de la
Milice et de la Défense,
Ottawa.

MONSIEUR,—Permettez-moi de vous signaler les chèques n° 4279 au montant de $8,605, et n° 4558 au montant de $54,754.25, portés au compte des "Crédits de Guerre" et payés aux quartiers-généraux. Ces deux chèques sont pour payer à la Cie "*White Star Dominion*" le transport des troupes, etc. Le premier est pour le transport du corps des Vétérinaires par le paquebot "Megantic" et l'autre pour le transport de l'infanterie de la Princess Patricia, à bord du "Megantic", de Montréal à un port d'Angleterre.

Vu que ces réclamations ne doivent pas être réglées à Londres par l'Amirauté anglaise, comme dans le cas des autres réclamations pour transports maritimes, et comme le compte pour le transport du régiment de la Princess Patricia sort en quelque sorte de l'ordinaire puisque le régiment a débarqué à Québec, plutôt qu'à un port de l'Angleterre, je dois vous demander d'obtenir pour ces paiements l'autorisation du Gouverneur en conseil.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

J. FRASER,
Auditeur général.

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE.
OTTAWA, 16 décembre 1914.

L'Auditeur général du Canada,
Ottawa, Ont.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 10 courant, concernant les paiements faits à la "*Colts Patent Fire Arms Co.,*" j'attire votre attention sur le décret de l'Exécutif (C.P. 2787) du 6 novembre 1914, autorisant l'achat de pièces de rechange pour ces fusils à tir rapide.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

EUG. FISET, *colonel.*
Sous-ministre de la Milice et de la Défense.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL, 10 décembre 1914.

Au sous-ministre de la Milice et de la Défense,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai reçu votre demande d'une lettre de change de $26,944.45, en faveur de la "*Colts Patent Fire Arms Manufacturing Co.,*" de Hartford, Conn.

L'arrêté en Conseil autorisant l'achat de ces fusils pourvoit à l'acquisition de canons, de barillets et de chargeurs supplémentaires mais n'autorise pas l'achat de l'équipement additionnel qui a été fourni au prix de $2,689.45, et dont on demande le

paiement. Je suppose que vous obtiendrez une autorisation légitimant l'achat de cet équipement supplémentaire. Je passe en même temps votre demande.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

J. FRASER,
Auditeur général.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL, 13 janvier 1915.

Au sous-ministre de la Milice et de la Défense,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai reçu la pièce justificative n° 4276 pour la somme de $1,255.25, portée au compte des " Crédits de guerre ", somme qui doit solder le compte de M. L. Deschênes et qui représente une commission de 5 pour 100 sur le produit total de la vente des chevaux militaires à Québec, du 22 au 26 octobre 1914.

Ce compte n'a pas été certifié quant à la question de savoir si la commission payée était " raisonnable et juste ", et comme il ne semble pas y avoir eu d'entente ni de contrat pour que ce service soit rendu, je dois demander qu'un décret de l'Exécutif autorise ce paiement.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

J. FRASER,
Auditeur général.

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE.

OTTAWA, 8 décembre 1914.

L'Auditeur général du Canada,
Ottawa, Ont.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 25 courant, je dois dire que le montant porté au crédit du compte de Divers, Revenu de la Milice, dans l'état départemental des dépôts n° 28, $25,105, a été inscrit par erreur.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

EUG. FISET, *colonel.*
Sous-ministre de la Milice et de la Défense.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL, 5 décembre 1914.

Le sous-ministre de la Milice et de la Défense,
Ottawa.

MONSIEUR,—Je viens de recevoir le compte pour la vente de 466 chevaux à Valcartier, du 22 au 26 octobre dernier, compte qui s'élève à $25,105, et je constate que ce montant a été crédité dans votre état des dépôts n° 28 à Divers, Revenu de la Milice.

Je suppose que quand le ministère a acheté ces chevaux, les paiements ont été portés au compte des " Crédits de guerre ". S'il en est ainsi, on devrait envoyer une demande à notre bureau pour faire transporter le montant au crédit de ce subside.

Je suis, monsieur, votre serviteur,

J. FRASER,
Auditeur général.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL, 25 janvier 1915.

Le sous-ministre de la Milice et de la Défense,
Ottawa.

MONSIEUR,—Permettez-moi de vous rappeler que je n'ai pas reçu les comptes qui doivent justifier la dépense faite à Valcartier et qui s'élève à plus de deux millions de dollars. Comme il y a maintenant près de six mois qu'a eu lieu la plus grande partie de cette dépense, et comme il est très important que la vérification de ces comptes se fasse le plus vite possible, je dois demander que les pièces justificatives et les listes de paye soient transmis à notre bureau sans plus de retard.

Je suis, monsieur, votre serviteur,

J. FRASER,
Auditeur général.

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE,
OTTAWA, 14 décembre 1914.

L'Auditeur général du Canada,
Ottawa, Ont.

MONSIEUR,—J'ai reçu la vôtre du 11 courant demandant les pièces justificatives concernant les indemnités de départ, les prêts, la solde et l'indemnité de subsistance et l'achat des remontes. Ces pièces vous seront toutes fournies bientôt, sauf celles de la solde de subsistance que nous ne pourrons pas obtenir d'ici quelque temps, car la plupart de ces pièces sont en Angleterre et il peut s'écouler quelque temps avant que le payeur les ait mises en ordre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

EUG. FISET, *colonel.*
Sous-ministre de la Milice et de la Défense.

(COPIE.)

11 décembre 1914.

Le sous-ministre de la Milice et de la Défense,
Ottawa.

MONSIEUR,—Au cours des mois d'août, septembre et octobre, des avances considérables ont été faites à même le crédit de guerre, avances qui se sont élevées à près de $4,000,000 et dont on n'a pas rendu compte à notre bureau. Elles sont comme suit:—

Indemnité de départ	$ 180,000.00
Prêt	200,000.00
Solde et subsistance	2,173,500.00
Achat des remontes	1,363,000.00
Total	$3,916,500.00

Il est très important que la vérification de ces comptes se fasse aussi vite que possible et je dois demander que les pièces justificatives et les listes de paie me soient envoyées sans plus de délai.

Quant à l'achat des autres fournitures, j'ai reçu quelques-unes des pièces mais les contrats ne m'ont pas été envoyés bien que je les aie demandés fréquemment. Toutes les commandes et tous les contrats jusqu'au 1er décembre doivent m'être envoyés tout de suite ainsi que les copies des soumissions.

D'après les pièces déjà reçues, il semblerait que de grands achats ont été faits sans l'autorisation du Gouverneur général en Conseil. C'est là une violation directe de la loi des crédits de guerre et il faut que cela soit réparé tout de suite. Plusieurs gros achats ont été faits de petites maisons de détail et les prix payés paraissent excessifs bien que les pièces justificatives portent la déclaration que ces prix sont justes et raisonnables.

On semble faire une chose très blâmable en ajoutant aux comptes reçus des marchands. Aucune somme additionnelle à celle qui est demandée ne peut être accordée. Si le compte n'est pas correct, on doit le retourner pour le faire corriger. Je remarque que dans un certains nombre de cas où le marchand a eu un escompte de 20 pour cent, vous semblez l'avoir réduit à 10 pour 100. Dans tous les cas il me faudra une explication suffisante.

Dans certains cas, les quantités inscrites dans les comptes ont été augmentées. Cela est également irrégulier et je me figure que les marchands vérifient leurs consignations et devraient savoir quelles quantités ils ont droit de se faire payer. Toutes ces questions demandent d'être examinées immédiatement ou je serai obligé de rejeter les pièces justificatives.

Je comprends que quand on fait ces achats aux Etats-Unis, il n'y a pas de droits à payer si les marchandises sont expédiées en Angleterre. Les comptes doivent indiquer quand cela a lieu.

Je dois demander que ces questions soient considérées sans retard.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. FRASER,

Auditeur général.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL.

12 janvier 1915.

M. E. F. JARVIS,
Sous-ministre intérimaire de la Milice et de la Défense,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre du 6 courant, Q.G. 202-134, concernant les garanties des marchandises de transport fournies et portées au compte des crédits de guerre.

Dans votre réponse, vous m'avez donné le renseignement demandé au sujet de l'affaire de Mlle Ruby Harvey et du colonel et de Mlle Smith, mais dans les autres cas, vous avez simplement noté que tous étaient en service officiel relativement à la mobilisation des troupes et étaient dûment autorisés par l'honorable ministre. Dans tous les autres cas, les autorisations indiquent sous la lettre "B", la nature du service, par exemple, l'autorisation n° 20358 est pour le transport de sept hommes de Valcartier à Ottawa et le service est donné comme étant "retour d'hommes avec chevaux". Je crois qu'il faudrait indiquer la nature du service dans chaque cas.

Veuillez me faire parvenir les renseignements pour les autres cas mentionnés dans le mémoire que je vous ai envoyé le 23 décembre.

Je suis, monsieur, votre serviteur,

J. FRASER,
Auditeur général.

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE.

OTTAWA, 6 janvier 1915.

L'Auditeur général,
Ottawa.

MONSIEUR.—En réponse à votre communiqué du 23 dernier, incluant le mémoire des frais de transport relatif portés au compte des crédits de guerre, je dois dire que Mlle Ruby Harvey est attachée comme infirmière au corps médical de l'armée. Quant au colonel et à Mlle Smith, ce passage a été accordé au juge, à l'avocat général et à son secrétaire qui allaient régler des affaires officielles avec l'Amirauté anglaise.

Les autres cas mentionnés se rapportaient tous au travail officiel relatif à la mobilisation des troupes et toutes ces dépenses ont été autorisées par le ministre.

J'ai l'honneur d'être monsieur,

Votre obéissant serviteur,

E. F. JARVIS,
S.-M. M. et D. int.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL, 23 décembre 1914.

Le sous-ministre de la Milice et de la Défense,
Ottawa.

MONSIEUR.—J'attire votre attention sur les autorisations et sur les pièces justificatives se rapportant aux transports accordés par votre ministère, imputés aux crédits de guerre et payés aux quartiers-généraux.

Les pièces relatives au voyage en paquebot n'indiquent pas la nature du service laquelle, il me semble, devrait être mentionnée dans chaque cas, et des autorisations n'indiquent pas dans la clause 'B" la nature du service, mais disent "Compte du ministre".

Veuillez me donner ce renseignement au plus tôt.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. FRASER,
Auditeur général.

AUTORISATION DE TRANSPORT ET PIECES JUSTIFICATIVES.

No. 3216. Mlle Ruby Harvey, 14 octobre, de New-York à Liverpool.
2867. Col. Smith et Mlle Smith, 20 septembre, de New-York à Londres.
3093. W. A. Ross, 8 octobre, de Montréal à Liverpool.
3092. Capt. J. N. Grant, 8 octobre, de Montréal à Liverpool.
3080. Major Hughes et Major Dickson, 3 octobre, à Londres.
3576. Lt-col. Geo. P. Murphy, 28 octobre, de New-York à Liverpool.
3358. Col. McBain, 28 octobre, de New-York à Glasgow.
2998. Capt. Dowling, 23 septembre, de Halifax à Londres.
20265. Mme G. T. Würtelle, 5 septembre, d'Ottawa à Valcartier, aller et retour.
20262. Mme Monk et sa fille, 5 septembre, d'Ottawa à Valcartier, aller et retour.
20267. J. A. Williamson, Dr McCulloch, J. A. Glass, 8 septembre, d'Ottawa à Valcartier, aller et retour.
20269. F. D. Moore, 9 septembre, d'Ottawa à Valcartier, aller et retour.
20340. Henry T. Bate, 7 septembre, d'Ottawa à Valcartier.
20372. M. Williamson, 9 septembre, d'Ottawa à Valcartier, aller et retous.
20373. John Carue, 9 septembre, d'Ottawa à Valcartier, aller et retour.
20374. J. H. Brandon, 9 septembre, d'Ottawa à Valcartier, aller et retour.
20375. Wm. McArthur, 9 septembre, d'Ottawa à Valcartier, aller et retour.
20384. J. McAlpine, 9 septembre, d'Ottawa à Valcartier, aller et retour.
20395. Rodolphe F. Girard, 11 septembre, d'Ottawa à Valcartier, aller et retour.
20397. Capt. W. S. Wood, 12 septembre, d'Ottawa à Valcartier, aller et retour.
20398. Capt. W. S. Wood, 12 septembre, d'Ottawa à Valcartier, aller et retour.
20454. Wm. F. Sharpe, 12 septembre, d'Ottawa à Valcartier, aller et retour.
20453. Capt. W. S. Wood, 12 septembre, d'Ottawa à Valcartier, aller et retour.

PROTESTATION

(233)

DU GOUVERNEMENT BELGE CONTRE LES PRETENTIONS DE L'ALLEMAGNE AU SUJET DE LA NEUTRALITE DE LA BELGIQUE.

CONSULAT GÉNÉRAL DE BELGIQUE AU CANADA,
OTTAWA, le 25 mars 1915.

Au très honorable sir ROBERT L. BORDEN,
Premier ministre du Canada,
Ottawa.

MONSIEUR,—Son Excellence le ministre des Affaires étrangères de Belgique m'enjoint de présenter au gouvernement canadien la protestation suivante du gouvernement de Mon Souverain contre les prétentions de la chancellerie d'Allemagne, portant que, depuis 1906, la Belgique a violé sa propre neutralité en concluant une convention avec la Grande-Bretagne.

Le 2 décembre, le chancelier de l'empire allemand a formulé les déclarations suivantes au Reichstag:—

> "Le 4 août, nous avions déjà des indices de la violation perpétrée par le gouvernement belge. Je ne possédais pas alors de preuves formelles par écrit. Toutefois, le gouvernement britannique connaissait bien ces preuves. Et maintenant que, grâce aux documents trouvés à Bruxelles, et que j'ai moi-même fait publier, on a établi la manière et la mesure dans lesquelles la Belgique avait abandonné sa neutralité en faveur de l'Angleterre, l'ensemble établira que, lors de leur invasion de la Belgique, dans la nuit du 3 au 4 août, nos troupes étaient dans un pays qui avait depuis longtemps renoncé à sa neutralité."

Fière, à juste titre, de ses traditions de droiture et d'honneur, la Belgique ne laissera certainement pas passer, sans lui infliger un stigmate bien mérité de honte, la campagne dirigée contre son honneur par un chancelier qui semble, à la vérité, avoir érigé le mensonge à la hauteur d'une institution réelle. Quelles que soient les souffrances qu'endure actuellement le peuple belge, nous considérons encore que l'honnêteté revêt la même importance illimitée et immuable.

La Belgique n'a jamais permis que son patrimoine de droiture nationale fût lésée. C'est sa détermination à maintenir ce patrimoine dans toute son intégrité, et cette détermination seulement, qui a dicté la fatale décision adoptée dans la nuit du 2 août, et l'histoire impartiale le répétera aux générations futures qui font cas de la fierté morale.

On entreprend en ce moment une campagne dans le but d'empêcher le monde extérieur de connaître la vérité historique. Pour arriver à cette fin, on n'épargne rien. Il incombe encore une fois au gouvernement belge d'élever la voix, et, en le faisant, son but est d'atteindre tous les pays où dominent le droit, la religion et l'honnêteté.

Au début de la guerre, l'ouvrage perpétré contre la Belgique était si évident, et l'intérêt de l'Allemagne à le proclamer, de manière à exercer une certaine séduction sur sa victime, était si manifeste, que le chancelier de l'empire a fait connaître la violation de droit dans l'enceinte du Reichstag. En outre, l'Allemagne est allée jusqu'à fasciner

la nation, en faisant briller l'intérêt vénal qui indemniserait la perte de l'honneur. Comme si l'argent pouvait faire reconquérir l'honneur. La nécessité ne connaît cependant pas de lois: "Not kennt kein gebot!" On disait communément que tout pouvait être permis. N'y a-t-il pas la nécessité de porter un coup écrasant à la nation qu'il fallait broyer? Les événements de la guerre devaient une fois de plus démontrer qu'un premier crime en entraîne une série d'autres.

A peine l'Allemagne avait-elle envahi le sol de la Belgique, dont elle avait garanti l'inviolabilité, qu'une partie de l'armée envahissante se déshonorait au moyen d'une organisation systématique, accompagnée d'un incroyable raffinement dans la cruauté, le pillage, l'incendie, le viol et le massacre d'une population inoffensive.

Et durant tout le temps qu'une barbarie sans précédente pesait de la sorte sur la malheureuse Belgique, le gouvernement belge n'a pas proféré une seule parole qui justifiât l'invasion. Le violateur lui-même n'aurait pu affirmer le contraire. Un semblable état de choses plaçait dans une mauvaise posture l'empire allemand, qui, pour vaincre la France, torturait une nation qui n'avait jamais commis de crime. Il fallait à tout prix trouver une issue à cette situation morale. D'un côté, le martyr de l'innocente Belgique soulevait l'indignation de l'univers; d'un autre côté, les peuples étrangers à cette terrible guerre se demandaient à bon droit dans la plus grande angoisse ce qu'il adviendrait de la sûreté de leur prospérité future, en présence de la menace d'un triomphe possible de la brutalité. Quatre semaines après la déclaration de la guerre, le chancelier allemand découvrit à Bruxelles que certaines conversations avaient été échangées, en 1906 et 1912, entre les attachés militaires britànniques et les chefs de l'état-major belge. Afin de transformer le rapport de ces conversations en un document libérateur, il n'y avait qu'à tronquer les textes et à mentir. C'était le seul moyen de donner un caractère de justification à l'acte accompli contre la Belgique.

Et de la sorte, en assassinant une nation qui avait scrupuleusement gardé sa neutralité, l'Allemagne aurait, involontairement, il est vrai, assumé le rôle de redresseuse de torts.

Il est indubitable qu'une semblable conduite procurait un nouvel avantage. Ses succès auraient servi à courber sous une honte morale les Belges, qui, par leur fidèle et énergique résistance, avaient renversé le premier projet du grand et puissant état-major allemand. Le peuple belge, qui avait pris les armes dans le but de venger son honneur, était destiné à subir cette dernière torture. Il ne suffisait pas de sacrifier ce peuple, il fallait aussi le déshonorer. Et c'est pour cette raison que, avec une impudence dont l'histoire n'offre pas d'exemple, le chancelier allemand a affirmé l'existence d'une convention, aux termes de laquelle la Belgique manquant à ses engagements les plus sacrés, aurait violé sa neutralité au profit de l'Angleterre. Pour exercer une profonde impression sur le peuple ignorant, le chancelier allemand, avec sa mauvaise foi ordinaire, a supprimé du rapport des conversations susdites le passage où il était stipulé que l'échange d'idées n'avait en vue que l'hypothèse d'une violation de la neutralité de la Belgique.

Le gouvernement belge oppose aux affirmations du chancelier d'Allemagne la seule réponse pertinente qu'il puisse faire. C'est une campagne de mensonges, d'autant plus injustifiable qu'elle a émané de personnes qui prétendent avoir examiné les documents.

Quels sont maintenant les documents produits par l'Allemagne en allégation de la félonie de la Belgique? Il y en a deux:—

1. Un rapport de conversations survenues entre le lieutenant général Ducarne et le colonel Barnardiston, en 1906. Au cours de ces conversations, l'officier britannique a exprimé son opinion sur la manière dont l'Angleterre pourrait venir en aide à la Belgique, en cas d'agression de ce dernier pays par l'Allemagne. Une certaine phrase consignée dans ce rapport établissait l'hypothèse dans laquelle se place le colonel Barnardiston. L'entrée des troupes britanniques en Belgique ne pouvait avoir lieu que si l'Allemagne violait la neutralité de la Belgique. En traduisant le rapport, la *North German Gazette* a omis cette

phrase, qui, donne précisément au document sa signification exacte. De plus, le fac-similé photographique du rapport Ducarne renferme la phrase suivante: " Mon interlocuteur insiste sur le fait que notre conversation était absolument confidentielle ". La *North German Gazette* a transformé le mot " conversation " en " convention ", de sorte qu'on fait dire au colonel Barnardiston que notre " convention " serait absolument confidentielle.

Il serait inutile de faire des commentaires dans le présent cas.

2. Un rapport d'une conversation sur le même sujet eut lieu, en avril 1912, entre le lieutenant général Jungbluth et le lieutenant-colonel Bridges. Au cours de la conversation, le lieutenant général fit observer à son interlocuteur que, en cas d'une agression de la part de l'Allemagne, une intervention de la part de la Grande-Bretagne ne pourrait se produire que de notre propre consentement. L'attaché militaire objecta que l'Angleterre serait peut-être placée dans la nécessité de faire observer ses droits et ses devoirs en sa qualité de Grande Puissance garantissant la neutralité, sans attendre que la Belgique demandât du secours. Néanmoins, c'est une opinion personnelle exprimée par le colonel Bridges. Le gouvernement britannique a toujours abondé dans le sens du gouvernement du Roi, et jugé que le consentement de ce dernier était nécessaire.

Le gouvernement belge déclare sur son honneur que, non seulement il n'a jamais été conclu de convention, mais que, de plus, le gouvernement n'a jamais entamé de conférences, ni soumis de propositions, en ce qui concerne une semblable convention.

En outre, le représentant de l'Angleterre, qui était seul autorisé à engager ce pays, n'a jamais participé à ces conversations. D'autre part, tous les ministres belges, sans exception, peuvent attester ceci sous serment: Il n'a jamais été soumis soit au conseil des ministes, soit à tout ministre en particulier, de proposition tendant à donner quelque suite à ces conversations.

Les documents découverts par les Allemands attestent ce fait; tous ces documents sont parfaitement explicites, mais à la condition qu'on ne les tronque pas et qu'on ne les supprime pas.

En face de cette suite continuelle de calomnies, le gouvernement, qui réflète fidèlement la droiture belge estime qu'il est encore une fois de son devoir de marquer le violateur de la Belgique du stigmate de l'infamie, qui est jusqu'aujourd'hui sa seule conquête légitime. Le gouvernement belge profite de l'occasion pour affirmer, en réponse à certaines allégations évidemment entachées d'intention méchante:—

1. Que, avant la déclaration de la guerre, aucun corps de troupes françaises, si faible que pût être son nombre, n'était jamais entré en Belgique. Contre une affirmation aussi catégorique, aucune allégation ne peut prévaloir, quelque honnête qu'elle puisse être.

2. Que, non seulement elle n'a jamais décliné d'offre de troupes faite par une des Puissances qui ont garanti sa neutralité, mais que, dès la déclaration de la guerre, elle a énergiquement demandé la protection militaire de ces Puissances.

3. Que, tout en assumant, comme c'était son droit, la défense vigoureuse de ses forteresses, la Belgique a sollicité et accepté avec reconnaissance les secours que les Puissances qui ont garanti sa neutralité ont pu lui accorder en vue de la défense de ces forteresses.

La Belgique, qui est la victime de sa propre droiture, ne se courbe devant personne. Son Honneur défie les assauts du mensonge; il possède la confiance de l'univers. Quand sonne l'heure de la justice, le triomphe appartient à ceux qui ont tout sacrifié pour servir, avec conscience, la cause de la vérité, du droit et de l'honneur.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

(Signé) GODY.

